





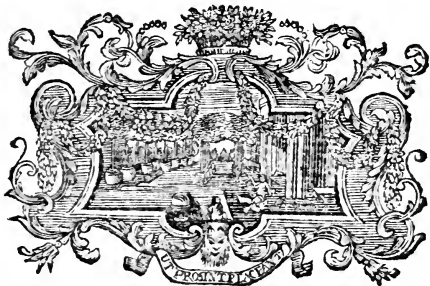


BIBLIOTHEQUE

OU HISTOIRE

DES SÇAVANS DE LA
GRANDE-BRETAGNE:
Pour les Mois

M, D C C X L I I.
TOME DIX-NEUVIEME,



Chez PIERRE DE HONDT.



T A B L E

D E S

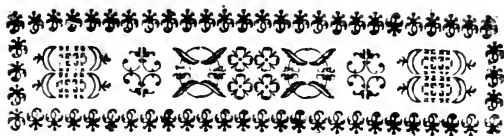
A R T I C L E S.

- ART. I. *H*istoire de la Conduite de la Duchesse Douairiere de MARLBOROUGH, &c. avec deux Critiques. Second Extrait. pag. I.
- II. *J*ustification pleine & entiere de la Duchesse Douairiere de MARLEOROUGH, tant par rapport à l'Histoire de sa Conduite, que par rapport à son caractère en général. 45.
- III. *A*vantures de TELEMAQUE, Nouvelle Edition. 52.
- IV. *R*ecueil des Debats qu'il y a eu dans le Parlement en Angleterre, Tome XIV. 76.
- V. *M*r. FRANÇOIS CLIFTON, sa Traduction des Livres d'Hippocrate sur l'Air, l'Eau & la Situation des Lieux, sur les Maladies épidémiques & sur les Precesses. 112.
- ART.

TABLE DES ARTICLES.

- ART. VI. Mr. RICHARD BRADLEY,
son Dictionnaire Botanique. 128.
- VII. Mr. NATHANAËL BACON,
ses Recherches Historiques & Politiques des Loix & du Gouvernement d'Angleterre, &c. Quatrième Edition. 134.
- VIII. Mr. GUILLAUME WAKE,
sa Traduction des Peres Apostoliques, du Pasteur de Hermas, & des Martyres de St. Ignace & de St. Polycarpe. Quatrième Edition. 154.
- IX. Mr. CHARLES OWEN,
son Essai d'une Histoire Naturelle des Serpens, avec quelques Dissertations qui ont rapport au sujet. 171.
- X. *Les Hymnes & Epigrammes de CALLIMAQUE les Poësies de THÉOGNIS, & plus de trois-cens Epigrammes choisies de l'Anthologie Grecque &c. en Grec avec la Traduction en Anglois & des Notes.* 204.
- XI. Mr. JOSEPH HARRIS,
son Traité des Microscopes, proposé par Souscription. 211.
- XII. *Nouvelles Littéraires.* 213.

BIBLIO-



BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

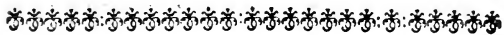
O U

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SÇAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE.

POUR LES MOIS D'AVRIL, MAY
ET JUIN, MDCCXLII.



ARTICLE PREMIER.

*An Account of the Conduct of the Dowager
Dutcheſs of MARLBOROUGH, &c.*

C'eſt - à - dire :

Histoire de la Conduite de la Duchesse
Douairiere de MARLBOROUGH, &c.

Tome XIX. Part. I. A Re-

2 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
*Remarks upon the Account of the Conduct of
a certain Dutchess , &c.*

C'est-à-dire :

Remarques sur l'Histoire de la Conduite
d'une certaine Duchesse , &c.

*A Review of a late Treatise entituled Account
of the Conduct of the Dowager of Marl-
borough , &c.*

C'est-à-dire :

Examen d'un Traité publié depuis peu
sous le Titre d'*Histoire de la Conduite
de la Duchesse Douairiere de Marlbo-
rough : &c.* [Second Extrait. Voyez
le premier, Tome XVIII. Part. II.
pag. 422.]

Dès que la Princesse Anne fût montée
sur le Trône, la première démarche
qu'elle fit, fut entièrement opposée aux
désirs & aux inclinations de sa Favorite;
car la Reine se livra entièrement aux *Toris*.
Dès son enfance elle avoit eu des pré-
juges invincibles contre les *Whigs*. On
lui avoit appris à les regarder tous, non
seulement comme des *Républicains*, qui
haïssoient jusqu'à l'ombre même de l'Au-
to-

torité Royale, mais comme d'implacables ennemis de l'Eglise *Anglicane*. D'un autre côté, les *Toris* avoient cet avantage, que non seulement la Reine étoit prévenue en leur faveur, mais qu'ils l'avoient aussi soutenue sous le dernier Règne dans l'affaire de sa Pension. Il n'est donc pas surprenant que, dès qu'elle fût montée sur le Trône, les *Toris*, à qui elle donnoit le glorieux titre de *Partisans de l'Eglise*, soient devenus les objets de sa faveur: Le Docteur *Sharp*, Archevêque d'*York*, devint son principal Conseiller pour les Affaires Ecclésiastiques, & son Conseil Privé fut rempli de *Toris*. Mylord *Normanby* (qui fut bientôt après Duc de *Buckingham*) les Comtes de *Ferfey* & de *Nottingham*, le Chevalier *Edouard Seymour*, & plusieurs autres Partisans de la Haute Eglise eurent les premiers Emplois: „ Et „ je suis persuadée, ajoute la Duchesse, „ que malgré l'affection extraordinaire „ que la Reine avoit pour moi, & mal- „ gré l'entier dévouement que Mylord „ *Marlborough* & Mylord *Godolphin* a- „ voient témoigné pour son service du- „ rant plusieurs années, ils n'auroient „ point eu tant de part en sa faveur, ni „ dans sa confiance, s'ils n'avoient pas „ passé pour *Toris*. La vérité est, que „ quoique ces deux Seigneurs eussent „ toujours eu à cœur le véritable intérêt „ de la Nation, & qu'ils en eussent don-

„ né des preuves par leur conduite dans
 „ les différens Emplois qu'ils avoient pos-
 „ sedez sous le dernier Régne, ils avoient
 „ pourtant été élevez dans le Parti de la
 „ Haute Eglise, & avoient été persua-
 „ dez que ce Parti étoit le plus attaché
 „ à la Constitution de l'Etat, tant Civi-
 „ le qu'Ecclésiastique; il n'y eut que
 „ l'expérience qui les détrompa avec le
 „ tems.

„ Pour moi, continue la Duchesse, je
 „ n'avois pas les mêmes préjugés. Ce
 „ mot d'ÉGLISE n'eut jamais d'agré-
 „ ment pour moi dans la bouche de ceux
 „ qui en faisoient un si grand bruit; car
 „ je ne trouvois pas qu'ils donnassent
 „ aucune preuve de leur respect pour
 „ l'Eglise, si ce n'est l'usage fréquent qu'ils
 „ faisoient de ce mot, comme d'une espe-
 „ ce de charme pour enchanter les es-
 „ prits foibles, & leur zèle persécuteur
 „ contre les Non-Conformistes, & con-
 „ tre les véritables amis de l'Eglise qui
 „ ne vouloient pas convenir que l'es-
 „ prit de persécution fût conforme à
 „ sa doctrine. Et par rapport à la Poli-
 „ tique, plusieurs de ces Zèlez ne me
 „ paroissoient avoir aucun principe fixe;
 „ car sous le dernier Régne ils avoient
 „ tâché de renverser le Gouvernement,
 „ à l'établissement duquel ils avoient eux-
 „ mêmes contribué.

Telles étant les idées de Mylady Marl-
 bo-

AVRIL, MAY ET JUIN, 1742. 5

borough, on ne doit pas être surpris qu'elle ait été fâchée de voir, que la Reine ôtât leurs Emplois à ceux qui avoient toujours soutenu les principes de la Révolution, pour les donner à des gens dont les principes par rapport au Gouvernement lui paroïssent dangereux. Elle travailla donc, dès le commencement du Règne de la Reine *Anne*, à lui donner de plus justes idées des *Whigs*. C'étoit se charger d'une tâche fort pénible. Car si la Reine étoit très-zélée pour le Parti *Tory*, celui-ci étoit extrêmement puissant dans le Parlement, principalement dans la Chambre des Communes, & témoignoît ouvertement sa haine contre les *Whigs*, comme on en peut juger par un passage de l'Adresse que la Chambre Basse présenta à la Reine, & dont voici la traduction. „Vo-
„tre Majesté a toujours été un très-il-
„lustre ornement de cette Eglise (*l'Eglise*
„*se Anglicane*) & a été exposée à de
„grands dangers pour l'amour d'elle :
„C'est pourquoi nous nous flattons, que
„sous le Règne de Votre Majesté nous
„verrons l'Eglise parfaitement rétablie
„dans la possession de ses justes Droits
„& Privilèges, & que la jouissance en
„sera assurée à la postérité: ce qui ne
„peut se faire qu'en ôtant tout pouvoir de
„la détruire, à ceux qui ont fait voir qu'ils
„en ont la volonté ”.

La Chambre Basse montra bientôt que par ces dernières paroles elle en vouloit aux *Whigs* & aux *Non-Conformistes* ; car elle passa un Bill très-sévère contre ce qu'on appelle la *Conformité occasionnelle*, & par ce Bill on condamnoit à de grosses amendes ceux qui, après avoir reçu la Communion dans une Eglise *Anglicane*, pour se rendre capables de posséder quelque Emploi, assisteroient ensuite aux assemblées religieuses des *Non-Conformistes*. Ce Bill ayant été porté à la Chambre Haute, les Seigneurs y firent plusieurs Changemens & Additions, & prièrent les Communes d'y donner leur consentement : ce qui occasionna diverses conférences entre les deux Chambres : heureusement pour les *Whigs*, elles ne purent pas s'accorder, de sorte que le Bill tomba *. La Duchesse de *Marlborough* nous apprend à ce sujet une particularité assez remarquable. C'est que, quoique le Prince de *Danemarck* fût lui-même un *Conformiste occasionnel*, on lui persuada cependant de donner sa voix en faveur du Bill en question dans la Chambre Haute ; d'où l'on peut conclure, ce me semble, que la Reine souhaitoit que ce Bill passât.

On le remit sur le tapis l'année suivante.

* Voyez *A Collection of Parliamentary Debates*, &c. Vol. III. pag. 270, - 332.

AVRIL, MAY ET JUIN, 1742. 7

vante *; il passa encore dans la Chambre Basse; mais il fut rejeté par les Seigneurs à la pluralité de 69. voix contre 57 †. Le Prince de *Danemarck* ne donna point sa voix dans cette occasion; mais ce qui paroitra surprenant, c'est que le Duc de *Marlborough* ‡, & Mylord *Godolphin* son gendre, donnerent leur voix en faveur de ce Bill, & protesterent même contre la résolution que les Seigneurs prirent de le rejeter; ce qui fait voir qu'ils favorisoient encore alors les *Torys*, peut-être par complaisance pour la Reine. Cependant elle avoit tâché, mais inutilement, de persuader la Chambre Basse d'abandonner cette Affaire, qui ne pouvoit que causer des animositez & des divisions dans le país.

Elle commença alors à avoir un peu meilleure opinion des *Whigs*. Les Comtes de *Rochester*, de *Jersey* & de *Nottingham*, & le Chevalier *Edouard Seymour*, tous quatre zèlez Partisans de la Haute Eglise, avoient été démis de leurs Emplois, qu'on donna à des *Whigs*. Ce qui irrita si fort les *Torys*, qu'ils prirent la résolution de faire passer le Bill contre la

* Le 25. de Novembre 1703.

† *Parliament. Debates*, Vol. IV. pag. 408. 412. & suiv.

‡ La Reine l'avoit fait Marquis de *Blandford* & Duc de *Marlborough* le 14. de Décembre 1702.

8 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
la Conformité occasionelle, malgré les Seigneurs & malgré les nouveaux Ministres de la Reine. Ils voulurent joindre ce Bill à celui de la Taxe sur les Terres; ç'auroit été le moyen, ou de le faire passer infailliblement, ou de priver la Reine d'un Subside qui lui étoit absolument nécessaire: car les Seigneurs ne peuvent faire aucun changement à un Bill de Subside: il faut, ou qu'ils le rejettent, ou qu'ils l'acceptent purement & simplement tel que la Chambre Basse le leur envoie.

Le dessein des *Torys* fut renversé par les heureux succès de la Campagne de 1704. Avant l'Assemblée du Parlement dans lequel ils vouloient faire leurs derniers efforts en faveur du Bill en question, le Duc de *Marlborough* gagna la Bataille de *Bleinheim*. „ Ce fut, dit la Duchesse, „ un accident infortuné, & à en juger „ par le mécontentement visible que cer- „ taines gens en témoignèrent, on au- „ roit cru que le Duc, au lieu de bat- „ tre les *François*, avoit battu l'Eglise ”.

Cependant cette victoire donnoit lieu de s'attendre à de plus grands succès encore; on avoit droit d'espérer, que dans peu de tems on pourroit assurer les Libertez de l'*Europe* par une Paix solide & durable. Les plus sages & les moins violens des *Torys* ne voulurent pas hazarder de si grandes espérances, en attachant

chant le succès futur de la guerre au fort du Bill de la Conformité occasionnelle; c'est pourquoi ils se declarerent contre ceux qui vouloient joindre ce Bill à un Bill de Subside. On le proposa donc separément, & il passa encore dans la Chambre Basse, mais il fut de nouveau rejeté par les Seigneurs.

Quoique la Reine eût changé d'avis par rapport à ce Bill, il paroît qu'elle conservoit toujourns beaucoup d'inclination pour le Parti *Tory*, comme on en peut juger par les Lettres qu'elle écrivoit à la Duchesse de *Marlborough*, dans l'une desquelles elle s'exprime en ces termes: „ * J'ai dit que l'Eglise étoit „ en quelque danger sous le dernier „ Règne, & je ne sçauois encore chan- „ ger de sentiment. Car quoiqu'on n'em- „ ployât alors aucun moyen violent, „ cependant quiconque veut parler d'u- „ ne manière impartiale, doit reconnoi- „ tre, que tout penchoit alors du côté „ des *Whigs*; & toutes les fois que cela ar- „ rivera, je croirai que l'Eglise commencera „ d'être en danger ”.

Malgré son attachement pour les *Tor-rys*, elle ôta cette année (1704.) le Sceau Privé au Duc de *Buckingham*, & l'année suivante la Duchesse de *Marlborough* la per-

* Cette Lettre fut écrite le 21. de Novembre 1704.

persuada d'ôter le grand Sceau à *Nathan Wright*, „ homme méprisé de tous
 „ les Partis, qui ne pouvoit rendre au-
 „ cun service à la Reine, & qui par sa
 „ mauvaise conduite en qualité de Chan-
 „ celier, avoit presque rendu sa Charge
 „ même méprisable. Sa disgrâce fut pour-
 „ tant un terrible malheur pour l'Eglise,
 „ dont il avoit toujourns été grand zéla-
 „ teur. Les *Torys* furent d'autant plus
 „ touchés de sa disgrâce, que *Mylord*
 „ *Cowper*, qui lui succéda, étoit non
 „ seulement du Parti *Whig*, mais aussi
 „ très-habile & très-intégré, de sorte
 „ qu'il remit sa Charge en honneur,
 „ Mais le plus grand de tous les mal-
 „ heurs fut, que dans le nouveau Parle-
 „ ment, qui s'assembla le 25. d'Octobre
 „ 1705, il se trouva beaucoup plus de
 „ *Whigs* que de *Torys*. Il ne faut donc
 „ pas s'étonner que dans de si tristes &
 „ de si déplorables circonstances, on ait
 „ jetté les hauts cris sur l'extrême dan-
 „ ger où étoit la pauvre Eglise. . . .
 „ Que pouvoit-on faire? On ne pou-
 „ voit pas espérer qu'un Parlement *Whig*
 „ voulût passer le Bill contre la *Confor-*
 „ *mité occasionelle*. Il restoit encore une
 „ ressource: c'étoit d'inviter la Princesse
 „ *Sophie*, Ayeule du Roi *George II.* à ve-
 „ nir en *Angleterre* pour défendre l'Egli-
 „ se. Il est vrai que, comme elle étoit
 „ *Lutherienne*, il n'y avoit pas beaucoup
 „ d'ap-

„ d'apparence qu'elle fût fort zélée pour
 „ le Bill de la Conformité occasionel-
 „ le: cependant sa présence pouvoit ê-
 „ tre un moyen d'empêcher les *Whigs*
 „ d'introduire le Prétendant & le Pa-
 „ pisme ”.

Mylord *Haversham* propofa donc à la Chambre Haute, de préfenter une Addref- fe à la Reine, pour la prier d'inviter la Princesse *Sophie* à venir relider en *Angleterre*. Il fut fecondé par les Comtes de *Rocheſter* & de *Nottingham*, & par pluſieurs autres partifans des *Torys*. Ce n'eſt pas qu'ils eſpéraſſent de l'emporter; ils ne vou- loient qu'embarraſſer les Miniſtres, & perdre les *Whigs*, ſoit dans l'eſprit de la Reine, ſoit dans celui du peuple: car on ſçavoit bien que la Reine ne conſen- tiroit jamais à une pareille invitation. De forte que les *Whigs* ne pouvoient que l'irriter ſ'ils ſe declaroient en faveur de la propoſition: & ſ'ils s'y oppoſoient, on ſe flattoit qu'ils s'attireroient par-là la haine du public, qui les regarderoit com- me les ennemis de la Succeſſion Prote- ſtante.

L'eſpérance des *Torys* fut trompée: les *Whigs* s'oppoſerent à l'invitation, & conſerverent néanmoins leur crédit dans l'eſprit du peuple. Il eſt vrai qu'il y eut des gens bien-intentionnez qui blâme- rent Mylord *Godolphin* & les autres Mi- niſ-

nistres de la Reine, de ce qu'ils n'avoient pas profité de l'occasion que les *Torys* eux-mêmes leur fournissoient, d'assurer plus solidement la Succession dans la Famille d'*Hanover* : mais ces gens-là ne sçavoient pas combien ce projet d'inviter la Princesse *Sophie* à se rendre en *Angleterre* étoit impraticable; il n'auroit servi qu'à obliger la Reine à changer le Ministère, & à se jeter entre les bras des *Torys*, ce qui auroit été très-préjudiciable, non seulement à l'*Angleterre*, mais aussi à la cause commune des Alliez. „ J'avois „ souvent fondé la Reine sur ce sujet, „ dit la Duchesse, & ayant trouvé qu'elle „ ne vouloit pas seulement entendre „ parler de la venue d'un Successeur immédiat, je l'avois souvent pressée de „ consentir au moins qu'on fit venir le jeune Prince de *Hanover*, qui ne devoit pas „ lui succéder immédiatement : je l'avois „ sollicitée de lui permettre de demeurer „ dans ce pais, & d'y vivre comme s'il „ eût été son Fils; mais elle ne voulut „ jamais prêter l'oreille à aucune proposition de cette nature ”.

Pour prouver, d'un côté, que la Reine ne pouvoit pas souffrir qu'aucune personne de la Maison de *Hanover* résidât en *Angleterre*, & de l'autre, que les *Torys* n'étoient pas sinceres lorsqu'ils firent la proposition dont on vient de parler, la

la Duchesse rapporte un fait qui arriva trois ans après *. Voici ce que c'est.

Les *Torys* députerent Mylord *Haversham* à la Reine, pour lui apprendre qu'ils avoient découvert que les *Whigs* avoient formé un terrible projet; c'étoit de faire venir un Prince de la Maison de *Hanover* en *Angleterre*, & de forcer la Reine à y consentir malgré qu'elle en eût. Y a-t-il rien de plus curieux qu'un pareil message de la part des *Torys*, porté par un homme tel que Mylord *Haversham*, celui-là même qui avoit proposé à la Chambre Haute d'inviter la Princesse *Sophie* à venir en *Angleterre*, comme l'unique moyen de conserver la Religion Protestante? & maintenant ce projet paroît si affreux, qu'on prétend se faire un grand mérite de le découvrir de bonne-heure. Cela ne prouve-t-il pas bien la sincérité de celui qui en avoit fait le premier la proposition en plein Parlement?

On ne doit pas soupçonner que cette députation de Mylord *Haversham* soit un fait inventé pour rendre les *Torys* odieux ou ridicules. On le prouve par un fragment d'une Lettre écrite par la Reine elle-même au Duc de *Marlborough*. Ce morceau est trop curieux pour n'en pas donner ici la traduction. La Lettre est datée du 22. Juillet 1708.

„ Je

* En 1708.

„ Je ne ſçaurois, dit la Reine, finir
 „ cette Lettre, ſans vous rendre compte
 „ en peu de mots d'une viſite que j'ai
 „ reçue de Mylord *Haverſham*. Il me dit
 „ qu'il étoit venu pour m'apprendre, qu'il
 „ y avoit certainement un deſſein formé
 „ entre les *Whigs* & quelques Grands,
 „ de me faire préſenter une Addreſſe à
 „ la prochaine Séance du Parlement,
 „ pour inviter le Prince Electoral à venir
 „ s'établir dans ce païs; il ajouta, que ce
 „ Prince viendroit infailliblement en *An-*
 „ *gleterre* dès que la Campagne ſeroit fi-
 „ nie; & que la ſeule choſe que j'avois
 „ à faire, pour empêcher qu'on ne me
 „ forçât à l'inviter (ce qu'on ſeroit ſû-
 „ rement) étoit de montrer que j'étois
 „ véritablement Reine, & de l'inviter
 „ de mon chef. Je lui répondis, que ſi
 „ l'on portoit cette Affaire en Parlement,
 „ quiconque en ſeroit la propoſition,
 „ ſoit *Whig*, ſoit *Tory*, je le regarderois
 „ comme mon Ennemi; que du reſte je
 „ n'inviterois jamais, ni le jeune Prince,
 „ ni ſon Pere, ni ſa Grand-mere à ve-
 „ nir ici.

„ Ce que j'ai à vous dire maintenant
 „ ſur ce ſujet, c'eſt de vous prier de fai-
 „ re enſorte de découvrir, ſi dans le
 „ lieu où vous êtes on a quelque deſſein
 „ que le jeune-homme vienne nous faire
 „ une viſite cet hyver, & de trouver
 „ moyen de l'en détourner, afin que je
 „ n'aye

„ n'aye pas le chagrin de lui refuser la
 „ permission de venir , au cas qu'il la de-
 „ mande , ou de lui défendre de venir ,
 „ posé qu'il l'entreprît de son chef ; car
 „ il faut que je fasse l'une ou l'autre de
 „ ces deux choses, si lui ou son Pere ont
 „ envie de voir ce País, puisque je ne puis
 „ souffrir de voir un Successeur ici, ne
 „ fût-ce que pour une semaine. C'est
 „ pourquoi je compte que vous ferez de
 „ delà la Mer tout ce qui sera en votre
 „ pouvoir, pour empêcher qu'on ne don-
 „ ne cette mortification à celle qui est,
 „ & qui sera toujourns très-sincèrement,
 „ &c ”. Voilà qui prouve incontestable-
 „ ment , & l'aversion invincible qu'a-
 „ voit la Reine de voir aucune personne
 „ de la Famille de *Hanover* en *Angleterre*,
 „ & le peu de sincerité des *Torys* lors-
 „ qu'ils proposerent d'inviter la Princesse
 „ *Sophie* à venir resider en ce País.

Ce fut cette proposition des *Torys* qui
 commença à rendre la Reine un peu plus
 favorable aux *Whigs*. Elle avoit été présen-
 te aux débats qu'il y eut sur ce sujet dans
 la Chambre Haute, où le Duc de *Bucking-*
ham l'avoit traitée avec assez peu de res-
 pect ; car une des raisons qu'il allegua pour
 prouver qu'il étoit nécessaire de faire ve-
 nir la Princesse *Sophie*, étoit, que la Rei-
 ne pourroit vivre si long-tems, qu'elle
 ne sçauroit plus ce qu'elle feroit, & qu'elle
 se laisseroit mener comme un enfant ;

16 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
il ajouta plusieurs autres réflexions de
cette nature.

Cette insolence des *Torys*, & le zèle avec lequel les *Whigs* s'opposèrent à une proposition si désagréable à la Reine, firent de profondes impressions sur son esprit, comme elle le témoigna à sa Favorite dans une Lettre dont on nous donne ici un fragment: nous le rapporterons, après avoir averti, que dans le commerce épistolaire de la Reine & de la Duchesse, celle-là avoit choisi le nom de *Mad. Morley*, & celle-ci celui de *Mad. Freeman*. Nous ignorons la raison du premier de ces noms; mais pour le second, *Mad. Churchill* l'avoit choisi exprès, pour marquer la liberté avec laquelle elle disoit toujours sa pensée; le mot *Anglois Free*, signifiant *Libre*, & *Freeman*, une personne qui parle librement, ou qui jouit de la liberté. Voici le Fragment de Lettre dont nous venons de parler.

„ Je pense, dit la Reine, que ma chere
„ *Mad. Freeman* & moi ne ferons plus dé-
„ ormais d'un sentiment différent, com-
„ me nous l'avons été par le passé: car
„ je suis fort sensible aux services que
„ m'ont rendu ces gens * dont vous a-
„ vez bonne opinion, & je les soutien-
„ drai; & je suis entierement convaincue
de

* Les *Whigs*.

„ de la malice & de l'insolence de
 „ ceux * contre lesquels vous avez tou-
 „ jours parlé ”.

En conséquence de ce changement arrivé dans l'esprit de la Reine, Mylord *Godolphin*, Grand-Trésorier d'Angleterre, eut ordre d'assurer les principaux d'entre les *Whigs*, que la Reine se serviroit désormais de Ministres qui leur seroient agréables, & qu'elle feroit tout ce qui seroit en son pouvoir pour assurer la Succession dans la Famille Protestante. Cependant on eut de la peine à obtenir d'elle que Mylord *Sunderland* fût fait Secrétaire d'Etat à la place du Chevalier *Charles Hedges*, qui étoit désagréable aux *Whigs*. La Duchesse de *Marlborough* dit, que cette repugnance que la Reine témoignoit, venoit sans doute des artifices de Mr. *Harley*, l'autre Secrétaire d'Etat, qui commençoit dès lors à s'insinuer dans l'esprit de la Reine. Elle satisfit enfin les desirs des *Whigs*, & Mylord *Sunderland* fut fait Secrétaire d'Etat à la fin de l'an 1706.

La Reine n'avoit pourtant pas tellement abandonné les *Torys*, qu'elle ne les favorisât encore d'une manière qui allar-
 ma les *Whigs*; car elle promut à l'Épiscopat deux zèlez Partisans de la Haute Eglise. Pour appaiser les *Whigs*, que ces Promotions

* Les *Torys*.

tions avoient fait crier fort haut, la Reine leur fit dire par ses Ministres qu'elle n'avanceroit plus de *Torys*; elle fit la même promesse dans le Conseil secret. En conséquence de cette promesse elle donna l'Evêché de *Norwich* au Docteur *Trimnel*, ami intime de Mylord *Sunderland*; & elle se laissa persuader, quoiqu'avec beaucoup de peine, à donner au Docteur *Potter* * la Chaire de Professeur en Théologie à *Oxford*. Pour obtenir cette faveur, il fallut que Mylord *Marlborough* & son Epouse écrivissent plus d'une fois à la Reine, & employâssent tout le pouvoir qu'ils avoient sur son esprit: ce qui fait voir que son penchant l'entraînoit toujours du côté des *Torys*, malgré le peu d'égard qu'ils témoignoiént pour elle, & malgré les obligations qu'elle avoit aux *Whigs*.

Ce fut vers ce tems-là que les Ministres découvrirent à n'en pouvoir douter, que Mr. *Harley* travailloit secretement à indisposer la Reine contre eux, & que la Duchesse de *Marlborough* découvrit l'ingratitude avec laquelle Mad. *Masfen* répondoit aux faveurs dont elle l'avoit comblée.

Cette Dame, qui s'appelloit *Hill* de son nom de Fille, étoit du côté de son Pere Couine-germaine de Mr. *Harley*, qui fut

* Présentement Archevêque de *Cantorbéry*.

AVRIL, MAY ET JUIN. 1742. 19

fut ensuite Comte d'Oxford; & du côté de Mere elle étoit parente au même degré de la Duchesse de *Marlborough*. Elle avoit deux Freres & une Sœur. Comme leur Pere ne leur laissa aucun bien, la Duchesse eut soin de leur éducation & de leur établissement. Dans le tems qu'elle étoit Dame du Lit de la Princesse de *Danemarck* elle prit chez elle l'ainée, qui épousa dans la suite Mr. *Masbam*; & une place de Femme de Chambre de la Princesse étant venue à vaquer, elle l'obtint pour sa Cousine. Elles furent d'assez bonne intelligence jusques vers l'été de l'an 1707., que la Duchesse de *Marlborough* découvrit, que sa Cousine *Hill* étoit mariée secrettement avec *Masbam*. Quoiqu'elle lui en eût fait un mystère, elle ne lui en voulut point de mal, l'attribuant à sa timidité plutôt qu'à aucun mauvais principe. Elle lui demanda si la Reine en étoit informée, & lui offrit ses services pour le communiquer à Sa Majesté, & faire ensorte qu'elle ne s'en fâchât point. Mais Mad. *Masbam*, qui pour lors avoit assez appris l'art de dissimuler, répondit avec un air d'indifférence, que les Femmes de Chambre de la Reine lui en avoient déjà parlé; elle se flattoit que cette réponse empêcheroit la Duchesse d'examiner cette affaire plus particulièrement: elle se trompa; la Duchesse fut sur le champ trouver la Reine,

ne, & lui demanda, pourquoi elle n'avoit pas eu la bonté de lui communiquer le mariage de sa Cousine; elle lui en fit des reproches, & la fit souvenir d'un mot de *Montagne* qu'elle lui avoit souvent ouï citer, sçavoir: Que ce n'est point trahir un secret que de le découvrir à un ami intime, parce que ce n'étoit que le dire à un autre soi-même. Toute la réponse que fit la Reine se reduisit à ceci: *J'ai commandé cent fois à Mad. Masham de vous apprendre son mariage, mais elle ne l'a point voulu faire.*

Cette réponse froide fit comprendre à la Duchesse qu'il y avoit quelque mystère, & elle voulut l'approfondir. Elle découvrit bientôt que sa Cousine étoit devenue la Favorite de la Reine, qui avoit été présente à son mariage, qui s'étoit fait en secret dans l'appartement du Docteur *Arbutnot*; elle se souvint que dans ce tems-là la Reine s'étoit fait donner une grosse somme d'argent*; elle découvrit aussi que Mad. *Masham* alloit souvent trouver la Reine lorsque le Prince de *Danemarck* dormoit, & qu'elle passoit tous les jours deux heures en particulier avec elle; elle apprit aussi à n'en pouvoir douter, que Mr. *Harley* entretenoit

* La Duchesse de *Marlborough* étoit alors Garde de la Bourfe privée de la Reine.

noit correspondance secrete avec la Reine par le moyen de Mad. *Masham*.

Ces intrigues allarmerent les Ministres: Mylord *Godolphin* représenta à la Reine, que les pratiques de Mr. *Harley* ne pouvoient que nuire à ses affaires; & voyant que la Reine ne faisoit pas beaucoup d'attention à ses remontrances, il alla jusqu'à lui dire, que si Mr. *Harley* continuoit d'agir comme il faisoit, & d'avoir en secret tant de pouvoir sur l'esprit de la Reine, Mylord *Marlborough* & lui seroient obligez de resigner leurs Emplois. La Reine parut allarmée de cette espeece de menace; elle écrivit sur le champ une Lettre pleine de tendresse à la Duchesse de *Marlborough*; elle lui représenta, qu'elle regarderoit comme un très-grand malheur que le Grand-Trésorier & le Général quittâssent son service; „ Non, „ dit - elle, vous ne sçauriez me croire „ si insensée & si ingrate; je ne leur ai „ jamais donné & ne leur donnerai ja- „ mais aucun sujet légitime de m'aban- „ donner; & ils ont trop d'honneur & „ aiment trop leur Patrie pour m'a- „ bandonner sans sujet. Je vous prie de „ ne point ajouter à mes autres malheurs „ celui de les pousser à une action si inex- „ cusable & si injuste; je n'ose pas en „ dire davantage sur ce sujet, de peur de „ me rendre incommode; mais quoi qu'il „ m'arrive, je conserverai toujous jus-

„ qu'à mon dernier moment la passion la
 „ plus sincere & la plus tendre pour ma
 „ chere Mad. *Freeman* ". Cette Lettre est
 „ du 30. Octobre 1707.

La Reine en écrivit une autre à la Duchesse peu de tems après. Elle est courte & mérite que nous la traduisions toute entiere.

„ Ma chere Mad. *Freeman*, je ne sçaurois
 „ m'aller coucher * sans vous renouveler
 „ la priere que je vous ai faite souvent,
 „ que vous n'ayez point ces pensées des-
 „ obligeantes ni injustes touchant votre
 „ pauvre † infortunée & fidèle *Morley*,
 „ dont je m'apperçus hier que vous é-
 „ tiez remplie. En vérité, je ne les mé-
 „ rite point; si vous pouviez voir mon
 „ cœur, vous le trouveriez aussi sence-
 „ re, aussi tendre, aussi passionnement at-
 „ taché à vous, & aussi sensible que ja-
 „ mais à la bonté que vous me témoignez,
 „ en me disant librement votre pensée
 „ dans toutes les occasions qui se présen-
 „ tent. Rien ne sera jamais capable de
 „ me faire changer. Et quoique nous
 „ ayions le malheur de penser différem-
 „ ment sur quelques points, je serai tou-
 „ jours la même pour ma très-chere Mad.
 „ *Free-*

* La Lettre est datée du *Samedi au soir*, mais sans que le jour du mois y soit marqué.

† La Reine se donnoit toujours cette épithète depuis la mort de son Fils le Duc de *Glocester*.

„ *Freeman*. Je l'assure encore une fois
 „ que je suis plus tendrement & plus
 „ sincèrement toute à elle, qu'il ne m'est
 „ possible de l'exprimer”.

On ne sçauroit douter que la Reine ne fût très-sincèrement attachée à la Duchesse de *Marlborough*, malgré l'ascendant que *Mad. Masham* commençoit à prendre sur son esprit. Il faudroit qu'elle eût porté la dissimulation au suprême degre, pour témoigner tant d'attachement & tant de tendresse à une personne qu'elle auroit été résolue d'abandonner dans peu de tems. Il est pourtant vrai que quelques semaines après elle la traita avec beaucoup de froideur; ce que la Duchesse attribua aux pratiques secretes de *Mad. Masham*, qui étoit actuellement avec la Reine lorsque la Duchesse entra pour lui faire sa cour. Elle écrivit là-dessus à sa Maitresse une Lettre, qui par la franchise & la liberté qui y régnent mérite d'avoir place ici. Elle est du 27. Decembre 1707.

„ Si *Mad. Morley* veut être assez juste
 „ pour réfléchir impartialement sur la re-
 „ ception qu'elle a fait dernièrement à
 „ *Mad. Freeman*, qu'elle la trouvera diffé-
 „ rente de la manière dont elle avoit cou-
 „ tume de la recevoir ci-devant, lorsque
 „ vous vous rejouissiez de la voir entrer,
 „ & que vous étiez triste quand elle se
 „ retiroit! Vous ne sçauriez être surprise

„ qu'elle vous reproche que vous l'em-
 „ brassiez d'un air qui faisoit voir que
 „ vous étiez bien-aîsé de vous défaire
 „ d'elle , pour jouir de la conversation
 „ d'une autre * qui a le bonheur de vous
 „ plaire davantage ; quoique je sois sûre
 „ que personne n'a travaillé avec plus
 „ d'ardeur & de sincérité à vous être a-
 „ gréable que Mad. *Freeman*. Si je n'a-
 „ vois considéré que mon intérêt parti-
 „ culier & celui de ma famille , j'aurois
 „ pû souffrir ce changement sans me
 „ plaindre ; car je crois que Mad. *Morley*
 „ est sincèrement dans la disposition de
 „ nous faire du bien. Mais il y a eu un
 „ tems où vous aviez la bonté de m'hon-
 „ norer de votre confiance , & d'une
 „ ouverture de cœur qui me charmoit ,
 „ & c'est-là ce qui rendoit tous mes
 „ services agréables. Il n'est pas pos-
 „ sible de perdre cet avantage sans res-
 „ sentir une mortification trop grande
 „ pour qu'on puisse garder le silence : car
 „ je suis sûre que je n'ai jamais rien fait
 „ pour mériter de perdre votre confian-
 „ ce ; ne l'ayant jamais trahie , n'en ayant
 „ jamais abusé pour vous donner de mau-
 „ vaises impressions de qui que ce fût.
 „ Je suis naturellement franche & since-
 „ re , & Mad. *Morley* a agréé ce carac-
 „ tère pendant un grand nombre d'an-
 „ nées.

* Elle veut parler de Mad. *Masbam*.

„nées. Je ne suis point du tout chan-
 „gée ; mais je ne sçaurois m'empêcher
 „de croire raisonnable , ce qui me pa-
 „roît tel. Dieu m'est témoin que je
 „ne me suis jamais proposé aucun des-
 „sein , que je n'aye été pleinement con-
 „vaincue qu'il tendoit au solide intérêt
 „& à la véritable gloire de Mad. *Mor-*
 „*ley* : & je crois pouvoir en toute su-
 „reté m'en rapporter à la décision de
 „cette question: Y a-t-il quelque Pro-
 „jet où le public ait été intéressé, &
 „dans lequel Mad. *Freeman* a persuadé
 „Mad. *Morley* d'entrer , qui ait échoué ?
 „Il m'est impossible de dissimuler de ma-
 „nière que je paroisse ce que je ne suis
 „point.

„ Ceci soit dit pas rapport à ce qui
 „s'est passé Mercredi dernier. Si Mad.
 „*Morley* conserve encore quelque reste
 „de la tendresse qu'elle a témoigné
 „pour sa fidèle *Freeman* , je la prie de
 „la traiter de l'une de ces deux maniè-
 „res, ou avec l'ouverture de cœur &
 „la confiance d'une amie, comme elle a
 „fait pendant vingt ans, (car de préten-
 „dre avoir de l'amitié sans ouverture
 „de cœur & sans confiance , c'est un
 „traitement propre pour des enfans,
 „mais non pas pour des amis), ou
 „d'une manière convenable à la Charge
 „qu'elle remplit , & qui l'oblige néces-
 „sairement à importuner souvent Mad.

„ *Morley* pour les affaires d'autrui. Si
 „ Mad. *Morley* veut se déterminer pour
 „ l'une ou l'autre de ces deux manières,
 „ ou en prescrire quelque autre qui lui
 „ plaise davantage, Mad. *Freeman* pro-
 „ met de suivre, autant qu'il sera possible,
 „ la méthode qu'on lui indiquera, & el-
 „ le eût résolue de montrer jusques à la
 „ fin de sa vie, & dans toutes les occa-
 „ sions, que Mad. *Morley* n'eut jamais de
 „ servante plus fidèle”.

On ne nous dit point quel effet produisit une Lettre si libre & d'un stile si singulier; mais il est sûr que la Reine parût se livrer de plus en plus à Mr. *Harley*, & négliger ses autres Ministres; de sorte que Mylord *Marlborough* & Mylord *Goldophin*, après lui avoir déclaré plusieurs fois inutilement qu'il leur étoit impossible de la servir plus longtems, si elle continuoit à mettre toute sa confiance en ce Secrétaire d'Etat, résolurent enfin de ne plus servir avec lui, & s'absenterent du Conseil. Mr. *Harley* voulut que le Conseil se tint sans eux; mais le Duc de *Somerset* représenta qu'on ne pouvoit rien faire, tandis que ni le Général, ni le Trésorier n'étoient présens; sur quoi le Conseil se separa. Cela produisit un tel effet sur la Reine, que peu de tems après elle remercia Mr. *Harley* de ses services.

Il sembloit que ce fut-là un grand sujet

sujet de triomphe pour les *Whigs* ; mais il ne fut qu'apparent. Ce fut avec le consentement de Mr. *Harley* , & même par son conseil, que la Reine lui ôta son Emploi. Mais il n'en eut pas moins de pouvoir sur son esprit ; car sous prétexte de rendre visite à sa Cousine *Masham* , il voyoit toujours la Reine secretement. La Duchesse de *Marlborough* ne l'ignoroit pas : elle avoit pourtant encore quelque espérance de pouvoir regagner la confiance de sa Maîtresse ; & voici sur quoi elle fondeoit cette espérance. Peu de tems avant que Mr. *Harley* fut remercié de ses services , Mylord *Marlborough* ayant déclaré à la Reine qu'il ne pourroit plus la servir, la Duchesse lui dit aussi, que si le Duc se retiroit, elle ne pourroit pas non plus demeurer à la Cour : la Reine lui répondit, qu'*il ne falloit absolument point qu'elle la quittât ; que la seule pensée lui en étoit insupportable.*

Les glorieux succès de la Campagne de 1708. contribuerent encore à faire espérer, que la Reine continueroit à se tenir attachée aux *Whigs*. Cependant Mr. *Harley* poursuivoit toujours ses pratiques secretes ; sur quoi on nous apprend ici une particularité qui prouve évidemment la correspondance de Mr. *Harley* avec la Reine. On auroit cru que le Prince étant mort, la Reine devoit naturellement fuir les endroits qui pou-
voient

voient lui rappeler trop vivement l'image de son Epoux ; cependant elle choisit le Cabinet même du defunt pour le lieu de sa retraite, & elle avoit coûtume d'y passer plusieurs heures par jour durant quelques semaines. On découvrit bientôt pourquoi la Reine avoit choisi ce Cabinet ; c'est que par un escalier derobé on pouvoit s'y rendre de l'appartement de Mad. *Mafham*, qui par ce moyen étoit en état d'introduire fecretement auprès de la Reine qui elle vouloit.

Le Conseil s'aperçut bientôt des menées de Mr. *Harley*, par les difficultez & les objections que la Reine faisoit contre tout ce que lui propofoient ses Ministres, qui furent obligez de lui représenter, que rien ne pouvoit les décourager plus que de voir qu'elle n'avoit aucune confiance en eux, mais qu'elle se laissoit entierement conduire aux conseils de gens qui les contreminoient en tout. La Duchesse elle-même écrivit fort librement à la Reine sur ce sujet ; & voyant que sa Lettre n'avoit produit aucun effet, mais que la Reine paroiffoit se refroidir de plus en plus envers elle, elle fut la trouver, & la pria instamment de lui dire quel crime elle avoit commis pour s'être ainsi attiré la disgrâce de sa Maîtresse. La Reine ne jugea pas à propos d'entrer alors dans aucun éclaircissement, mais peu de jours après elle

elle lui écrivit une Lettre *, où elle l'accusoit d'acharnement contre la pauvre Masbam, & de n'avoir rien si fort à cœur que de ruiner sa Cousine. Et en parlant de la mesintelligence qu'il y avoit entre Sa Majesté & la Duchesse, elle disoit, qu'elle ne pouvoit l'attribuer à aucune autre cause, si ce n'est que la Reine ne pouvoit pas voir par les yeux de la Duchesse, ni entendre par ses oreilles. Elle ajoutoit, qu'il étoit impossible que la Duchesse regagnât ses bonnes grâces, mais qu'elle en agiroit toujours avec elle, comme avec la Femme du Duc de Marlborough & la Dame de sa Garderobe. Une déclaration si claire & si expresse de l'entier changement de la Reine parut d'autant plus extraordinaire, que dans cette même Lettre la Reine se servit de ces expressions. „ Vous m'avez demandé „ deux ou trois fois, si vous aviez com- „ mis quelque crime qui ait causé mon „ changement à votre égard; je vous ai „ répondu que non, parce que je ne crois „ pas que ce soit un crime que de ne „ pas penser comme moi”.

La Duchesse ayant reçu cette Lettre, dressa un long narré des fidèles services qu'elle avoit rendus à la Reine durant vingt-six ans, de la reconnoissance que la Reine avoit paru en avoir, de la faveur qu'elle lui avoit témoignée à cause
de

* En date du 26. Octobre 1709.

de ses services, de l'usage qu'elle avoit fait de la faveur de la Reine, & comment elle l'avoit perdue par les artifices de ses ennemis, & particulièrement d'une personne qu'elle avoit élevée de la poussière. Et connoissant le cas que la Reine faisoit des Ecrits de quelques Théologiens distinguez, elle ajouta à son narré les avis que donne l'Auteur de *la Pratique des Vertus Chrétiennes*, touchant les devoirs de l'Amitié; les règles que l'on trouve dans l'Office de la Communion par rapport à la reconciliation, & celles que l'Evêque *Taylor* prescrit sur le même sujet. Elle remit ce narré à la Reine, qui promit de le lire; & quelque tems après, étant à la Chapelle & passant près de la Duchesse pour aller communier, elle lui jetta un regard plein de bonté, & lui sourit gracieusement; mais, dit la Duchesse, j'eus lieu de juger bientôt, que ce regard étoit donné à l'Evêque *Taylor* & à l'Office de la Communion, plutôt qu'à moi.

En effet, la Reine donna plusieurs sujets de mortification non seulement à la Duchesse de *Marlborough* en particulier, mais aussi à ses Ministres, qui perdoient tous les jours de leur credit auprès d'elle, sur-tout après l'affaire de *Sacheverell*. Ce fut dans ce tems-là que Sa Majesté résolut de faire le Duc de *Shrewsbury* Grand-Chambellan. Comme il avoit donné sa voix en faveur de *Sacheverell*, on comprit

aisément que la Reine alloit se livrer entièrement aux *Torys*. Mylord *Godolphin*, qui étoit alors à *Newmarket*, lui écrivit là-dessus une Lettre si judicieuse, & où il représenta si vivement ce qui arriva dans la suite, qu'elle est digne que nous en donnions la Traduction : Elle est du 15. d'Avril 1710.

„ J'ai reçu la Lettre que Votre Majesté
 „ m'a fait l'honneur de m'écrire le 13.,
 „ & je vois avec douleur que vous nom-
 „ mez chagrin, ce qui dans ma dernie-
 „ re n'étoit que l'effet de mon zèle &
 „ de la persuasion où je suis, que Votre
 „ Majesté se laisse conduire à grands pas
 „ à sa perte & à sa destruction par ceux
 „ en qui vous vous confiez si fort. C'est
 „ pourquoi je suis moins surpris qu'in-
 „ quiet de la résolution que vous dites
 „ que vous avez prise de donner un Em-
 „ ploi au Duc de *Shrewsbury*. Car certai-
 „ nes gens comprenant très-bien qu'il
 „ seroit difficile d'engager Votre Majesté
 „ à casser un Parlement, qui durant deux
 „ hyvers de suite vous a donné plus de six
 „ millions sterling par an, pour soutenir
 „ une Guerre de laquelle dépend la su-
 „ reté de votre Couronne; ces gens-là,
 „ dis-je, même pendant que la Guerre
 „ continue encore, ont eu l'adresse d'en-
 „ gager Votre Majesté à faire une chose,
 „ qui vous mettra infailliblement dans
 „ la nécessité de casser le Parlement, quoi-
 „ „ que

„ que (comme j'ose le croire encore)
 „ ce ne soit ni votre inclination , ni vo-
 „ tre dessein de le casser.

„ Je prie Votre Majesté d'être persua-
 „ dée , que ce que je dis ici ne proce-
 „ de d'aucun préjugé que j'aye contre
 „ le Duc de *Shrewsbury*. Il n'y a personne
 „ de la capacité de qui j'aye une plus
 „ haute idee , personne avec qui j'aye
 „ vécu plus librement & plus familiere-
 „ ment depuis plus de vingt ans. Votre
 „ Majesté se souviendra, s'il lui plaît, que
 „ lorsque vous parvintes à la Couronne,
 „ je souhaitai que ce Seigneur eût un
 „ des premiers Emplois ; & ç'auroit été
 „ un bonheur pour vous & pour votre
 „ Royaume qu'il eût accepté cette offre :
 „ Mais il jugea à propos de s'excuser ;
 „ & les raisons que l'on donna alors
 „ généralement de son refus, ne sont gue-
 „ res propres à vous le rendre agréable.
 „ Mais il faut que je tache de faire con-
 „ noître les choses à Votre Majesté telles
 „ qu'elles sont en effet. Si vous prenez
 „ ce Seigneur à votre service & lui don-
 „ nez quelque Emploi dans ce tems-ci,
 „ immédiatement après qu'il a été si pu-
 „ bliquement uni avec tout le Corps des
 „ *Torys*, qu'il a voté constamment avec
 „ eux, & qu'il a entretenu une corres-
 „ pondance secreete avec Mr. *Harley*,
 „ cabalant avec lui, quelle consequen-
 „ ce pensez - vous que cela entraînera
 „ avec

„ avec foi ? Ne fera-ce pas le moyen d’obliger tous les membres de votre Conseil secret, excepté *, à s’en retirer comme d’un lieu pestiféré ? Je laisse à juger à votre Majesté quel effet ce changement de tous vos Ministres produira parmi vos Alliez de delà la mer ; & s’ils pourront se flatter que la guerre sera poursuivie avec vigueur par des gens qui s’y sont toujours opposez, qui ont tâché d’en empêcher les opérations, & à qui toute paix, quelle qu’elle puisse être, plaira d’autant plus, qu’elle laissera à la *France* plus de liberté & plus de pouvoir pour établir le Prétendant sur le Trône de ces Royaumes.

„ Ces considerations obligeront infailliblement la *Hollande* à conclure une Paix particuliere & separée avec la *France*, & feront perdre à votre Majesté tout l’honneur & toute la gloire que vos armes vous avoient acquises ; l’Etat sera privé de tout le fruit qu’on devoit recueillir des dépenses énormes que la Guerre a coûté, & de tous les avantages & de toute la sureté dont on a si grand besoin, & qu’on avoit de si belles esperances d’obtenir. Y a-t-il quelqu’un qui puisse s’imaginer, qu’après

„ que

* Il y a ici un vuide dans l’Original, & nous ne sçavons pas comment le remplir.

„ que la Nation aura vû évanouir fes ef-
 „ pérances , on ne recherchera pas les
 „ caufes de ce malheur , & qu'on ne tâche-
 „ ra pas de découvrir qui auront été les
 „ Auteurs de ce changement de mefures ,
 „ qui auront confeillé à votre Majesté
 „ d'abandonner un plan qui avoit pendant
 „ long-tems fi bien réuffi , & qui vous
 „ avoit acquis un fi grand nom dans le
 „ monde ? Je crains fort que votre Ma-
 „ jesté ne trouve, mais trop tard , qu'il
 „ fera bien difficile qu'aucun de vos nou-
 „ veaux Confeillers fe foutienne contre
 „ une pareille recherche. Je puis vous
 „ affurer , que fi toutes ces confequences
 „ ne me paroiffoient pas inévitables , je
 „ me garderois bien de chagriner ou d'in-
 „ quiéter votre Majesté en vous les repré-
 „ fentant. Mais perfuadé, comme je le
 „ fuis, que vous les trouverez ainfi par
 „ l'événement, ma fidélité & mon zèle
 „ fincere pour votre fervice & pour votre
 „ gloire m'obligent indifpenfablement à
 „ vous les mettre devant les yeux. Que
 „ votre Majesté ait pris une réfolution
 „ d'une fi grande importance pour vos
 „ Affaires , tant du dedans que du dehors,
 „ fans en faire part au Duc de *Marlborough* ,
 „ ni à moi , n'eft pas ce qui me mortifie
 „ le plus. Peut être qu'on penfera pour-
 „ tant dans le monde, que les longs &
 „ fidèles fervices que nous avons tâché
 „ conftamment & avec zèle de rendre à

„ votre Majesté , auroient mérité un peu
 „ plus d'égard. Quoi qu'il en soit , je
 „ prie humblement votre Majesté de
 „ me permettre de l'assurer , que je ne
 „ m'opposerai jamais le moins du monde
 „ à vos desseins, ni aux Ministres que vous
 „ jugerez à propos d'employer. Il faut
 „ que je demande encore deux graces à
 „ votre Majesté : la première est , que
 „ vous veuillez bien me permettre de
 „ passer le reste de mes jours hors de
 „ *Londres* , dans un lieu où je puisse goû-
 „ ter plus de contentement & plus de
 „ tranquillité ; la seconde, que vous ayez
 „ la bonté de garder cette Lettre , &
 „ de la relire vers la Noël prochaine ,
 „ pour juger alors par vous-même qui
 „ sont ceux qui vous ont donné le meil-
 „ leur & le plus fidèle conseil ”.

Il ne paroît pas que cette Lettre ait fait beaucoup d'impression sur l'esprit de la Reine : Elle continuoit toujous à écouter son Confident secret : car vers le commencement du mois de Juin suivant , on parla du dessein que la Reine avoit formé de remercier le Comte de *Sunderland* de ses services. Mylord *Marlborough* étoit alors en *Flandre* , à la tête de l'Armée. Dès qu'il eut appris le dessein de la Reine, il lui écrivit , pour lui représenter fortement les mauvais effets que produiroit la disgrâce de son Gendre , contre la fidélité duquel on ne pouvoit rien al-

leguer, & en qui les Alliez avoient une parfaite confiance: il la pria instamment de suspendre l'exécution de son dessein, au moins jusques à la fin de la Campagne. Les Amis de Mylord *Sunderland* engagerent aussi la Duchesse de *Marlborough* de faire un dernier effort sur l'esprit de la Reine: elle lui écrivit deux fois, mais sans aucun succès; Mylord *Sunderland* perdit son Emploi avant le milieu de Juin, & peu de tems après Mylord *Godolphin* fut aussi remercié de ses services; & vers la fin de cette même année (1710) le Duc de *Marlborough*, au retour d'une glorieuse Campagne, porta à la Reine, de la part de la Duchesse, la resignation des Charges qu'elle possédoit. La Duchesse de *Somerset* fut faite Dame de la Garderobe, & Mad. *Masham* Garde de la Bourse privée de la Reine. Le Duc de *Marlborough*, malgré toutes les mortifications qu'on lui faisoit essuyer, ne jugea pas à propos de se remettre de ses Emplois; il les conserva jusques au premier jour de l'an 1712, que sous prétexte de quelques malversations dont on l'accusa mal à propos, la Reine le remercia de ses services. La véritable raison de sa disgrâce étoit, que les nouveaux Ministres, qui vouloient absolument la paix avec la *France*, ne pouvoient pas se fier de la faire, aussi long-tems que le Duc de *Marlborough* seroit à la tête de l'Armée. Dès qu'il eut perdu
ses

ses Emplois , il écrivit à la Reine une Lettre respectueuse , mais extrêmement forte , où il lui dit entre autres choses , que *l'Amitié de la France ne peut qu'être ruinée pour Sa Majesté , parce qu'il y a dans la Cour de France un principe de haine insurmontable contre le Gouvernement de la Reine , & contre la Religion de ses Etats.* C'est par cette Lettre que finit la seconde Partie des Mémoires de la Duchesse.

Dans la troisième elle se justifie contre trois Chefs d'Accusation que ses ennemis ont publiez contre elle dans des Libelles. Le premier est , qu'elle s'étoit conduite indignement dans les Charges qu'elle avoit remplies , & qu'elle avoit trahi la confiance qu'on avoit en elle : Le second , qu'elle avoit abusé de la faveur de la Reine pour obtenir des dons exorbitans : Le troisième , que par une avidité insatiable pour les richesses , elle avoit honteusement vendu les Charges & les Dignitez.

Elle dit sur le premier Chef ; qu'elle pourroit se contenter de répondre , que pendant neuf ans qu'elle a été Dame de la Garderobe de la Reine , elle a toujours porté ses comptes à l'Echiquier , qu'ils y ont été examinez avec la dernière régularité , & qu'elle a toujours produit des quittances pour toutes les sommes qu'elle a portées en compte , jusques à la valeur de vingt Chelins. Non contente de cette Réponse générale , elle en-

tre dans un assez grand détail, pour faire voir que, pendant qu'elle a été en charge, la dépense de la Garderobe a toujours été considérablement moins grande qu'elle n'étoit auparavant. Dans les Règnes qui ont précédé celui de la Reine *Anne*, la dépense de la Garderobe se montoit, une année portant l'autre, à 5040. Livres sterling par an; au lieu que la dépense de la Garderobe durant les quatre premières années de la Reine *Anne* ne se monte qu'à 2900. Livres sterling par an.

Mais comme il y a une grande différence entre les dépenses de la Garderobe d'une Reine & celle d'un Roi, on compare ici les dépenses de la Reine *Anne* avec celles de la Reine *Marie*. Durant la première année du Règne de celle-ci, la dépense de la Garderobe alloit à 12604. Livres sterling & quelques Cheilins, & durant la seconde, cette dépense se montoit à 11131. Livres sterling; au lieu que dans les quatre premières années de la Reine *Anne*, elle n'a dépensé pour sa Garderobe que 11565. Livres sterling.

Il est vrai que la dépense fut plus grande dans les cinq années suivantes; car elle se montoit en tout à 18972. Livres sterling. Mais cela venoit principalement des dépenses extraordinaires qu'on fut obligé de faire pour le deuil de la mort du Prince; & la Reine ayant ordonné qu'on donnât tous ses habits, il falut

AVRIL, MAY ET JUIN. 1742. 39
renouveler entièrement la Garderobe
après le deuil. Malgré ces deux Arti-
cles extraordinaires , la dépense de la
Garderobe , durant neuf ans que la Du-
chesse de *Marlborough* en a eu le manie-
ment , est très-petite en comparaifon de
ce qui fut dépensé pendant les deux an-
nées que *Mylady Derby* fut Dame de la
Garderobe de la Reine *Marie* ; car 30537.
Livres sterling pour neuf ans , font peu de
chose en comparaifon de 23735. Livres
sterling pour deux ans seulement. Sui-
vant ce calcul , la Reine a dépensé en ha-
bits , &c. 3393. Livres sterling par an , pen-
dant les neuf ans que la Duchesse de *Marl-
borough* a été Dame de la Garderobe : en-
core faut-il remarquer que dans cette
fomme font compris les Salaires & autres
dépenses , que la Duchesse particularifoit
dans ses Comptes , & dont avant son
tems on faisoit des Comptes à part , afin
que les dépenses de la Garderobe en pa-
rûssent moindres. Ces Salaires &c. se
montoient à 1400. Livres sterling par
an ; qui déduites des 3393. les reduisent
à 1993, ce qui est 9874. Livres ster-
ling de moins par an que ce que dé-
penfoit la Reine *Marie* ; d'où la Duchef-
se conclut , que durant les neuf ans qu'el-
le a été Dame de la Garderobe , elle a
épargné près de 90000 Livres sterling à
sa Maîtresse. Ces calculs font fondez sur
les Regitres mêmes de l'Echiquier , dont

40 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
la Duchesse a fait mettre quelques Extraits à la fin de ces Mémoires. Nous avons rapporté ces Calculs , afin de faire voir avec combien d'injustice on a accusé la Duchesse de *Marlborough* , d'avoir trahi la confiance qu'on avoit en elle , pour s'enrichir aux dépens de sa Maîtresse.

Sur le second Chef d'Accusation , qui est d'avoir abusé de la faveur de la Reine pour en obtenir des Dons exorbitans, la Duchesse entre dans un détail , qui, s'il ne contient rien que de vrai, comme on ne sçauroit gueres en douter, ne peut que faire beaucoup d'honneur à sa générosité.

Peu de tems avant que la Reine *Anne* montât sur le Trône, la Fille aînée de *Mylady Marlborough* épousa le Fils du Comte de *Godolphin*. C'est la coûtume en *Angleterre*, que lorsque la Fille d'un favori ou d'une favorite se marie, le Roi ou la Reine lui donne une somme en mariage. La Princesse *Anne* voulut donc faire présent de dix mille Livres sterling à la fille de *Mylady Marlborough* ; mais cette Dame trouvant cette somme trop grosse, vû que la Princesse n'avoit que cinquante mille Livres par an, n'en voulut accepter que la moitié. La Princesse fit le même présent à la seconde Fille de la Duchesse, qui épousa *Mylord Sunderland*, & elle promit en même tems d'avoir soin de tous ses autres enfans; promesse qu'elle exécuta fidèlement lorsque deux au-
tres

AVRIL, MAY ET JUIN. 1742. 41
tres Filles de la Duchesse se marierent.

Elle rend compte ensuite des autres Donations que la Reine lui a faites à elle-même.

La première est la Charge de Maîtresse (*Ranger*) du Parc de *Windsor*. On a prétendu que cette place rapportoit quatre mille Livres sterling par an. Mais la Duchesse fait voir, qu'excepté l'agrément d'avoir une Maison bien située dans un beau Parc, elle n'a retiré de cette Charge aucun profit qui mérite d'entrer en ligne de compte; sur quoi elle en appelle à tous les habitans de *Windsor*, & à tous les Gardes-Chasse. Elle ajoute, qu'il lui en a coûté quatre ou cinq mille Livres sterling pour embellir la Maison du Parc de *Windsor*, dont la Couronne profitera après sa mort.

La seconde Donation qu'elle a obtenue de la Reine, c'est le Terrain du Parc de *Saint-James* sur lequel sa Maison est bâtie, à côté du Palais. Les Ennemis de la Duchesse ont fait monter la valeur de ce Terrain jusques à dix mille Pièces; mais il s'en faut bien qu'il vaille cette somme, puisque la Duchesse est obligée d'en payer une rente annuelle à la Trésorerie; & que la Maison qu'elle y a bâtie lui a coûté entre quarante & cinquante mille Livres sterling, dont la Reine n'a jamais payé un fol, quoiqu'on ait prétendu le contraire dans le public.

La troisième & dernière Donation consistoit en deux mille livres sterling par an, que la Reine voulut que la Duchesse prit sur la Bourse privée, ce qui, au bout des neuf ans que la Duchesse a eu la Garde de la Bourse privée, se montoit à 18000. Livres sterl. Voilà tous les Dons qu'elle a jamais reçus de sa Maîtresse, excepté le salaire de ses Emplois, qui étoit de 5500. Livres par an, dont il falloit encore déduire des Droits & des Taxes.

Sur le troisième Chef d'Accusation, sçavoir qu'elle avoit honteusement vendu les Dignitez & les Charges, elle répond; qu'elle ne s'est jamais mêlée de procurer la Pairie à qui que ce soit, si ce n'est à Mylord *Hervey*, présentement Comte de *Bristol*; mais elle n'en a point reçu d'autre récompense que les remerciemens de ce Seigneur même, qui vit encore. Elle ajoute, qu'elle auroit pû gagner des sommes considérables, si elle avoit voulu abuser de la faveur de la Reine; car on lui offrit six mille Livres sterling pour faire créer Mr. *Coke* de *Norfolk* Pair du Royaume: c'étoit un Gentilhomme fort riche, & qui étoit d'ailleurs Petit-Fils du Duc de *Leeds*. Mais elle répondit, que ceux qui aspireroient à la Pairie devoient tâcher de la mériter par leurs Services.

A l'égard de la vente des Emplois ou des Charges, voici ce qu'elle nous apprend. „ Peu de tems avant que je suc-
„ ce-

„ cedâsse à Mylady *Clarendon* en qualité
 „ de première Dame du Lit de la Prin-
 „ cesse de *Danemarck*, Son Altesse m'écri-
 „ vit, qu'elle avoit dessein de prendre
 „ deux nouveaux Pages; mais qu'elle ne
 „ les prendroit point que Mylady *Clara-*
 „ *rendon* ne se fût retirée, afin que je
 „ pûsse avoir l'avantage de les nommer,
 „ c'est-à-dire, afin que je pûsse profiter
 „ de la vente de ces deux Places. Car
 „ il faut remarquer que dans ce tems-là,
 „ ceux qui avoient des Charges à la
 „ Cour avec des Places à leur disposi-
 „ tion, ne se faisoient pas plus de scru-
 „ pule de les vendre que de recevoir leur
 „ propre Salaire, ou le Revenu de leurs
 „ Biens. Il n'est donc pas surprenant,
 „ que moi qui étois nouvellement à la
 „ Cour, & très-peu riche, & ayant un
 „ pareil ordre de ma Maîtresse, j'aye
 „ suivi le torrent en vendant ces deux
 „ Places. Mais je ne tardai pas à con-
 „ damner moi-même cette pratique. Il
 „ me sembloit qu'il y avoit quelque che-
 „ se de criminel à vendre des Emplois;
 „ ce qui me fit prendre la résolution de
 „ ne plus tirer aucun profit des Emplois
 „ qui seroient à ma disposition. Et lors-
 „ que quelque tems après, la Princesse
 „ jugea à propos de renvoyer tous ses
 „ Domestiques Catholiques-Romains, qui
 „ étoient au nombre de trois, & dont
 „ deux étoient Pages, dont l'un m'a-

„ voit donné quatre-cens Livres sterling
 „ pour sa place, je lui rendis toute cet-
 „ te somme, & je donnai la même som-
 „ me à l'autre Page, quoique de simple
 „ Laquais il fût monté à l'office de Pa-
 „ ge, sans qu'il lui en eût coûté un sol ”.

La Duchesse garda si bien la résolution qu'elle avoit formée de ne vendre aucun Emploi, qu'elle refusa les présens qui lui furent offerts par un grand nombre de Personnes à qui elle avoit procuré de l'avancement. Comme elle avoit dessein de publier cet Ecrit peu de tems après sa disgrâce *, elle nous dit, qu'elle en appelloit alors au témoignage de ceux qu'elle nomme, & qui vivoient alors pour la plupart. Maintenant ils sont tous morts; mais au défaut de leur deposition, la Duchesse allegue en sa faveur une preuve négative, qui ne laisse pas que d'avoir beaucoup de force: c'est que dans le tems même qu'on a le plus crié contre elle, & qu'on l'a de plus accusée d'avoir introduit la Vénalité des Emplois, on s'en est tenu à de simples généralitez, sans citer aucun fait particulier; ce qu'on n'auroit pas manqué de faire, si on en avoit pû alleguer quelqu'un. Et si cette raison ne suffit pas pour la justifier, elle proteste solennellement qu'elle n'a jamais reçu durant toute sa vie la valeur d'un

* En 1712.

AVRIL, MAY ET JUIN. 1742. 45
d'un Chelin en argent ou en joyaux,
directement ni indirectement, par elle-
même ou par les mains de quelqu'au-
tre, pour procurer à qui que ce soit
quelque Poste, quelque Emploi, ou quel-
que Dignité qui fût à sa disposition,
ou pour accorder quelque grace. C'est
par cette protestation que finissent ses
Mémoires.

ARTICLE II.

*A full Vindication of the DUTCHESS
Dowager of MARLBOROUGH, both
with regard to the Account lately published
by her Grace, and to her Character in ge-
neral; against the base and malicious
Invectives contained in a scurrilous Pam-
phlet, entitled Remarks on the Ac-
count, &c. In a Letter to the Noble
Author of those Remarks.*

C'est-à-dire :

Justification pleine & entiere de la DU-
CHESSE Douairiere de MARLBO-
ROUGH; tant par rapport à l'*Histoi-
re de sa Conduite*, que sa GRAN-
DEUR a publiée depuis peu, que par
rapport à son Caractère en général,
CON-

46 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
contre les Invectives infames & mali-
cieuses , contenues dans une Brochu-
re violente , intitulée * *Remarques sur*
l'Histoire de la Conduite, &c. dans u-
ne Lettre au Noble Auteur † de
ces *Remarques.* A Londres , chez J.
Roberts , dans Warwick-Lane , 1742.
pagg. 40. in 8.

L'Article précédent étoit déjà compo-
sé lorsqu'on a publié la Pièce dont
nous venons de donner le Titre , de for-
te que nous n'avons pas pû en faire usa-
ge dans l'Extrait des Mémoires de la
Duchesse de *Marlborough.* Nous avons
trouvé avec plaisir , que l'Auteur de cette
Justification propose plusieurs Remarques
en faveur de la Duchesse que nous a-
vons faites dans notre Extrait ; c'est pour-
quoi nous ne les rapporterons pas ici ;
nous nous bornerons à celles qui nous
ont échapé , & qui roulent sur les Arti-
cles les plus importans.

On a vû dans notre Extrait , qu'on a
attribué la Disgrace du Duc de *Marlbo-*
rough

* C'est la première Brochure dont nous a-
vons donné le Titre à la tête de l'Article
précédent.

† Nous nous sommes informé , qui est le *Noble*
Auteur de ces Remarques ; mais nous n'avons
pas pû découvrir son nom.

AVRIL, MAY ET JUIN. 1742. 47
rough sous le Roi Guillaume, à une indis-
crétion dont on prétend que ce Seigneur
s'étoit rendu coupable, en découvrant
à son Epouse le dessein qu'on avoit formé
de surprendre *Dunkerque*. L'Auteur de
la *Lettre d'un Membre du Parlement, &c.*
prétend tenir ce Fait d'une personne de
la plus grande considération, mais qu'il
ne juge pas à propos de nommer. Sur
quoi le Défenseur de la Duchesse s'ex-
prime de cette manière. „ Le haut
„ rang de sa Grandeur & le Caractère
„ qu'elle a dans le monde, exigeoient sans
„ doute qu'on nommât la personne dis-
„ tinguée de qui on prétend tenir un pa-
„ reil Fait ; & quand même on l'auroit
„ nommée, nous pourrions douter enco-
„ re si elle a réellement dit ce qu'on lui
„ attribue, ou si elle l'a dit, qu'elle ait
„ dit la vérité. Mais posé que le fond
„ de ce Narré soit véritable, pourquoi
„ faut-il que la Duchesse soit coupable ?
„ Il y avoit, outre Mylord *Marlborough*,
„ trois autres personnes dans le secret ;
„ sçavoir, *Bentink*, *Zuilestein* & l'Ingenieur
„ lui-même. Aucun de ces trois n'a-t-il
„ pû découvrir le secret aussi-bien que
„ Mylord *Marlborough* ? Mais d'ailleurs,
„ peut-on croire que si c'eût été-là, com-
„ me on l'assure, la véritable raison de
„ l'indisposition du Roi contre le Comte
„ de *Marlborough*, le Roi eût voulu la
„ tenir cachée ? Ou que si on avoit pû
„ prou-

„ prouver que la Duchesse avoit décou-
 „ vert le secret, le Roi & la Reine qui,
 „ de l'aveu de tout le monde, étoient
 „ ses Ennemis, eussent voulu taire sa tra-
 „ hison ? Ou que ses autres Ennemis, qui
 „ n'étoient pas en petit nombre alors,
 „ aussi-bien que depuis, eussent manqué
 „ de publier avec tout le soin possible u-
 „ ne Histoire qui, non seulement pou-
 „ voit servir à justifier leur haine & leur
 „ malice, mais qui auroit aussi convain-
 „ cu la Princesse elle-même, qu'elle ne
 „ pouvoit plus sans indécence garder à
 „ son service une Dame coupable d'une
 „ indiscretion si odieuse ? Voilà quelles
 „ auroient été les conséquences infailli-
 „ bles de ce prétendu Fait, s'il eût
 „ été véritable : & l'on ne conçoit pas
 „ comment, s'il est vrai, la mémoire n'a
 „ pû s'en conserver, après un si court
 „ espace de tems, que dans une Tradi-
 „ tion incertaine qu'un Anonyme rap-
 „ porte sur l'autorité d'un autre Ano-
 „ nyme ”.

L'Auteur de la *Lettre d'un Membre du
 Parlement &c.* a prétendu, que le Duc & la
 Duchesse de *Marlborough* avoient été les
 plus grands *Torys* qu'il y eût en *Angleterre*.
 Ses preuves sont, premièrement, que la
 Reine *Anne*, dès qu'elle fût parvenue à
 la Couronne, se livra entièrement aux
Torys, malgré l'amitié qu'elle avoit pour
My lady Marlborough. Mais est-il donc

impossible, qu'une Princesse agisse d'une manière opposée aux sentimens de sa Favorite? C'est la question que fait le Défenseur de la Duchesse.

La seconde preuve du *Torysme* du Duc & de la Duchesse, c'est qu'ils ne furent point en faveur à la Cour du Roi *Guillaume* durant tout le tems que ce Prince employa les *Whigs*. Mais on a fait voir quelles furent les raisons de leur disgrâce *, & elles n'avoient rien de commun avec les principes des *Whigs* ou des *Torys*.

On ajoute, pour troisième preuve, que pendant que la Reine employoit les *Torys*, les Comtes de *Marlborough* & de *Godolphin* conserverent leurs Emplois, & furent carezzés & recherchés par les *Torys*; la Reine elle-même les croyoit de ce parti, dans lequel ils avoient aussi été élevez. Voici ce que répond l'Apologiste de la Duchesse. „ Les *Torys* s'ap-
 „ perçurent au commencement du Rè-
 „ gne de la Reine *Anne*, que son atta-
 „ chement pour l'Eglise n'avoit pas pû
 „ l'indisposer contre *Mylady Marlborough*;
 „ & qu'il seroit difficile de débusquer les
 „ deux Comtes, en qui elle avoit mis
 „ tou-

* Nous les avons rapportées dans l'Extrait des Mémoires de la Duchesse.

„ toute sa confiance: il y a donc beau-
 „ coup d'apparence que les *Torys* se con-
 „ tenterent pour lors d'agir de concert
 „ avec deux personnes, en qui ils ne dé-
 „ couvroient point cette violence si or-
 „ dinaire à ceux qu'un esprit de parti a-
 „ nime, & qui ne paroissent témoigner
 „ aucun zèle extraordinaire, si ce n'est
 „ pour ce qui leur paroist être le vé-
 „ ritable intérêt de l'Etat. Il est même
 „ probable que ces deux Comtes, dans
 „ le dessein de gagner de plus en plus la
 „ faveur de la Reine, & de la servir plus
 „ utilement, converserent familièrement
 „ avec plusieurs *Torys*, ce qui peut avoir
 „ donné lieu à ce parti de croire, qu'ils
 „ leur étoient plus attachez qu'ils ne les
 „ trouverent dans la suite. Mais s'ils é-
 „ toient véritablement *Torys*, comme on
 „ le prétend, comment est-il arrivé que
 „ par leur moyen la Reine choisit dans
 „ la suite des Ministres *Whigs*, sous l'ad-
 „ ministration desquels on remporta plu-
 „ sieurs victoires qui servirent à défen-
 „ dre & à conserver les Libertez de l'Eu-
 „ rope? D'où vinrent ces cris du dan-
 „ ger de l'Eglise? D'où procederent les
 „ oppositions que l'on fit contre ces Com-
 „ tes & qui produisirent enfin leur disgr-
 „ ce, après tous les grands & fidèles ser-
 „ vices qu'ils avoient rendus à l'Etat ”?

On a accusé la Duchesse de *Marlborough*
d'a-

d'avarice & d'extorsion, & malgré la manière solide dont elle se justifie de cette accusation, comme nous l'avons montré dans l'Article précédent, l'Auteur de la *Lettre d'un Membre du Parlement* a jugé à propos de revenir à la charge. L'Apologiste de la Duchesse n'a pas jugé à propos de passer cet Article sous silence. Il auroit pû se contenter de renvoyer le Censeur à la justification de la Duchesse. Il y renvoye en effet, mais il fait plus; il montre le glorieux usage qu'elle fait de ses richesses, qui certainement sont très-grandes; mais doit-on s'en étonner, vû les grands Emplois qu'elle & le Duc ont possédez pendant longtems, & vû les Etablissemens que le Parlement même a fait pour eux & pour leur Famille?

Mais si la Duchesse est riche, elle sçait aussi se servir de son bien d'une manière qui lui fait beaucoup d'honneur. Non seulement de simples particuliers, & des familles entières doivent leur subsistance & leur bonheur à sa générosité, mais l'Etat même lui est redevable de sa conservation: „ Le pouvoir que ses grandes
 „ richesses lui donnent a été constamment
 „ employé à conserver les Libertez de
 „ la Patrie contre les usurpateurs les
 „ plus qualifiez, les plus puissans, & les
 „ plus insolens. Si le poids du crédit &
 „ du pouvoir de la Duchesse de *Marlbo-*
 „ *rough* avoit été mis, il n'y a pas long-

„ tems, dans la balance de la corruption,
 „ la Nation en auroit été infailliblement
 „ accablée. Mais bien loin de-là, elle
 „ a exercé tout son pouvoir pour soute-
 „ nir la Liberté, & c'est à elle que la
 „ conservation en doit en grande partie
 „ être attribuée. C'est ce qui paroît suf-
 „ fisamment par la joye barbare & inhu-
 „ maine que le grand *Corrupteur* * & ses
 „ Créatures témoignèrent l'hyver passé,
 „ lorsque la Duchesse étoit dangereuse-
 „ ment malade; ils attendoient sa mort
 „ avec impatience, déclarant publique-
 „ ment, que cet événement les mettroit
 „ hors de tout danger. De sorte qu'on peut
 „ dire, que dans l'espace de quarante ans
 „ la Nation a été sauvée deux fois par
 „ la glorieuse conduite de cet illustre
 „ Couple ”.

A R T I C L E I I I .

AVANTURES de TELEMAQUE, *Fils d'ULYSSE,*
par MR. FR. DE SALIGNAC DE LA MO-
THE-FENELON, Archevêque Duc de Cam-
brai &c. Nouvelle Edition, revûe sur toutes
les précédentes, & corrigée avec soin, in
 12. pag. 423, sans compter le *Discours*
 de

* On entend par-là sans doute le dernier Mi-
nistre le *Cb. R. W.*

AVRIL, MAY ET JUIN. 1742. 53
de Mr. Ramfai, l'Ode qui est à la fin,
& le *petit Dictionnaire Mythologique*. A
Londres chez Nourse & Vaillant,
1742.

C E n'est pas pour faire l'Extrait d'un Livre que tout le monde sçait pour ainsi dire par cœur, qu'on annonce cette Edition. Cet Article est proprement destiné à un certain genre de Lecteurs, qui, sans négliger le fond des choses, s'attachent aussi à la connoissance des Livres. Nous allons donc en peu de mots faire l'Histoire de celui-ci, en parcourant les principales Editions qu'on en a données, y compris cette dernière, puisqu'elle le mérite bien : & ainsi chacun pourra se régler sur ce qu'il a, ou sur ce qui lui manque, par rapport à cet admirable Poëme.

Mr. Bayle, dans quelques-unes de ses Lettres ; parut d'abord mettre en doute que ce fût la production de Mr. de Cambrai ; mais depuis tous ses doutes se sont évanouis. Mr. de Fenelon, de son vivant, ne desavoua jamais un Ouvrage qui portoit son nom, & après sa mort, la Famille, en possession du MS. original, le fit imprimer comme authentique, & encore à présent ce précieux dépôt est entre les mains, nous dit-on, d'un Ministre public, Petit-Neveu de l'Auteur.

Dès l'année 1693, Mr. de Cambrai fut reçu à l'Académie Française à la place de Mr. Pellisson, & son Discours est dans le *Recueil des Harangues Académiques*, où il brille entre les autres, *velut inter ignes Luna minores*. On y voit son goût pour Homere, pour la Poésie naïve & touchante, pour ces traits d'une noble simplicité des *Raphaëls* & des *Caraches*, qu'il a si bien imitez à sa manière.

Il y avoit déjà quatre ans qu'il étoit auprès des Enfans de France, & comme l'Aîné, suivant le cours de la nature, étoit appelé à gouverner un grand Peuple, ce fut à lui qu'il consacra ses principaux soins. L'Enfant étoit vif, spirituel, passionné pour les belles choses, & sur-tout pour ce qui avoit quelque rapport à l'Histoire fabuleuse des Héros de l'Antiquité. C'est par cet endroit que l'habile Directeur le sçut prendre, pour reprimer l'impétuosité naturelle de son tempérament & pour jeter dans son cœur les semences de toutes les vertus dont il devoit avoir un jour tant de besoin. Voilà l'origine du *TELEMAQUE*, où l'on trouve en effet la meilleure partie de la Fable, mais adoucie & rectifiée par les idées de la Morale la plus pure, & de la Politique la plus saine. On ne sçait précisément, ni en quel tems il commença, ni combien de tems il mit à la composition de ce Chef-d'œuvre. Il le
fit

fit copier, dit-on, par un Domestique, qui en jugea assez avantageusement pour en faire une double Copie ; la première pour son Maître, & l'autre pour lui-même, ou pour mieux dire à son profit, puisqu'il la vendit à un Libraire qui la mit aussi-tôt sous presse. Mais sur le vent qu'en eut la Cour, l'impression fut arrêtée lorsqu'on n'en étoit qu'à la page 208. J'ai vû cette première Édition, qui est in 12, assez gros caractère, & qui ne laissa pas de se débiter (car on le permit) toute imparfaite qu'elle étoit, tant par l'estime générale qu'on avoit pour l'Auteur, alors (1698.) persécuté, que par le mérite réel de la Composition. La Cour s'étoit imaginée d'abord, que Mr. de Cambrai, actuellement en disgrâce avec elle, n'avoit conçu le dessein de ce Roman que pour y couler par vengeance des maximes opposées aux siennes, ou des portraits allégoriques, applicables à divers originaux encore en faveur. Mais elle revint peu-à-peu de ce préjugé.

Tout ce que le Libraire put faire pour les Curieux, ce fut apparemment d'en laisser tirer quelques copies à l'égard du reste qui n'étoit pas encore imprimé. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en la même année il en couroit des copies qu'on se prêtoit sous le manteau, comme je l'ai sçu de diverses personnes qui arri-

56 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
voient de *Paris* en *Hollande*, & ce fut
par cette voye que le Sr. *Adrien Moetjens* ,
Libraire des plus intelligens dans sa pro-
fession , s'en étant procuré un Exemplai-
re, ne tarda point à le faire imprimer
avec toute la précipitation imaginable.
Il parut donc pour la première fois à la
Haye, au mois de Juin de l'année sui-
vante 1699 ; d'abord seulement ce qui a-
voit déjà été publié en *France* , mais dans
la suite le tout en quatre petits Volumes,
réimprimant toujours les premiers à me-
sure qu'il s'épuisoient. A peine les pres-
ses pouvoient suffire à la curiosité du Pu-
blic , & quoique ces Editions fussent plei-
nes de fautes, à travers toutes ces tâ-
ches il étoit facile d'y reconnoître un
grand Maître. Mr. *Bernard* en porta d'a-
bord un jugement très-avantageux ; Mr.
de Beauval en parla sur le même ton.

Mr. *Boyle* , qui a toujours dit & écrit
qu'il n'avoit point vû le Livre , en rend
pourtant * compte à ses Amis. Il s'ima-
gine que c'est la Politique de TELE-
MAQUE qui l'a fait le plus valoir ; &
il ne compte presque pour rien la beau-
té de la Poësie, le sublime de la Morale,
les caractères des Passions si bien peints,
les Episodes si naturels & si intéressants,
enfin l'union & l'harmonie du tout en-
semble, qui ne seront jamais assez admi-
rées.

* Lettres pag. 76. & 859.

AVRIL, MAY ET JUIN. 1742. 57
rées. Il dit que le second Volume a paru inférieur au premier: c'est tout le contraire; car c'est dans ce second Volume que se trouve le VII. Livre, c'est-à-dire les fureurs de *Calypso* amoureuse, la passion de *Télémaque* pour *Eucharis*, son retour à lui-même, & enfin sa délivrance hors de cette Ile fatale par les soins de *Mentor*. Tout en est vif & animé, naturel, sublime & pour la pureté des mœurs fort au dessus de *Virgile* & d'*Homere*.

Cependant un certain *Gueudeville* qui publioit alors tous les mois son *Esprit des Cours*, comme s'il eût entretenu des Emissaires à ses gages, lui qui avoit bien de la peine à parvenir à la portion congrue, s'avisa de turlupiner aussi *TELEMAQUE* à sa manière, par une *Critique* qui fut poussée jusqu'au troisième Volume. Mais l'Abbé *Faidit*, qui avoit aussi attaqué le même Ouvrage par une pitoyable *Télémacomanie*, ayant malheureusement reproché au Critique l'insipidité de son stile plaisant, celui-ci laissant Mr. *de Cambrai* pour quelques momens, fit face contre l'Abbé, & relança sa pédanterie du bel air. Ainsi les honnêtes gens se divertirent, comme on se divertissoit autrefois à Rome à voir de vils Gladiateurs se porter l'un à l'autre des coups sanglans. Mr. *Téroul*, excellent Poète d'alors & bel-Esprit réfugié à la Haye,

58 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
en fit cette Epigramme qui a été publiée.

*Gueudeville & Faidit, ces Critiques fameux,
Qui contre TELEMAQUE ont fait main-
te Satyre,*

*Depuis naguères ont débat entr'eux :
Votre stile plaisant, dit l'un, est ennuyeux ;
Le vôtre, répond l'autre, est d'un Pédant
crasseux.*

*Qui l'auroit jamais osé dire ?
Ils ont trouvé moyen d'avoir raison tous deux.*

D'autre côté, Mr. de St. Remy se trouvant à la Haye pour y faire imprimer quelques Essais de sa façon sur l'Histoire de France, nous procura la première Edition correcte de TELEMAQUE : ce fut encore Moetjens qui l'engagea à cette révision. L'Edition est un in 12. de 448. pages, petit caractère, y compris les *Avantures d'Aristonous*, qui sont du même stile & du même Auteur. C'est un éloge ingénieux de la reconnoissance, plein de Poësie & de sentimens. Du reste on y mit à la tête le nom & tous les titres de Mr. de Cambrai ; ce qu'on n'avoit pas fait auparavant : *A la Haye chez Adrien Moetjens, 1701. avec Privilège des Etats de Hollande & de Westfrise, daté du 3. Décembre, 1699. La Préface, qui est assez étendue, est de la façon de Mr. de St. Remy ; & je ne sçais pourquoi on ne l'a pas conservée dans les nouvelles Editions.*

Cet-

Cette Edition fixa, pour ainsi dire, toutes les suivantes, jusqu'après la mort de l'Auteur. Les *Hollandois* la traduisirent en leur Langue, & en repeterent assez fréquemment les Editions. Les *Allemands* & les *Anglois* s'y conformerent aussi. D'autre côté, un *Italien* Profelyte, ayant peu d'Écoliers, occupa son loisir à traduire le TELEMAQUE en sa Langue, & cette Edition, toute imparfaite qu'elle est, parut à *Leyde* en 1702, & s'y débita avec la permission de *Moetjens*, qui en avoit le Privilege, & qui déclara par écrit à l'Entrepreneur, qu'il n'y mettoit aucune opposition. A *Geneve* & à *Berlin* on en fit aussi quelques Editions, & à *Rouen* clandestinement.

Ce qui fit le plus de peine à *Moetjens*, ce fut la contrefaçon de *Bruxelles* sous son nom. On lui avoit déjà contrefait ses *Essais de Morale*, son *Moliere* & plusieurs autres Livres de cours; mais il perdit patience quand il vit qu'on avoit fait la même chose à l'égard d'un Livre qui faisoit déjà une bonne partie de son revenu. Il s'en plaignit amèrement, & dans une des Editions subséquentes, il menaça le Contrefacteur, sans le nommer, des peines les plus séveres, s'il s'avisoit encore, outre ses précédens attentats, de contrefaire sa signature, qu'il apposa désormais à tous ses Exemplaires. Je ne sçais si ces menaces arreterent le

Pirate; car c'est ainsi que ces Messieurs se qualifient en pareil cas.

Enfin Mr. de Cambrai mourut en 1715, sans s'être mis en peine d'avouer ou de desavouer le Livre, ou d'en corriger publiquement les fautes; ne jugeant pas sans doute qu'il fût de la dignité ou de la gravité de son caractère, de paroître s'intéresser au succès d'un Roman, comptant bien sans doute que sa Famille y suppléeroit un jour.

En effet, dès le commencement de l'année 1717, il parut en France, dans la Capitale, une double Edition de ce Livre chez Jacques Etienne; l'une en assez gros caractère, & l'autre en caractère plus petit, mais toutes deux in 12, avec des figures, une longue & belle *Approbaton* de Mr. de Sacy, datée du premier de Juin de l'année précédente, un *Discours* de Mr. de Ramsay sur la nature du Poëme Epique, & sur l'excellence de celui de Mr. de Cambrai, avec une *Ode* à la fin, de la façon de l'Archevêque, mais sans les *Avantures d'Aristonous*, qu'on réserva pour le Recueil de ses Fables. Le Livre est dédié à Louis XV. & probablement celui qui avoit fait le *Discours*, Ami & Disciple du défunt, avoit pris soin de l'Edition.

On ne scauroit nier sans injustice qu'elle ne fût supérieure à toutes les précédentes. Parmi un assez grand nombre de *Corrections*, à la vérité peu importantes,

AVRIL, MAY ET JUIN. 1742. 61
il y en avoit de nécessaires ; & de plus,
des additions & des retranchemens.

J'oublois de dire, que dans la première division de ce Poëme, il ne contenoit que neuf Livres, apparemment pour répondre aux neuf Muses d'*Hérodote* ; mais dans la nouvelle Edition l'Ouvrage se trouve reparti *Homériquement* en vingt-quatre ; ce qui de soi-même est assez indifférent.

Malgré quelques bevuës assez considérables, que les gens de bon goût mirent sur le compte des Editeurs, le public rendit à l'Edition de la Famille toute la justice qui lui étoit dûë, & les presses des Païs étrangers s'occupèrent à l'envi à la copier. On rejetta toutes les précédentes, & on se fixa universellement à une Edition qui passoit pour originale. Les *Hollandois*, comme de raison, furent les premiers à s'y conformer, & ici à *Londres* on ne manqua pas de les suivre. On fit plus, on y mit des Notes au bas des marges, qui étoient presque toutes personnelles : j'en ignore absolument la source, & je n'ai dessein de choquer personne ; seulement on me permettra de douter de la supposition qu'on y fait, sçavoir que l'Auteur dans ses Portraits ait eu en vûë de taxer obliquement certains Originaires de la Cour de *France*, comme la *Montespan*, la *Maintenon*, *Mr. de Louvois*, *Louis XIV.*, &c. sous prétexte de quelque ref-

reſſemblance en certains traits. Jamais rien de plus mal imaginé. Quand Mr. de Cambrai compoſa ſon Livre pour l'inſtruction des Princes, il étoit bien avec toute la Cour, & ſans doute avec raiſon, puisqu'outre le Préceptorat de l'Héritier préſomptif de la Couronne, & un des meilleurs Archevêchez du Royaume qu'il devoit à la Favorite, il pouvoit aſpirer encore à la Charge d'Aumônier de la Duchefſe de Bourgogne: & pour ce qui eſt de ſon Souverain, qu'il l'eſtima réellement, c'eſt ce qui paroît par les éloges qu'il lui donne dans ſon *Discours Académique*, mais principalement dans la Lettre qu'il écrivit au Confefſeur du Roi peu de jours avant que de mourir, & dans laquelle il proteſte ſolemnellement qu'il a toujours eu pour ſa perſonne & pour ſes vertus une eſtime & un reſpect très-profonds. S'il étoit bien fondé en tout cela, ce n'eſt pas de quoi il ſ'agit: il ſuffit qu'on en doit croire un Evêque, un Evêque comme Mr. de Cambrai, & un Evêque mourant, ſur une déclaration de cette nature. Ajuſtez cela, ſi vous pouvez, aux réflexions de l'Annotateur. Cependant ces remarques ſe faiſoient lire; on aime les perſonalitez, ſur-tout quand elles tombent ſur certains originaux dont on n'a pas grand ſujet de ſe louer.

On étoit déjà tombé dans la même illuſion à l'égard d'un autre Prélat, dont

il ne sera peut-être pas inutile de dire ici quelque chose. En 1709, dont l'hiver fut un des plus rudes qu'on ait senti de mémoire d'homme, & qui pensa désoler la France méridionale, *Esprit Fléchier*, Evêque de *Nîmes*, publia, sous le titre de *Mandement*, une Exhortation pastorale, où ayant représenté d'une manière très-vive les fléaux du Ciel sur la Province, il exhortoit à faire pénitence, & parce qu'il citoit & y appliquoit l'Écriture à la Catholique, en y introduisant le Roi *David* consultant le Seigneur sur les malheurs du tems, auquel il fut répondu, qu'on n'avoit pas gardé la foi aux *Gabaonites*, le gros des Refugiez s'imaginèrent que le Prélat reprochoit à la Cour la cassation de l'Edit de *Nantes*, avec toutes les duretez qui l'avoient suivie: jusques-là qu'un Ministre de la *Haye* fit réimprimer le Mandement avec une Préface de sa façon, qui sembloit faire entendre, ou que l'Evêque faisoit allusion à nos malheurs, ou du moins qu'il nous fournissoit lui-même, sans y penser, une espece d'Apologie. Je n'ai rien à dire sur le dernier membre de la proposition; mais à l'égard de Mr. *Fléchier*, il est plus que probable qu'il n'y a point entendu finesse. Il suppose que les fléaux du Ciel étant évidens, il est naturel d'en rechercher la cause, & pour cet effet se tourner du côté de Dieu, comme *David*;

&

& que , comme Dieu avoit répondu autrefois à *David* , il répondoit aujourd'hui à la Province désolée , par le ministère d'un de ses Pasteurs , qu'il ne falloit chercher d'autre cause à tous ses désastres que les vices du tems , ni d'autre remède que la pénitence , l'humiliation & la correction des mœurs. Voilà tout l'esprit du Mandement , dont on faisoit une espece de censure de la conduite de *Louis XIV.* à notre égard , comme si le froid de 1709 , général par toute l'*Europe* , eût été une suite ou une punition des injustices d'un Royaume particulier , arrivées si longtems auparavant : sans dire ici , que si le Prélat eût eu dessein de taxer la Cour , ou de l'éclairer , ce n'étoit pas à un Troupeau qu'il falloit adresser ses plaintes , & encore moins à un Troupeau comme le sien , composé pour la plupart de nouveaux convertis. Les défaites successives & mémorables d'*Hochstett* , de *Ramilies* , de *Barcellona* & de *Turin* , lui fournissoient une occasion bien plus naturelle & bien plus précieuse d'indiquer la verge de la Providence. Cependant pour être de bonne-foi , il faut convenir que l'illusion du Mandement avoit au moins quelque apparence de plausibilité : mais c'est ce qu'on ne peut dire de celle de l'Annotateur. *TELEMAQUE* est un Poëme profane , destiné par l'Auteur à exposer à son

son Pupille, sous les ombres de la Fable, toutes les vertus d'un grand Roi: y chercher des allégories personnelles & fatyriques, ce seroit faire comme celui qui voudroit trouver dans l'*Enéide* tous les portraits de la Cour d'*Auguste*. Cependant on s'applaudit de ces visions, on les défend dans une Préface; on fait comme le *Cocher de l'Avare*, qui se félicite d'avoir accusé *Valere* du vol de la cassette: *Aurois-je deviné?* La Bergere de l'*Églogue* est bien plus sensée:

Credimus? an qui amant ipsi sibi somnia fingunt.

La vie humaine est si remplie de ces sortes de paralogismes, que je n'ai pu sacrifier à la brieveté cette digression.

En 1718. on fit ici à *Londres* une assez belle Edition du *TELEMAQUE*, in 8°. le caractère assez net & les lignes bien espacées. Ce fut *Jean Armand Dubourdieu*, Petit-fils du célèbre *Isaac Dubourdieu*, autrefois Ministre à *Montpellier* & mort dans le refuge Ministre de la *Savoie*, qui présida à cette Edition. Il revit le texte sur la dernière de *Paris*, y ajouta les Notes allégoriques dont on vient de parler, & dédia le tout à Son Altesse *Frederic*, Petit-fils de *George I.*, (alors régnant) & à présent Prince de *Galles*.

Cette Edition d'*Armand Dubourdieu* fut suivie de quelques autres sur le même

66 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
pied ici à *Londres*, jusqu'en 1725, qu'il en parut une d'*Amsterdam* aussi in 8°, où il sembloit que les Editeurs avoient prêté quelque attention. Cependant elle avoit de grands défauts: on y avoit abandonné la Ponctuation originale, on y avoit coupé les Périodes de telle sorte, qu'à chaque ligne la phrase recommençoit une fois ou deux; ce qui est bien opposé, ce me semble, à l'esprit & à la teneur d'un bon stile, où les dépendances d'un sens complet ne doivent paroître sous les yeux que comme parties d'un tout, & où le point de repos ne doit être posé que quand la branche, s'il faut ainsi dire, se trouve terminée. Outre cela, elle étoit défigurée par une Orthographe arbitraire, contraire à celle de l'Auteur, & même à l'usage & à la raison. Car en *François* nous disons & nous écrivons, par exemple, *grotte*, *nette*, *échappe*, *enveloppe* pour marquer dans ces mots la rapidité de la prononciation; autrement les Etrangers & les Provinciaux feront tentez de prononcer *grôte*, *nête*, *envelôpe*; ce qui est très-vicieux. Il faut pourtant rendre justice à l'Editeur; parmi diverses fautes qui lui ont été reprochées, il y a des corrections heureuses, & même des améliorations où il encherit sur l'Original: nous n'en alleguerons qu'un exemple, emprunté du Liv. I. pag. 27. où les *rivieres font mille détours au milieu des riantes prai-*

prairies; il a substitué, où *les rivières par mille détours semblent se jouer au milieu des riantes prairies*. La Famille de l'Auteur a été si peu choquée de ce changement, qu'elle l'a admis dans son Edition favorite in folio & in 4°. de 1734, dont on parlera tout-à-l'heure: car, pour le dire en passant, c'est sur cette Edition de 1725. qu'a été faite celle qu'on nous prône tant, comme tout-à-fait conforme au MS. original. Du reste, les Notes allégoriques y subsistent encore; mais bientôt elles vont disparaître de toutes les Editions.

A mesure que les Editions se multiplient, on commence à se lasser du Livre, & je ne sçais s'il faut chercher une autre cause à un certain degout qui semble aujourd'hui prévaloir à l'égard de quelques Productions modernes, qui d'abord par la nouveauté ont surpris notre admiration, mais qui ne l'ont pas soutenue. Tout le contraire est arrivé à **TELEMAQUE**. Les personnes déjà avancées en âge voulurent aussi en faire leurs délices, & il fallut penser à une Edition magnifique. Elle parut à *Paris* in 4°. avec des figures à chaque Livre, & un frontispice où se trouve le Portrait de l'Auteur, soutenu par la Sagesse & par la Renommée, & couronné par la Vertu; le tout du burin de *Tardieu*. C'est la seule figure qu'il y ait qui soit de quelque goût, & encore trouve-t-on à re-

dire à la ressemblance, par rapport aux traits de Mr. de *Cambrai*: cependant le Livre est beau, le papier en est bon, les caractères neufs, & l'Édition assez correcte, quoique d'une Orthographe un peu singulière. Elle ne diffère point pourtant essentiellement des précédentes de *Paris*, dont on a déjà parlé. Il y a seulement par-ci par-là quelques Notes politiques & morales dont on eût pû se passer, & auxquelles la Famille, dans un petit Avertissement, déclare qu'elle ne prend aucune part.

L'Édition de *Hambourg* parut l'année suivante, c'est-à-dire en 1731, peu de tems après celle de *Paris*. Dans quelques Catalogues de Livres on la met sur le compte de Mr. *Durand*, déjà connu par divers Ouvrages. J'ai voulu sçavoir au juste ce qui en étoit, & voici ce qu'il m'a répondu :

„ Vous me demandez quelques é-
 „ claircissements sur l'Édition de TELE-
 „ MAQUE qu'on m'attribue, & à la-
 „ quelle effectivement j'ai eu quelque
 „ part; le Sr. *Abraham van den Hoek*, jeu-
 „ ne Libraire établi alors dans cette gran-
 „ de Ville, fatigué de prendre beaucoup
 „ de peine sans avancer sa petite fortune,
 „ conçut dès 1730. le projet d'aller é-
 „ tablir à *Hambourg* une Imprimerie Fran-
 „ çoise, Latine & Grecque, qui eût tous
 „ les avantages de celle de *Hollande*, sans
 „ en

„ en avoir les défauts. Il acheta pour
 „ cet effet plusieurs sortes de caractères
 „ fondus ici, & s'étant associé avec un
 „ Homme d'esprit & quelques Ouvriers,
 „ ils se disposerent à partir pour l'exé-
 „ cution. Avant son départ il me con-
 „ sulta sur une Edition qu'il projettoit
 „ d'un nouveau TELEMAQUE, sur la
 „ dernière de *Paris*, qu'il avoit reçue &
 „ dont il goûtoit les remarques. Je lui
 „ dis, en approuvant son dessein, que ce
 „ Poëme étant un Livre classique, il con-
 „ venoit qu'il fût précédé d'une espece
 „ de *Vie de l'Auteur*, chacun étant bien-
 „ aise de connoître au moins en gros ce-
 „ lui dont on va lire l'Ouvrage; qu'à l'é-
 „ gard de l'*Approbation* de *Mr. de Sacy*, &
 „ du *Discours préliminaire* de *Mr. de Ram-*
 „ *say*, il falloit les conserver; & que par
 „ rapport à l'Ouvrage même, comme ce
 „ n'étoit qu'un précis d'*Homere* & de *Vir-*
 „ *gile*, il étoit à propos qu'au bas des mar-
 „ ges, sans trop les charger, on indiquât
 „ au moins les principales Imitations,
 „ comme on avoit fait à *Geneve* à l'égard
 „ de *Boilcau*, & ensuite en *Hollande*; mais
 „ que, pour de bonnes raisons, il en falloit
 „ proscrire toute allégorie & toute per-
 „ sonnalité. Charmé de cette ouverture, il
 „ me pria d'exécuter moi-même le plan-
 „ là, de revoir le texte, d'en fixer les meil-
 „ leurs leçons, & sur-tout de n'oublier
 „ pas l'Eloge historique de l'Auteur, ni

„ les passages imitez. Le tems étoit court,
 „ il devoit partir dans trois semaines; mais
 „ je devois remettre le tout à son Frere:
 „ ce qui fut exécuté en un mois de tems.
 „ A la vérité l'*Eloge* en souffrit un peu,
 „ & encore passa-t-il par les mains de
 „ l'Editeur, le même qui nous a donné à
 „ *Hambourg* de très-jolies Editions, com-
 „ me la *Fontaine*, le *Terence* de Me. *Dacier*,
 „ l'*Horace* de son Mari, un autre *Horace*
 „ en petit, &c; tous fruits de la nou-
 „ velle entreprise. Le TELEMAQUE
 „ est ce qui leur a le mieux réussi. Feu
 „ Mr. *Fabricius*, qu'ils étoient à portée
 „ de consulter, & qui étoit le plus ac-
 „ cessible de tous les hommes, voulut
 „ bien aussi payer son écot, & fournir
 „ les imitations Grecques, outre diverses
 „ remarques de Géographie qui ne sont
 „ rien moins que communes. Ainsi les
 „ accompagnemens de cette Edition ap-
 „ partiennent, comme vous voyez, à trois
 „ personnes assez différentes. J'ajouterai
 „ ici aux éclaircissiemens que vous m'a-
 „ vez demandez, que quelques Libraires
 „ Anglois, frappez du débit qui se fit de
 „ cette Edition en assez peu de tems, me
 „ proposerent, il y a plusieurs années, de
 „ la réiterer avec des augmentations
 „ considérables que j'y avois faites, sur-
 „ tout par rapport aux passages imitez:
 „ nous étions déjà convenus des condi-
 „ tions, & on alloit faire rouler la pres-
 „ se,

AVRIL, MAY ET JUIN. 1742. 71

„ se, lorsque celui qui a le droit de co-
„ pie *Angloise* ne voulut pas le leur ceder
„ ce qui a fait échouer le projet, leur
„ dessein étant d'imprimer aussi l'*Anglois*
„ à *regione*. Ainsi, Monsieur, en voilà
„ plus que vous n'en vouliez sçavoir.
„ Je suis à mon ordinaire tout à vous.

En Janvier, 1742.

D'abord on ne sçut à qui attribuer l'E-
dition: on y trouvoit une Dédicace spé-
cieuse à tous les Magistrats de *Hambourg*;
une Préface menaçante & pleine de repro-
ches contre les Libraires de *Hollande*, sur-
tout par rapport à leur négligence dans la
correction des meilleurs Livres; de longs
Errata de leurs omissions ou commissions
au sujet de *TELEMAQUE*; un grand
Recueil de Vers profaïques empruntez de
ce Roman, pour faire voir que l'Auteur
étoit né Poëte; des figures gravées en *Al-
lemagne*; une Orthographe arbitraire, &
un stile coupé sur le pied de l'Edition de
1725; enfin, puisqu'il faut tout dire, un
Eloge historique assez intéressant, mais
composé fort à la hâte. Avec tout ce-
la, les passages des Anciens au bas des
marges obtinrent grace pour les modernes,
& malgré toutes ces bigarrures, l'Edition,
qui étoit d'ailleurs assez belle & très-cor-
recte, l'emporta sur les autres, & fut enle-
vée en moins de deux ans: Inutilement

la chercheroit-on ici chez les Libraires.

Enfin la *Hollande* songea aussi à nous donner de **TELEMAQUE** une Edition qui lui fit honneur: c'est celle de 1734. chez les *Wetsteins* in folio & in 4°. d'un caractère aussi gros, mais non pas si beau que celui de la belle Edition de *Paris*, 1730. On y trouve, comme dans la précédente, le portrait de l'Auteur, mais gravé par *Drevet*, sur un Original qui appartient à la Famille; un Frontispice de l'invention & du burin de *Picart*; une figure à la tête de chaque Livre, de la composition & de la main de quelques-uns de ses Disciples, bien éloignées de l'esprit & de la correction du Maître, pour ne rien dire ici qui les offense. L'Approbation de *Mr. de Sacy* y est tout du long, comme le Discours de *Mr. de Ramsay*, mais augmenté & corrigé en plusieurs endroits. Enfin un *Avertissement* donne à entendre, que l'Edition est dûë aux soins de la Famille, & en particulier à *Mr. le Marquis de Fenelon*, entre les mains de qui on sçait d'ailleurs que subsiste encore le MS. authentique. On s'y plaint, & avec raison sans doute, des remarques allégoriques dont les Editions précédentes ont été infectées; c'est le terme dont on se sert: on convient que les Remarques de *Hambourg* sont plus recherchées, mais on ajoute que l'Ouvrage n'a pas besoin de notes, & qu'il suffit de le donner dans sa simplicité

té originale, comme on prétend l'avoir fait dans celle-ci. Il paroît cependant que le Public n'a pas été de leur avis: on aime à voir la source des pensées d'un grand Auteur, & à comparer en s'amusant l'original avec la copie: c'est un fait dont l'expérience a décidé. Un *Virgile* avec les imitations d'*Homere*; un *Ciceron* avec celles de *Démofthene*, de *Platon* & de *Xénophon*; un *Moliere* avec celles de *Plaute* & de *Térence*; un *Racine* avec celles de *Sophocle*, d'*Euripide* & de *Senèque*; & un *Boileau* avec celles d'*Horace*, plairont toujours à des Lecteurs éclairés: c'est un attrait de plus, c'est une diversion agréable qui ne fait aucun tort à la simplicité, ni à l'intégrité du Texte. Du reste, l'Edition est très-correcte: je n'y ai trouvé que cinq ou six fautes tout au plus, ce qui n'est rien pour un Livre de cette étendue: j'ajouterai encore, qu'elle est préférable à celle de *Paris*, en ce que, sans s'attacher à ce MS. original qu'elle dit avoir suivi à la trace, elle a fait usage & de l'Edition de 1725, & de celle de *Hambourg*. Ainsi, à tout prendre, cette magnifique Edition n'a d'autre avantage réel, outre la beauté du caractère, que la correction, & d'avoir profité des Editions antérieures: car pour ce qui est du MS. original, il n'en faut plus parler, les Editeurs de *Paris* l'avoient déjà suivi, & peut-être trop servilement.

Quoi qu'il en soit, on l'a copiée ici à *Londres* en grand octavo, en deux Volumes, excellent papier & très-beaux caractères, avec des figures plus petites à la vérité, mais imitées d'après celles de *Picart* & de ses Disciples. Je ne sçaurois dire si elle est correcte, parce que je ne l'ai pas examinée: j'ajouterai seulement, que comme elle est fort chere, & qu'elle ne contient rien de nouveau, le débit n'a pas répondu aux espérances de l'entrepreneur, quoiqu'il y ait plus de deux ans qu'elle paroît.

Je puis être plus positif sur la petite Edition de *Rotterdam*, publiée par *Hofhout* en 1740. C'est une Copie de l'Edition magnifique: le papier en est assez bon, le caractère petit, mais neuf & élégant, & elle auroit été très-bien reçue, si le Correcteur y avoit donné plus d'attention. Il suffit de dire, que dès la seconde page il y a cinq ou six fautes rebutantes, qui sont de mauvais augure pour tout le reste. J'ai eu la patience de les marquer toutes dans mon Exemplaire; de sorte que l'Editeur de *Hambourg* auroit eu beau jeu, pour en allonger ses prolégomènes, si cette Edition avoit précédé la sienne. A la fin on trouve un petit Dictionnaire dont voici le titre: *Petit Dictionnaire Mythologique & Géographique ancienne & nouvelle*: le reste répond au debut: sous les divers Articles dont
il

il est composé, on y a fourré quelques-unes des Remarques Géographiques de l'Édition de *Hambourg*, seulement un peu déguisées, mais toujours correspondantes à l'exactitude du Livre.

Enfin nous voici arrivez à la nouvelle Edition qui nous a fourni le sujet, ou plutôt l'occasion de cet Article. Mrs. *Nourse & Vaillant*, choquez de voir tant de fautes dans une Edition comme celle de *Hofhout*, destinée principalement à l'usage des jeunes gens, entre les mains de qui on ne sçauroit rien mettre de trop correct, & las d'en essuyer des reproches, formerent conjointement le projet d'y suppléer par une Edition exacte, & supérieure à toutes les précédentes, & c'en est ici l'exécution. Le papier n'en est pas véritablement fort beau, mais il est assez bon, le caractère est petit, mais il est net, & le texte est fort épuré. On a suivi en général l'Édition magnifique de 1734, mais on ne s'y est pas tellement assujetti, qu'on n'ait fait usage de la même liberté qu'elle s'est donnée d'abandonner quelquefois le MS. original, mais très-rarement. Ainsi, à très-peu de différences près, c'est la même chose, mais avec une Orthographe bien entendue, une ponctuation claire, facile & nouvelle même, sur-tout dans les endroits passionnez où la suspension est nécessaire; & enfin avec une correction véritablement

au

76 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
au dessus de tout ce qui a paru : c'est le
jugement que nous nous sentons obligez
d'en porter, après l'avoir examinée a-
vec soin.

ARTICLE IV.

A Collection of Parliamentary Debates, &c.

C'est - à - dire :

Recueil des Debats qu'il y a eu dans le
Parlement en *Angleterre* *, &c. *Tome*
XIV.

NOUS nous déterminons à rendre
compte à présent de ce Volume pré-
féablement aux autres, parce qu'il con-
tient les *Debats* qu'il y a eu dans le Parle-
ment sur un sujet dont nous avons dit un
mot dans l'Extrait des *Mémoires de la Du-
chesse de Marlborough*. Il s'agit de sçavoir si
l'Héritier présomptif de la Couronne
d'*Angleterre* a droit de demander un Re-
venu annuel, qui lui soit assuré indépen-
damment de la volonté du Prince ré-
gnant. On a vû dans l'Extrait dont nous
ve-

* Voyez la I. Partie du Tome XVII. de
cette *Bibliothèque Britannique*, pag. 148 & suiv.
& la II. Partie du même Tome, pag. 270. & suiv.

venons de parler, que le Parlement accorda à la Princesse *Anne* un Revenu de cinquante mille Livres sterling, malgré les oppositions du Roi *Guillaume* & de la Reine *Marie*, somme qui devoit se prendre sur ce qu'on appelle la *Liste Civile*. Mais cet exemple seul ne suffiroit pas pour décider la Question de Droit. Comme elle a été débattue à fond dans les deux Chambres du Parlement en l'année 1737, nous donnerons ici le précis des raisons qui ont été alleguées pour & contre ce droit de l'Héritier présomptif.

Le 22. Février 1737. Mr. *Guillaume Pulteney* proposa à la Chambre Basse, de présenter une Adresse au Roi, pour le prier d'assurer à Son Altesse Royale le Prince de *Galles* un Revenu de cent mille Livres sterling par an sur la *Liste Civile*. La même proposition fut faite le 25. du même mois dans la Chambre haute par Mylord *Carteret*. Voici les raisons que l'on allegua en faveur de la Proposition.

On remarqua d'abord, que comme le Parlement est le premier & le principal Conseil du Roi, il n'y a point d'affaire, quelque importante ou quelque délicate qu'elle soit, dont il n'ait droit de prendre connoissance.

Un autre Droit incontestable des Communes de la *Grande-Bretagne* assemblées en Parlement, c'est non seulement d'accorder au Roi les sommes qu'elles jugent né-

nécessaires pour l'honneur & la prospérité de la Nation, mais aussi d'examiner comment ces sommes sont employées, & de punir ceux qui les auront détournées à d'autres usages que ceux auxquels elles étoient destinées. Bien plus, les Communes ont encore le droit d'accorder ces sommes à telles conditions qu'elles jugent à propos: lorsqu'on ne remplit pas ces conditions, ou que les raisons pour lesquelles ces sommes avoient été accordées viennent à cesser, il est en leur pouvoir de reprendre ces sommes, ou d'ordonner qu'elles soient employées à des usages tous différens.

Après cette Réflexion générale, on vient au sujet auquel on veut en faire l'application. Suivant une Maxime ancienne & très-raisonnable, il faut que le Prince de *Galles*, Fils aîné du Roi, & Héritier présomptif de la Couronne, soit rendu aussi libre, & aussi indépendant qu'aucun autre sujet que ce soit: pour cet effet il faut non seulement qu'il ait un revenu qui le mette en état de vivre d'une manière convenable à son rang, & à sa naissance, mais aussi que ce revenu lui soit assuré de telle sorte, qu'il ne soit au pouvoir de personne de l'en priver. C'a toujours été-là une maxime universellement reconnue dans cet Etat; aussi le Parlement a-t-il souvent fait intervenir son autorité pour la faire obser-

ver.

AVRIL, MAY ET JUIN. 1742. 79
ver. Lorsque le Roi défunt * parvint à la Couronne, le Parlement fit une addition très-considérable au produit de la *Liste Civile*, afin qu'on fût en état de pourvoir honorablement à l'entretien du Roi d'à présent, qui étoit alors Prince de *Galles*. Et comme on avoit trouvé durant le dernier Règne, que le produit de la *Liste Civile*, malgré l'addition qu'on y avoit faite, ne suffisoit pas, le Parlement l'augmenta encore lorsque *George II.* monta sur le Trône, afin que ce Prince pût assurer à son Fils le même revenu dont il avoit jouï lui-même sous le Règne de son Pere.

On allegue ensuite plusieurs raisons, pour prouver qu'il est nécessaire que l'Héritier présomptif de la Couronne soit *Indépendant*. La première est tirée de la pratique constante des Prédecesseurs de Sa Majesté. *Henri III.* accorda à son Fils, qui fut ensuite *Edouard I.*, le Duché de *Guyenne* avant qu'il eût atteint l'âge de quatorze ans. Et dès que ce Prince fut marié, le Roi non seulement confirma, par de nouvelles Lettres patentes, la donation qu'il lui avoit déjà faite, mais il en ajouta de nouvelles, & le mit en possession de la Comté de *Chester*, & des Villes de *Bristol*, *Stamford* & *Grantham*; il le créa aussi Prince de *Galles*, lui don-

na

* *George I.*

80 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
na tous les païs conquis dans cette Principauté, & le fit Gouverneur d'Irlande; tout cela, comme le difent les Hiftoriens, *ut maturius ad res graviores gerendas expertus redderetur*, afin qu'il apprît de bonne-heure à bien gouverner; car il ne venoit que d'entrer alors dans fa quinzième année. C'est ainfi que ce Prince fut mis, pour ainfi dire dès fon enfance, dans un état d'indépendance & de grandeur, qui élève naturellement l'efprit, & le rend capable des plus nobles deffeins.

Edouard III. affura à fon Fils *Edouard*, furnommé le *Prince noir*, le Comté de *Chefter*, le Duché de *Cornouaille*, la Principauté de *Galles*, le Duché de *Guyenne* & la Principauté d'*Aquitaine*. Ce fage Roi étoit fi convaincu de la maxime qui veut que l'Héritier préfumptif de la Couronne foit indépendant, qu'il prit foin de faire paffer un Acte dans le Parlement, par lequel la Principauté de *Cornouaille*, fut assurée pour jamais aux Princes de *Galles*, Fils aînez des Rois d'*Angleterre*: de forte que ces Princes en retirent le revenu, indépendamment de la volonté de leurs Peres.

Henri IV. dès la première année de fon Règne, créa fon Fils * Prince de *Galles*, Duc de *Cornouaille*, & Comte de *Chester*,
quoi-

* Qui fut ensuite le glorieux Roi *Henry V.*

quoique le Prince n'eût alors que douze ans Ces Donations furent solennellement enregistrées à la requisition du Parlement, afin qu'elles ne pussent jamais être revoquées.

Ce ne sont pas seulement les Fils aînez des Rois qui ont eu droit de posséder un revenu assuré indépendamment de leur Pere, les Héritiers présomptifs de la Couronne, quoiqu'ils ne fussent pas les Enfans du Prince régnant, ont eu le même droit & le même avantage. Le Parlement assura au Duc d'*Tork*, qui fut ensuite *Jaqes II.*, un revenu très-considérable, quoiqu'il ne fût pas sûr qu'il dût succéder à *Charles II.*; car ce Prince pouvoit encore avoir des Enfans. La Princesse de *Danemarck* obtint aussi un revenu assuré par l'autorité du Parlement, quoique le Roi *Guillaume* & la Reine *Marie* fussent encore alors tous deux vivans, & en état d'avoir des Enfans.

Après avoir ainsi établi le fait par des exemples, on prouve, en second lieu, aussi par des exemples, que le Parlement a le droit de se mêler des affaires de cette nature. La première année du Règne de *Henri IV.*, les Seigneurs & les Communes le prièrent de créer son Fils aîné Prince de *Galles*, Duc de *Cornouaille* & Comte de *Chester*, à quoi le Roi consentit; le Parlement le pria aussi de faire enregistrer authentiquement les Ac-

tes de ces Créations, afin qu'il parût que cela s'étoit fait à la requiſition des deux Chambres; ce qui fut accordé. Sous le Règne de *Henri VI.*, le Parlement non ſeulement prit ſoin de faire aſſurer au Prince *Edouard*, Fils aîné du Roi, la Principauté de *Galles*, mais aſſigna auſſi les ſommes qu'on devoit lui allouer pour ſa table, juſqu'à ce qu'il eût quatorze ans; & à cet âge il devoit être mis en pleine poſſeſſion de tous les revenus de la Principauté de *Galles*, du Duché de *Cornouaille* & de la Comté de *Cheſter*. Et ſous le Règne de *Guillaume* & de *Marie*, la Chambre des Communes réſolut de préſenter une Adreſſe à Leurs Majeſtez, pour les prier d'aſſurer un revenu fixe à la Princesſe de *Danemarck*. Il eſt vrai que cette Réſolution ne fit pas beaucoup de plaiſir à la Cour; mais on ne diſputa point au Parlement le droit de préſenter une pareille Adreſſe.

On prouve après cela, qu'il eſt de la ſageſſe & de la bonne Politique, que l'Héritier préſomptif de la Couronne ſoit élevé dans un état de grandeur & d'indépendance, ſur-tout lorsqu'il eſt deſtiné à régner ſur un Peuple libre. Un Prince qui, avant que de monter ſur le Trône, jouit de la liberté & de l'indépendance, apprend par-là à être un Sujet fidèle & obéiſſant, ſans devenir un vil eſclave. Ayant goûté lui-même les douceurs

ceurs de la Liberté, il sçait en connoitre le prix; d'où il doit naturellement conclure, que ses Sujets ne se résoudront pas aisément à perdre un avantage si précieux: de sorte que, lorsqu'il parviendra à la Couronne, non seulement il sçaura exiger de ses Sujets une obéissance respectueuse, sans s'attendre à une soumission d'esclaves; mais la prudence même l'engagera à se contenter de celle là, parce qu'il ne pourra pas ignorer qu'il ne sçauroit sans danger prétendre à celle-ci. Un Prince de ce caractère fera sûr d'être toujours bien servi, parce qu'il écouterá patiemment les avis les plus sinceres & les plus libres de ses Ministres & de ses Favoris; il ne trouvera pas même mauvais que son Parlement s'oppose à ses desseins. Au lieu qu'un Prince élevé dans l'esclavage & dans la dépendance, ne connoissant d'autre soumission que celle dans laquelle on l'a toujours tenu lui-même, regardera toute honnête liberté dont on usera envers lui, comme un manque de respect, & comme une marque de desobéissance, & tout comme il ne sçauroit souffrir la sincerité, il ne doit s'attendre à aucune de la part de ses Ministres, ou de ses prétendus Amis.

On tâche après cela de prouver, que l'Etablissement qu'on veut demander pour le Prince de *Galles* est conforme aux Loix de l'Etat, & aux règles de l'équité. Pour

cet effet on explique ce qu'on appelle en Angleterre la *Liste Civile*. Ce qu'on dit là-dessus en donne une idée si juste, que nous croyons devoir le traduire tout entier en faveur des Etrangers; car ce que nous en avons dit ailleurs * ne nous paroît pas assez exact.

„ Anciennement les Biens & les Revenus qui appartenoient proprement à la Couronne, suffisoient pour soutenir l'honneur & la dignité du Roi & de la Famille Royale. Le Peuple n'étoit chargé d'aucune Taxe pour y suppléer, à l'exception d'un petit droit d'entrée & de sortie sur les Marchandises. On ne demandoit à la Nation aucune aide, aucun subside, à moins qu'il ne fût nécessaire de faire quelque dépense extraordinaire pour défendre l'Etat contre les Pirates, ou contre quelque Invasion dont on étoit menacé, ou pour soutenir l'honneur de la Nation dans quelque occasion particuliere & de la dernière consequence. Mais par les liberalitez excessives & par la profusion de quelques-uns de nos Rois, les Biens & les Revenus de la Couronne ont été si fort diminuez, qu'ils n'ont plus été suffisans pour soutenir l'honneur & la dignité du Prince & de sa Famille.

„ C'est

* *Biblioth. Britann.* Tom. XVII. Part. I. pag. 186. dans la *Remarque*.

„ C'est pourquoy, lors de la Restauration
 „ de *Charles II.*, on établit la dangereu-
 „ se Taxe de *Tonnage & Pondage* *, &
 „ la Taxe plus dangereuse encore appel-
 „ lée l'*Accise* ; & on les accorda au Roi
 „ pour sa vie : dans le même tems on é-
 „ tablît une *Accise* additionnelle, à la pla-
 „ ce de la *Garde-noble des Pupilles*, qui
 „ fut alors supprimée, & l'on accorda
 „ cette *Accise* au Roi & à ses Successeurs
 „ pour toujours. Une partie de ces Ta-
 „ xes étoit destinée pour l'usage auquel
 „ est maintenant appliqué ce qu'on ap-
 „ pelle la *Liste Civile*, & le reste à ce
 „ qu'on appelle le *Service courant* de l'an-
 „ née. On établit plusieurs autres Ta-
 „ xes sous ce Règne & sous les suivans ;
 „ elles étoient destinées aux mêmes usa-
 „ ges, quoiqu'on ne spécifiât pas l'usage
 „ particulier auquel chaque Taxe devoit
 „ être employée. Mais comme on trou-
 „ va par expérience, que les sommes ac-
 „ cordées par le Parlement étoient sou-
 „ vent employées à des usages tout dif-
 „ férens de ceux à quoi le Parlement les
 „ avoit destinées, on résolut de reme-
 „ dier à cet inconvenient après la Revo-
 „ lution, qui mit la Nation en état de
 „ rectifier divers abus, & de réformer
 „ plu-

Voyez ce que c'est que cette Taxe dans *Rapin, Hist. d'Anglet.* Tom. VIII, pag. 9, dans la *Note.*

„ plusieurs griefs. C'est pourquoi on in-
 „ troduisit la coûtume de spécifier les u-
 „ sages particuliers auxquels le produit
 „ de chaque Taxe devoit être appliqué.
 „ Depuis ce tems-là, les revenus accor-
 „ dez à la Couronne par le Parlement
 „ ont été distinguez en *Revenu de la Lis-*
 „ *te Civile*, & *Revenu pour le Service cou-*
 „ *rant de l'année*. Le premier est celui qui
 „ est accordé & approprié par le Parle-
 „ ment pour le soutien de l'honneur &
 „ de la dignité de la Couronne, & pour
 „ l'entretien de la Famille Royale; le
 „ second celui qui est accordé & appro-
 „ prié à l'entretien des Flottes & des
 „ Armées, & autres dépenses nécessaires
 „ pour le bien de l'Etat ”.

On remarque ensuite, qu'après l'établif-
 fement de la *Liste Civile*, qui fut fait sous le
 Règne de *Guillaume III.*, la Rente annuel-
 le accordée par le Parlement à la Prin-
 cesse de *Danemarck*, a toujours été prise
 sur le produit de la *Liste Civile*. Lorsque
 le Roi *George I.* monta sur le Trône, le
 Parlement appropria à la *Liste Civile* les
 mêmes Taxes & les mêmes fonds qui y
 avoient été appropriez du tems de la
 Reine *Anne*. Mais ce Prince, dans la pre-
 mière Harangue qu'il fit au Parlement,
 représenta que les Revenus qui lui avoient
 été accordez ne suffisoient pas pour main-
 tenir l'honneur & la dignité de la Cou-
 ronne, & que d'ailleurs le Prince de *Gal-*
 les

les avoit une nombreuse famille, dont l'entretien exigeoit une nouvelle dépense. Ces paroles de *George I.*, dit-on, font voir bien clairement, qu'il étoit d'opinion qu'il falloit prendre sur le Revenu de la *Liste Civile* de quoi entretenir honorablement le Prince de *Galles* & sa Famille; & c'étoit-là sans doute aussi l'opinion du Parlement, lorsqu'en conséquence de la Harangue de Sa Majesté, il fit une Addition considérable à la *Liste Civile*. Au moins est-il sûr que le Roi le jugea ainsi, & qu'il crut que c'étoit aussi l'intention du Parlement, puisque dix jours après que l'Acte de la *Liste Civile* fut passé, il donna des Lettres Patentes pour assurer au Prince de *Galles* un revenu annuel de cent mille Livres sterling sur la *Liste Civile*; & durant la même Session le Parlement fit un Acte pour liberer le Revenu du Prince de toute Taxe & déduction, & pour autoriser les Commissaires de l'*Accise* & de la *Douane*, à payer directement au Prince, ou à son Trésorier, le produit des branches du Revenu de la *Liste Civile*, sur lesquelles Sa Majesté assigneroit le Revenu du Prince. Par cet établissement le Prince devint si indépendant de la Couronne, au moins par rapport à son propre revenu, qu'il ne fut pas même obligé de s'adresser à la Trésorerie pour être payé. Il n'étoit pas même au pouvoir du Chancelier de

l'Echiquier de le renvoyer avec cette excuse dont on se sert si communement, qu'il n'y a point d'argent à la Trésorerie. Il faut encore remarquer, que dans la même Session le Parlement fit un Acte pour autoriser le Roi à accorder au Prince la Principauté de *Galles* & la Comté de *Chester*, desquelles il fut aussi-tôt investi.

Quand le Roi *George II.* fut monté sur le Trône, on trouva que le Revenu de la *Liste Civile* n'avoit pas été suffisant sous le Règne précédent, pour soutenir l'honneur de la Couronne & pour payer cent mille Livres st. au Prince de *Galles*, quoique ce Revenu se montât à sept-cens mille Livres sterling. Le Parlement accorda donc un plus grand Revenu au Roi, avec cette clause remarquable, que si les Taxes destinées à produire ce Revenu ne rapportoient pas huit-cens mille Livres sterling par an, le Parlement feroit bon ce qui manqueroit à cette somme; mais que si les Taxes produisoient davantage, le surplus apartiendrait au Roi. On conclut de-là, que le Parlement, en accordant un si gros Revenu au Roi, entendoit qu'on en destineroit cent mille Livres st. au Prince de *Galles*, puisque le Roi avoit joui du même Revenu durant le Règne de son Pere.

On prévient ensuite quelques Objections contre l'Adresse qu'on voudroit présenter au Roi, pour le prier d'assu-
rer

rer un revenu de cent mille Livres sterling au Prince de *Gales*. La première c'est, que par une pareille Adresse il sembleroit que le Parlement voudroit se mêler des affaires domestiques du Roi & du Prince, ce qu'il n'a pas droit de faire. Mais on répond à cela, que présenter une pareille Adresse n'est pas proprement se mêler des affaires du Roi; c'est seulement se servir du droit qu'a le Parlement de conseiller le Roi sur une chose qui est de la dernière importance pour la Nation. C'est un conseil que ses Ministres auroient dû lui donner; s'ils ne l'ont pas fait, ils ont manqué à leur devoir, & le Parlement est obligé d'y suppléer.

La seconde Objection qu'on peut faire, c'est que le Roi est le seul Juge, & du Revenu qui est nécessaire pour l'entretien du Prince, & du tems propre pour lui assurer ce Revenu. On répond à cela, qu'il y a plusieurs affaires dont le Roi par sa Prérogative est le seul Juge. Cependant si l'on prend sur ces Affaires-là de fausses mesures, ou si l'on néglige d'en prendre qui soient nécessaires, le Parlement est obligé de s'acquitter du devoir d'un fidèle Conseiller du Roi, & de l'avertir de ce qui lui paroît mal fait. Les deux Chambres du Parlement ont chacune le droit, non seulement de conseiller le Souverain, mais aussi d'exami-

ner les Affaires, & de punir ceux qui, soit par ignorance ou par malice, lui ont donné de mauvais conseils. Le Roi a seul le pouvoir de faire des Traitez & des Alliances; & de déclarer la Guerre; cependant qui doute que le Parlement n'ait droit de présenter des Adresses au Roi sur ces Articles, & de punir les Ministres qui auroient conseillé au Roi de faire des Traitez dangereux ou préjudiciables à la Nation, ou d'éviter une Guerre que l'honneur & l'intérêt de l'Etat rendent absolument nécessaires? Quoique le Roi ait donc seul le pouvoir de juger, & du Revenu nécessaire pour l'entretien du Prince, & du tems propre pour lui assurer ce Revenu, le Parlement ne laisse pas d'avoir le droit d'y intervenir par une Adresse, lorsqu'on tarde trop long-tems à régler cette affaire. Et maintenant que le Prince est non seulement majeur, mais marié, & pour ainsi dire émancipé, il n'est pas convenable, il n'est pas juste qu'il soit toujours dans la dépendance de son Pere, ou plutôt des Ministres de son Pere, pour chaque pauvre Chelin dont il a besoin.

On peut dire en troisième lieu, que le Roi a un droit légitime sur le Revenu entier de la *Liste Civile*, & que lui présenter l'Adresse qu'on propose, ce seroit empiéter sur ses droits. Mais puisque ce Revenu a été accordé pour soutenir l'honneur

neur & la dignité de la Couronne, & pour fournir à l'entretien de toute la Famille Royale, le Parlement n'a-t-il pas le droit d'examiner, si une partie de ce Revenu a été pillée, ou mal employée par les Ministres du Roi, s'ils ont négligé de soutenir l'honneur & la dignité de la Couronne, ou de pourvoir à l'entretien de quelque branche de la Famille Royale? On ne sçauroit nier que le Parlement n'ait ce droit; & par conséquent ce n'est point empiéter sur celui du Roi que de l'exercer.

Enfin, on dira peut-être, qu'en présentant l'Adresse proposée, le Parlement sembleroit vouloir reprendre ce qu'il a accordé au Roi depuis long-tems, & ce qui lui a été assuré pour sa vie. On répond à cela, que lorsque les raisons pour lesquelles une certaine somme a été accordée au Roi viennent à cesser, le Parlement a certainement le droit de la reprendre, ou de l'appliquer à quelque autre usage. En 1699. le Parlement accorda au Roi *Guillaume* un Revenu annuel de sept-cens mille Livres sterling pour sa Maison, & d'autres dépenses nécessaires; l'Acte portoit, qu'il jouiroit de ce Revenu durant sa vie. Cependant en 1701. le Parlement reprit cent mille Livres st. par an de ce Revenu, & les appliqua au paiement des dettes de l'Etat, *parce que, disoit l'Acte, les raisons pour*

17-

92 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
lesquelles ces cent mille Livres avoient été accordées, ne subsistoient plus. Voilà un exemple qui prouve le droit qu'a le Parlement de reprendre une somme qu'il a une fois accordée. Mais ce n'est pas ce dont il s'agit dans l'Adresse qu'on propose de présenter au Roi; on ne veut point lui ôter une partie du Revenu qui lui a été accordé; on veut seulement le prier d'employer une partie du Revenu de la *Liste Civile* à l'usage auquel le Parlement l'a destinée, & il n'y a rien en cela qui ne soit juste, équitable & conforme aux règles de la prudence & de la bonne Politique.

Voilà en substance les raisons qui furent proposées en faveur de l'Adresse qu'on vouloit présenter au Roi; en les abregeant nous avons tâché de leur conserver toute leur force. Nous en userons de même en donnant le précis des réponses qu'on y a faites, & des argumens qu'on a alleguez contre cette Adresse.

On convint d'abord qu'il n'y a point d'affaire, quelque importante qu'elle soit, dont le Parlement n'ait droit de prendre connoissance; mais on ajouta, qu'il y a des affaires d'une nature si délicate, que la prudence & la bonne Politique ne permettent pas que le Parlement s'en mêle. On prétendit que le sujet en question étoit de cette nature. Si le Parlement
en

AVRIL, MAY ET JUIN. 1742. 93
en juge, dit-on, on croira dans le public qu'il y a quelque mesintelligence, quelque dispute entre le Roi & Son Altesse Royale, & cette opinion pourroit devenir d'une dangereuse consequence pour l'un & pour l'autre.

On dit, en second lieu, que le Parlement n'avoit pas le droit de faire ce que l'on proposoit; ce seroit, dit-on, ôter au Roi un bien que le Parlement lui a accordé, & auquel il a desormais autant de droit qu'un particulier en a sur son patrimoine. On soutient que, quoique le Parlement, en accordant cette somme au Roi, ait droit de l'approprier à certains usages, cependant il n'a plus le même droit dans la suite; & ç'a toujours été la maxime constante de cette Chambre, de ne jamais entrer dans aucune consideration sur l'argent une fois accordé à la Couronne, sans en avoir premièrement obtenu le consentement de la Couronne.

Je suis surpris qu'on ne réponde rien ici par rapport aux cent mille Livres sterling qu'on ôta au Roi *Guillaume* en 1701, après les lui avoir accordées en 1699, comme nous l'avons rapporté ci-dessus. Mais je suis bien plus surpris encore, qu'on assure que c'est une maxime constante de la Chambre basse, *de n'entrer jamais dans aucune consideration sur l'argent une fois accordé à la Couronne, sans en avoir*
pres-

94 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
premièrement obtenu le consentement de la Couronne. Cette maxime me paroît bien dangereuse, & propre à autoriser toutes les malversations des Favoris & des Ministres. Mais je m'imagine qu'il y a là-dessous quelque équivoque que je ne sçau-rois démêler.

On examine ensuite cette maxime, qu'il faut que l'Héritier présomptif de la Couronne ait un Revenu assuré, afin qu'il soit indépendant du Roi. On dit là-dessus, qu'on n'a jamais ouï parler d'une pareille maxime, & qu'on ne conçoit pas comment il est possible qu'un Fils soit entièrement indépendant de son Pere, moins encore qu'un Sujet soit indépendant de son Souverain. Il est vrai que ç'a été généralement la coûtume des Rois d'*Angleterre*, d'assigner par Lettres Patentes, ou par des Chartres, quelques Terres à leurs Fils aînez, ce qui a été souvent confirmé par Acte du Parlement. Mais on ne voit pas que cela soit absolument nécessaire; un Prince de *Galles* peut aussi bien soutenir sa dignité & vivre avec éclat, lorsqu'on lui fait une pension annuelle, que si on lui accordoit un Revenu fixe, perpétuel & indépendant.

On répond ensuite aux exemples allégués pour prouver par la pratique constante des Rois d'*Angleterre*, que les Héritiers présomptifs de la Couronne ont droit de jouir d'un Revenu indépendant du
Roi,

Roi, & que le Parlement a celui de travailler à le leur procurer. On dit donc, que les Donations faites par *Henri III.* à son Fils *Edouard*, ne doivent point être attribuées à aucun dessein qu'on eut de rendre ce Prince indépendant, mais uniquement au dessein qu'on avoit de gagner l'affection des Peuples nouvellement subjugués: on crut que ce seroit leur faire plus d'honneur & plus de plaisir, de leur donner pour Gouverneur le Fils aîné du Roi, plutôt que quelqu'autre Sujet. De même les Donations faites par *Edouard III.* au Prince son Fils, ne vinrent point d'aucune Adresse que le Parlement lui eût présentée; car quoique le Parlement les ait presque toutes confirmées, il paroît cependant que ce fut à la requisition du Roi-même que le Parlement les confirma.

Il faut pourtant convenir que le Parlement a quelquefois demandé que le Roi fit un établissement pour l'Héritier présomptif de la Couronne. On ne sçauroit le nier par rapport au Prince *Richard **, Fils aîné
d'E-

* Comme on répond ici à cet exemple, il faut qu'il ait été allégué en faveur de l'Adresse qu'on vouloit présenter au Roi. Cependant il n'en est dit qu'un mot en passant, & très-obscurément, dans le Discours dont nous avons donné le précis.

96 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE;
d'Edouard, surnommé le *Prince noir* *;
Mais on nous dit ici, qu'il y a beaucoup
d'apparence que ce fut le Roi lui-même
qui engagea le Parlement à s'adresser à
lui dans cette occasion, afin de rompre
les mesures du Duc de *Lancaster*, son se-
cond Fils, qui espéroit de lui succéder.
Mais supposé que le Parlement ait de son
chef demandé au Roi de faire créer le
Prince *Henri* Prince de *Galles* à la place
de son Pere, il avoit de très-fortes rai-
sons de faire cette demande, afin d'affu-
rer la Couronne à ce Prince, contre les
pratiques de son Oncle le Duc de *Lan-*
caster, qui travailloit à l'usurper après la
mort de son Pere, qui étoit alors fort
âgé. Si le Parlement présenta une Ad-
dresse à *Henri IV.* pour le prier de créer
son Fils Prince de *Galles*, &c. ce furent
apparemment les créatures mêmes du
Roi qui en firent la proposition, & cela
de son aveu, ou plutôt par son ordre.
Car comme son droit à la Couronne étoit
un peu douteux, il se fit présenter cette
Adresse par le Parlement, afin que son
Fils fût déclaré par-là son Successeur
légitime, & le seul Héritier de la Cou-
ronne. A l'égard de *Henri VI.*, on ne doit
point citer ce qui fut fait sous son Regne,
comme des exemples propres à suivre.
Car du côté de la Cour ce ne furent que
des

* Ce Prince *Edouard* ne vivoit plus alors.

AVRIL, MAY ET JUIN. 1742. 97
des mesures folles & ruineuses; & de la
part du Parlement, d'injustes usurpations
sur la prérogative Royale.

Ce qui fut fait en faveur du Duc d'*York*
n'a aucun rapport à la question dont il
s'agit. Car ce ne fut point le Parlement
qui s'adressa au Roi pour procurer au
Duc un Revenu assuré; ce fut au contrai-
re le Roi qui s'adressa au Parlement,
parce que son autorité étoit absolument
nécessaire pour assurer au Duc le Reve-
nu de la Poste, & celui des Permissions
de vendre du Vin, lesquels le Roi vou-
loit lui assigner. Et pour ce qui est de la
Princesse de *Danemarck*, on convient que
la proposition de lui assurer un Revenu
fixe vint originairement du Parlement,
non seulement sans le consentement, mais
même contre le gré de la Cour. Mais
quelles en furent les conséquences? Le
Parlement fut prorogé hors de saison, ce
qui causa un grand embarras dans les
affaires de l'Etat. Mais ce Parlement mê-
me ne put jamais prendre aucune réso-
lution fixe sur cette affaire, qu'après a-
voir le consentement du Roi; ce ne fut
qu'alors que les Communes convinrent
unanimentement de présenter une Adresse
au Roi, pour le prier d'assurer un Revenu
de cinquante mille Livres sterling par an
au Prince & à la Princesse de *Danemarck*.
Ce récit ne s'accorde pas trop bien avec
ce que raconte la Duchesse de *Marlbo-*

OS BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ;
rough, comme on l'a pû voir dans l'Ex-
trait que nous avons donné de ses Mé-
moires.

Après avoir ainsi répondu aux exem-
ples, on convient qu'il faut que le Prin-
ce de *Galles* soit entretenu honorable-
ment, & qu'il faut prendre sur le Reve-
nu de la *Liste Civile* de quoi l'entretenir:
mais on soutient qu'il n'a aucun droit,
ni selon la Loi, ni selon l'équité, à au-
cune partie de ce Revenu, si ce n'est à
ce que le Roi son Pere veut bien lui al-
louer. On a, dit-on, examiné tous les
Actes de Parlement qui ont jamais été
faits touchant la *Liste Civile*; on a exami-
né en particulier celui qui assure à Sa
Majesté le Revenu de la *Liste Civile*,
mais ni dans celui-ci, ni dans les autres,
on n'a pas trouvé un seul mot qui puisse
donner au Prince de *Galles* le droit de
prétendre à quoi que ce soit au-delà de
ce que le Roi veut bien lui accorder. Il
est vrai qu'il faut avoir égard à l'inten-
tion & au but d'un Acte de Parlement:
mais il faut que cette intention & ce but
paraissent d'une manière ou d'autre par
les termes mêmes de l'Acte; & il ne faut
pas en juger par le dessein que ceux qui
ont consenti à cet Acte, disent, ou peu-
vent dire qu'ils ont eu. Les uns peuvent
y avoir consenti par certaines raisons,
d'autres par des raisons toutes différen-
tes, ou même contraires. Il faut donc
ne

ne confiderer que les expressions mêmes, & la liaison du discours, afin de donner aux expressions le sens le plus juste dont elles sont susceptibles. Or de vouloir expliquer les expressions générales de l'Acte qui assure au Roi tout le Revenu de la *Liste Civile*, dans un sens qui le prive d'une partie de ce Revenu, & qui lui ôte le droit de juger de ce qui est nécessaire pour l'entretien de chaque personne de sa Famille, c'est donner à ces expressions un sens fort peu naturel, & par conséquent peu juste.

Mais ce qui contribua beaucoup à décider, si-non la Question de droit, au moins la Question de fait, c'est qu'on apprit aux deux Chambres durant le cours de ce débat, que le Roi avoit envoyé le Grand Chancelier, le Président du Conseil & plusieurs autres au Prince de *Galles*, pour lui dire de sa part : „ Que dès que Son Altesse „ Royale fût mariée, le Roi avoit songé à „ à lui faire un établissement, & à assurer „ un Douaire à la Princesse de *Galles*; mais „ que le prompt départ du Roi pour „ *Hannover*, & la maladie dont il fut at- „ taqué à son retour, l'avoient empêché „ jusques alors d'exécuter ce dessein; que „ le Roi ne soupçonnoit pas qu'il pût naître „ aucun inconvenient de ce court „ délai, principalement puisque Son Altesse „ Royale n'avoit pas fait la moindre „ démarche auprès du Roi sur ce su-

„ jet. Que Sa Majesté avoit maintenant
 „ donné ordre qu'on assignât un Douaire
 „ à la Princesse de *Galles*, autant que ce-
 „ la peut se faire suivant les Loix, &
 „ proportionné à sa naissance & à son
 „ rang; & que, lorsqu'il en seroit tems,
 „ le Roi le communiqueroit au Parle-
 „ ment, afin que ce Douaire fût assuré
 „ pour l'avantage de la Princesse.

„ Que quoique le Prince de *Galles* n'eût
 „ pas jugé à propos de s'adresser au Roi,
 „ pour le prier que sa Pension de cinquan-
 „ te mille Livres sterling fût rendue
 „ moins précaire, cependant Sa Majes-
 „ té, pour prévenir les mauvaises con-
 „ sequences des mesures peu respectueu-
 „ ses qu'on avoit conseillé à Son Altesse
 „ Royale de prendre, assureroit à Son Al-
 „ tesse Royale ces cinquante mille Livres
 „ sur le produit de la *Liste Civile*, outre
 „ le Revenu du Duché de *Cornouaille*,
 „ dont Son Altesse étoit déjà en possession.
 „ Et que Sa Majesté croyoit que le tout en-
 „ semble est un Revenu suffisant, vû que
 „ le Roi est lui-même chargé d'une
 „ nombreuse Famille, & obligé par con-
 „ séquent à de très-grosses dépenses pour
 „ entretenir honorablement toute la Fa-
 „ mille Royale ”.

On dit aux deux Chambres, que le Prince avoit répondu à ce Messager, qu'il prioit les Seigneurs d'assurer le Roi de ses plus profonds respects, & de sa vive
 re=

reconnoissance pour les bontez de Sa Majesté, & particulièrement pour le dessein qu'elle avoit d'assigner un Douaire à la Princesse de *Galles*; mais que pour l'Affaire dont il s'agissoit, il n'en étoit plus le maître, de sorte qu'il ne pouvoit faire aucune réponse là-dessus. *En vérité, Mylords, ajouta-t-il, l'Affaire est maintenant en d'autres mains, & j'en suis fort fâché.*

Ce message du Roi, joint à la réponse du Prince, donna un autre tour au débat. Il ne s'agissoit plus de sçavoir s'il étoit nécessaire d'assurer un Revenu fixe au Prince de *Galles*; on en convenoit, puisque le Roi avoit fait dire au Prince qu'il lui assureroit un Revenu de cinquante mille Livres sterling sur la *Liste Civile*: toute la question se réduisit donc alors à sçavoir, si ce Revenu étoit suffisant. On convint que le Prince méritoit de jouir d'un Revenu beaucoup plus considérable, mais on fit voir par un détail des dépenses du Roi, qu'il lui étoit impossible d'accorder au Prince une plus grosse somme.

On fit donc remarquer, que le Parlement avoit jugé que les dépenses du Roi défunt ne pouvoient pas se monter à moins de sept-cens mille Livres par an, sans compter les cent mille Livres qu'il accordoit à son Fils, & que cependant le Roi défunt n'avoit ni Reine, ni

102 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
Famille à entretenir. Que le Roi d'à présent donnoit huit mille Livres sterling par an pour l'entretien du Duc de *Cumberland*, cinq mille à la Princesse d'*Orange*, cinq mille trois-cens aux deux Princesses aînées, deux mille aux deux plus jeunes, cinquante mille pour l'entretien de la Reine, dépenses auxquelles le Roi défunt n'avoit point été engagé. De tout cela on conclut, qu'il étoit impossible au Roi d'accorder plus de cinquante mille Livres sterling par an au Prince de *Galles*.

Ces raisons ne persuaderent pas tous les Membres de la Chambre; on y fit quelques répliques, & l'impartialité dont nous faisons profession exige que nous en rendions compte.

On remarqua donc d'abord, qu'il n'y avoit aucune mauvaise conséquence à craindre de ce que le Parlement feroit dans cette occasion. „ Tout ce que le
„ public en pourra conclure, dit-on, c'est
„ que Son Altesse Royale n'est pas en-
„ core pourvûë de la manière qu'elle le
„ mérite, & que tous les Princes de
„ *Galles* l'ont été ci-devant, & c'est ce
„ qu'on sçavoit déjà, c'est ce dont on
„ on parloit publiquement par-tout a-
„ vant qu'on songeât à la proposition qui
„ a été faite dans ce Parlement. Tout l'ef-
„ fet que cette Proposition pourra donc
„ produire dans le public, fera de per-
„ suader tout le monde, que nous sçavons
„ quel

„ quel est notre devoir, que nous avons
 „ l'égard que nous devons avoir pour
 „ l'honneur de la Nation, & pour la fé-
 „ licite & l'indépendance de l'Héritier
 „ presomptif de la Couronne ”.

Ensuite on fit voir qu'on ne prétendoit point oter au Roi un Bien qui lui appartenoit. Par l'Adresse qu'on vouloit présenter, on se proposoit seulement de donner conseil au Roi de la manière la plus humble. Appellera-t-on cela envahir le Bien du Roi? Une pareille exclamation auroit pû avoir lieu, si on s'étoit proposé de dresser un Bil pour retrancher cent mille Livres de la *Liste Civile*, & les assurer au Prince: mais de conseiller humblement à Sa Majesté de donner au Prince ce que le Parlement croit qu'il doit avoir, c'est ce qu'on ne sçau-roit jamais appeller une violation du droit du Roi, quand même il auroit un droit aussi absolu sur tout le Revenu de la *Liste Civile*, qu'un particulier en a sur son bien: ce qu'on ne peut pourtant accorder sans quelques restrictions; car un particulier peut dissiper son bien comme il le juge à propos, au lieu que si l'on dépensoit follement le Revenu de la *Liste Civile*, le Parlement auroit droit d'en prendre connoissance; & sans doute qu'il y interviendroit d'une manière plus efficace que ne sont de simples Adresses.

Prétendre que le Parlement n'a pas le

104 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
droit d'approprier à quelque usage particulier une somme qu'il a une fois accordée, ou qu'il ne puisse point, sans le consentement de la Couronne, examiner à quoi & comment est employé l'argent qu'il a accordé, sont, dit-on, des questions qui n'ont aucun rapport à celle dont il s'agit; puisqu'on ne propose rien de semblable, mais seulement de prier le Roi d'assurer au Prince de *Galles* le Revenu que le Parlement croit nécessaire pour l'entretien de ce Prince. Cependant on fait voir que le Parlement a plus d'une fois approprié à de nouveaux usages des Subsidés qu'il avoit accordé, qu'il a même pris connoissance de diverses sommes données au Roi, & qu'il en a révoqué la concession. De sorte que, quand même on auroit proposé un Bill pour retrancher cent mille Livres de la *Liste Civile*, & les assurer au Prince, cela n'auroit point été sans exemple: un pareil Bill n'auroit pas même été deraisonnable; puisque le Parlement a certainement le droit de prendre soin que chaque somme qu'il accorde soit employée à l'usage auquel elle est destinée, quoique cet usage ne soit pas expressement spécifié. Mais comme il ne s'agit que de présenter une Adresse au Roi, on ne sçauroit nier que le Parlement en aye le pouvoir.

On replique ensuite à ce qui a été allégué contre cette maxime, que l'Héritier

tier présumptif de la Couronne doit avoir un Revenu assuré qui le rende indépendant. Sur quoi on remarque, que les maximes fondamentales d'un Etat doivent se déduire des pratiques anciennes & généralement observées, plutôt que du récit des Historiens, qui peuvent se tromper, ou n'avoir pas fait attention à ces pratiques. Lorsqu'une coutume a été établie longtemps & universellement dans un Etat, il faut regarder la maxime sur laquelle une pareille coutume est fondée, comme une maxime fondamentale de cet Etat. Or peut-on dire que d'établir un Revenu fixe & indépendant pour le Prince de *Galles* ne soit pas une maxime politique de l'*Angleterre*? N'est-ce pas une coutume qui a été pratiquée de tems immémorial, sans aucune exception? Les raisons de cette coutume sont même expliquées assez clairement dans les Actes de Parlement qui assurent aux Fils aînez des Rois la possession du Duché de *Cornouaille*, puisqu'on y dit, que ce Revenu est destiné à mettre ce Prince en état de soutenir la dignité & l'honneur de son rang, sans qu'il soit obligé de dépendre des Ministres de son Pere; d'ailleurs, la grandeur & la dignité de l'Héritier présumptif de la Couronne donne de l'éclat au Prince qui est sur le Trône, & sert à l'y affermir. La Chartre ou l'Acte de Parlement qui assureroit le Duché de *Cornouaille*

106 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
nouaille au Fils aîné d'*Edouard III.* fait allusion à ces deux raisons.

Une des objections qu'on avoit faites contre l'Adresse, c'est qu'il n'est pas raisonnable qu'un Fils soit indépendant de son Pere, ou un Sujet indépendant de son Souverain. Mais il faut distinguer entre une dépendance honorable, fondée sur la fidélité & sur l'obéissance filiale, & une dépendance servile, produite par un vil intérêt. Ce n'est que de cette dernière espece de dépendance qu'on voudroit delivrer le Prince. Sur quoi on remarque, que comme il est le premier Pair du Royaume, il est juste aussi qu'en cette qualité il ne dépende de personne. Mais s'il faut que, pour avoir de quoi vivre, il soit toujours servilement soumis au Souverain ou à ses Ministres, on pourra dire qu'il est non seulement le premier Pair, mais aussi le premier *Pensionnaire* qu'il y ait dans le Parlement. On ajoute, que puisqu'on ne permet pas que les Juges des Cours ordinaires dépendent du bon plaisir du Roi, à plus forte raison ne doit-on pas permettre que le Prince de *Galles*, qui est un des Juges de la Cour suprême * de l'Etat, n'ait rien sur quoi il puisse compter.

Sur ce qui avoit été dit, que si le Parlement s'étoit mêlé de ce qui regardoit les

* La Chambre des Seigneurs.

les Héritiers présomptifs de la Couronne, ç'avoit été à la requisition du Prince régnant, on fait voir au contraire, que les propositions venoient originairement du Parlement. On le prouve au moins par rapport à *Richard*, Fils du *Prince Noir*, d'une manière qui paroît sans réplique. On voit par les Archives du Parlement, que le Prince *Robert* y prit séance en conséquence d'une Requête des Communes: & lorsque le Parlement présenta une Adresse au Roi pour le prier de créer *Robert* Prince de *Galles*, le Roi témoigna que cette Adresse ne lui plaisoit gueres; car il répondit, que cette Adresse ne regardoit point du tout le Parlement, mais le Roi seul: auroit-il fait une pareille réponse, si cette Adresse lui avoit été présentée par son ordre, ou de son consentement?

A l'égard du Règne de *Henri VI.*, on remarque, que quoique ce Règne fût très-malheureux, & plein de troubles, le Parlement fit pourtant plusieurs choses qui méritent d'être imitées. Quand l'Etat est gouverné avec sagesse & avec prudence, le Parlement n'a pas besoin d'exercer aucun pouvoir extraordinaire. Mais sous un Règne foible, sous une mauvaise administration, il faut que le Parlement fasse voir jusqu'où s'étend sa puissance. C'est dans des tems de trouble que
 l'E-

108 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
l'Etat cherche sa sûreté dans la protection
du Parlement.

Ce qui se passa sous le Roi *Guillaume* ne doit pas tirer à conséquence, disoient ceux qui étoient contre l'Adresse, parce que cela produisit la Prorogation du Parlement. Mais cela même, replique-t-on, doit faire approuver extrêmement la conduite du Parlement, & rend cet exemple digne d'être imité. Il étoit certainement très-juste d'assurer un Revenu à la Princesse de *Danemarck*. Ne le pas faire, auroit terni la gloire de ce Règne. Cependant le grand & sage Roi *Guillaume* auroit peut-être commis cette faute, trompé par des Favoris ignorans ou vicieux & corrompus; il auroit au moins négligé de s'acquitter d'un devoir nécessaire, si la fidélité & la constance du Parlement ne l'y avoit pas en quelque sorte forcé.

On vient ensuite à la somme nécessaire pour l'entretien du Prince de *Galles*. Sur quoi on remarque, que suivant l'état de la dépense de la Maison du Prince, dressé par le Roi lui-même, cette dépense se monte à soixante-trois mille Livres sterling par an, sans qu'il reste un sol à Son Altesse Royale pour faire des actes de générosité & de charité. Or on propose de ne lui rien assurer qu'un Revenu de cinquante mille Livres, dont

il faut deduire sept mille Livres pour diverses Taxes: de sorte qu'il ne lui peut rester que quarante-trois mille Livres, qui avec les neuf mille Livres que rapporte le Duché de *Cornouaille*, ne font en tout que cinquante-deux mille Livres.

Mais, disent les Opposans, le Roi ne peut pas accorder un plus grand Revenu au Prince. C'est à quoi on replique en dernier lieu; & pour faire voir que le Roi est en état d'accorder cent mille Livres sterling par an au Prince de *Galles*, on montre par un détail du produit de divers fonds, que le Revenu annuel de la *Liste Civile*, loin de n'être que de huit-cens mille Livres sterling, se monte à neuf-cens cinquante-quatre mille & deux-cens Livres sterling. Nous ne prétendons point garantir ce que l'on vient de dire; mais on en conclut, que le Roi ayant au-delà de cent mille Livres sterling de plus que n'avoit son Pere, peut aisement en épargner cent mille pour le Prince de *Galles*.

Mais supposé que la *Liste Civile* ne produise en tout que huit-cens mille Livres, on prétend que même en ce cas le Roi peut donner au Prince de *Galles* la somme qu'on demande. Pour le prouver on remarque, qu'après un examen exact on a trouvé, que la dépense de la Maison du
Roi

Roi ne se monte qu'à 460000. Livres sterling; ajoutez à cela 50000. Livres pour la Reine, & autant pour le Duc & les Princesses, & 100000. pour le Prince de *Galles*, il restera au Roi 140000. Livres sterl. pour des actes de générosité & pour des dépenses secrètes, somme que le Parlement jugea suffisante pour de pareilles dépenses au commencement du dernier Règne.

Malgré toutes ces raisons & tous ces calculs, la Proposition de présenter une Adresse au Roi fut rejetée dans les deux Chambres; dans celle des Communes à la pluralité de deux-cens trente-quatre voix contre deux-cens quatre; & dans celle des Seigneurs à la pluralité de cent trois voix contre quarante. Il y eut plusieurs Seigneurs qui protestèrent.

Avant que de finir cet Article, je ne sçaurois m'empêcher de rapporter un morceau du Discours du Comte de *Westmorland*. „ Je connois, dit-il, le danger que je cours en me déclarant en „ faveur de la Proposition qu'on a faite. „ Peut-être m'enverra-t-on un Messa- „ ger pour me commander de résigner „ le poste que j'occupe dans l'Armée, „ comme plusieurs autres Officiers ont été obligés de faire pour une semblable „ raison. Mais je me croirois un Officier „ bien méprisable, si je souffrois que la „ „ crain-

„ crainte de perdre ma Commission, ou
 „ l'espérance d'en obtenir une meilleu-
 „ re, réglassent ma conduite dans cette
 „ Chambre, & déterminassent la maniè-
 „ re de donner ma voix. Et si un Mi-
 „ nistre, quel qu'il fût, me faisoit mena-
 „ cer de m'ôter mon Emploi au cas que
 „ je ne donnasse pas ma voix en Parle-
 „ ment selon ses ordres, je témoignerois
 „ pour un pareil message toute l'indigna-
 „ tion qu'il mériteroit ”. Il seroit fort à
 souhaiter que tous les Membres des deux
 Chambres du Parlement eussent autant
 de courage & de grandeur d'ame que ce
 digne Seigneur.

A R T I C L E V.

HIPPOCRATES *upon Air, Water and Situations, upon Epidemical Diseases, and upon Prognosticks, in acute cases especial-ly. To this is added, by way of comparison THUCYDIDES'S Account of the Plague of Athene: the whole translated, methodised and illustrated with useful and explanatory Notes, by FRANCIS CLIFTON, M. D. Physician to his Royal Highness the Prince of WALES, Fellow of the College of Physicians, and of the Royal Society. London, Printed for J. Watts, at the Printing-Of-
 fice*

112 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
fice in *Wild-Court*, near *Lincoln's-inns-*
fields 1734.

C'est-à-dire :

Les Livres d'HIPPOCRATE, sur
l'Air, l'Eau & la Situation; sur les
Maladies épidémiques, & sur les
Pronostics, traduits en *Anglois*, rangez
par ordre, & éclaircis par des Notes
utiles, par FRANÇOIS CLIFTON,
Docteur en Médecine, Médecin de
S. A. R. Mgr. le Prince de GAL-
LES, Membre du Collège de Méde-
cine, & de la Société Royale à Lon-
dres 1734. in 8. pag. 389. sans compter
l'*Epître Dédicatoire* au Duc de CHAN-
DOS, la *Préface*, la *Table générale*
des Matières, la *Vie d'Hippocrate* &
son *Serment*.

IL y a plusieurs années que Mr. Clif-
ton publia le *Specimen* d'une nouvelle
Edition Grecque & Latine in Folio, qu'il
médite de tous les Ouvrages d'HIPPO-
CRATE que le tems nous a conservez.
Le Projet en plut extrêmement à toutes
les personnes qui pouvoient en juger,
& qui depuis ce tems-là parurent at-
tendre avec impatience l'exécution d'un
des-

dessein qui ne pouvoit tomber en des mains plus habiles. Le sçavant *Anglois* qui en fit alors la promesse, la réitere dans la *Préface* de la Traduction qu'il nous donne ici de quelques Traitez de ce Pere de la Médecine. „ Il n'y a pas long-
 „ tems, y disoit-il, que j'avois entrepris
 „ une nouvelle Edition en *Grec* & en
 „ *Latin* de toutes ses Oeuvres, disposée
 „ de telle manière, que le Lecteur pût
 „ voir d'un coup d'œil tout ce qu'*HIP-*
 „ *POCRATE* enseigne sur le même su-
 „ jet. Mais bien que cette utile Edition
 „ ait été prête pour l'impression depuis
 „ plusieurs années, diverses raisons im-
 „ prévûës m'ont obligé, à mon grand re-
 „ gret, de la renvoyer à un tems plus
 „ éloigné. Cependant cela ne m'a point
 „ fait entierement abandonner cette en-
 „ treprise ”. C'est ainsi qu'il parloit en 1734.; & puisqu'il est encore vivant, à ce que je crois, nous sommes toujours en droit d'espérer ce grand & magnifique travail à quelque heure.

En attendant l'*Angleterre* a gagné de ce que les autres Nations ont perdu. Mr. *Clifton* ne pouvant encore publier son *HIPPOCRATE Grec & Latin*, en a traduit dans la Langue de la *Gr. Bretagne* quelques Livres, qui sont ceux que ce Volume contient, & qui, malgré les difficultez incroyables que l'Auteur y a rencontrées, doivent être suivis, à ce

114 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
qu'il dit , de ceux de la *Diète*. „ Son plus
„ grand désir feroit , ajoute-t-il , que
„ les Oeuvres de ce grand Homme fut-
„ sent bien connues de tout le monde '.
Il est sûr que l'on n'y peut mieux
réussir qu'en les traduisant , & que l'on
ne sçauroit rien faire de plus utile pour
le Public en ce genre , qu'en le mettant ,
par le moyen des Traductions , à portée
de consulter par lui-même les Oracles
de la Faculté. Mais il en est de la Médecine
comme de la Théologie. Dans l'une & dans
l'autre la plupart des gens qui les professent
& qui en vivent , en voudroient fort dérober
mystérieusement la connoissance au Vulgaire ,
& s'imaginent que c'est les profaner que de leur
ôter la respectable enveloppe des Langues
sçavantes , qui les rendent inaccessibles à
la multitude. Mr. *Clifton* , qui n'a pas ignoré
ce foible d'un grand nombre de ses Confreres ,
foible qui n'est que trop commun dans toutes
les Sciences , n'en dissimule pas la vérité dans
son *Épître Dédicatoire* à Mylord Duc de *Chandos*.

„ L'estime , dit-il , qu'on a fait dans
„ tous les siècles de ce qui nous reste
„ du grand HIPPOCRATE , excuse
„ suffisamment tous les moyens par lesquels
„ on entreprend de rendre plus
„ commune la connoissance de ses excellens
„ Ouvrages , & par cela même
„ de les rendre plus universellement u-
„ ti-

„ tiles au genre humain. Les Grecs, à l'u-
 „ sage desquels ils furent originairement
 „ composez, & qui, les ayant dans leur
 „ propre langue, furent aussi les juges
 „ les plus compétens de leur mérite in-
 „ trinsèque, crurent qu'ils ne pouvoient
 „ rendre de trop grands honneurs à ce
 „ divin Auteur, qui, à l'intelligence si
 „ parfaite des Maladies de la Nature hu-
 „ maine, avoit joint des régles si justes
 „ pour y remedier: Régles qui, tirées
 „ d'Observations également judicieuses &
 „ fidèles, ont été jusqu'ici, c'est-à-di-
 „ re depuis plus de deux mille ans, &
 „ feront toujours les plus sûres & les
 „ plus exactes pour réussir dans la Mé-
 „ decine. Mais hélas! Mylord, dans tou-
 „ tes les Professions il y a des gens qui,
 „ pour suppléer au mérite réel, veulent
 „ s'assurer l'estime & la dépendance
 „ des hommes, par le soin qu'ils affec-
 „ tent de tenir secrètes, & de donner
 „ pour des mystères ces vérités, à la
 „ connoissance desquelles chacun a le
 „ même droit de prétendre, y ayant le
 „ même intérêt par les besoins com-
 „ muns de la vie. Aux yeux des gens
 „ de ce caractère, la publication de ces
 „ morceaux en langue vulgaire pourra
 „ paroître une espece de prostitution que
 „ l'on fait de la Profession, & dans leur
 „ esprit, on ne peut divulguer les plus

„ utiles règles de cette Profession, fans
 „ se rendre coupable du plus odieux
 „ sacrilège ”.

Il n'y a en effet que trop de gens dans ces ridicules idées. Le fameux *Guy Patin* lui-même, qui faisoit si fort l'esprit supérieur sur tant d'autres choses, ne vouloit pas que l'on traduist **HIPPOCRATE** en Langue vulgaire, de peur que, sans sçavoir ni *Grec* ni *Latin*, on pût parler Médecine. Heureusement pour le Public néanmoins, il s'est trouvé par-tout des Sçavans qui se sont mis au-dessus de cette basse jalousie du Métier, & qui, sans craindre d'éclairer le monde à leur préjudice, se sont fait honneur des lumières qu'ils y ont répandues. De-là cette quantité prodigieuse d'Ecrits sur la Médecine qui se sont imprimez, & qui s'impriment encore tous les jours, tant en *François* qu'en *Anglois*, & peut-être aussi dans toutes les autres Langues que l'on parle en *Europe*. Mais sans nous éloigner d'**HIPPOCRATE**, on sçait qu'il y a déjà plus de quarante ans, que plusieurs de ses Traitez sont devenus communs en *France* par la Traduction que *Mr. Dacier* en fit & en publia en deux Tomes in 12., qui parurent à *Paris* en 1700. Quoique je ne possède point cette Version de *Mr. Dacier*, je donnerai ici les titres des Traitez d'**HIPPOCRATE** qu'elle contient,

tient, sur la Liste que j'en trouve dans la *Bibliothèque Grecque* de Mr. *Fabricius*, qui en a un peu dérangé l'ordre pour le rendre Alphabétique. Voici ces Opuſcules: Des *Airs*, des *Eaux* & des *Lieux*; de l'*ancienne Médecine*; des *Principes* & des *Chairs*; de la *Diète* des Convaleſcens; de la *Diète* dans les Maladies aiguës; du *Decorum*; des *Devoirs* du Médecin; la *Loi*; le *Serment*; les *Préceptes*; de l'*Art*; de l'Usage des *Humides*; de la *Nature* de l'Homme; & des *Vents*.

Il ne me paroît pas que Mr. *Clifton* ait connu cette Traduction *Françoise*. Au moins n'en fait-il aucune mention dans ſes *Notes* ſur le *Traité* de l'*Air*, des *Eaux* & des *Lieux*, où il réleve diverſes choſes des *Interprètes* & des *Commentateurs* en Langue *Latine*. Quoi qu'il en ſoit, on doit dire à l'honneur de la Nation *Françoise*, qu'elle a été la première à pouvoir juger par elle-même des *Oeuvres* d'HIPPOCRATE, & que, ſans le ſçavoir peut-être, le ſçavant Traducteur *Anglois* n'a fait qu'en ſuivre l'exemple. Mais comme la manière dont il l'a exécuté, peut, ſelon toutes les apparences, ſervir de modèle, il importe de faire attention à ce qu'il nous en dit lui-même dans ſa *Préface*.

Il remarque d'abord en général, qu'une nouvelle Edition de toutes les *Oeuvres* d'HIPPOCRATE ne ſeroit rien

118 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
 moins qu'inutile, malgré le * grand nombre que l'on en a déjà données, tant en *Italie*, en *France* & en *Allemagne*, qu'en *Hollande*. Sans parler des fautes que l'on trouve dans le Texte de toutes ces Editions, on n'y a pas disposé les diverses parties de ce grand Corps dans une Méthode nette & judicieuse, les Livres y étant comme placez au hazard, & par conséquent très-déplacez. Dans celle de *Mercurial* & de *De Foix*, les *Epidémiques* ne viennent qu'à la suite des *Pronostics* & de la *Crise*, qui en sont tirez; & dans celle de *van der Linden*, à cette faute on ajoute celle de mettre les *Aphorismes* presqu'à la tête du premier Volume.

L'inexactitude qui regne dans la disposition générale des Livres s'étend jusqu'à chacun de ces Livres en particulier, où l'on

* Je m'imagine que Mr. Clifton veut parler des Editions *Latines*. comme des autres; car, selon Mr. *Fabricius*, dans sa *Bibliothèque Grecque*, Lib. II. Cap. 24. les Editions *Grecques-Latines* ne sont qu'au nombre de quatre. 1. Celle de *Jérôme Mercurial*, *Venise*, 1583. *in Fol.* 2. d'*Antoine de Foix*, *Francfort*, 1595. réimprimée en 1621. & 1645. & à *Geneve* 1657. 3. de *van der Linden* en 2. vol. *in 8°*. *Leide* 1665. & 4. de *René Chartier*, qui donna tout ensemble les Oeuvres d'*Hippocrate* & de *Galien*, en 13. volumes *in Folio*, à *Paris* 1679. *Note du Journal.*

l'on apperçoit, tantôt que les Anciens donnerent arbitrairement des Titres pour les ranger mal-à-propos parmi d'autres, ou bien, pour les partager avec aussi peu de raison, comme cela est arrivé dans les *Epidémiques*; & tantôt il est clair, que l'on donne pompeusement pour des Ouvrages complets, de simples Recueils que l'Auteur ne composa que pour son usage particulier, & dont il se servit ensuite pour en tirer les Pièces plus achevées; ce qui saute aux yeux en comparant les *Pronostics* avec les Livres de la *Crise*, des *Humeurs*, le premier des *Prédications*, &c. d'où il est évident que les premiers sont tirez. A ce dernier égard la négligence est visible, & ne peut sans doute être attribuée qu'à un excès de vénération pour tout ce qui sortit de la plume du grand HIPPOCRATE. „ Il est fort „ apparent, dit Mr. Clifton, qu'après sa „ mort, ses Enfans ou ses Héritiers, qui „ trouverent ces Feuilles volantes parmi les Ecrits qu'il avoit finis, ne purent se résoudre, ni à les brûler, ni à les déchirer, & qu'ils les rangerent sous certains Chefs, afin d'y pouvoir renvoyer dans les endroits qu'ils jugeroient convenables. Mais comme l'usage principal en avoit déjà été fait, au moins en partie, par HIPPOCRATE lui-même, ils donnerent moins d'attention à la manière de les conserver, &

„ les entassèrent confusement les uns
 „ parmi les autres avec très-peu d'or-
 „ dre & de dessein. De - là les repé-
 „ titions , les inconsistences & les im-
 „ perfections que l'on trouve en quel-
 „ ques-uns de ses Ouvrages , & les ad-
 „ ditions en d'autres, tels que nous les
 „ avons à présent, dont plusieurs Sça-
 „ vans se sont plaints en tant de rencon-
 „ tres. Si HIPPOCRATE eut pû vi-
 „ vre assez de tems, pour mettre mé-
 „ thodiquement en œuvre lui-même le
 „ vaste corps des Observations qu'il a-
 „ voit faites, il y auroit sans doute
 „ changé bien des choses, il en auroit
 „ effacé quelques - autres; & ces petits
 „ *Memorandums*, qui nous paroissent si in-
 „ digestes, si frivoles, si absurdes même,
 „ retouchez par cette main de Maître,
 „ auroient pû devenir aussi utiles que
 „ tout le reste ”.

C'étoit donc pour remedier à tous ces
 desordres que le Sçavant *Anglois* se pro-
 posoit de donner son Edition *Grecque-
 Latine* complete des Oeuvres d'HIPPO-
 CRATE, dans un goût tout nouveau.
 En attendant qu'elle puisse paroître, il en
 donne comme un Essai dans la Traduction
 de ces trois Opuscules, qui font les Livres
 de l'*Air*, de l'*Eau* & des *Lieux*, ceux des
Epidémiques, & ceux des *Pronostics*, à
 la suite desquels il promet aussi d'en don-
 ner un jour quelques autres. Voici donc
 la

la Méthode qu'il a suivie, & que je ne sçaurois mieux exprimer qu'en copiant ce qu'il en dit lui-même.

„ 1. Ce qui se rapporte, *dit-il*, au même sujet, est ici ramené à l'Article auquel il appartient en propre, & tout ce qui y est étranger en est exclus à dessein. Par exemple, dans le Chapitre de l'*Air* &c., les Aphorismes qui sont relatifs à ces matières, sont ou renvoyez aux Notes, ou ajoutez à la fin du Chapitre, afin de donner au Lecteur une idée de la Doctrine de l'Auteur aussi distincte & aussi complète qu'il est possible. Je ne me suis pas même fait trop de scrupule de transporter à cet endroit, tout ce que j'ai rencontré du même genre en d'autres endroits, que j'indique sur l'Édition de *Geneve* 1657. . . . J'en ai agi de même dans les Livres des *Epidémiques*, où j'ai omis diverses choses qui ne se rapportent point du tout au sujet, afin que toutes les parties, disposées dans l'ordre le plus net & le plus facile, pussent être d'une utilité réelle pour le Public. Ainsi encore dans le Chapitre des *Pronostics*, toutes les Observations & tous les Aphorismes qui ont relation aux manifestations & aux termes des Maladies, des aigues sur-tout, quoique tout cela soit épar-

„ ou confondu en divers endroits des
 „ Oeuvres d'HIPPOCRATE, je l'ai
 „ rassemblé en ce lieu, & l'ai rangé
 „ d'une façon régulière sous les Arti-
 „ cles auxquels chaque chose apar-
 „ tient. . . .

2. Dans tous les endroits du *Texte* où
 „ il se trouve quelque obscurité confide-
 „ rable, ou quelque corruption visible,
 „ & lorsque l'Auteur employe quelque
 „ terme d'une signification extraordinaï-
 „ re ou douteuse, j'y ai toujours mis
 „ une *Note* pour éclaircir, pour corri-
 „ ger, & pour décider. Le Lecteur me
 „ pardonnera, s'il lui plaît, la longueur
 „ de quelques - unes de ces *Notes*. Je
 „ l'assure qu'il n'y a de ma part, ni va-
 „ nité, ni ostentation, car si j'avois eu
 „ ces vûës, j'aurois pû leur donner un
 „ autre tour. Je n'y ai d'autre dessein
 „ que de prévenir les faux sens, & que
 „ de faciliter l'intelligence du *Texte* ”.

En effet, toutes les *Notes* que l'on trou-
 ve ici, & qui y sont en grand nombre,
 se terminent uniquement, ou à indiquer
 les endroits que le Commentateur a rap-
 prochez dans son *Texte*, ou à expliquer
 en deux mots ce qu'il peut y avoir d'ob-
 scur, ou à fixer le vrai sens, & par con-
 sequent la véritable leçon. Ainsi la plu-
 part ne sont que de pure critique, & dans
 celles-ci, comme dans les autres, la pro-
 li-

lixité inutile est par-tout soigneusement évitée. On en jugera par quelques exemples pris au hazard, & que l'on me permettra de traduire.

Au Chapitre de l'*Air*, &c. & à la page 33. de cette Traduction, en parlant de la diversité des Tempéramens, HIPPOCRATE dit, que „ ceux qui habitent „ des Pais montagneux, rudes, steriles & „ secs, sont sujets à une grande variation „ de tems ”. Et l'on trouve au dessous cette Note, „ Οκοσοι μεν χωρην ορει- „ νην τε οικεσσι, τρυχειν, και υψιλην, και „ ενυδρον. Au lieu de cela de *Foix* lit, „ d'après *Galien*, υψιλην και ανυδρον, élevée „ & sèche. Mais comme ορεινον renfer- „ me le premier, j'ai mieux aimé suivre „ *Cornarius*, qui lit, ψιλην και ανυδρον, nue, „ & sèche, conformément à ce qui se trou- „ ve un peu plus bas, οκω δ'εσιν η χωρη ψιλη „ τε και ανωχυρος και τρυχειη, &c. Ce n'est „ pas qu'υψιλην ne puisse être retenu, si on „ l'entend d'une *sterilité médiocre*. Peut- „ être que quelques-uns pourront croi- „ re que ψυχινην, *froide*, conviendrait „ mieux ici que, ni ψιλην, ni υψιλην, par- „ ce qu'il répond un peu mieux au πνιγνρα, „ étouffée, du Paragraphe suivant ”. J'observerai là-dessus en passant, que la Méthode constante de *Mr. Clifton* est, de placer dans ses *Notes* les propres termes de son Auteur, soit lorsqu'il a simplement hérité sur le sens qu'il y a donné, soit
lors-

124 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
lorsqu'il se propose , ou de l'éclaircir,
ou de le corriger. On s'appercevra bien
aussi , quand je ne le remarquerois pas,
qu'à l'Aspiration près, il a banni de son
Grec tous les Esprits, & presque tous les
Accens.

Dans les *Epidémiques*, à la page 152. de
cette Traduction, on lit ces paroles
d'HIPPOCRATE : ., Il y avoit dans
les * *Eniades*, un Homme qui se plai-
., gnoit de l'incommodité suivante. Lors-
., qu'il s'abîtenoit de manger, son ventre
., faisoit un grand bruit & étoit en
., douleur, & les mêmes plaintes reve-
., noient peu de tems apres qu'il avoit
., mangé & que l'aliment étoit broyé
., menu. Aussi son corps diminueoit &
., deperissoit; l'aliment qu'il prenoit ne
., donnoit aucune nourriture, & ce qui
., passoit par le bas, étoit de la mauvaise
., sorte & brûlé. Le bruit & la douleur
., s'appercevoient le moins, immédiate-
., ment apres avoir mangé. Il ne rece-
., voit aucun soulagement des *Purgatifs* de
., toutes les sortes, tant par le haut que
., par le bas. Mais ayant été saigné à
., divers tems, à chaque main, jusqu'à
., ce qu'il ne lui restât presque plus de
., sang, il se trouva soulagé & délivré
du

* Ville d'*Etolie*, à l'embouchure du Fleuve
Achelous, vis - à - vis d'*Itbaque*, le Royaume
d'*Ulyffe*. Note de l'Auteur dans sa Préface.

„ du sujet de ses plaintes ”. Voici toute la Note qu'il y a là-dessus ”. C'est „ ici un Remede extraordinaire, & qui „ mérite bien que l'on y fasse attention ”.

Enfin, pour ne pas trop multiplier nos Exemples, donnons - en un autre, tiré des *Pronostics*. A l'Article des *Rechutes*, HIPPOCRATE dit, que „ si la Fié- „ vre n'est pas remittente à jours iné- „ gaux, elle est sujette à revenir ”. L'endroit avoit certainement besoin de Note, & Mr. Clifton y a placé celle qu'on va lire. „ Ceci se trouve dans le IV. „ Livre, *Aphorisme* 61. & dans le II. Li- „ vre des *Epidémiques*, page 1046. où au „ lieu de *Εν περισσῆσιν ἡμερησίῃσιν ἀΦῆ*, il y a „ *εν τη γονιμη μεβῆ*, & au lieu d'*ὑποτρει- „ πιαζεν εἰσθεν*. Il y a *ὑπ. αναγκη*. Dans „ le même Livre des *Epidémiques*, page „ 1053. „ le même terme *γονιμος* revient „ au même sens dans les paroles sui- „ vantes, *οτα θνησκει, αναγκη γονιμω ἡμερη,* „ *και γονιμω μηνι, και γονιμω ετει. προλεγειν* „ *δε ορθως αν εχοι θανατον η οδυνας ισχυρας,* „ c'est-à-dire: *Ceux qui meurent doivent* „ *mourir à un jour inégal, à un mois* „ *inégal, & à un âge inégal. Mais ce-* „ *pendant de prédire la mort ou de vic-* „ *lentes douleurs, c'est la gloire du Méde-* „ *cin.* Je n'entens pas bien ce que cela „ veut dire, quoique je n'aye pas osé o- „ mettre ce passage. Permis au Lecteur „ d'en faire ce qu'il pourra ”.

Puif-

Puisque chaque Lecteur a la permission d'en dire librement sa pensée, je ne ferai point scrupule de prononcer, que le Texte d'HIPPOCRATE en cet endroit ne peut qu'avoir été étrangement corrompu. Le Commentateur nous indique la même chose en bien d'autres rencontres, à une différence près, c'est qu'il y remédie par les corrections, quand la chose lui a paru possible. Dans cet esprit constant de saine & de judicieuse critique, il a pris soin de relever dans sa *Préface* la faute que divers Sçavans ont commise, lorsqu'ils ont cru que la Peste d'*Athenes*, décrite par *Thucydide*, est la même que celle dont son Auteur a voulu parler dans ses *Epidémiques*. Il est d'avis, au contraire, que le Médecin Grec n'eut jamais dessein de donner la description de cette Peste, ni d'aucune autre ainsi proprement dite; & pour mettre tout le monde en état d'en juger, il a inséré tout au long à la page 95. de sa Traduction, tout l'endroit de l'Historien, où l'on voit un grand nombre de différences, trop grandes & trop marquées pour permettre de confondre ainsi les objets.

Après en avoir spécifié les plus importantes, Mr. *Clifton* finit sa *Préface* par des éclaircissémens sur les endroits de *Géographie* & d'*Astronomie*, qui reviennent si souvent dans les Livres d'HIPPOCRATE, qu'il

qu'il n'y auroit pas eu moyen de les faire entrer dans les *Notes*, sans les charger à l'excès de répétitions ennuyeuses. A la suite de cette *Préface* & de la *Table* générale des *Matières*, on trouve la *Vie* d'HIPPOCRATE, que l'on attribue à *Soranus*, traduite en *Anglois* & accompagnée de quelques *Notes*, qu'il seroit peut-être à souhaiter que l'Interprète eût plus multipliées & plus étendues. A dire le vrai, je pense que la *Vie* d'HIPPOCRATE, telle que *Mr. Fabricius* nous l'a donnée, auroit mieux figuré en cet endroit que celle d'un Pseudonyme, dont l'Extrait manque visiblement d'exactitude. Au reste le *Serment* d'HIPPOCRATE est destitué de toute espèce de *Notes*, & la Tête d'HIPPOCRATE, qui se voit ici au devant du *Titre*, est donnée comme tirée d'un marbre ancien, sans nous avertir qu'il ne faut pas trop compter sur la fidélité de la ressemblance, puisque ces figures varient extrêmement, y en ayant de tout différentes dans le *Tome II.* des *Antiquitez Grecques* de *Gronovius*; dans l'Édition de *van der Linden*; dans celle de *Chartier*, & dans les *Notes* de *Mr. Boivin* sur la page 777. de *Nicephore Gregoras*. Au reste, cette Traduction est si bien entendue, qu'il seroit à souhaiter que l'on eût tout HIPPOCRATE traduit de la sorte.

ARTICLE VI.

DICTIONARIUM BOTANICUM, *or a Botanical Dictionary, for the use of the curious in Husbandry and Gardening*: By R. BRADLEY, *Professor of Botany in the University of Cambridge,* and F. R. S. London: printed for T. Woodward, at the *Helfmoon*, over-against St. Dunstan's Church, and J. Paele at *Lock's Head* in *Pater-noster-Row*, 1728.

C'est-à-dire:

Dictionnaire Botanique, pour l'usage des Amateurs de l'Agriculture & du Jardinage. Par RICHARD BRADLEY, Professeur en Botanique dans l'Université de *Cambridge*, & Membre de la Société Royale. A *Londres*, 1728. grand octavo, deux Volumes, dont les pages ne sont point numerotées, mais qui contiennent chacun environ 30. ou 31. Feuilles.

Comme Mr. Bradley s'est attaché de tout tems à l'étude de la *Botanique*, qu'il en fait leçon à *Cambridge*, & qu'il en

en a publié en *Anglois* divers Ouvrages qui ont été fort goûtés, il doit sçavoir mieux que personne, si le *Dictionnaire* qu'il en donne dans ces deux Volumes est, comme il le dit, nouveau en son genre. En supposant donc sur sa parole, comme nous avons lieu de le croire, le contraire nous étant inconnu, qu'entre tant de Lexicographes il est le seul & le premier jusqu'ici qui se soit ouvert cette nouvelle carrière, nous avons cru que, malgré les 14. ans qu'il y a que ce Livre paroît en *Angleterre*, on ne trouveroit pas mauvais que nous en donnions une courte notice aux Nations étrangères, qui, selon toute apparence, ne manqueront pas d'habiles gens dont l'exemple de Mr. *Bradley* animera le courage.

Ce n'est pas que l'on n'ait déjà quantité de secours & de répertoires sur cette matière. Mrs. *Ray*, *Welschius*, *Morison*, *Plucknet*, *Tournefort*, *Grew*, *Paul*, *Sloane*, *Boccone*, & je ne sçais combien d'autres encore, s'y sont exercés avec plus ou moins d'étendue; mais outre que les uns n'ont écrit qu'en *Latin*, que les autres se sont bornés aux Plantes d'un certain Païs, ou d'un certain ordre, & que les plus exacts ont préféré le curieux à l'utile, ils semblent avoir presque tous affecté de mettre cette Science au-dessus de la portée commune, soit en arrangeant les Plantes sous des Classes fixes, soit en n'y

considerant pas autant l'intérêt des personnes qui aiment l'Agriculture & le Jardinage, que la satisfaction de celles qui se contentent de la connoissance spéculative de la Botanique. Les vûes de Mr. *Bradley* ont été, d'un côté, moins relevées, & de l'autre, plus générales.

1^o. Il range par ordre alphabétique le Nom sçavant de toutes les Plantes, qu'il donne ensuite en *Anglois*, & souvent même en d'autres langues modernes; mais sans négliger de mettre aussi à sa place le nom *Anglois*, avec un renvoi au *Grec* ou au *Latin*. Par ce moyen le Fleuriste le plus ignorant peut sçavoir comment les Gens de lettres appellent la Fleur qu'il cultive, & dont il ne connoît que le nom vulgaire. Mais par ce moyen aussi les Gens de lettres qui veulent avoir cette Fleur, peuvent la demander aux plus grossiers Païsans, auxquels le nom vulgaire n'en est pas inconnu.

2^o. Après le Nom vient une *Description* de la Plante, déterminée par toutes les qualitez spécifiques des Feuilles, des Branches, des Fruits, ou des Racines; ce qui sert, ou à la faire connoître, ou à en marquer les diverses especes, que l'Auteur a grand soin de particulariser d'une manière distincte.

3^o. Enfin on trouve ici sous chaque article, la *Manière* dont les Plantes se perpétuent, quand il faut les planter ou les

les femer, en quelle terre il faut les mettre, &, pour tout dire en un mot, toutes les attentions que la culture en demande.

Mais 4^o. outre ces éclairciffemens sur les Plantes elles-mêmes, Mr. *Bradley* a grand soin d'expliquer tous les *Termes de l'Art*, tant de l'Agriculture que du Jardinage, qui ont quelque rapport à la culture des Plantes. Prenons-en pour exemple celui d'*Ablaqueation*, qui fait le troisième article de ce *Dictionnaire*. „ *A-*
 „ *blaqueation*, *dit-il*, signifie l'ouverture
 „ que l'on fait à la terre autour des raci-
 „ nes des Arbres, afin que leurs plus gros-
 „ ses racines, & non les fibres, puissent
 „ être exposées à l'air. Cet ouvrage
 „ se fait communement en Janvier ”.

Donnons aussi un exemple ou deux des articles qui regardent les Plantes. Dans la Lettre C. je trouve celui des *Capres*, qui en *Anglois* est fort court, puisqu'il se borne à dire, que „ *Capers* est *Capparis* ”. Mais ensuite sous le mot de *Capparis*, voici ce que dit le Lexicographe. „ *Capparis*,
 „ en *Grec* *Καππαρίς*, en *Anglois* est *Caper*
 „ *Bush*, c'est-à-dire le *Caprier*. C'est une
 „ Plante qui est fort commune aux envi-
 „ rons de *Toulon* en *France*. Les boutons
 „ à fleurs de cette Plante sont bons con-
 „ fits au Vinaigre. J'ai expérimenté qu'el-
 „ le croît mieux en de vieilles mu-
 „ railles que dans une terre ordinaire,

„ & cela est évident par celles qui se trou-
 „ vent aux environs de *Toulon*. Pendant
 „ plusieurs années nous avons tâché d'é-
 „ lever cette Plante dans notre país, en
 „ la tenant dans les étuves les plus chau-
 „ des. Cela ne réussissoit point ; & j'ai
 „ été le premier qui l'ait accoûtumée à
 „ notre Climat, en la semant sur quelques
 „ vieilles murailles, où la semence a
 „ bien pris, & si bien, que la tige s'en con-
 „ serve en hyver sans être couverte.
 „ Nous pouvons en tirer la semence de
 „ *Genes* & de *Toulon*. Il y a aussi une
 „ autre petite sorte de *Caprier* fort estimé,
 „ qui vient près de *Minorque*, &c.” Après
 „ quoi viennent le *Capparis spinosa folio rotun-*
 „ *do* ; le *Capparis spinosa folio acuto* ; le *Cap-*
 „ *paris non spinosa fructu majore* ; le *Capparis*
 „ *Arabica non spinosa* ; & le *Capparis fabago*,
 „ ou *leguminosa*, avec leurs descriptions
 „ respectives.

Passons à la Lettre *T*. Nous y trouvons
 „ *Tubera terræ*, *Truffles*, espece de *Fun-*
 „ *gus*. C'est une sorte de *Champignon*
 „ souterrain, fort estimé en *Italie* &
 „ en *France*, d'où nous en avons ti-
 „ ré l'usage, & comme c'est un morceau
 „ qui passé pour friand, nous en don-
 „ nons environ trente Chelins pour la
 „ livre séchée. Mais j'avoue que je ne
 „ suis pas encore assez Epicurien, pour
 „ trouver grand goût à ces *Truffles* se-
 „ ches. Quand elles sont fraîches ; elles
 „ sont

„ font pourtant à la vérité un mets fort
 „ délicieux & digne de la table d'un
 „ Prince. Pour cette raison je me suis
 „ donné quelques soins pour en chercher
 „ en *Angleterre*, & j'en ai trouvé en plu-
 „ sieurs endroits, sur-tout dans les bois,
 „ tant en *Surrey*, *Middlesex*, *Kent*, *Essex*
 „ & *Hertford*, qu'en la Province de
 „ *Northampton*, & je conjecture que nous
 „ avons peu d'anciens bois en *Angleterre*
 „ où il n'en croît. J'ai trouvé aussi dans
 „ tous ces mêmes lieux la *Morille*, qui est
 „ une espèce de compagne de la *Truffe*, &
 „ je m'imagine que, faute d'en connoître
 „ les vertus, nos gens les ont negli-
 „ gées Les *Truffes* sont rarement
 „ plus bas que de deux pouces en terre.
 „ Le dehors en est raboteux & noir; il y
 „ en a de si grosses, qu'une seule pese
 „ une livre ”.

Au reste Mr. *Bradley*, qui nous apprend
 que cet Ouvrage doit uniquement sa nais-
 sance aux Recueils qu'il fit d'abord pour sa
 propre instruction, a mis à la tête de son
Dictionnaire une grande Planche, qui con-
 tient quantité de figures relatives à la Bota-
 nique, qu'il explique dans une *Introduction*.
 On y voit donc les *Oignons*, les *Graines*,
 les *Fruits*, les *Racines*, les *Tiges*, les
Branches, les *Fleurs* & tout ce qui com-
 pose les Plantes, ou dans leur première
 origine, ou dans leur parfaite maturité;
 accompagnant tout cela de diverses Ob-

134 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
servations de Botanique, qui en forment
comme les premiers Elemens.

A R T I C L E V I I .

*AN HISTORICAL and Political Dis-
course of the Laws and Government of
England, from the first Times to the
end of the Reign of Queen Elizabeth;
with a Vindication of the antient Way
of Parliaments in England. Collected
from some manuscript Notes of JOHN
SELDEN, Esqr., by NATHANIEL
BACON of Grays-inn, Esqr. The fourth
Edition, corrected and improved by a
Gentleman of the Middle Temple. Lon-
don, printed for Daniel Browne, at
the Black Swan, without Temple-Bar,
and Andrew Millar, at Buchanan's head,
over against St. Clement's Church,
in the Strand, 1739.*

C'est-à-dire :

*Recherches Historiques & Politiques
des Loix & du Gouvernement d'An-
gleterre, depuis les premiers tems,
jusqu'à la fin du Règne d'Elisa-
beth, avec une Défense de l'An-
ti-*

AVRIL, MAY ET JUIN. 1742. 135
tiquité des Parlemens dans ce Royaume: tirées de quelques Recueils manuscrits de JEAN SELDEN, par NATHANAEL BACON. Quatrième Edition, revûë & augmentée par un Jurisconsulte. A Londres, 1739. Folio 2. Vol. Le 1. Vol. pag. 203. sans compter quelques Avertissemens, Préface & Tables des matières, le 2. Vol. pag. 278. in 12.

C Et Ouvrage porte assez les marques de son origine. Le but principal en est, de faire voir par des déductions historiques, que les Rois d'Angleterre n'ont jamais été revêtus d'un pouvoir arbitraire & d'une autorité despotique. Les partisans de la Couronne sous les Règnes de Jacques I. & de Charles I. son fils, auroient fort voulu persuader le contraire, & prétendoient pour cet effet, que Guillaume, Duc de Normandie, étant devenu Roi par le seul droit de conquête, il avoit transmis ce droit à ses Successeurs, & que, par conséquent, les Parlemens ne tenoient même leur existence que du bon plaisir des Monarques. Cette matière étant agitée avec beaucoup de chaleur pendant les dernières années de Charles I., l'Auteur de ces *Recherches*

nous apprend, qu'une conversation dans laquelle, lui présent, ce sujet occupa la compagnie, lui fit naître le dessein d'approfondir les sources du Gouvernement mixte de la Nation *Angloise*, & que ses soins l'ayant convaincu que ce Gouvernement n'est pas moins *ancien* qu'il a été *uniforme*, il se fit un plaisir, comme un devoir, de fournir à sa patrie les preuves & les monumens de sa Liberté.

Sa Pièce parut dans un tems qui lui étoit trop favorable pour en faire sentir tout le prix & tout le mérite. Ceci a l'air d'un paradoxe; cependant rien de plus vrai. La Pièce fut publiée à *Londres* in quarto, peu de tems après la mort de *Charles I.* en 1649. La grande querelle étoit décidée, ou sembloit l'être à perpétuité. L'*Angleterre* n'avoit plus de Roi, & paroïssoit être en général dans l'esprit de se former en République. Les Champions de l'Autorité Royale faisoient le plus petit nombre, & parmi ceux-là même la plupart se déclaroient ouvertement pour la Royauté limitée. Ainsi ces *Recherches* vinrent au monde trop tard pour y faire fortune. Elles chagrinerent les Royalistes, sans être d'aucune utilité aux Parlementaires; & s'il m'étoit permis d'employer un Proverbe, peut-être trop commun pour être supportable, je di-

AVRIL, MAY ET JUIN. 1742. 137
dirois que celui de *Mostarde après dîner*
convierdroit parfaitement à la circon-
stance.

La conjoncture parut plus heureuse en
1672. *Charles II.* marchant sur les traces
de son pere, quoiqu'avec plus de finesse
& plus de détour, étendoit tous les jours
de plus en plus les prérogatives de la
Couronne. La Nation s'apperçut de
l'esclavage dont elle étoit insensiblement
menacée. Le Parti qui en vouloit la Li-
berté, fit revivre les raisons qui servirent
à la défendre sous le Règne du Pere de
ce Monarque, & le même Ouvrage qui a-
voit été reçu avec tant de froideur en
1649., fut alors si recherché qu'il en fal-
lut faire une seconde Edition. La Cour
en fut si piquée, qu'en vertu des Loix
existantes pour restreindre les libertez
de la presse, elle fit poursuivre criminel-
lement l'Editeur, & saisir les Exemplai-
res, dont la plupart furent brûlez.

En 1682, le terme prescrit aux Loix
qui gênoient la presse étant expiré, on
fit une troisième Edition de ce Livre. Au
defaut des Loix, la Cour fit valoir les
prétentions de la Couronne. On recher-
cha l'Editeur, qui fut obligé de prendre
la fuite, & ensuite banni par une sen-
tence prononcée par le Lord Chef de Jus-
tice *Jefferys*. On fonda les poursuites sur
deux paragraphes qui se lisent dans cet
Ouvrage. En voici le premier : „ Je con-

„ viens fans peine que les Rois ont plu-
 „ sieurs occasions & quantité de moyens
 „ de tromper leurs Peuples. Cependant
 „ ils ne peuvent rien faire, en tant que
 „ Rois, que ce qu'ils font en droit de
 „ faire. Ils peuvent convoquer des Par-
 „ lemens ; mais si les Statuts du Royau-
 „ me ont lieu, ce ne peut être ni aussi
 „ souvent, ni aussi rarement qu'il leur
 „ plaît ". En voici le second : „ Quoique
 „ les Rois soient les Chefs pour le Com-
 „ mandement, ils ne le sont point pour
 „ le Gouvernement ".

La Revolution de 1688. rendit à l'Edi-
 teur la liberté de revenir dans sa patrie,
 & de faire paroître son Edition, qu'il
 donna comme nouvelle au commence-
 ment de 1689. Mr. *Jean Starkey* y mit
 un *Avertissement*, dans lequel il assure que
 le Lord Chef de Justice *Vaughan*, un des
 Exécuteurs du célèbre *Selden*, avoit re-
 connu que le fond de cet Ouvrage étoit
 de ce grand Homme, & que Mr. *Bacon*
 n'y avoit eu d'autre part, que celle de
 mettre en ordre les matériaux que l'au-
 tre avoit rassemblez. Ce dernier point
 est pour moi, je l'avoue, un de ces phé-
 nomènes de l'Histoire littéraire que l'on
 ne sçauroit démêler. *Selden* ne mourut
 qu'en 1654. le premier de Novembre. Les
Recherches parurent vers le commence-
 ment de 1649. S'il est donc vrai que le
 fond de l'Ouvrage étoit de cet illustre

Anglois, il doit avoir fourni lui-même les matériaux à *Bacon*, qui les mit en œuvre; & que veut dire après cela cette deposition que l'on met dans la bouche de l'un de ses Exécuteurs, comme si la chose ne s'étoit faite qu'après la mort de l'Auteur principal? C'est un mystère que je ne conçois pas, & sur lequel il me semble que le nouvel Editeur auroit bien dû nous donner quelques éclaircissèmens. Quel défaut d'attention n'est-ce point de sa part, que le silence profond qu'il garde là-dessus? Tout ce que l'on peut dire pour son excuse, c'est qu'il n'est pas à beaucoup près le seul qui fasse la même faute, quelque mépris qu'elle marque pour le Public.

Quoi qu'il en soit de l'Édition de 1689., on daigne nous apprendre dans celle-ci de 1739., que l'on y a fidèlement suivi l'Édition originale qui parut en 1649. in 4°. pendant la vie & sous les yeux de *Selden*; que l'on y a marqué par des crochets les endroits qui furent omis dans celles de 1682. & de 1689., & que les *Notes* que l'on y a mises aux marges, distinguées par de certaines marques, viennent d'un Jurisconsulte qui n'a pas voulu se nommer. Quel qu'ait été le sort des précédentes, il est certain que celle-ci n'a pas été reçue avec tant de froideur que la première, & que cependant elle
n'a

n'a pas fait autant de bruit que les autres. Quoique depuis 1688. on ait donné en *Angleterre* au Despotisme des entraves qu'il lui sera difficile de rompre, le Royaume n'a que trop appris par expérience, que la plupart des Monarques y aspirent toujours. On s'y tient donc comme dans un juste milieu entre l'excessive frayeur qui précéda la mort de *Charles I.*, & l'imprudente sécurité que produisit la triste fin de ce Prince. Ainsi un Ouvrage qui a pour but de justifier les droits du Peuple contre les usurpations de la Couronne, peut bien faire plaisir, mais ne sauroit causer de murmure.

La méthode que l'Auteur y a suivie, est en général, de rechercher la nature du Gouvernement *Anglois* dans les momens de l'Histoire, où l'on découvre d'un côté, les variations que ce Gouvernement a subi, & de l'autre, l'espèce de point d'uniformité où il a paru toujours tendre. Pour exécuter le dessein de ces Discussions historiques, on remonte jusqu'aux premiers tems qui sont connus, & l'on descend d'abord jusqu'à la fin du Règne d'*Edouard II.* qui termine le I. Volume, ou la I. Partie. Ensuite, dans le II. Volume, on continue depuis *Edouard III.* inclusivement jusqu'à la mort de la Reine *Elisabeth.* Les Recherches sont exactes & profondes. Elles viennent d'une plu-

plume judicieuse & sçavante. C'est dommage que le stile en soit un * peu pédantesque, précieux, bizarre, affecté. Mais c'étoit le goût de *Jagres I.*, qui avoit gâté de son tems la Cour & la Ville.

Dans l'impossibilité visible où nous sommes de donner un Extrait suivi de tout ce que ces deux Volumes contiennent, nous croyons qu'il suffira d'en donner le précis; & c'est ce que nous ne sçaurions mieux faire qu'en traduisant la *Conclusion* de la Pièce: Bien entendu néanmoins, que l'on nous permettra de prendre un stile différent de celui de l'Écrivain, & de nous attacher bien plus dans notre Traduction au sens qu'aux paroles. Moyennant cette grace, voici ce qu'il appelle sa *Conclusion sommaire*, que contient le XL. & dernier Chapitre de sa II. Partie.

„ Le caractère du Peuple *Anglois*, dit-
 „ il, est entre les deux extrêmes, com-
 „ me le climat qu'il habite. Le froid
 „ du *Nord*, & le feu du *Midi*, qui y en-
 „ trent, rendent ce Peuple ingénieux
 „ & actif; ce qui se rencontrant avec
 „ la Liberté, forme le courage, la géné-
 „ rosité & la résolution. Telle en est l'ac-
 „ ti-

* Je n'en connois point en François qui puisse mieux le représenter, que celui de *Parivol*, dans son *Siècle de Fer*, & dans ses autres Ouvrages. *Note du Journal.*

„ tivit , que rien ne lui est plus infupportable que trop de repos. Aussi n'en con-
 „ nut-il gueres depuis les premiers tems
 „ jusqu'au R gne de *Jaques I.* Avant la
 „ Race *Normande* l'Etat se formoit, &
 „ lorsque ces Princes furent montez sur
 „ le Tr ne, il fallut le d fendre contre
 „ les pr tentions des Ev ques de *Rome*,
 „ & contre les entreprises des Princes
 „  trangers, ou le sauver des perils  
 „ quoi l'exposerent, d'un c t , les Guer-
 „ res civiles entre les Maisons d'*Tork* & de
 „ *Lancastre*, & de l'autre, les desseins que
 „ les Rois formerent contre les libertez
 „ de leurs Peuples. *Jaques* rendit le calme
 „   la Nation, & t cha de l'endormir par
 „ la Paix qu'il lui procura tant au de-
 „ dans qu'au dehors. Il ne put y r ussir.
 „ Ses tentatives m me ne firent qu'exciter
 „ de nouveau les temp tes. Cette
 „ Nation, incapable elle-m me de vou-
 „ loir tromper les autres, ne peut souffrir
 „ qu'on la trompe. Elle respecte ses
 „ Rois, de quelque sexe & de quelque
 „  ge qu'ils soient; mais elle veut qu'ils
 „ r gnent pour la felicit  publique.

„ Le grand objet de ce Peuple est
 „ sa *Libert *. La frayeur des censures Ec-
 „ cl siastiques le fit plier longtems sous
 „ le joug des Papes. Enfin il en para les
 „ attentats par de sages pr cautions, &
 „ depuis qu'il poss de une Religion dont
 „ les lumieres s'accordent avec ses Li-
 „ ber-

„bertez civiles, il est si jaloux de l'une &
 „de l'autre, que le moindre péril qu'elles
 „courent, lui donne l'allarme & le por-
 „te à tout contre ceux qui l'y mettent.
 „On ne peut donc le conduire qu'en lui
 „lâchant la bride; semblable à quelques
 „chevaux qui, lorsqu'on la leur tient trop
 „courte, se cabrent & jettent à terre
 „le Cavalier qui les monte. La Reine
 „*Elisabeth* par sa douceur, par ses ca-
 „resses & par sa dextérité, s'étoit acqui-
 „se un ascendant dont son successeur
 „profita. *Henri VIII.* au contraire fit
 „tant par sa hauteur & par ses éclats,
 „que force fut à son fils d'en prendre de
 „tout opposez.

„Avant que les *Saxons* & les *Angles*
 „fortifissent de leur *Allemagne*, leur Gou-
 „vernement étoit composé de deux *E-*
 „tats, qui étoient les *Seigneurs* & les
 „*Communes*. Ce ne fut qu'au tems du
 „Moine *Augustin* que le Clergé parvint
 „à se rendre riche & puissant. Cela le
 „conduisit bientôt à faire un *troisième E-*
 „tat, admis avec les deux autres; ce
 „qui dura jusqu'au règne de *Henri VIII.*
 „Alors il commença à décliner en pou-
 „voir. Il acheva de le perdre sous *Eli-*
 „sabeth, & l'on ne peut plus dire qu'il
 „fassé un *troisième Etat*, bien qu'il en
 „conserve encore les apparences.

„Dans le tems de sa transplantation
 „dans

„ dans notre Isle, les *Seigneurs* & les *Com-*
 „ *munes* qui compofoient les Etats de ce
 „ peuple, étoient comme une Armée qui
 „ obéiſſoit à un Général électif. Après
 „ leur établifſement, ils donnerent à ce
 „ Général un nouveau titre, qui fut ce-
 „ lui de *Konning*, ou d'Homme intelligent,
 „ parce qu'à leurs yeux la prudence étoit
 „ préférable à la valeur. Les Eccléſiaſti-
 „ ques ayant pris peu-à-peu le deſſus, &
 „ captivé, par le moyen de la conſcien-
 „ ce, tant ce *Konning* que ſon Peuple,
 „ ils lui donnerent un autre Titre, qui
 „ fut celui de *Rex*, ou de *Roi*; & c'eſt
 „ celui qu'il porte dans tous les anciens
 „ Monumens qui viennent des Gens
 „ d'Egliſe. Le Peuple conſerva pourtant
 „ toujours l'ancien nom, qui par le cours
 „ du tems a fait celui de *King*. L'idée
 „ que l'on attachoit à ces titres n'a pas
 „ moins varié que les termes. Les uns
 „ y comprirent tout, les autres quelque
 „ choſe, & les troiſièmes rien de plus
 „ qu'un honneur. Les premiers furent
 „ les Eccléſiaſtiques, qui prétendirent que
 „ leur *Rex* devoit avoir toute autorité ſur
 „ les Etats, & qui par ce moyen ſe revê-
 „ toient eux-mêmes de l'autorité ſouverai-
 „ ne, parce qu'ils s'étoient mis en poſſeſ-
 „ ſion de conduire le *Rex* par eux-mêmes,
 „ & de conduire les Etats par le *Rex*. Les
 „ *Saxons* au contraire ne conçurent leur
 „ *Kon-*

„ *Konning* que comme le Chef de la Ré-
 „ publique, ou que comme une tête qui
 „ ne peut rien sans les membres.

„ Ils voulurent donc qu'en tems de
 „ Guerre, soumis aux Loix & ne se
 „ réglant que par elles, il ne pût ni la
 „ déclarer, ni la faire d'une manière of-
 „ fensive, sans le consentement du Peu-
 „ ple; que sans cela sur-tout il ne fût
 „ en son pouvoir, ni de contraindre
 „ personne à prendre les armes, ni de
 „ faire sortir les gens de leur domicile,
 „ ni de mettre aucun impôt pour les
 „ fraix militaires.

„ En tems de Paix, il pouvoit encore
 „ moins faire de nouvelles Loix, ou fai-
 „ re quelque changement aux anciennes;
 „ ni établir de nouvelles Cours de justice,
 „ ni attenter sur la propriété des biens
 „ du Sujet. Il semble qu'on lui laissa u-
 „ ne autorité plus étendue sur le Gouver-
 „ nement Ecclésiastique; cependant il
 „ ne pouvoit, de droit, ni rien changer
 „ de son chef dans la Doctrine, dans le
 „ Culte & dans la Discipline, ni ac-
 „ corder des Dispenses, ni expedier des
 „ Commissions pour exercer aucune ju-
 „ risdiction, que conformément aux Loix
 „ établies. Il étoit astringé à tout cela
 „ par le serment de son Sacre, où peu
 „ content de promettre qu'il veilleroit
 „ à la sûreté publique & qu'il se com-
 „ porteroit en justice, il reconnoissoit en-

„ core solennellement , qu'il devoit fi-
 „ délité tant à la Loi qu'au Peuple ;
 „ ce qui mettoit entre lui & le Peu-
 „ ple cette différence notable , que le
 „ Roi étoit lié par des Loix que le
 „ Peuple faisoit , & que le Peuple n'é-
 „ toit lié que par des Loix qu'il faisoit
 „ lui-même.

„ Il y avoit donc dans l'Etat une au-
 „ torité supérieure à celle du Prince.
 „ C'étoit l'Autorité *Législative* , qui régloit
 „ ce qui étoit pour l'honneur , pour la
 „ paix & pour l'utilité de la Nation , &
 „ qui résidoit dans le Peuple asséssemblé.
 „ Cela se voit encore dans les Lettres de
 „ Convocation pour le Parlement , qui
 „ expriment l'obligation de se soumettre
 „ aux choses *quæ de communi consilio or-*
 „ *dinari contigerint* , c'est-à-dire qui se-
 „ roient réglées d'un commun consentement , &
 „ dans cette clause , qui fait partie du
 „ Serment dans le Sacre , & qui regar-
 „ de les Loix *quas Vulgus elegerit* , c'est-
 „ à-dire *que le Peuple aura trouvé à pro-*
 „ *pos de faire* ; ce qui ne peut s'enten-
 „ dre que de celles qui sont encore
 „ à faire , comme de celles qui sont
 „ déjà faites.

„ Il est vrai que dans toutes les cho-
 „ ses de cette nature , la présence du
 „ Roi est supposée. Cependant elle n'y
 „ est pas réellement nécessaire. L'En-
 „ fance d'un Roi , sa Caducité , ses Ma-
 „ la-

„ ladies, & quantité de choses fem-
 „ blables, peuvent causer son absence.
 „ Le Gouvernement ne doit pas en
 „ souffrir, & dans les cas de ce genre
 „ le nom du Roi n'ajoute gueres rien
 „ de plus à la Loi que le son des trois
 „ lettres qui le composent. Car par
 „ rapport à l'honneur & au pouvoir du
 „ Gouvernement, le Roi le plus idiot
 „ n'est pas moins Roi que le plus en-
 „ tendu.

„ L'Assemblée des Etats, dans laquelle
 „ l'Autorité Législative réside, se faisoit
 „ autrefois dans le même lieu, les Sei-
 „ gneurs y étant avec les Communes,
 „ *Tacite* en a fait la remarque. Il est in-
 „ certain en quel tems la separation s'en
 „ fit; on sçait encore moins à quelle oc-
 „ casion. Peut-être que les Seigneurs se
 „ mirent en tête, qu'il ne convenoit pas
 „ que les mystères de l'Etat fussent com-
 „ muniqués à la multitude; & peut-être
 „ aussi que les Communes souhaiterent de
 „ faire à part leurs délibérations, afin
 „ de pouvoir être plus libres. Il a pour-
 „ tant toujours fallu qu'ils fussent ensem-
 „ ble lorsque le Roi donne son consen-
 „ tement aux Réglemens proposez. Il
 „ en résulte néanmoins cet inconve-
 „ nient, que la *Chambre Haute* a deux voix
 „ contre celle du Peuple, l'une par elle-
 „ même, & l'autre par celle de la seule
 „ Personne du Roi. Or pour sçavoir quel-

„ le a été l'origine d'un pouvoir si é-
 „ tendu, c'est ce que je ne puis deviner,
 „ à moins que ce ne soit une usurpation.
 „ Car il n'est pas concevable que ce que
 „ le Corps du Peuple a décidé être juste
 „ ou nécessaire pour le Public, cesse de
 „ l'être par l'opposition d'un petit nom-
 „ bre de personnes qui n'en jugent sou-
 „ vent que par des vûes particulieres,
 „ & il l'est encore moins, que ce soit le
 „ seul consentement du Roi qui décide
 „ de la justice ou de l'utilité des pro-
 „ positions. Car ce consentement est sou-
 „ vent donné par un Roi qui ne sçait
 „ pas distinguer le bien du mal, & qui
 „ jamais n'est Juge compétent dans les
 „ choses où son intérêt particulier se
 „ trouve distinct de celui du Peuple, s'il
 „ n'y est pas même opposé.

„ Quelque avantage que ceci donne à
 „ la *Chambre des Seigneurs*, ce ne fut pas
 „ le seul qu'ils acquirent après la sepa-
 „ ration des deux Corps. Cela se voit
 „ clairement à quantité d'anciens Sta-
 „ tuts, qu'ils firent seuls & de leur au-
 „ torité privée. Il est vrai qu'en général
 „ ceci ne regarde que les affaires *judi-*
 „ *ciaires*, dans lesquelles ils eurent origi-
 „ nairement le plus de pouvoir. Cepen-
 „ dant cela s'étendit aussi sur d'autres cho-
 „ ses dont ils enleverent la connoissance
 „ aux *Communes*, & dont ces dernieres,
 „ dans les siècles suivans, se ressaisirent.

„ L'E-

„ L'Etat du Peuple eut la principale in-
 „ fluence sur ces variations. Jusqu'au
 „ tems des Princes *Normans*, les guer-
 „ res continuelles donnoient aux Sei-
 „ gneurs une haute supériorité sur leurs
 „ Tenanciers. Après que ces Princes se
 „ furent affermis sur le Trône, l'éta-
 „ blissement des Fiefs tenus de la Cou-
 „ ronne ne laissa plus de milieu entre
 „ l'Epée & la Charue; & pendant que
 „ les Rois, d'un côté, travailloient à se
 „ rendre absolus sur leur Noblesse, que
 „ les *Nobles*, de l'autre, portoient à l'ex-
 „ cès le mépris pour les *Villains*, les
 „ *Communes*, opprimées par les uns & par
 „ les autres, ne furent jamais sur un plus
 „ bas pied. On les mit à l'écart dans
 „ les délibérations publiques, & l'on n'y
 „ en tint pas plus de compte que si elles
 „ étoient inutiles. L'ambition de leurs Ty-
 „ rans les tira de cet esclavage. Les *Tyrans*
 „ se brouillèrent : les *Barons* se souleve-
 „ rent contre le Roi : des deux côtez
 „ on eut besoin des *Communes*, qui se par-
 „ tagerent. Le *Roi* promit à celles qui
 „ se declaroient pour lui, de les affran-
 „ chir du joug que les *Barons* leur a-
 „ voient imposé : les *Barons* promirent
 „ aussi à celles qui se declaroient pour
 „ eux, de les protéger contre les injustes
 „ prétentions de la Couronne. Par ce
 „ moyen elles gagnèrent des deux cô-
 „ tez, & furent les seules qui, au bout

„ du compte, profiterent de cette divi-
 „ sion aux depens du *Roi* & des *Barons*.
 „ Mais ces Guerres, où le gros du Peu-
 „ ple avoit fait pencher la balance en fa-
 „ veur des *Barons*, apprirent aux *Rois* par
 „ expérience, quelle étoit la source du
 „ pouvoir réel dans l'Etat. Ils travaillèrent
 „ donc dès lors à favoriser les *Communes*
 „ pour se les attacher, afin qu'en abbaif-
 „ sant les *Pairs*, à proportion de ce qu'ils
 „ élevoient les autres, ils pûssent eux-
 „ mêmes en devenir plus grands & plus
 „ absolus. On admit donc les *Communes*
 „ aux Conseils publics de la Na-
 „ tion. La Couronne en tira quelque a-
 „ vantage; mais elle y trouva peu d'hon-
 „ neur, parce que de la manière que se
 „ faisoient les Assemblées du peuple,
 „ ce n'étoit qu'une véritable cohue. Pour
 „ remedier au desordre, on restreignit le
 „ Peuple à ne comparoitre que par *Dé-*
 „ *putez*, en lui en laissant l'*élection*. Ce
 „ choix faisant tomber la nomination sur
 „ des personnes qui étoient la fleur du
 „ Peuple, ses *Députez* se trouverent bien-
 „ tôt assez considérables pour tenir tête
 „ aux *Seigneurs*, & pour l'emporter même
 „ fureux; parce que le Peuple comprit a-
 „ lors, que les *Seigneurs* avoient plus be-
 „ soin de lui, que lui des *Seigneurs*. Mais
 „ il n'y eut bientôt que la Couronne qui en
 „ profita. En vertu de certaines Loix de
 „ *Vasselage*, les *Rois* mirent entierement
 „ dans

„ dans leur dépendance toute la petite
 „ Noblesse qui compofoit la généralité des
 „ Communes. Alors les Seigneurs s'ef-
 „ forcerent de regagner par l'affection le
 „ Peuple qui lui échappoit. Pour cet ef-
 „ fet ils se tinrent plus que jamais sur
 „ leurs terres, ils s'y rendirent accelli-
 „ bles & familiers, ils se répandirent mê-
 „ me parmi leurs voisins, & réussirent par
 „ leur hospitalité & par leurs careffes à
 „ se rendre les maîtres des *Communes*,
 „ en se rendant populaires. *Henri VII.*
 „ qui vit la source du mal, comprit lui-
 „ même quel en devoit être le remede,
 „ & mit ses Successeurs sur les voyes
 „ de l'y apporter. Ce fut d'affujettir les
 „ Seigneurs à se tenir près des Rois, sous
 „ prétexte, ou de leur faire honneur,
 „ ou d'en consulter les lumieres, ou de
 „ quelques services auxquels ils étoient
 „ nécessaires. Depuis ce tems-là les *Sci-*
 „ *gneurs* luttent vainement pour le Roi,
 „ ou pour eux-mêmes, contre les *Com-*
 „ *munes*, & celles-ci, composées de Per-
 „ sonnes qui ne sont rien moins que mé-
 „ prisables, estiment d'un côté, que le Roi
 „ ne mérite leurs égards qu'autant qu'il
 „ a égard lui-même à leurs Loix & à
 „ leurs Libertez; & de l'autre, que cha-
 „ que Membre de l'Etat ne doit avoir
 „ pour objet que le bien du Public. Il
 „ n'y a personne qui soit indigne d'y
 „ mettre la main; comme il n'y a per-

„sonne aussi dont cet ouvrage ne soit
 „digne; le plus grand honneur des Rois
 „n'étant après tout qu'une noble *Servi-*
 „*tude* *, ainsi qu'*Antigonus* le disoit à son
 „Fils. Je conclus en disant, que com-
 „me j'ai trouvé cette Nation une Répu-
 „blique, je la laisse telle, & puisse-t-el-
 „le l'être à jamais! Elle le fera sans
 „doute, si nous, tant Prince que Peu-
 „ple, pouvons atteindre au bonheur dont
 „jouirent nos Ancêtres les anciens Sa-
 „xons, chez lesquels, au rapport de *Ta-*
 „*cite*, *quilibet contentus sorte propriâ*, cha-
 „cun content de son sort, en remplif-
 „soit les devoirs ”.

Il y a dans ce que l'on vient de lire bien des choses qui auroient grand besoin de Commentaire pour en faciliter l'intelligence aux Etrangers. Il y en a pourtant une qui ne peut être énigmatique pour qui que ce soit. C'est que l'Auteur de ces *Recherches* ne penchoit nullement à favoriser le Despotisme des Princes, & que son Ouvrage est, au contraire, une espèce de Manifeste pour la Liberté des Peuples. Il l'est au moins très-clairement pour l'Autorité Parlementaire. Aussi est-ce par la *Défense* de cette Autorité que commence la II. Partie, à la tête de laquelle on voit une petite *Dissertation*, qui sert comme d'Introduction à la suite,
 &

* Apud *Ælian. Var. Hist.*

& dans laquelle l'Antiquité des Parlemens en *Angleterre* est justifiée, sur-tout par rapport au droit qu'y ont les *Communes*.

Quelques Ecrivains de ce tems-là s'étoient avisez de soutenir, que les Communes n'eurent anciennement aucune part à l'Autorité Législative, & d'autres avoient poussé la pointe jusqu'à prétendre, que les Seigneurs eux-mêmes n'y avoient pas plus de justes prétentions dans l'usage de l'antiquité que n'en avoit la Chambre Basse, la prérogative n'en appartenant qu'à la Couronne toute seule. Il parut entre autres un Traité divisé en trois Parties, qui tendoient à prouver; la 1. qu'avant le XIII. Siècle, le Parlement n'étoit composé que de la Chambre Haute; la 2. que cette Chambre jouissoit en propre, tant de cette Autorité législative que de la Judicature; & la dernière enfin, que les titres de *Chevaliers*, de *Citoyens* & de *Bourgeois*, composant le Parlement ou faisant la Chambre des Communes, n'ont été connus que fort tard.

Pour répondre à ce Traité, l'Auteur des *Recherches* s'attache à démêler le vrai du faux dans ces trois Propositions. En commençant par la dernière, il avoue ce que l'on dit des titres de *Chevaliers*, &c. ou des noms, & soutient que cela ne conclut rien contre la chose elle-même. Sur la 2. il convient, qu'en ce qui regarde la *Jurisdiction*, la Chambre Haute

154 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
avoit toujours beaucoup de pouvoir ;
mais qu'elle l'eut seule & tout entier,
c'est ce qu'il nie. La première enfin, com-
me la plus importante, & qu'il prétend
être absolument fausse, est aussi celle
qu'il combat avec le plus de force & le
plus d'étendue. Dans ce dessein il par-
court toutes les preuves que son Adver-
saire avoit alleguées, & fait voir, d'une
manière incontestable à mon avis, que les
unes ne prouvent rien ; que les autres ne
font que de faux exposez ; & que les plus
fortes enfin ne concluent pas plus contre
les *Communes* que contre les *Seigneurs*.

ARTICLE VIII.

THE *genuine Epistles of the Apostolical
Fathers, St. Barnabas, St. Clement,
St. Ignatius, St. Polycarp ; the Shepherd
of Hermas and the Martyrdom of St.
Ignatius and St. Polycarp, written by
those who were present at their Sufferings :
Being with the Holy Scriptures of the
N. T. a compleat Collection of the
most primitive Antiquity for about a hun-
dred and fifty years after CHRIST.
Translated and published, with a large
Preliminary Discourse, relating to the
several Treatises here put together, by the
most Reverend Father in God WIL-
LIAM*

AVRIL, MAY ET JUIN. 1742. 155
LIAM WAKE, late Lord Archbishop
of Canterbury: The fourth Edition:
London, printed for A. Bettesworth,
C. Hitch, W. Innys, R. Manby,
C. Davis & T. Longman, 1737.

C'est-à-dire :

Les Peres Apostoliques, St. Barnabé, St.
Clement, St. Ignace, St. Polycarpe, le
Païteur de Hermas, & les Martyres
de St. Ignace & de St. Polycarpe, tra-
duits par le très-Reverend Pere en Dieu
GUILLAUME WAKE, en son vivant
Archevêque de Cantorbery, qui a mis
à la tête de sa Traduction une *Differ-
tation Préliminaire* sur les diverses Pié-
ces que ce Volume contient. *Qua-
trième Edition*, à Londres 1737. in 8.
pages 132. pour la Dissertation, &
357. pour les Pièces.

LA première Edition de cet Ouvrage est
de l'an 1693. Je ne sçaurois marquer
d'une façon si précise * la date des suivan-
tes jusqu'à cette quatrième, qui n'a paru
qu'après la mort de l'Auteur, & dans la-
quelle il n'y a rien de plus que dans la troi-
sième, faite pendant sa vie. Mais comme il
me

* Je crois pourtant que la 2. parut en 1710.

156 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
me paroît que cette production du Dr.
Wake, le ci-devant Archevêque de
Cantorbery, est encore peu connue au-de-
là de la Mer, j'ai cru que les Etrangers
ne trouveroient pas mauvais que je leur
en donne ici quelque idée.

J'en ai formé ce jugement sur la Tra-
duction *Françoise*, que le sçavant & judi-
cieux Mr. *Ruchat* publia en 1738. à *Leide*
des *Lettres & des Monumens des trois Peres*
Apostoliques St. Clement, St. Ignace & St.
Polycarpe. En parcourant ces Volumes,
je n'y ai pas trouvé la moindre indica-
tion qui donne lieu de penser, que le
célèbre Professeur de *Lausanne* eût seule-
ment entendu parler de ce travail du
Prélat *Anglois*; parce que s'il en avoit eu
quelque connoissance, il n'auroit pas
sans doute négligé, ou d'en faire usage,
en cas qu'il entende la langue de la *Gr.*
Brctagne, ou du moins d'employer des A-
mis pour s'en faire tirer des Extraits sur
certaines choses où il est d'un avis dif-
férent, comme l'est, par exemple, ce
qui regarde l'Epître de *St. Barnabé* & le
Pasteur de *Hermas*. Mr. *Ruchat* soutient
dans sa *Préface générale*, que ces deux Pié-
ces sont supposées: Mr. *Wake*, au con-
traire, les juge authentiques, & répond aux
objections que divers Sçavans y ont fai-
res. Or si le premier eût sçu ce que l'au-
tre avoit écrit là-dessus, il étoit si natu-
rel qu'il en parlât, que son profond
filen-

silence ne peut absolument venir que de l'ignorance où l'on étoit encore en 1738. hors d'Angleterre, d'un Ouvrage qui y avoit paru pour la quatrième fois depuis 45. ans. Cela ne prouve pas à la vérité que cette ignorance soit totale, & j'aurois grand tort de le dire, puisque j'en ferois démenti par le seul témoignage de Mr. *J. A. Fabricius*, qui parle de cette Traduction du Dr. *Wake*, tant dans sa *Bibliothèque Grecque*, Tome III. page 177, que dans son *Codex Apocryphus du Nouveau Testament*, Part. III. page 773. Mais au moins ma réflexion me paroît concluante pour une grande partie des Sçavans qu'il y a dans les autres Nations de l'Europe. Il ne peut certainement qu'y en avoir la plupart qui ignorent ce que Mr. *Ruchat* ne sçait pas.

Quoi qu'il en soit, aux deux Pièces près que je viens de marquer, l'un & l'autre de ces Traducteurs ont travaillé sur les mêmes, dans le dessein commun de donner en leur langue tout ce qui nous reste des Peres qui furent contemporains des Apôtres. Tout le monde sçait que ce qui se débite ordinairement sous le nom des *Peres Apostoliques* en contient beaucoup davantage. Dans le Recueil que Mr. *Cotelier* en publia, nous trouvons une Epître de *St. Barnabé*, le *Pasteur de Hermas*, deux Lettres de *S. Clément Romain*, sept de *St. Ignace*, une de *St. Poly-*

carpe, le *Martyre* de ce dernier, les *Constitutions Apostoliques*, les *Canons des Apôtres*, les *Recognitions de St. Clément*, & ses *Homelies*. Quelques-unes de ces Pièces sont d'une supposition si visible, qu'elle est universellement avouée. L'authenticité des autres a été plus ou moins fortement contestée, à l'exception de la I. Lettre de *St. Clément*, dans laquelle on a seulement soupçonné qu'il y avoit quelques additions étrangères. Dans le partage des sentimens, les voix sont quelquefois très-inégales. Mr. *Whiston* qui, dans ces derniers tems a prétendu que l'on devoit mettre les *Constitutions Apostoliques* dans le Canon de nos Ecrits sacrez, a été presque seul contre tous. Il y a eu de grandes altercations sur l'Épître de *St. Barnabé*, sur le Pasteur de *Hermas*, & sur la II. de *St. Clément*; sur toutes celles de *St. Ignace*, sur celle de *St. Polycarpe*, & sur les *Canons Apostoliques*. Sans entrer dans ce détail, je me contenterai de rappeler l'observation que je faisois tout-à-l'heure, que les deux Traducteurs, l'un Anglois & l'autre François, des *Monumens Apostoliques*, en ont jugé d'une façon assez différente. Mr. *Ruchat* n'a placé dans ce rang honorable que les deux Lettres de *St. Clément*, que les sept de *St. Ignace*, que celle de *St. Polycarpe*, que la relation du *Martyre* de ce dernier, qu'*Eusebe* nous a conservée dans la Lettre de l'Eglise de
Smyr-

Smyrne, & que celle du *Martyre* de *St. Ignace* que *D. Ruinart* a publiée dans ses *Actes sinceres*. Tout le reste a paru faux ou suspect au Professeur de *Lausanne*. Le *Dr. Wake* a fait grace de plus à la Lettre de *St. Barnabé*, & au Pasteur de *Hermas*. Mais c'est aussi la seule différence qui se trouve entre eux ; l'un & l'autre avant fait également main basse sur les *Constitutions*, sur les *Canons*, sur les *Récongnitions* & sur les *Clémentines*.

Les deux Traducteurs ayant, l'un dans sa *Préface générale* & dans ses *Préfaces particulières*, & l'autre dans sa *Dissertation préliminaire*, rendu compte de ce qu'ils pensoient eux-mêmes, ou qu'ils ont voulu que les autres pensent des Pièces qu'ils ont traduites ; je dois m'arrêter à ce que dit *Mr. Wake*, comme au seul objet principal d'une *Bibliothèque* de la *Grande-Bretagne*.

La 1. Pièce que ce sçavant Prélat a mise à la tête de son Recueil, est la 1. Epître de *St. Clément*, écrite au nom de l'Eglise de *Rome* à celle de *Corinthe*; Epître à laquelle *Eusebe* donne le titre d'*admirable*, qu'on lisoit autrefois dans les saintes Assemblées, & dont le seul Manuscrit qui nous reste est effectivement en celui d'*Alexandrie*, où se trouvent les Ecrits Sacrez du Nouveau Testament. Presque tout le monde convient que l'Auteur de cette Lettre est le *Clément*
dont

160 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
 dont *St. Paul* a parlé *Philip. IV. 3*, &
 toute l'Antiquité s'accorde à le donner
 pour Evêque de *Rome*, quoique ce ne soit
 pas une chose facile que de concilier les
 Anciens sur le rang ni sur le tems de
 son Episcopat, non plus que sur celui de
 sa mort. Il est visible d'ailleurs, que cette
 Lettre fut écrite au sujet des divi-
 sions scandaleuses, & de la diversité des
 sentimens sur le dogme de la Resurrec-
 tion, qui dès le tems de *St. Paul* déchirerent
 le sein de l'Eglise de *Corinthe*. Mais
 bien qu'il paroisse très-clairement qu'elle
 fut écrite après la mort de cet Apôtre,
 on ne sçauroit en fixer la date d'une ma-
 nière précise ; les uns la rapportant à
 quelque année entre la 64. & la 70. de
 notre Seigneur, & les autres la ren-
 voyant jusqu'à la fin du I. Siècle. Mr.
Wake se declare pour les premiers, Mr.
Ruchat pour les derniers : & comme de
 part & d'autre on se fonde sur des indi-
 cations tirées de la Lettre même, j'ose-
 rai dire, que leurs raisons bien pesées
 ne prouvent absolument que l'incertitude
 à laquelle la prudence voudroit, à mon
 avis, qu'on s'en tint.

Ceux qui veulent que la Lettre ait été
 écrite avant le XII. de *Neron*, alle-
 guent d'abord ce qui est dit * au I. Cha-
 pi-

* Je suis ici & ailleurs la Version de Mr.
Ruchat ; Note du *Journ.*

pitre de l'impie & detestable sedition qui avoit été suscitée à Corinthe par un petit nombre de personnes insolentes, comme s'il s'enfuiroit nécessairement, que ce fussent encore actuellement les mêmes personnes qui avoient causé le Schisme censuré par St. Paul. Or qui ne voit que la conclusion est entièrement arbitraire? Ils disent 2. que dans le V. Chapitre il est parlé du Martyre de St. Pierre & de celui de St. Paul, comme de choses récemment arrivées. „ Laisant-là les tems anciens, dit „ l'Auteur, venons aux Combattans qui „ ont été les plus près de nous. Pre- „ nons les généreux exemples de notre „ siècle. . . . Mettons devant nos yeux „ les Saints Apôtres. . . . Pierre a es- „ suyé, non un travail . . . mais plu- „ sieurs . . . Paul a remporté le prix „ de la persévérance ”. Cela decideroit, je l'avoue, si les exemples de ces Apôtres étoient les seuls que l'Auteur proposât. Mais lorsque l'on passe au VI. Chapitre, où le même sujet est continué, l'on y trouve les paroles suivantes: „ Ces saints „ Hommes . . . ont été suivis d'une „ grande multitude d'Elus, qui, ayant „ été exposez à plusieurs mauvais traite- „ mens & à divers supplices, nous ont „ donné un très - bel exemple. . . Des „ Femmes même. . . ont souffert des „ supplices cruels ”. Si l'on disoit donc, que les Combattans les plus près de nous étoient

toient les deux Apôtres; & que les *Exemples de notre siècle* ou de notre *génération*, comme il y a dans l'original, sont ceux des *Elus* & des *Femmes*, je ne vois pas ce que l'on pourroit en conclure pour fixer l'époque de la Lettre. On ajoute, 3. que *St. Clément*, au *Chap. XLI.* parle du service qui se faisoit dans le Temple de *Jerusalem*, comme si ce Temple étoit encore en nature. Mais, ainsi que *Mr. Ruchat* le remarque très-bien, la figure de parler des choses passées comme présentes, n'est pas sans exemple dans l'Écriture sacrée elle-même. 4. Enfin le *Dr. Wake* se prévaut du nom de *Fortunatus*, qui se trouve au *Chap. LIX.* au nombre des Députés de l'Église de *Rome* à celle de *Corinthe*, & qui, supposé qu'il soit le même que celui dont parle *St. Paul* 1. *Cor. XVI. 15, 17.*, auroit été trop vieux l'an 96. de Notre Seigneur pour être chargé de ce ministère. Il ne reste qu'à prouver que c'est la même personne; & je demande, si la rencontre seule du même nom peut être fort concluante?

D'un autre côté, les considérations de *Mr Ruchat*, pour fixer la date de cette Lettre vers l'an 96. de Notre Seigneur, me semblent prouver conséquemment, au-delà de ses prétentions. 1. Il s'appuye sur ce qu'au *Chapitre XLVII.* l'Église de *Corinthe* est appelée *ancienne*, ce qu'il étoit qui ne pouvoit se dire vers l'an

AVRIL, MAY ET JUIN. 1742. 163
68. ou 69. d'une Eglise fondée entre les
années 52. & 54. de JESUS-CHRIST.
La chose ne me paroît pas contestable,
& la solution de Mr. Colomies, que ce-
ci doit s'entendre par voye de comparai-
son avec d'autres Eglises dont l'origine
étoit plus récente, n'est prise de l'usage
d'aucune langue, à moins que ce ne soit
dans le stile bas & comique. Pour la mê-
me raison je ne crois pas non plus, qu'un
espace de 44. ans fuffise pour donner
de l'Antiquité à l'Eglise des Corinthiens,
comme Mr. Ruchat le prétend; car l'ex-
emple qu'il allegue d'Eutrope, qui appel-
le *antiquissimum*, très - ancienne, la guer-
re de Mitridate, qui avoit duré une tren-
taine d'années, ne vient point ici du
tout; une guerre de trente ans de
durée étant effectivement très - ancien-
ne, quoiqu'une Ville, ou qu'une Fon-
dation de trente ans soit encore très-
moderne. La 2. preuve de l'Interprète
François se tire des Dons miraculeux qui
furent très-communs à Corinthe du tems de
St. Paul, & dont il n'est rien dit dans l'é-
loge que St. Clément fait de cette Eglise, si
ce n'est qu'il marque en général, que le
St. Esprit étoit abondamment répandu sur
eux, expression qui ne désigne que les
vertus Chrétiennes, cette preuve, dis-
je, indique bien assez clairement que les
Dons de miracles avoient été supprimés
dans l'Eglise de Corinthe, lorsque cette

164 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
Lettre fut écrite ; mais c'est une grande question à vuidier, sçavoir si cette suppression se fit avant la fin du premier Siècle ; & tant qu'il restera quelque raison de douter de ce fait, la Remarque de Mr. *Ruchat* ne renverroit-elle pas la date de cette Lettre beaucoup plus loin qu'il ne le veut lui-même ?

Si quelqu'un s'avisoit d'en tirer cette conséquence, je ne sçais s'il ne pourroit pas s'appuyer d'une autre chose qui se lit au *Chapitre XLIV.* où l'Auteur parle de l'institution des *Evêques & des Diacres*, faite par les Apôtres. „ Ceux donc, „ dit-il, qui ont été établis par les Apôtres, ou dans la suite par d'autres Hommes respectables. . . & qui ont servi „ le Troupeau de JESUS-CHRIST . . . „ pendant plusieurs années, . . . nous „ n'estimons point &c ”. Que l'on conclue de ces expressions, qu'il pouvoit y avoir encore à *Corinthe* quelques personnes qui eussent reçu l'Imposition des mains des Apôtres ; je le veux, & me contenterai d'observer, que cela pouvoit être fort naturellement au-delà du premier Siècle. Mais il en résulte, qu'au tems que la Lettre de *St. Clément* fut écrite, il y avoit eu à *Corinthe* une *Succession* de Pasteurs, choisis par l'Eglise elle-même, & qui l'avoient servie déjà non seulement plusieurs années, ainsi que Mr. *Ruchat* a traduit, mais πολλοις χρόνοις, ainsi que porte l'Original, c'est-à-d-

dire pendant un très-long espace de tems. Or cela, qui ne convient point du tout à la date de l'Archevêque, donne aussi lieu d'étendre beaucoup celle du Professeur.

Voilà donc, si je ne me trompe, l'incertitude des deux dates pleinement démontrée, & si l'on me demande quelle en est l'origine, je le dirai sans détour. Je ne veux nier, ni que *St Clément Romain* ait écrit une Lettre aux *Corinthiens*, ni que la Lettre qui porte son nom ne soit dans le fond celle qu'il écrivit. Il y a trop de raisons qui le veulent, pour le contester, comme quelques-uns ont entrepris de le faire. Mais que cette Pièce ait subi de grandes & de fréquentes interpolations, c'est, à mon avis, aussi ce qui saute aux yeux, pour peu que l'on y réfléchisse avec impartialité. Dans l'Édition des *Peres Apostoliques* que Mr. le Clerc donna pour la première fois en 1700, on voit quantité d'endroits que le Dr. Bernard a notés, comme paroissant venir de quelque main étrangère, qui les a tirés, ou de *St. Clément d'Alexandrie*, ou des *Constitutions Apostoliques*, ou de quelques autres Ouvrages. Cette conjecture m'a toujours paru très-probable, & je pencherois volontiers à croire, que l'audace des Interpolateurs ne s'est point bornée aux Additions que le Dr. Bernard avoit désignées. Rien ne me seroit plus facile que de justifier ce que j'avance : mais ces discussions me meneroient trop

loin, & je ne me suis déjà que trop arrêté sur cet Article. J'éviterai avec plus de soin la digression sur les autres.

Après la première Lettre de *St. Clément*, *Mr. Wake* a placé celle de *St. Polycarpe* aux *Philippiens*, qui sert comme d'introduction à celles de *St. Ignace*, & qui en est immédiatement suivie: Celles-ci sont écrites aux *Ephesiens*, aux *Magnesiens*, aux *Tralliens*, aux *Romains*, aux *Philadelphiens*, aux *Smyrnéens* & à *St. Polycarpe*; & l'on doit remarquer que cet ordre, dont *Mr. Ruchat* s'est un peu départi, est celui du Recueil des *Peres Apostoliques*. On sçait qu'il y a deux Editions différentes de ces Lettres de *St. Ignace*, dont l'une est celle des grandes, que tout le monde abandonne aujourd'hui, parce qu'elles sont incontestablement interpolées, & l'autre est celle des petites, que l'on prétend être les véritables. On sçait aussi que ces dernières ne sont pas également admises par tous les Sçavans, & qu'elles ont fourni sujet à de grands litiges, qui ne sont pas encore pleinement terminés. Le Prélat *Anglois*, qui ne fait aucun doute que ces huit Pièces ne soient des deux Saints dont elles portent les noms, ne manque pas dans sa *Dissertation Préliminaire*, d'exposer avec étendue les raisons du sentiment qu'il adopte, & de combattre celui de ses Adversaires. Mais comme les *François* peuvent voir à-peu-près

près les mêmes choses dans la Traduction de Mr. *Ruchat*, ils me permettront bien de les y renvoyer, de même que sur ce qui regarde le Martyre de *St. Ignace*, celui de *St. Polycarpe*, & la seconde Lettre de *St. Clément*, que le Dr. *Wake* a mise à la fin du Volume, comme étant d'une origine un peu moins certaine que la première. Je ne dirai donc plus que quelques mots au sujet de l'Épître de *St. Barnabé* & du Pasteur de *Hermas*, que Mr. le Professeur de *Lausanne* a rejettez parmi les Pièces de rebut, quoique l'Archevêque de *Cantorbéry* en ait fait un grand cas.

L'estime qu'il en fait ne va pas néanmoins jusqu'à les mettre au même rang que les précédentes. Aussi en fait-il comme un Corps séparé, puisqu'il les a placées dans une II. *Partie*, conjointement avec la seconde Lettre de *St. Clément*, qui en fait la clôture. Mais cela même forme sur l'Épître de *St. Barnabé* une espèce d'énigme que je ne comprends point; car après avoir dit, que cette Lettre est véritablement du saint Homme dont l'Auteur du Livre des *Actes* a fait l'éloge * plus d'une fois, & qu'il nous représente comme † le Compagnon de *St. Paul* dans la fondation de diverses Eglises Chrétiennes, il me semble qu'elle ne

mê-

* Act. IV. 36, 37. XI. 24.

† Act. XIII. XIV. XV.

méritoit pas moins d'être mise dans le Canon de nos Livres Sacrez, que les Evangiles de *St. Marc* & de *St. Luc*, & que le Livre des *Actes*. A mon avis, il ne sçauroit y avoir de milieu; ou cette Lettre doit être Canonique, ou bien elle est supposée. Cependant le Prélat ne faisant pas même semblant de s'appercevoir de l'alternative, s'attache aussi froidement que si de rien n'étoit, à répondre d'une manière forte aux objections que l'on fait d'ordinaire contre l'authenticité de la Pièce. Celle qui se tire du goût excessivement allégorique qui régné dans cet Ecrit, & qui dégenere souvent en minutie, ne lui paroît sur-tout qu'une pure chicane, & l'on s'imagine aisément de quelles autoritez il se sert pour justifier ce qu'il pense. Mais je ne sçais pourquoi le sçavant Archevêque n'a pas daigné dire un seul mot d'une difficulté qui frappe presque tout le monde, & que *Mr. Ruchat* a relevée après quantité d'autres personnes. C'est ce que dit l'Auteur de cette Lettre, que **JESUS-CHRIST** avoit choisi pour Prédicateurs de son Evangile, des Apôtres qui étoient méchans ou iniques par dessus tout péché. L'Hyperbole faute aux yeux. *Mr. Cotelier* le prouve dans sa Note sur cet endroit. *Mr. Wake* ne pouvoit ignorer combien de gens étoient choquez d'une exagération si fausse & si mal placée. Cependant il

gar-

garde là-dessus un profond silence, & le seul parti qu'il a pris pour ôter cette pierre de scandale, a été de la faire disparoître dans la Version, en traduisant *he took men who had been very great Sinners*, c'est-à-dire, „ il choisit des Hommes „ qui avoient été très-grands pécheurs ” Cela suffisoit, à la vérité, pour ses Lecteurs qui n'entendent que l'*Anglois*. Mais qu'en penseront ceux qui peuvent lire l'Original, & qui y trouvent tout autre chose que cet adoucissement? Croiront-ils en effet que les expressions *Grecques*, parfaitement correspondantes à la citation d'*Origene* & à l'ancienne Version *Latine*, ne signifient que ce que le Prélat leur fait dire?

Quant au Pasteur de *Hermas*, le Dr. *Wake* ne fait gueres ici que rapporter ce que les autres en ont dit en bien ou en mal. Tout ce qu'il avance de plus avantageux en faveur de cet Ouvrage, c'est qu'il s'y trouve des choses utiles. Ecoutons-le parler lui-même sur le mérite de cet Ecrit. „ Ce seroit à moi, dit-il, „ une trop grande présomption que de „ prétendre de rien décider là-dessus, „ & comme j'ai donné la Pièce en *Anglois*, chacun peut en juger par lui-même. Qu'il y ait diverses choses utiles, & sur-tout dans la II. Partie, „ que j'en crois la plus estimable, c'est ce

„ qu'on ne peut nier. Quant aux deux
 „ autres, on doit confiderer que les *Vi-*
 „ *sions* de la nature de celles qu'on y
 „ trouve, n'ayant pas continué jufqu'aux
 „ derniers fiécles, elles peuvent être a-
 „ vec raifon méprifées dans les perfon-
 „ nes de nos jours qui s'en vantent, que
 „ cependant il eft indubitable, que les
 „ Dons extraordinaires du St. Efprit
 „ fubfiftoient dans le tems que cette Pié-
 „ ce fut écrite, & qu'entre autres des
 „ Révélations de ce genre étoient com-
 „ muniquées aux Saints pour l'utilité de
 „ l'Eglife ”.

Le fçavant Prélat ne fe contente pas dans fa *Differtation Préliminaire* d'avoir rendu compte des Ecrits qu'il a traduits, comme venant des *Peres Apoftoliques*. Il y parcourt auffi ceux que l'on a publiez comme étant du même Siécle, & rend raifon de ce qu'il ne les a pas honorez d'une Traduction comme les autres. Il y examine donc en peu de mots la Lettre prétendue de J. C. à *Abgarus*; celles que l'on attribue à la *Vierge Marie*; celle que l'on dit avoir été écrite par *St. Paul* aux *Laodicéens*; les *Actes*, l'*Évangile*, les *Révélations* de *St. Pierre*, & toutes les autres Pièces femblables, fur lesquelles on peut à préfent trouver tous les éclairciffemens néceffaires dans le Recueil que l'illuftre Mr. *Fabricius* a publié fous
 le

AVRIL, MAY ET JUIN. 1742. 171
le titre de *Codex Apocryphus Novi Testa-
menti. A Hambourg, 1719. 2. Vol. pe-
tit 8.*

La *Dissertation Préliminaire* du Dr. *Wake* est enfin terminée par diverses obser-
vations sur la déférence qui est dûë aux
Pièces qu'il a traduites, sur les lumieres
que l'on en peut tirer dans les disputes
au sujet de la Doctrine & de la Disci-
pline de l'Eglise primitive, & sur le goût
de pieté & de simplicité qui y régne. Au
reste, cette Traduction n'est accompa-
gnée que de quelques *Notes* marginales,
qui sont toutes très-courtes, & qui ne
contiennent que des Renvois, ou que des
Variantes de sens; de sorte que pour l'in-
telligence des choses, quand elles sont
de quelque importance, il faudroit ou-
vrir bien des Volumes, ou du moins pos-
seder les Editions *Grecques-Latines* des
Peres Apostoliques; défaut que Mr. *Ruchat*
a évité par les *Notes* étendues & raison-
nées dont il a enrichi son Ouvrage. En
recompense, ce dernier a omis dans le
sien une *Table des Matières principales* qui
y seroit fort nécessaire, & que l'on trou-
ve dans celui de Mr. *Wake*.

A R T I C L E IX.

AN ESSAY towards a natural History of
Serpents: in two Parts. I. The first
exhi-

exhibits a general view of Serpents in their various aspects; such as their kinds, bulk, food, motion, propagation, coverture, colours. In which is inserted a short Account of vegetable, mineral, and animal Poison, particularly that of the Serpent; and its Cure in various Nations; where also the Serpent is used as food and physick.

II. The second gives a view of most Serpents that are known in the several parts of the World, described by their various names, different countries, and qualities. Illustrated with Copper-plates, engraved by the best Hands. III. To which is added a third Part, containing six Dissertations upon the following Articles, as collateral to the Subject. 1. Upon the primeval Serpent in Paradise. 2. The fiery Serpents that infested the Camp of Israel. 3. The brazen Serpent erected by Moses. 4. The divine Worship given to Serpents by Nations. 5. The Origin and Reason of that monstrous Worship. 6. Upon the Adoration of different kinds of Beasts by the Egyptians, with divers Instances of the same stupidity in other Nations. The whole intermix'd with Variety of entertaining Digressions Phi-
le-

AVRIL, MAY ET JUIN. 1742. 173
Isophical and Historical. By CHARLES
OWEN, D. D.

C'est-à-dire :

Essai d'une Histoire naturelle des Serpens, en deux Parties. I. Dans la première on donne une idée générale des Serpens, suivant leurs différentes especes ; on y traite aussi de leur grosseur, de leur nourriture, de leur propagation, de la peau ou des écailles qui les couvrent, & de leurs couleurs. On y a inseré un Récit abrégé sur le Poison des Vegetaux, des Mineraux & des Animaux, particulièrement des Serpens, avec la manière de guérir le mal qu'ils font, en usage chez différens Peuples : On marque aussi quels sont les endroits où les Serpens servent de nourriture & de remede. II. Dans la seconde on décrit la plupart des Serpens qui sont connus dans les diverses parties du Monde, on rapporte leurs différens noms, les Païs où ils se trouvent, & leurs qualitez. Le tout illustré par des Planches de cuivre, gravées par les meilleurs Maîtres. On y a joint une
troi-

174 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
troisième Partie, qui contient six Dis-
sertations sur les Articles suivans, qui
ont quelque rapport au sujet de cet
Ouvrage. 1. Sur l'ancien Serpent du
Paradis terrestre. 2. Sur les Serpens
brûlans qui infesterent le Camp des
Israélites. 3. Sur le Serpent d'airain
élevé par *Moïse*. 4. Sur le Culte
religieux que les Peuples ont rendu
aux Serpens. 5. Sur l'origine & la
raison de ce Culte monstrueux. 6. Sur
l'Adoration de différentes especes
d'Animaux qui étoit en usage chez les
Egyptiens; avec divers exemples de la
même stupidité chez d'autres Peuples.
Le tout mêlé de plusieurs Digressions
agréables, Philosophiques & Histo-
riques. Par Mr. CHARLES OWEN,
Docteur en Théologie. A Londres,
pour l'Auteur, chez Jean Grey, dans
le Poultry; 1742. in 4. pagg. 240.

L'Auteur de cet Ouvrage nous apprend
dans une courte *Préface*, que son des-
sein n'est pas de communiquer au Public
de nouvelles découvertes sur le sujet qu'il
a entrepris de traiter; mais seulement de
rassembler ce qui se trouve dispersé dans
plusieurs Ouvrages, & qu'on ne sçauroit
trouver sans y employer beaucoup de
tems.

tems & de peine; ceux même qui n'entendent que l'*Anglois*, ignoreroient toujours un grand nombre de Remarques & d'Observations qui sont écrites en d'autres langues. „ Le sujet, dit *Mr. Owen*, „ étant fort sec, comme la poussiere qui „ est la nourriture du Serpent, j'ai tâché d'y répandre quelques agrémens, „ par plusieurs traits d'Histoire & par „ des Réflexions de différentes especes; „ & quoique tout cela ne naisse pas tous „ jours naturellement du sujet, je me flatte „ pourtant qu'on en portera un jugement „ favorable, puisque je n'ai eu d'autre but „ que de divertir & d'instruire le Lecteur”. L'Auteur a eu dessein aussi de donner une légère idée des Perfections divines, qui, comme elles éclatent en général dans tout le Sytème de l'Univers, se découvrent d'une façon plus particuliere encore dans les Serpens.

Un Ouvrage comme celui-ci n'est pas susceptible d'un Extrait suivi; & comme le Titre long & détaillé que nous avons traduit en donne une idée générale, nous nous contenterons d'en rapporter quelques Remarques detachées, & nous choisirons celles qui nous paroissent les plus particulieres & les plus dignes d'attention.

On a vû que la première Partie traite des Serpens en général. Elle est divisée en huit Sections.

Dans

Dans la première on donne une description générale des Serpens ; & on remarque, que quoiqu'ils puissent vivre dans l'eau comme dans l'air, cependant si on met un Serpent dans un Récipient, & qu'on en tire l'air, l'Animal meurt sur le champ : ce qui prouve que l'air qui est, dit notre Auteur, sa nourriture, pendant l'hyver, lui est absolument nécessaire pour vivre.

La seconde Section traite de la Propagation des Serpens. On les divise en *Vivipares* & *Ovipares* ; les premiers sont ceux qui mettent leurs petits au monde tout vivans , & qui à cause de cela ont conservé le nom de *Vipères* ; les autres pondent des œufs, qu'ils font pour l'ordinaire éclore à la chaleur du soleil. Mr. *Owen* nous fait remarquer à cette occasion la sagesse de Dieu qui éclate dans ces deux différentes manières dont se fait la Propagation des especes. Si tous les Animaux étoient *vivipares*, dit-il, il n'y en auroit pas assez pour l'entretien de toutes les diverses especes. Les bleds, le foin, les fruits, &c. ne sont point des productions de la Mer, & ne sçauroient par conséquent être la nourriture des Poissons : La Providence a donc voulu qu'ils se servissent de nourriture les uns aux autres ; pour cet effet il a fallu qu'ils se multipliasseut prodigieusement, ce qui n'auroit pas pû arriver s'ils

avoient été *vivipares* ; mais par le nombre presque infini d'œufs qu'ils produisent , il y a assez de quoi nourrir toutes leurs différentes especes.

Cette raison , qu'on allegue communement , est assez plausible : je ne sçais pourtant si on ne pourroit pas y répondre quelque chose. Il est vrai que la Mer ne produit pas les mêmes plantes , ni les mêmes fruits que la Terre ; mais elle en produit d'autres qui peuvent servir , & qui servent en effet de nourriture à plusieurs Poissons. Dira-t-on qu'il étoit impossible que la Providence fit produire à la Mer assez de plantes pour nourrir toutes les différentes especes de Poissons qu'elle renferme dans son sein ? Il est vrai que les Poissons se mangent les uns les autres , & que le nombre prodigieux d'œufs qu'ils produisent empêche que les especes ne périssent : c'est un effet de la Providence divine ; on en convient. Mais si la Mer fournissoit assez de nourriture aux Poissons pour qu'ils ne fussent pas obligez de se dévorer réciproquement , ne trouveroit-on pas-là un autre sujet d'admirer les soins de la Providence ? En vérité , il n'appartient pas à de foibles & d'aveugles mortels comme nous sommes , de juger des vûes de la Divinité. Qui sçait si , pendant que nous lui attribuons un certain but , elle n'a pas eu un but tout différent ?

D'un autre côté, poursuit notre Auteur, si les Bêtes à quatre pieds se multiplioient par le moyen des œufs, elles couvriraient en peu de tems toute la surface de la Terre; à moins qu'on ne fût occupé journellement à les détruire, ce qui demanderoit un tems bien considérable, quand même on employeroit à cette chasse une armée de *Nimrods*. Pourquoi cela, si ces Animaux se devoient réciproquement, & mangeoient les œufs les uns des autres? Notre Auteur remarque lui-même, que les Oiseaux multiplient beaucoup par le moyen des œufs, peut-être, dit-il, afin que les Oiseaux de proie, les Serpens & la cuisine des Hommes ne manquent pas de provisions: cette raison ne pourroit-elle pas avoir lieu également par rapport aux quadrupèdes? J'en reviens donc encore à ma conclusion: c'est que nous jugeons des voyes de la Providence comme des aveugles & suivant nos préjugés. Je ne prétens pas soutenir par-là, qu'il n'y a aucune sagesse dans les différentes manières dont se fait la propagation des especes: elles sont certainement admirables, & prouvent que cet Univers est l'ouvrage d'une Intelligence infinie. Tout ce que je prétens, c'est que les raisons qu'on allegue de cette différence, quelque plausibles qu'elles paroissent, ne sont pas satisfaisantes, & sans réplique.

Mr.

Mr. *Owen* parle ensuite de l'admirable sagacité des Serpens , qui durant l'été sçavent se promener dans les endroits où ils peuvent trouver leur proye , & se choisir pour l'hyver un lieu de retraite & de sûreté , où ils jouissent d'un peu d'air , & où ils sont dans une espee de sommeil , jusqu'à ce que la chaleur du soleil les ranime de nouveau , & les oblige à sortir de leurs tanières. A cette occasion l'Auteur parle de la sagacité ou de l'instinct de plusieurs especes d'Oiseaux , qui changent de pais suivant les différentes saisons de l'année , & de la prévoyance des Fourmis & de quelques autres Insectes , qui pendant l'été font des amas de vivres , afin d'avoir dequoi subsister durant l'hyver.

On sçait qu'il est remarqué dans l'Histoire de la tentation d'*Eve*, que le Serpent étoit le plus fin de tous les Animaux ; & *Jesus-Christ* nous exhorte d'être prudents comme les Serpens. Cependant notre Auteur remarque qu'il n'est pas fort aisé de donner des preuves de la subtilité des Serpens. Quelques-uns alleguent à ce sujet, dit-il, le Serpent nommé *Cerastes* *, qui se cache dans le sable pour
mor-

* C'est une espee de *Vipère* qui se tient dans les Déserts de la *Lybie* & de la *Nubie* ; elle est longue d'une coudée & plus ; elle a sur la tête deux cornes qui ressemblent à des co-

130 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,³
mordre les pieds des chevaux, & leur
faire jeter ainsi par terre les Cavaliers:
C'est à quoi il semble que *Jacob* fasse al-
lusion dans la bénédiction qu'il donne
à *Dan*, *Gen. XLIX. 17.* Notre Auteur
donne pourtant dans sa troisième Partie
quelques autres exemples de la subtilité
des Serpens.

Dans la troisième Section on parle des
Ennemis des Serpens, qui, outre l'Hom-
me, sont l'Aigle, le Faucon, la Cicogne,
l'Ibis, l'Ichneumon, &c. Ceci donne
lieu à Mr. *Owen* de rapporter, d'après
l'Auteur du *Livre de la Nature*, que les
Cicognes sont favorables au Clergé; car
elles ne veulent point séjourner dans au-
cune Ville d'*Allemagne* où l'on ne paye
point de Dimes aux Ecclésiastiques; tant
ces Oiseaux sont orthodoxes. Mais no-
tre Auteur ne sçait peut-être pas qu'ils
ne le sont gueres en *Hollande*, puisqu'on
y en voit un grand nombre, quoiqu'on
n'y paye aucune Dime au Clergé, qui
y est uniquement entretenu par le Sou-
verain.

La nourriture des Serpens est le su-
jet

quilles de limacon. Son Venin est fort subtil
& fort dangereux; & comme cet Animal est fort
cruel, on s'en servoit autrefois dans quelques
endroits pour faire mourir les Criminels. C'est
ce que notre Auteur nous apprend à la page 541.

jet de la quatrième Section. On y remarque qu'ils n'étoient pas destinez originaiement à se nourrir de poussiere; & que ce n'est qu'en consequence de la sentence prononcée contre le Serpent tentateur, qu'ils sont forcez de mêler la poussiere avec ce qu'ils mangent, parce que, comme ils rampent sur le ventre, il est impossible qu'il ne se mêle beaucoup de poussiere parmi ce qu'ils devorent. La question seroit de sçavoir, s'ils ne rampoient pas de même avant qu'ils fussent maudits: car on ne conçoit pas bien que la malédiction prononcée contre eux ait pû produire un changement dans le mécanisme de leur corps.

La cinquième Section traite de la grosseur & longueur des Serpens. Il faut qu'il y en ait d'une grosseur prodigieuse, si l'on en croit *Aulugelle*, qui rapporte * qu'*Attilius Regulus*, Général Romain, rencontra dans l'*Afrique* un Serpent qui avoit cent vingt pieds de long, & qui étoit si terrible, que l'Armée entiere ne put le vaincre qu'après l'avoir accablé de pierres par le moyen des balistes. *Valere Maxime*, qui raconte † ce fait d'après *Tite Live* ‡, ajoute, que ce

1131-

* *Nest. Att.* Lib. VI. Cap. III.

† Lib. I. Cap. VIII. *sub finem.*

‡ Il faut que cet Historien en eût parlé dans quelqu'un de ses Livres qui se sont perdus.

182 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ;
Monstre avoit avalé plusieurs Soldats ,
qu'il en avoit tué un grand nombre avec
sa queue , & qu'il paroiffoit plus terrible
aux Légions que n'avoit fait *Carthage* el-
le-même. Les Ambassadeurs qu'*Alexan-*
dre le Grand envoya à *Abifares* , virent
à leur retour du Royaume de ce Prince
un Serpent ou Dragon long de 80. cou-
dées , & un autre de 120. On ne doit
pas être surpris après cela , qu'il y ait
en *Amerique* , & dans d'autres parties du
monde , des Serpens longs de 30 , de 25 ,
de 15 , ou de 10. pieds.

D'un autre côté , il y en a qui n'ont pas
plus de quatre ou cinq pouces.

La grandeur énorme de certains Ser-
pens , & l'extrême petitesse des autres ,
engage notre Auteur à parler des Géans
& des Nains qu'il y a eu parmi les
hommes. Il fait mention d'un Nain de
Julie , nièce d'*Auguste* , qui n'avoit que
trois pieds & demi de haut , & d'une fil-
le de *Milcomb* , dans la Comté de *Staf-*
ford , qui n'avoit pas trois pieds de haut ,
& qui ne laissa pas de se marier à l'âge
de 36. ans : on ne nous dit point si elle
a jamais eu d'enfans. En recompense on
nomme deux Domestiques , l'un de *Faques*
I. , & l'autre de *Charles I.* , qui avoient
sept pieds & demi de haut. Nous rappor-
tons ceci pour donner un exemple des
digressions de *Mr. Owen*.

Dans la sixième Section il parle de la
ma-

manière dont les Serpens se meuvent, & de la construction de leur peau; mais sans entrer dans aucun détail sur le mécanisme de leurs muscles & de leurs jointures, ni sur celui de leurs écailles; il se contente de nous dire que tout cela est admirable, & tout-à-fait conforme aux loix de la Méchanique.

La septième Section traite des Poisons, qu'on réduit ici à trois classes; ceux des Végétaux, des Minéraux & des Animaux. On remarque sur les Végétaux, qu'il y en a qui, au même tems qu'ils sont un poison pour les Hommes, servent de bonne nourriture à d'autres Animaux. Ceci, ajoute notre Auteur, servira peut-être à lever une objection que l'on fait contre la bonté de Dieu, au sujet de l'Arbre de science de bien & de mal, dont il avoit défendu à l'Homme de manger. Le fruit de cet Arbre pouvoit être très-dangereux pour l'Homme, & très-salutaire pour quelques-autres créatures.

En parlant du venin de la Vipère, Mr. *Owen* rapporte ce qu'on trouve dans les Mémoires de la Société Royale * de *London*, sur la morsure de cet animal & sur le remede qui la guérit. Comme nous en avons rendu compte dans un

* Pour les années 1735, 1736. *Tome XXXIX. N. 443. Art. V. VI.*

184 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
de nos Extraits de ces Mémoires *, il est inutile de nous y arrêter ici.

Après avoir parlé des différens poisons, notre Auteur se propose cette question: *Comment peut-on accorder avec la Bonté de Dieu, la Création de tant d'Animaux si destructifs, si dangereux pour leurs semblables?* On répond à cela: 1. Que comme la puissance de Dieu paroît dans la production de toutes les Créatures, sa bonté n'éclate pas moins dans leurs perfections naturelles, qui font que toute Créature est *bonne*, & s'il y en a quelqu'une qui soit nuisible aux autres, c'est un effet du *mal moral*, & non pas une conséquence nécessaire de leur Création. Cette qualité nuisible des Serpens est l'ouvrage de Dieu, & est destinée à quelque fin digne de sa sagesse, quoique des yeux aveuglez par le venin du péché ne puissent pas l'appercevoir. Ajoutez à cela, que les Serpens ne font gueres de mal que lorsqu'ils sont irrités; & lors même qu'ils blessent, ils nous fournissent un prompt remède, *c'est le Sel volatil des Vipères, qui étant appliqué à la blessure, la guérit ordinairement, comme on l'a trouvé par expérience.*

2. La liqueur venimeuse des Serpens peut leur être utile à eux-mêmes. Nous igno-

* Voyez la II. Part. du XV. Tome de cette *Biblioth. Britann.* pag. 291. & suiv.

ignorons quelle nourriture leur étoit originaiement destinée; mais maintenant ils vivent de rapine, & leur poison leur sert à s'assurer leur proye. Ce venin sert aussi à les rendre redoutables, & à empêcher qu'on n'en détruise l'espece. Qui sçait d'ailleurs, s'il ne leur est pas aussi utile pour digerer leurs alimens, que notre salive l'est pour digerer les nôtres.

3. Les Serpens, quoique venimeux, sont très-utiles au genre humain, en tant qu'ils fournissent à la Médecine d'excellens Antidotes contre les Poisons. Ce que l'on prouve par les différens usages que la Médecine tire de la Vipère.

4. Les Serpens sont la nourriture ordinaire de plusieurs Peuples, qui les regardent comme un mets délicieux. La question seroit de sçavoir, si les Serpens qui sont bons à manger, sont les mêmes que ceux dont la morsure ou la piquûre est si dangereuse. Sur quoi il est bon de remarquer après notre Auteur, qu'il y en a quelques-uns qui sont venimeux, mais qu'on peut manger sans crainte après leur avoir coupé la tête & la queue.

Dans la troisième & dernière Section Mr. Owen prouve par divers exemples, que les Créatures venimeuses ont souvent servi d'instrumens à la vengeance divine & humaine. Dieu punit par des Serpens brûlans les *Israélites* murmurateurs; & nous apprenons par l'Histoire, qu'il y a eu un grand

païs dans l'*Ethiopie*, qui fut entièrement desolé par des Scorpions, devant lesquels les habitans furent obligez de s'enfuir pour sauver leur vie. Une semblable desolation arriva par le moyen des mêmes animaux dans l'Isle de *Salamis*, proche d'*Athènes*, au rapport de *Lycophon* *.

En tems de Guerre on a quelquefois employé les Serpens pour jeter la terreur dans le camp de l'ennemi. C'est ainsi que l'Empereur *Heliogabale*, ayant rassemblée un grand nombre de Serpens, trouva moyen de les faire entrer avant le point du jour dans le Camp de ses ennemis, où ils causerent un desordre & une confusion extrême §. *Justin* nous apprend †, que le Roi *Prusias* ayant été vaincu ‡ par terre, résolut de tenter quel seroit son sort par mer. *Hannibal* lui conseilla d'user d'un stratagème qui lui réussit; ce fut de mettre des Serpens dans des bouteilles de terre, & de les jeter dans les Vaisseaux des ennemis, qui se moquerent d'abord de ce qu'on les attaquoit avec des bouteilles; mais lorsqu'ils virent leurs Vaisseaux remplis de Serpens, la terreur s'empara de leur cœur, & ils cederent la victoire à *Prusias*.

Les

* Voyez *Conrad. Gefner*, de Scorp.

§ *Idem*, *ibid.*

† *Libr. XXXII. Cap. ult.*

‡ Par le Roi *Eumenes*.

Les Japonois inventerent un étrange supplice contre les Chrétiens : c'étoit de les suspendre jusques à la moitié du corps , la tête en bas, dans une fosse remplie de Serpens & d'autres animaux venimeux*.

L'Auteur finit cette première Partie de son Ouvrage par une description du Tartare des Payens.

La seconde Partie contient d'abord en 134. Articles la description d'autant de différentes especes de Serpens. Cela est suivi de la description de quelques autres Insectes ; & finit par un assez long discours sur la Tarentule , & sur les effets de la Musique qui guérit la maladie causée par la morsure de cet animal.

En parlant du Serpent nommé *Cerastes*, dont nous avons fait mention ci-dessus, l'Auteur dit que sa morsure tuoit bientôt, à moins que sur le champ on n'appellât au secours du blessé un de ces gens nommé *Psyllés* §, qui avoient la faculté naturelle de tuer les Serpens par la vûë seule, & de guérir les blessures qu'ils faisoient, en les touchant avec la main. C'est *Plin* † qui nous apprend cette belle pré-
ro-

* *L'Evêque Taylor*, Contemplations, *Liv. II. Ch. VI.*

§ C'étoit un Peuple de l'*Afrique*.

† *Lib. VII. Cap. II. Voyez aussi Ælian. Hist. Animal. Lib. I. Cap. LVII.*

188 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
rogative des *Psylles* : il ajoute d'après
Agatharchides, que par le moyen des Sér-
pens les *Psylles* éprouvoient la fidélité de
leurs femmes ; ce qui se faisoit de cette
manière : on remplissoit un grand vais-
seau des plus cruels de ces Serpens, &
on y jettoit l'enfant dont la femme étoit
delivrée. S'il étoit légitime, les Serpens
ne le touchoient point, ils s'enfuyoient
même de lui ; mais si l'enfant étoit né d'a-
dultère, les Serpens ne manquoient pas de
le tuer sur le champ. Quoique ce qu'on
vient de dire touchant les *Psylles* paroisse
romanesque, Mr. Owen croit pour-
tant qu'on peut l'expliquer philosophi-
quement, par les *Écoulemens* qui sortoient
de leurs corps, & qui étoient mortels aux
Serpens. Mais il nous semble, qu'avant
que de chercher à expliquer ce phéno-
mène philosophiquement, il faudroit s'as-
surer premièrement qu'il est vrai, ce
que peu de gens croiront sur le témoi-
gnage d'un *Pléne*, ou de quelque autre
Auteur semblable. Cependant Mr. Owen
semble vouloir le confirmer par quelques
faits qui sont rapportez dans les Mémoi-
res de la Société Royale de Londres,
d'après un témoin oculaire. Il s'agit
d'un Mr. *Gratrix*, qui avoit un si grand
pouvoir sur les maladies, qu'elles fuyoient
devant sa main ; & voici ce qu'on en é-
crit.

„ Mon

AVRIL, MAY ET JUIN. 1742. 189

„ * Mon Frere *Jean D--n* fut saisi d'une violente douleur à la tête & au dos.
„ Mr. *Greatrix*, qui entra par hazard chez nous, diminua sur le champ le mal qu'il avoit à la tête, en la frottant doucement avec sa main. Ensuite il lui frotta de même le dos, dont il se plaignoit le plus; & dans le moment la douleur s'enfuit devant sa main, & descendit dans la cuisse droite; Mr. *Greatrix* la poursuivit toujours, tandis qu'elle descendoit au genou, à la jambe, à la cheville du pied, enfin au gros orteil. A mesure qu'elle descendoit elle devenoit plus violente; & lorsqu'elle fut dans le gros orteil, elle fit jetter les hauts cris au malade; mais elle s'évanouit dès que cette partie eût été frottée.
„ Une jeune femme avoit eu dès son enfance une grande douleur & beaucoup de foiblesse dans les genoux, & avoit employé inutilement plusieurs remedes pour se guérir. Après qu'elle eût souffert quelques années, Mr *Greatrix* se trouvant à *Dublin*, où elle demeuroit, lui frotta doucement les deux genoux, ce qui la soulagea sur le champ, la douleur fuyant sa main & descendant toujours plus bas, jusques à
„ ce

* Philosoph. Transactions, N°. 256, pag. 352. pour l'an 1699. Ces Faits avoient été communiqués à la Societé Royale par Mr. *Thorahby*.

„ ce qu'enfin elle sortit par les orteils.
 „ L'enflure qui avoit accompagné cette
 „ douleur se dissipa en peu de tems, &
 „ la femme n'en fut plus incommodée
 „ depuis. Une certaine Dame étoit fort
 „ tourmentée d'un mal d'Oreille, & fut
 „ sourde. Mr. *Greatrix* lui mit un peu
 „ de sa salive dans les oreilles, & les é-
 „ chauffa ensuite en les frottant, sur quoi
 „ cette Dame fut bientôt guérie de sa
 „ douleur & de sa surdité. Son Oncle
 „ fut guéri des mêmes maux par le même
 „ moyen. Un Enfant extrêmement tour-
 „ menté des Ecouelles fut touché inu-
 „ tilement par le Roi *Charles II.*, mais il
 „ fut bientôt guéri radicalement par Mr.
 „ *Greatrix*”.

Voilà des Faits qui, s'ils sont vrais, desorientent toute la Philosophie. Comment expliquer physiquement cette fuite d'une douleur qui s'éloigne d'une main qui la poursuit, & qui sort enfin du corps lorsqu'elle n'y trouve plus de retraite ? A moins qu'on ne dise, que celui qui communiqua ces faits à la Société Royale, avoit été trompé le premier, ou vouloit se moquer de cette sçavante Société.

Le poison de l'Aspic est des plus subtils: il tue en trois ou quatre heures de tems, mais d'une manière fort douce; car il plonge dans une espece de sommeil ou de léthargie, qui est suivie de la mort, sans qu'on ait souffert la moindre douleur.

leur. On dit que *Cleopatre*, voulant se tuer, afin de ne pas servir d'ornement au Triomphe d'*Auguste*, essaya sur des Criminels plusieurs especes de poisons, & ayant trouvé qu'il n'y en avoit point qui tuât plus doucement que celui de l'*Aspic*; elle résolut de s'en servir. Elle ne se fit point mordre ou piquer par un *Aspic*, comme quelques-uns le prétendent; mais ayant trouvé moyen d'avoir du venin de cet animal, elle le conserva dans une phiole, & s'étant mordue ou piquée au bras, elle versa ce venin dans la blessure, & mourut ainsi tranquillement, comme si elle n'eut fait que s'endormir.

Il y a des gens qui croient que c'est de l'*Aspic* que David parle au Pseume LVIII, versets 5, 6. où il dit, que les Méchans sont semblables à l'*Aspic* * *sourd, qui bouche son oreille, qui n'écoute point la voix des Enchanteurs, ni la voix du Charmeur fort expert en charmes.* Ce qui engage notre Auteur à nous donner une espece de Dissertation sur les Enchantemens & les Charmes. Il semble en croire la réalité, comme on en peut juger par la manière dont il s'exprime. „ Qu'il y ait eu ancienne-
 „ ment, dit-il, une méthode de charmer
 „ les Serpens par quelque art, enforte
 „ qu'ils ne pussent ni piquer ni mordre,
 „ c'est ce qui semble évident par l'Écri-
 „ ture

* C'est ainsi qu'il y a dans nos Versions.

„ ture Sainte , puisqu'elle nous dit , que *le*
 „ *Serpent mord n'étant point enchanté* ; Ecclef.
 „ X. 11. *Je m'en vais envoyer contre vous*
 „ *des Serpens , contre lesquels il n'y a point*
 „ *d'enchantement , ou qui ne se laisseront pas*
 „ *enchanter* , comme il y a dans la Version
 „ Angloise , Jerem. VIII. 17. On remar-
 „ que que le mot d'*Enchanteur* , outre
 „ les autres significations qu'il a , se prend
 „ pour un homme qui *conjoint* , ou *asso-*
 „ *cie* ; c'est-à-dire que par forcellerie
 „ il assemble les Serpens , les apprivoise
 „ & les rend familiers ; ou parce que l'En-
 „ chanteur s'associe par art magique avec
 „ le Démon , qui est le Seigneur des Ser-
 „ pens.

„ L'Histoire parle de quelques person-
 „ nes qui ont scû assembler une centaine
 „ de Serpens à la fois ; on laisse au Lec-
 „ teur à juger par quelle méthode ils le
 „ faisoient. *Montanus* , célèbre Médecin
 „ & Professeur à Padoue , a vû , dit-il ,
 „ ce phénomène.

„ *Casaubon* dit , qu'il a vû un homme ,
 „ qui de tout le pais d'alentour faisoit ve-
 „ nir les Serpens dans un feu qui étoit
 „ au milieu d'un Cercle magique : & un
 „ Serpent plus gros que les autres ne
 „ voulant pas obéir , on le força par la
 „ répétition du charme à se jeter dans
 „ les flammes”.

Mr. *Owen* rapporte plusieurs autres
 exemples semblables ; & comme les Char-
 mes

mes se font par des *paroles*. il remarque qu'il y a, suivant quelques personnes, une *vertu* & une *efficace* naturelle dans les *paroles*, comme cela paroît par les *effets admirables de l'Eloquence*. D'autres préendent, que des paroles prononcées d'un certain ton, & accompagnées de caractères talismaniques appliquez comme il faut, & de figures faites sous de certaines Constellations, sont d'une très-grande efficace. Notre Auteur convient cependant, qu'on a attribué au Demon certains effets extraordinaires, qui pourtant étoient purement naturels, & produits par des moyens qu'on sçavoit adroitement déguiser. Si l'Auteur avoit ajouté à cela, que les hommes, toujours amateurs du merveilleux, outrent & exagerent presque toujours les faits singuliers qu'ils rapportent, il ne lui auroit pas été difficile de rendre raison des phénomènes surprénans dont il parle.

Pour ce qui est de l'art d'appriivoiser les Serpens, il y a, nous dit-on, des gens qui croient pouvoir l'expliquer de cette manière. Les particules insensibles qui sortent du Cornouiller (en Latin *Cornus*) font une impression toute extraordinaire sur l'odorat des Serpens : „ Lors-
 „ qu'on les touche avec une baguette de
 „ cet arbre, ils sont d'abord étourdis ou
 „ enyvrez, de manière pourtant qu'ils
 „ sont en état de suivre le mouvement

„ de la Baguette : - - - . Or qui em-
 „ pêche qu'un homme qui connoît cette
 „ antipathie des Serpens pour le bois du
 „ Cornouiller, & qui sçait se servir adroi-
 „ tement d'une baguette de ce bois, ne
 „ puisse obliger un Serpent qu'il en a
 „ touché, à faire tous les mouvemens
 „ qu'il juge à propos” ?

Pour confirmer ceci, on fait remarquer, que les Serpens à sonnettes en Amerique ont l'art d'enchanter les Oiseaux, de manière qu'ils viennent tomber dans leur gueule : On rapporte aussi plusieurs exemples qui prouvent que les Chiens ont l'odorat extrêmement fin, ce dont personne ne doute. Je suis seulement surpris, qu'à l'occasion des effets merveilleux de la baguette de Cornouiller sur les Serpens, on ne nous parle pas des effets merveilleux de la Baguette divinatoire de *Jagues Aymar*, par le moyen de laquelle il découvroit les Voleurs, les Meurtriers, l'or & l'argent qui étoient cachez, les sources, &c. & ce qui est peut-être plus merveilleux encore, c'est la manière authentique dont ces faits étoient attestez * ; ce qui engagea plusieurs Sçavans à inventer des systèmes pour les expliquer. Cependant lorsqu'on a voulu examiner ces

* Voyez les Lettres Histbriques, Tome II. pag. 393, & suiv. 637, & suiv. Tom. III, pag. 312. & suiv.

ces prétendues merveilles avec quelque soin, on en a bientôt découvert l'imposture * ; & je ne doute pas qu'il n'en fût de même de tous les autres prétendus Enchantemens, s'ils étoient examinez de près par un œil défiant & philosophique.

A l'égard des Serpens à sonnettes qui ont l'art, dit-on, d'enchanter les Oiseaux, je suis surpris que notre Auteur, qui cite quelquefois les Mémoires de la Société Royale de Londres, ne se soit pas souvenu de la manière simple & naturelle dont l'illustre Chevalier *Sloane* † explique ce phénomène, qui en fait évanouir tout le merveilleux.

Il faut pourtant remarquer pour rendre justice à Mr. *Owen*, qu'il rapporte les faits historiquement, sans prétendre en adopter tout le merveilleux ; il ne semble pas même fort disposé à croire tout ce qu'on dit des Sorciers ; car voici comment il s'exprime dans un endroit.

„ L'idée des Sorciers étoit fort répandue dans cette Isle durant les tems d'ignorance & de superstitions : mais elle a subi depuis peu une espece d'excommunication „ mu-

* *Là même*, Tome III. pag. 658, & *Juiv.* Bayle, Dict. Hist. & Crit. Art. ABARIS, Rem. (I).

† Voyez Philosophical Transactions, N°. 433, pour Juillet & Août 1734. Art. I. & Biblioth. Britan. Tom. XII. pag. 135, 136.

„ munication Parlementaire *. Cependant
 „ les Sorcieres de *Lancashire*, qui con-
 „ stituent la plus belle partie du beau
 „ Sexe, triomphent de nos Sénateurs
 „ mêmes, & conserveront leurs charmes
 „ enchanteurs aussi long-tems que le So-
 „ leil & les Etoiles dureront”. Si nos
 Lecteurs ignorent que les Femmes de la
 Comté de *Lancaster* passent pour les plus
 belles de toute l’*Angleterre*, ils l’appren-
 dront par ce passage.

Les six Differtations que contient la troi-
 sième Partie de cet Ouvrage, ne nous four-
 niront qu’un petit nombre de Remarques.

Dans la première Differtation, où il s’a-
 git du Serpent qui tenta nos premiers
 Parens, l’Auteur propose entre autres
 cette Question. Pourquoi Dieu n’a-t-il
 pas mis *Adam & Eve* dans un état où il
 leur fut impossible de pécher? On répond
 à cela, que la *mutabilité* est essentielle à
 toute Créature en tant que telle. C’est
 dans cet état que nos premiers Parens fu-
 rent créés: mais ils étoient saints & heu-
 reux. La vie & la mort étoient mises
 devant eux. Ils étoient libres de choisir,
 ils avoient le pouvoir de se servir de leurs
 facultez naturelles; en un mot, il ne tenoit
 qu’à

* L’Auteur veut parler de l’Acte que le Parle-
 ment passa il y a quatre ou cinq ans, pour abolir
 les Loix qui condamnoient les Sorciers & les
 Sorcieres à être brûlez.

qu'à eux de conserver le bonheur dont ils jouïſſoient , ou de le perdre. On ne conçoit pas qu'une Créature raisonnable puiſſe être privée de la liberté de choiſir : car où il n'y a point de choix, il ne ſçau- roit y avoir de vertu ; & où il n'y a point de vertu, il n'y a point de bonheur.

Ce raisonnement eſt plausible, mais il ne leve pas la difficulté. Car outre que l'on conçoit très-aiſement , que Dieu auroit pû mettre nos premiers Parens dans des circonſtances où ils n'auroient point péché * , on demandera ſi les bons Anges & les Saints gloriſiez ſont heureux, s'ils ſont libres, s'ils peuvent pécher ? Si l'on ſoutient, comme on le doit, qu'ils ne peuvent plus pécher, il faudra ſoutenir auſſi, ſuivant notre Auteur, qu'ils ne ſont ni libres, ni heureux ; ou il faudra convenir, que la liberté & le bonheur peuvent très-bien ſubſiſter avec l'incapacité de pécher. Cette matière eſt ſi épineuſe, que quelque ſyſtème qu'on embraffe, on ſe trouve environné de difficultéz infur- montables. La permission du péché, & la manière dont il eſt entré au monde, a toujours été & fera toujours un myſtère incompréhenſible pour des Etres bornez comme nous ſommes. Vouloir l'expliquer, c'eſt ſeulement donner lieu à de nouvel-
les

* Voyez Bayle , Rep. aux Queſt. d'un Pro- vincial, 2. Part. Cb. CXLVII.

198 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
les difficultez , & à des disputes qui ne
peuvent que devenir dangereuses pour
la morale. Mais revenons à notre Auteur.

Il croit que par le Serpent qui tenta *Eve*,
il faut entendre le Diable , qui se servit d'un
véritable Serpent pour séduire la femme.
Dans la sentence prononcée contre le
Serpent , il est dit , que *la Sémence de la Fem-
me lui brisera la tête* ; pour nous faire com-
prendre , que comme le Serpent a le cœur
proche de la tête , le moyen le plus prompt
de le tuer c'est de lui écraser la tête. Mais
c'est aussi un moyen également prompt de
tuer tous les autres Animaux , quoiqu'ils
ayent le cœur plus loin de la tête : cette
raison ne paroît donc pas fort concluante.

Pour éclaircir ce qui est dit de la con-
versation d'*Eve* avec le Serpent, Mr. *Owen*
fait les suppositions suivantes.

I. Que dès le commencement du Monde
il y a eu une grande correspondance en-
tre les Anges & nos premiers Parens ; que
les Anges leur apparoissoient sous une
forme visible , comme ils apparurent dans
la suite aux Patriarches.

II. Que les Anges apparoissoient à *Adam*
& *Eve* sous la forme de Serpens volans ,
& qu'*Eve* étoit accoutumée à les voir &
à leur parler sous cette forme ; sans quoi
on ne conçoit pas comment elle a pû en-
trer si facilement en conversation avec le
Serpent.

III. Qu'il y a beaucoup d'apparence ,
qu'il

qu'il s'étoit déjà passé quelque discours entre *Eve* & le Serpent avant la conversation que *Moïse* rapporte. Elle aura demandé au Serpent, comment il avoit acquis l'usage de la parole, qui est le privilège des Etres raisonnables : il lui aura répondu, que c'est en mangeant du fruit de l'Arbre défendu. Surquoi *Eve* lui aura représenté, que Dieu lui avoit défendu d'en manger sous peine de mort. „ Ce „ que vous dites est vrai, aura répondu „ le Serpent : c'étoit-là une Loi conve- „ nable sous la première forme de Gou- „ vernement où vous étiez ; mais je suis „ venu de la part de Dieu, pour vous „ assurer qu'il veut vous élever mainte- „ nant à un état plus heureux & plus „ parfait. La défense de manger de ce „ fruit n'étoit que pour un tems, & des- „ tinée à vous éprouver. Maintenant que „ le but de cette défense est rempli, & „ que le tems de l'épreuve est passé, Dieu „ veut que vous jouissiez d'une liberté „ parfaite ; &c”. Voilà le discours que notre Auteur prête au Serpent, qu'*Eve* prenoit, selon lui, pour un Ange de lumière. De pareilles suppositions peuvent passer, ce me semble, dans un Poëme tel que celui de *Milton*, mais je doute qu'on les reçoive de la part d'un Théologien Commentateur.

En voilà assez, je pense, pour faire connoître la nature de cet Ouvrage ; c'est

200 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ;
pourquoi afin d'abreger, je me contenterai d'indiquer les sujets que l'Auteur traite dans le reste de cette troisième Partie.

Il montre encore dans cette première Differtation, qu'il étoit convenable que l'état de l'Homme, sortant des mains du Createur, fût un état d'épreuve; que cette épreuve ne pouvoit se faire que par une Loi particulière: qu'il falloit que cette Loi fût accompagnée de promesses & de menaces.

Dans la seconde Differtation on traite des *Serpens brûlans*, que Dieu employa pour punir les *Israélites* murmurateurs dans le Désert. On y examine pourquoi Dieu les punit par des Serpens; ce fut peut-être, nous dit-on, pour les faire souvenir que le péché avoit été introduit dans le monde par un Serpent. On recherche ensuite pourquoi ces Serpens sont nommez *brûlans*. Le mot Hébreu est *Seraphim*, parce que, dit Mr. Owen, ces Serpens paroissoient sous la forme de flammes. Les Septante les nomment des *Serpens qui donnent la mort* *, parce que la blessure qu'ils faisoient étoit mortelle. Ils pouvoient aussi être appellez brûlans, à cause de la soif brûlante & insatiable qu'ils causoient. Ce nom pouvoit leur convenir encore dans un sens

* ὄφεις θανατηφόροι. Num. XXI. 6.

AVRIL, MAY ET JUIN. 1742. 201
sens moral; parce que l'ardeur brûlante qu'ils produisoient dans le corps, représentoit les desordres de l'esprit causez par les cruels reproches d'une conscience criminelle.

La troisième Dissertation roule sur le Serpent d'airain. Il avoit, nous dit-on, la figure des Serpens aîlez, & l'on prouve par plusieurs témoignages, tant des Anciens que des Modernes, qu'il y a eu de pareils Serpens. On montre après cela, comment le Serpent d'airain a pû être un Type de *Jesus-Christ* crucifié. Puis on examine, pourquoi Dieu voulut guérir par un Serpent d'airain le mal que les Serpens brûlans avoient fait: on montre que le Serpent d'airain n'étoit point un *Talisman*, comme quelques personnes l'ont prétendu; & l'on finit cette Dissertation en rapportant à quelle occasion le Roi *Ezechias* fit mettre en pièces le Serpent d'airain.

Ceci conduit notre Auteur à sa quatrième Dissertation, où il s'agit de l'adoration des Serpens: il parle d'abord de l'origine de l'Idolâtrie en général; ensuite il traite des Hommes, des Animaux & des Etres inanimez auxquels on a rendu un culte religieux, & enfin des Serpens qui ont été adorez par différens Peuples.

Dans la cinquième Dissertation Mr *Owen* recherche l'origine de l'adoration des Serpens; il l'attribue à quelques passages

202 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
de l'écriture qu'on a mal compris, &
particulièrement de l'Histoire de la Ten-
tation. Il soutient que les Payens ont
emprunté de *Moïse* une bonne partie de
leur Histoire. A l'occasion du culte des
Serpens, on parle d'une Secte qu'il y a-
voit parmi les Chrétiens dans l'Eglise
primitive, Secte qui adoroit les Serpens,
& qui prétendoit que le Serpent tenta-
teur étoit un Etre bon. On attribue aus-
si le culte des Serpens aux guérisons mi-
raculeuses opérées par le Serpent d'ai-
rain. Enfin on parle d'*Alexandre* le
Grand, qui prétendoit avoir eu l'hon-
neur d'être engendré par un Serpent,
que l'on adoroit comme un Dieu, par
le décret des Prêtres.

Enfin dans la sixième & dernière
Dissertation, on rapporte les raisons qui
ont engagé les Hommes à adorer des
Créatures nuisibles, aussi-bien que celles
qui sont utiles. On attribue cela à l'i-
dée de deux Principes coéternels, l'un
bon, l'autre méchant. Les Hommes ne
pouvant pas se persuader qu'un Dieu
tout bon fût l'auteur du mal moral, ont
inventé ce système des deux Principes;
système que quelques Chrétiens de l'E-
glise primitive ont embrassé, quoiqu'il
soit suffisamment réfuté par la sentence
prononcée contre le Serpent dans le Pa-
radis terrestre. On finit cet Ouvrage,
en spécifiant les raisons qui ont porté les
Egyp-

AVRIL, MAY ET JUIN. 1742. 203

Egyptiens à adorer différentes especes d'animaux, & à cette occasion on parle de plusieurs de leurs abominations, qu'ils pratiquoient sous prétexte de rendre un Culte religieux à leurs prétendues Divinitez.

ARTICLE X.

CALLIMACHI Hymni & Epigrammata: Quibus accesserunt THEOGNIDIS Carmina; nec non Epigrammata plus quàm trecenta ex Anthologia *Græca*, quorum magna pars non ante separatim excusa est. His adjuncta est GALENI Suasoria ad Artes. Notas addidit, atque omnia imprimenda curavit Editor. In *Prefatione* disseritur de Linguæ *Græcæ* Pronunciatione, secundumne Quantitatem an Accentum melius procedat. *Londini* impensis Gul. Thurlbournæ, Bibliopolæ *Cantab.* Veneunt apud J. Nourse, P. Vaillant, J. Beecroft. *Lond.* 1741. in 8. pagg. 316.

L'Editeur de cet Ouvrage nous dit dans sa Préface, qu'il s'est déterminé à donner une nouvelle Edition de CALLIMAQUE, en petit format, parce qu'on le trouvoit difficilement, & qu'il se vendoit fort cher.

Il se plaint de la mauvaise coutume qui régné dans les Colléges, où l'on ne fait presque rien lire des Poètes Grecs aux jeunes Etudiants, si ce n'est quelques endroits d'*Homere* & d'*Hesiodé* : De sorte que lorsqu'après être sortis des Classes ils veulent se mettre à lire *Sophocle* ou *Euripide*, ils se trouvent tout desorientez & comme transportez dans un autre monde. C'est pour remedier à ce défaut, autant qu'il étoit en son pouvoir, que notre Editeur a voulu mettre entre les mains de la jeunesse les *Hymnes* de **CALLIMAQUE**, qui font un des plus beaux restes de l'Antiquité. Et parce que tous les hommes aiment la variété, on a joint à ces *Hymnes* les *Epigrammes* de **CALLIMAQUE**, plus de trois-cens autres *Epigrammes* tirées de l'*Anthologie*, & les *Sentences morales* de **THEOGNIS** de *Megare*. Cela est suivi d'un petit Traité de **GALIEN**, intitulé *Προλέπτικος λόγος περί τὰς τέχνας*, *Oratio suasoria ad Artes*.

Notre Editeur a fait une nouvelle Traduction des *Epigrammes* de **CALLIMAQUE** en Prose ; on n'en avoit qu'une Traduction en Vers ; & il remarque avec raison, que rien n'est plus absurde qu'une pareille Traduction, qui ne sçauroit être utile à ceux qui veulent apprendre le *Grec*, & qui ont besoin de consulter une Traduction littérale. „ Une bonne Traduction, dit-il, doit servir de Com-
„ men-

„ mentaire & de Scholies. Par une *bonne*
 „ *Traduction* j'entens une *Traduction fidèle*
 „ & *claire* ; lorsqu'on veut la rendre *élegan-*
 „ *te* on la rend inutile ; c'est dans *Terence*
 „ & dans *Cicéron* qu'il faut chercher l'é-
 „ legance. Une *Traduction en Vers* est
 „ plus insupportable encore ; si l'on veut
 „ lire de bons *Vers*, il faut prendre *Virgile*
 „ ou *Ovide* ". L'Editeur n'a point touché
 à la *Traduction des Hymnes* ; & comme
 il en corrige plusieurs endroits dans
 ses *Notes*, il promet d'inferer ces cor-
 rections dans une nouvelle *Edition*, étant
 fâché de ne l'avoir pas fait dans celle-ci.

Il avoue qu'il n'a vû aucun *Manu-*
 scrit de *CALLIMAQUE* ; mais il a
 consulté les *Editions* les plus anciennes
 & les meilleures, lesquelles la belle *Bi-*
 bliothèque du *Dr. Mead* lui a fournies,
 & à cette occasion il donne à cet il-
 lustre *Sçavant* les éloges qu'il mérite. On
 ne nous dit point quelles sont ces *Edi-*
 tions : il y en a deux qui sont très-bel-
 les, & que notre *Auteur* a sans doute
 consultées *. La première est celle de
Mad. Dacier, qu'elle publia en 1674, in
 4°. sous ce titre : *CALLIMACHI Hym-*
ni, Epigrammata & Fragmenta, Græcè &
Latine ; nec non ejusdem Poëmatum de Co-
mâ Berenices à Catullo versum. Edente cum
Notis & Indice Anna, Tanaquilli Fabri fi-
lia,

* Il les cite toutes deux dans ses *Notes*.

lia. L'autre Edition est en deux Volumes in 8°. publiée à *Utrecht* en 1697 par *Theodore Grævius*, fils du célèbre Professeur de ce nom. En voici le titre: **CALLIMACHI Hymni, Epigrammata & Fragmenta. Ex recensione Theodori J. Georg. filii Grævii, cum ejusdem Animadversionibus. Accedunt Nic. Frisellini, Henr. Stephani, Bonav. Vulcanii, Pauli Voetii, A. Tanaq. Fabri filiae, Daceriæ, R. Bentleii Commentarii, & Annotationes Viri illustriss. Ezechielis Spanhemii. Nec non, præter Fragmenta, quæ antea Vulcanius & Daceria publicarant, nova, quæ Spanhemius & Bentlejus colligerunt & digesserunt. Hujus curâ & studio quædam quoque inedita CALLIMACHI Epigrammata nunc primum in lucem prodeunt.** On voit par ces titres, que ces deux Editions contiennent quelques Fragmens de **CALLIMAQUE**; mais apparemment que le nouvel Editeur n'a pas jugé à propos de les insérer dans son Edition; car on ne les y trouve point, & il n'en dit même pas un mot dans sa Préface.

Après les Pièces que nous avons spécifiées, & à côté desquelles on voit la Traduction Latine, on trouve les Notes de notre Editeur, lesquelles il croit qu'on lira avec plaisir & avec fruit, parce qu'elles sont pour la plupart *nouvelles & bien fondées*. Il a souvent éclairci **CALLIMAQUE**, & il l'a quelquefois corrigé assez heureusement. *Notæ meæ*, dit-il, *cum vo-*
l. 2.

tuptate & fructu, ni fallor, legentur; sunt enim pleraque in eis intacta & nova, & nisi nimis blandi sunt amici, vera. CALLIMACHUM ipsum sæpe illustravi. Emendavi etiam aliquoties non infeliciter.

Après ces Notes, on trouve la Traduction Latine que *Catulle* a faite du petit Poëme de *CALLIMAQUE*, intitulé *Coma Berenices*, la Chevelure de *Berenice*.

On a vû par le titre de cette Edition, que la Préface traite de la Prononciation de la Langue Grecque. L'Auteur examine s'il faut la prononcer suivant les *Accens*, ou suivant la *Quantité*. Il soutient qu'il est absurde de prononcer les mots, en appuyant sur les *Syllabes* où l'*Accent* est placé, parce qu'en prononçant de cette manière on rend souvent brèves des *Syllabes* qui sont longues, & longues celles qui sont brèves, ce qui est sur-tout insupportable lorsqu'on lit des *Vers*, dont cette manière de prononcer ruine entièrement l'*harmonie*. Il en donne un grand nombre d'exemples; & il fait voir en même tems, qu'on prononce aussi d'ordinaire très-mal plusieurs mots *Latins*, faute d'avoir égard à la *quantité*. Il conclut de toutes ses *Remarques*, que c'est suivant la *Quantité*, & non suivant les *Accens* qu'il faut prononcer la *Langue Grecque*.

Pour achever de faire connoître cette nouvelle Edition, nous donnerons quelques exemples des *Notes* de l'Editeur, après

près avoir averti qu'on n'en trouve que sur les Hymnes & les Epigrammes de CAL-LI-MAQUE. Il n'y en a point, ni sur les Epigrammes de l'Anthologie, ni sur le petit Ouvrage de Galien.

Hymni in Jovem versu 47. Κοίμιτεν. Perperam vertunt circumgestavit; etiam Grævius, quod miror, circumtulit; quasi esset κόιμιτεν prima brevi, ut v. 33. δῶκε κομίσται: loquitur de nutricum cantione, qua soporem vagientibus conciliant: ergo sopivit, ad dormiendum induxit. Quod sic Nonnus extulit.

Ἄμφότερος ἔυδοντας ἐκοίμισε μαιάδι τέχνη.

Eodem sensu Βαυβᾶν ἔῳ Βαυκαλᾶν ἔῳ Βαυκαλίξειν dicebant Græci, ἀπὸ τῆς Βαυβῆς Cereris nutrice. Etiam Schol. ἐν γὰρ λίκνοις τὸ παλαιὸν κατεκοίμιζον τὰ βρέφη, πλεῖτον καὶ καρπῆς θιωνιζόμενοι. λίκνον ἔν τὸ κόσμικον, ἢ τὸ κενίον, ἐν ᾧ τὰ παιδία τεθέασιν. Κενίον, Cuna.

Hymni in Dianam versu 35. Ἄρτέμιδος καλέεσθαι. Dianæ urbes solius erunt. καλέεσθαι Ἄρτέμιδος non est Dianam invocare, quod quis non videt? Sed Dianæ vocari.

Ibid. v. 243. πλήτσωσιν ὀμαρτῆ. Homerum imitatur, qui sic mirificè, ut omnia, hoc exequitur II. Σ. v. 570.

Τοῖσιν δ' ἐν μεσσοισι πάϊς Φόρμιγγι λιγείῃ
 Ἰμερόεν κιάριζε· Λίνον δ' ὑπὸ καλὸν αἶειδε
 Λεπταλέῃ Φωνῆ· τοὶ δὲ ῥήσσοντες ὀμαρτῆ
 Μελοπῆ τ' Ἰὺγμαῖτε ποσὶ σκαίροντες ἔποντο.

Homerus ῥήτσουντες ὀμαρτῆ simul ferientes :
 Ἔ hic πλήτσωσιν ὀμαρτῆ *vertere debuerant*
pulsarent simul. Apollon Rhod. Lib. I. v. 536.

— ὡς ἡθεοὶ Φοῖβῳ χορὸν —
 Στησάμενοι, Φόρμιγγος ὑπαὶ περ. βωμὸν ὀμαρτῆ
 Ἐμμελέως κραιπνοῖσι πέδον ῥήτσωσι πόδεςσι.

Ad citharam simul ad numerum pedibus
terram quatiunt: Citatur ex Od. ζ. 318.
πλίσσοντο πόδεςσιν. Sed non opus erat, cum de
mulabus dicatur. Insignis locus est apud Apul.
in Flor. de Hiagni quodam, qui inter alia di-
citur primus lævis & dextris foraminibus
acuto tinnitu & gravi bombo concentum
musicum miscuisse.

Hymni in Delum versu 62. ὑποπτεύοντες.
Υποπτεύειν non memini nisi pro suspicari,
suspectum habere. Lego ex conjectura, γαῖαν
ὀτιπεύοντες, vel ὀπιπτεύοντες, observantes,
oculis undique lustrantes; unde ὀπιπέυτης,
Ἔ apud Homerum παρθενοπότης Virginum
nimis curiosus observator & inspector,
&c. Sic versu 64. Mars πέδον ἡπειρώσιο Φυλάσσει,
Ἔ v. 66. Iris νη-άων σκόπος dicitur.

Ibid. v. 98. Ευαγέων δὲ καὶ ευαγέεσσι μελοῖμιν.
Versio, Sancti mihi, & ego sanctis curæ
sum; pudendo sane lapsu, Ἔ contra leges Gram-
maticæ. ευαγέων est participium à verbo ευαγέω
purus sum. Theognis v. 1137. habet,

Ἐυσεβέων ἀνδρῶν,
 Piorum hominum.

Et mox versu 1140.

Tome XIX. Part. I.

O

Eu-

Ευσεβέων περί Θεῶν,

Pie se gerens erga Deos.

Theocr. eodem sensu Ἔ iisdem fere verbis.

Αὐτός τ' εὐαγέσινι καὶ εὐαγέεσσιν ἄδοιμι.

Igitur vertendum, Sanctus verò ipse sanctis sim curæ.

Ibid. v. 200. περί κείσο πυρὶ. *Ineptissima lectio est contra metri rationem, cujus servantissimus est CALLIMACHUS: corrigo ἐπεὶ περί κείσο κῆρι, quia corde flagrabas, præ amore scilicet & misericordia. Hom. sæpe, περί κῆρι Φίλησε, περί κῆρι τιέσκετο, Ἔ ἐ contrario, περί κῆρι νεμεσσῶμαι, ἐχολῶθην. Aristoph. Lys. habet κάουοι τὴν καρδίαν, Ἔ Achar. v. 1. δέδηγμασι. Suspecta erat etiam Stephano vox ista πυρὶ, quæ quidem nusquam correpta reperitur. Equidem conjecturam illam viri acutissimi rectam puto. Sed jam dicat mihi aliquis cur exureret algam? Aggereret potius Ἔ accumularet. Conjiciebam olim κατένησας accumulasti. Credo audacem Ἔ ineptum aliquem, cum videret κείσο, reposuisse πυρὶ, Ἔ, ut satis esset ignis, κατένησας mutasse in κατέφλεξας. Putaram etiam legi posse κατέφουξας arefecisti. Nunc displiceat Φῦκος repetitum, Ἔ totum locum corruptum arbitror Ἔ insanabilem.*

En voilà assez pour faire connoître la nature des Notes de notre Commentateur: nous finirons cet Article en avertissant, que cette Edition est très-belle, tant par rapport au papier, que par rapport aux caractères Grecs & Romains.

A R-

AVRIL, MAY ET JUIN. 1742. 211

A R T I C L E X I.

Proposals for printing by Subscription a
T R E A T I S E upon Microscopes, con-
taining a compleat Account of all sorts
of Microscopes, both as to their Theory
and Mechanism. With several new Im-
provements. By JOSEPH HARRIS.

C'est-à-dire :

Projet pour imprimer par Soufcription
un *Traité des Microscopes*, où l'on
explique, tant la Théorie que le
Méchanisme de toute sorte de Micro-
scopes ; avec plusieurs Remarques
nouvelles, destinées à les perfection-
ner. Par JOSEPH HARRIS.

L'Utilité des Microscopes est universel-
lement reconnue : ils nous ont décou-
vert, pour ainsi dire, un nouveau Mon-
de, & servent à étendre les bornes de
nos connoissances dans l'Histoire natu-
relle. Mais ils peuvent être rendus en-
core plus utiles qu'ils ne sont. Mr. *Har-
ris* se propose donc de montrer dans ce
Traité, comment on peut les perfection-
ner, en les rendant plus complets &
plus commodes, & d'en expliquer la na-
ture & les usages. Voici le Plan de son

Traité, tel qu'il nous le donne lui-même.

I. Afin qu'on puisse mieux juger des effets des Microscopes, on rapporte quelques expériences touchant les limites de la simple vûë.

II. On traite des Microscopes simples. On explique la Théorie des Lentilles, la meilleure manière de les tailler & de les polir, comment on peut découvrir par des expériences dans quelle proportion elles grossissent les objets. On donne aussi la Description de toutes les parties des Microscopes qui sont les plus usitez, particulièrement de ceux qu'on vend dans les Boutiques: & l'on montre comment on pourroit les composer d'une manière nouvelle & plus commode.

III. De tous les Microscopes composez, tant par rapport à la Théorie que par rapport au Méchanisme. Description des pièces dont ils sont composez: Manière nouvelle & plus commode de les composer, qui peut servir également aux Microscopes de réflexion & de refraction.

IV. Relation des différentes méthodes employées jusqu'ici pour mesurer de petits objets. Description d'un nouvel Instrument propre à cet usage.

Du Microscope de la Chambre obscure, c'est-à-dire, qui sert à représenter des objets très-petits dans une Chambre obscure. *Appareil* commode & nouveau pour cet effet. De la manière de peindre le-
ob-

AVRIL, MAY ET JUIN, 1742. 213
objets représentés par le Microscope.
Observations générales sur les différentes espèces de Microscopes; des avantages qui sont particuliers à chacune. Relation des découvertes les plus remarquables qu'on a faites jusques à présent par le moyen des Microscopes.

Cet Ouvrage sera imprimé in 4°. & contiendra environ trente feuilles. Il y aura quinze ou vingt Planches, qui seront très-bien gravées. Comme il est fort avancé, on se propose de le délivrer aux Souscripteurs vers le 25. de Mars 1743.

Le prix pour les Souscripteurs est d'une demi Guinée, c'est-à-dire dix Chelins & demi, dont on payera sept Chelins en souscrivant, & le reste en recevant un Exemplaire complet en feuilles. Ceux qui souscriront pour six Exemplaires en auront un septième gratis. On imprimera la Liste des Souscripteurs. On peut souscrire chez l'Auteur & chez ses Amis.

A R T I C L E X I I.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

D E L O N D R E S.

NOS Boutiques sont, plus que jamais, inondées d'un torrent de Brochures politiques, de Romans, de Contes & de Miscellanées, tant en Prose qu'en Vers. Il est avantageux pour notre Nation que les Etrangers ne soient pas in-

formez de tout ce qu'elle peut enfanter en ces divers genres. On y verroit trop que les bagatelles réussissent parmi nous comme ailleurs, & que, malgré le mépris que nous témoignons souvent pour la légereté d'Esprit & de Plume, qui fait comme le caractère distinctif de quelques-uns de nos Voisins, nous faisons tout notre possible pour y atteindre. Cependant, comme si ce n'étoit pas assez de nos productions naturelles, nous nous voyons encore, à l'aide des Traductions, accablés de ce qui vient du dehors, & ce qu'il y a peut-être de plus inconcevable en ceci, c'est que ces Traductions ne sont d'ordinaire pas mieux faites que la plupart de celles qu'on publie au-delà de la Mer de nos Livres *Anglois*. On diroit que les unes & les autres sont également travaillées par des gens qui n'entendent, ni les langues, ni les choses, & que l'on massacre ainsi mutuellement les Ouvrages, comme si c'étoit une guerre où l'on se mit sur le pied de se rendre rigoureusement la pareille. Nous ne manquerions donc jamais d'une grande abondance de matériaux pour les *Nouvelles Littéraires* de cette *Bibliothèque*, si nous voulions y faire entrer tous ces Ouvrages, desquels on peut dire avec autant de vérité que du *Mercuré Galant*, qu'ils sont *immédiatement au-dessus*, si-non même *au-dessous du rien*. Mais nous respectons trop le Public pour l'entretenir de ces fariboles, & nous espérons que cet avis, donné une fois pour toutes, suffira pour excuser auprès de lui le profond silence que nous garderons là-dessus. Nous nous flattons même que, sans ce secours, nous ne manquerons point de matière.

Samuel Aujten imprime & debite par Brochures la seconde Edition de l'*Histoire de la Bible*, depuis

AVRIL , MAY ET JUIN. 1742. 215

le commencement du Monde, jusqu'à l'établissement du Christianisme, par Mr. THOMAS STAKHOUSE, Maître es Arts, & Vicaire de *Beenham*, dans la Province de *Berks*. L'Auteur a donné à cet Ouvrage toute la perfection que l'on pouvoit attendre d'un Sçavant qui prend un tendre intérêt à l'honneur de la Religion. Au lieu d'augmenter le doute dans la diversité des sentimens, il indique toujours, d'une manière judicieuse, le choix le plus sûr ou le plus sage. Lorsque les choses ne peuvent être éclaircies que par des *Dissertations* dans les formes, il ne les a pas négligées. Ajoutez à cela le soin qu'il a pris partout, de lier l'Histoire Sacrée avec la Profane, d'y mettre des *Notes Critiques* au bas des pages, pour expliquer les Passages difficiles de l'Écriture, pour corriger les Traductions, & pour concilier les Contradictions apparentes, & de placer en divers endroits des *Cartes Géographiques* & des *Figures*, pour donner une intelligence prompte & plus facile des lieux & des objets. L'Ouvrage entier doit contenir 400. feuilles, dont quatre se débitent par Brochure à la fois, qui coûtent 6. sols.

Voici une Traduction que l'on ne doit pas confondre dans la foule. Ce sont *les quatre Livres d'Architecture de Palladio*, traduits sur l'Italien, revus & publiez par Signor GIACOMO LEONI, Architecte de Son A. S. le feu Electeur Palatin: à quoi l'on a ajouté un *Appendice*, sur les Antiquitez de *Rome*, par le même *Palladio*, qui n'avoit jamais été traduit en *Anglois*. On trouve sur les quatre Livres d'amples *Notes* & de curieuses *Observations* du fameux *Inigo Jones*, que l'on a tirées de l'Original, MS. qui se garde dans Bibliothèque du Collège de *Worcester*

216 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
à Oxford. Il y a déjà plus de deux mois que cet
Ouvrage est en vente.

Mr. JAMES, Docteur en Médecine, fait im-
primer & débite actuellement par Brochures, de
cinq feuilles chacune, qui coûtent un Chelin, un
Dictionnaire de Médecine en Anglois. Cet Ouvra-
ge doit former comme un Corps complet de *Mé-
decine* & de *Cbirurgie*, & sera extrait des plus
habiles Auteurs, tant anciens que modernes, y
compris singulièrement les Observations qui se
trouvent dans les *Mémoires de l'Académie des Scien-
ces*, & celles que renferment les Oeuvres de
Mr. *Boerhaave*. L'entreprise est bien grande pour
une exécution dont le détail revient périodique-
ment chaque semaine.

Jacob Robinson a imprimé deux Sermons de Mr.
JAQUES RUDD, Curé de *Garsdale*, dans la Pa-
roisse de *Sedbergh*, Province d'*York*. L'un de ces
Sermons est sur le *Bâtême du St. Esprit*, & l'au-
tre sur le *Bâtême d'Eau*; & les deux ensemble,
accompagnés des éclaircissemens nécessaires, ont
pour but de combattre les Erreurs de *Quakres*,
& de démontrer que le *Bâtême d'Eau* est d'insti-
tution divine, & d'une obligation perpétuelle.

Le Docteur WATERLAND, qui s'étoit ren-
cû si célèbre & si recommandable par son zèle,
par ses Prédications & par ses Ecrits contre les
Ennemis de la Divinité consubstantielle de No-
tre Seigneur JESUS-CHRIST, mourut dans la
Paroisse de *Twickenham* en *Middlesex*, dont il
étoit Vicaire, le 1. de Janvier 1745. Mr. JERE-
MIE SEED, qui prononça son Oraison funèbre
le Dimanche suivant, ne manqua pas d'y donner
quelque compte de sa Vie & de ses Ecrits. A
la requisition de l'Auditoire, la Pièce a été
imprimée, & se vend chez *Manby*.

Mr.

Mr. JEAN COLSON, Maître es Arts, Membre de la Société Royale, & Professeur de Mathématiques dans l'Université de Cambridge, a fait imprimer par *Nourje* en Anglois, la *Méthode des Fluxions & des Suites infinies*, avec l'application que l'on en doit faire à la Geometrie des Courbes, écrite par celui qui en a été l'Inventeur, le Chevalier NEWTON, en son vivant Président de la Société Royale, traduite sur l'Original Latin, qui n'a point encore été publiée. On y a joint un Commentaire perpétuel, qui consiste en Notes, en Eclaircissemens & en Supplémens, pour faire de ce Traite un Système complet.

On ne sçauroit douter que l'Ouvrage suivant ne doive être fort recherché des Ecclésiastiques qui courent les Bénéfices; car ils y apprendront sans peine, qui les donne, & ce qu'ils rapportent. En voici le Titre: *Theſaurus rerum Ecclesiasticarum; Being an Account of the Valuations, &c.* C'est-à-dire: „Trésor des Biens Ecclésiastiques, ou „l'Evaluation des Bénéfices Ecclésiastiques, dans „tous les Diocèses d'Angleterre & de Galles, sur le „Tau où ils sont à présent mis, ou bien où ils „étoient en dernier lieu, avant qu'on les exemptât du paiement des premiers Fruits & des Dixièmes. A quoi l'on a ajouté les noms des personnes qui ont le droit de Patronage, &c. par „JEAN ECTON, en son vivant Receveur général „des Dixièmes que paye le Clergé”. C'est un Volume in 4. Pour l'intelligence de ce Titre on doit sçavoir, que la Couronne d'Angleterre est investie du droit de tirer les Revenus de la première année de tous les Bénéfices Ecclésiastiques. & le Dixième de tous les Revenus courans; qu'il y a par conséquent dans l'Échiquier un Livre de compte où l'on a fixé la valeur du produit de tous ces

Bénéfices ; qu'à la vérité cette évaluation fut faite & réglée dans un tems où les espèces d'or & d'argent étoient beaucoup plus rares en *Europe* qu'elles ne l'y sont à cette heure ; que cependant on ne laisse pas de juger par les Livres du Roi, quel est le produit d'aujourd'hui, parce qu'on sçait en gros où peut aller la différence de l'ancien tems ; & qu'enfin, sous la Reine *Anne*, on exempta du payement dû à la Couronne, tous les Bénéfices qui étoient au dessous d'une certaine valeur.

Il a paru, l'une près de l'autre, deux *Histoires* assez différentes du *Schah Nadir* : l'une écrite par Mr. JACQUES FRASER, & imprimée chez *Millar* ; l'autre par Mr. J. M., à ce qu'on dit, sur la Traduction *Hollandoise* d'un Original *Persan* venu des *Indes*, imprimée chez *Walls*. La première a tous les caractères possibles d'autenticité, venant de la main d'un homme habile, qui a été long-tems dans les Etats du *Mogol*, & qui s'y est attaché singulièrement à s'instruire de la vérité des Faits, de même qu'à apprendre les Langues de l'*Orient*, dans lesquelles il a apporté près de 200. Manuscrits très-curieux, dont quelques-uns sont écrits dans la Langue *Smskerrit*, qui fut l'ancienne des *Bramines*. Les deux Auteurs & les deux Libraires ont tâché de se nuire mutuellement par des traits desagréables qu'ils se sont lancez dans les Papiers des Nouvelles publiques. On plaint Mr. *Frazer* d'avoir à lutter contre des ombres semblables, & peut-être que le Sr. J. M. seroit bien embarrassé, s'il falloit produire le Manuscrit de sa Traduction *Hollandoise*, qu'il dit avoir traduite en *Anglois*.

Mr. GUILLAUME RICHARDSON, Professeur en Théologie, Maître du Collège d'*Emmanuel* à *Cambridge*, & Prébendaire de la Cathédrale de *Lincoln*, va faire réimprimer par Soucription, „ les
„ Mé-

„ Memoires Ecclésiastiques de François Godwin ”, qu'il a collationné avec les Manuscrits, qu'il a par ce moyen corrigés en plusieurs endroits, & qu'il a continués jusqu'à notre siècle. En voici le Titre : *Francisci Godwini, primò Landavenjis, dein Herefordensis Episcopi, de Præsulibus Angliæ Commentarius, omnium Episcoporum, nec non & Cardinalium ejusdem Gentis, nomina, tempora, seriem, atque actiones maxime memorabiles, ab ultima antiquitate repetita, complexus, quem ad fidem Monumentorum in Archivis Regis Lambethanis, &c.* Ce sera un Folio, accompagné de quantité d'ornemens de Dessin, & dont on promet aussi que l'Édition sera très-belle. Les Souscriptions se prennent chez l'Éditeur, & chez plusieurs Libraires de Cambridge, d'Oxford, de Londres, d'York, d'Exeter, de Bath, de Dublin & d'Edimbourg.

Thurlbourn, Libraire de Cambridge, a imprimé une Lettre Latine de Mr. JACQUES TUNSTALL, du Collège de St. Jean, à Mr. CONYERS MIDDLETON, au sujet de la Vie de Ciceron écrite par ce dernier, dans laquelle on remarque qu'il y a des Omissions essentielles relativement aux Lettres de Ciceron à son Ami Atticus, & à son Frere Quintus, & l'on examine aussi l'autenticité de celles de Ciceron à Marc Brutus, & de Brutus à Ciceron. A cette Lettre de Mr. TUNSTALL Mr. JEAN CHAPMAN a joint une *Dissertation Chronologique* sur le tems où Ciceron écrivit ses Livres de *Legibus*.

Wotton, Libraire de Londres, débite en cinq Volumes in 8. une nouvelle Edition du Livre intitulé *The English Baronetage, containing: &c.* C'est-à-dire : „ L'Etat Gé- „ néalogique & Historique des Chevaliers *Baronets* qui „ sont à présent en Angleterre, leur Origine, leurs Al- „ liances, leurs Branches, leurs Actions mémorables, leurs „ Morts, les lieux de leur Sépulture, leurs Inscriptions „ Sépulcrales; le tout tiré de Manuscrits authentiques, „ des Greffes, des vieux Instrumens, de nos meilleurs „ Historiens, & d'autres bonnes Autoritez ”. Comme les Ouvrages de la nature de celui-ci, ont pour objet des choses très-variables & très-passagères, on sent assez, d'un côté, que les nouvelles Éditions en doivent revenir assez fréquemment, & de l'autre, que comme bien des Gens ont besoin de répertoires semblables, il est impossible aussi qu'on n'y fasse de considérables Additions, & que par conséquent les Volumes ne s'en multiplient. Mon Edition, qui est de l'an 1720. n'en avoit encore que deux; à présent en voici cinq. Cette différence est bien remarquable dans un si petit nombre d'années.

L'Au-

L'Auteur des *Recherches de l'Origine de nos Idées de la Beauté & de la Vertu*, dont nous avons déjà quatre Editions, vient de publier la troisième considérablement augmentée de son *Essai sur la Nature & la Conduite des Passions & des Affections, avec des Eclaircissements sur le Sens Moral*. La répétition de ces deux Ouvrages, qui reparoissent, l'un pour la troisième, l'autre pour la quatrième fois, dans un assez petit nombre d'années, en marque suffisamment le mérite. Ce qu'il y a dans le dernier, sur le *sixième Sens*, qu'il appelle le *Sens Moral*, a paru si juite à diverses Personnes d'esprit, qu'elles en ont aisément adopté les idées.

Le premier Duc d'Ormond eut tant de part aux Affaires qui se passerent de son tems en Irlande, que l'*Histoire de la Vie de ce Seigneur* ne peut être que fort curieuse. Mr. THOMAS CARLE, Maître es Arts, se propose de la donner par Souscription, en trois Volumes *in Folio*, en suivant la Méthode nouvellement introduite, d'en publier toutes les semaines sept Feuilles pour le prix de 12 sols.

Mr. A. CRUDEN, Maître es Arts, vient de publier en Anglois, une *Concordance complete de toute la Bible*, en deux Parties. Dans la première sont les mots communs, avec tous les renvois & tous les divers sens, fidèlement marquez, ce qui renferme aussi l'explication de diverses Coûtumes dont l'intelligence éclaircit l'écriture. Dans la seconde sont les Noms propres qui se trouvent dans nos Livres Sacrez. Après quoi vient une Concordance pour les *Apocryphes* en particulier. Il me semble qu'un Ouvrage de cette Nature pourroit être fort utile en François, pourvu que l'on y fit entrer les principales Traductions en Langue vulgaire.

Comme les nouvelles Editions des Livres de l'Antiquité Grecque & Latine ne sont rien moins qu'indifférentes aux personnes qui cultivent l'Histoire Littéraire, nous nous proposons d'indiquer, dans la suite, celles qui se publieront en Angleterre. Nous commençons par celles de Virgile & d'Epictete qui ont paru cette année.

P. Virgilit Maronis Opera, studio JOHN. STERLING, M. A. 8. 1742.

Epicteti quæ supersunt Dissertationes ab Ariano collectæ, nec non Enchiridion & Fragm. Gr. L. cum integri. JACOBI SCHEGKII, & H. WOLFII selectisque aliorum Annotationibus; recensuit. Notis & Indice illustravit J. UPTONUS, Præf. Rollens. Lond. Th. Woodward 3. vol. 8. 1742.

BIBLIOTHEQUE
BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE
DES OUVRAGES

DES SCAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE:

Pour les Mois

DE JUILLET, AOUT ET SEPTEMBRE.

M D C C X L I I.

TOME DIX-NEUVIEME,

SECONDE PARTIE.



A LA HATE,

Chez PIERRE DE HONDT.

M D C C X L I I.





T A B L E

D E S

A R T I C L E S.

- ART. I. **M**R. BENJAMIN ROBINS;
*Ses nouveaux Principes d'Ar-
tillerie sur la Force de la Poudre à
Canon , & la Resistance de l'Air.*
pag. 221.
- II. Mr. FRANÇOIS DRAKE; *Son
Histoire de la Ville de York , de
sa Cathédrale & de ses Archevé-
ques.* 241.
- III. *La Coignée mise à la Racine du
Clergé Chrétien, en quatre Dif-
cours , par un Laïque.* 262.
- IV. *Mélanges de Littérature & de Phi-
losophie , contenant un Essai sur la
Critique , un Essai sur l'Homme ,
& quatre Epîtres Morales sur le*
Ca-

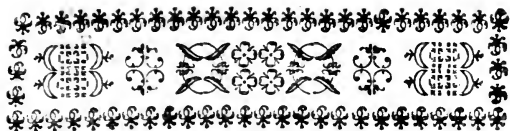
TABLE DES ARTICLES.

Caractère des Hommes , sur celui des Femmes & sur l'Usage des Richesses , le tout de Mr. POPE ; avec sept Lettres Philosophiques sur le système de Mr. POPE dans son Essai sur l'Homme. 288.

ART. V. *Dissertations sur l'Union de la Religion, de la Morale & de la Politique, tirées d'un Ouvrage de Mr. WARBURTON.* 313.

VI. Mr. JEANTHURLOE ; son Recueil des Mémoires d'Etat depuis 1638. jusques à la Restauration, publiez par Mr. THOMAS BIRCH. 350.

VII. *Nouvelles Littéraires.* 414.



BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

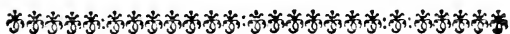
O U

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SÇAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE.

POUR LES MOIS DE JUILLET, AOUT
ET SEPTEMBRE, MDCCXLII.



ARTICLE PREMIER.

*New Principles of Gunnery; containing the
Determination of the Force of Gun-Pow-
der, and an investigation of the diffe-
rence in the resisting power of the Air
to swift and slow Motions. By BEN-
JAMIN ROBINS F. R. S. London:
Tome XIX. Part. II. P Prin-*

C'est-à-dire :

Nouveaux Principes d'Artillerie, où l'on détermine la force de la Poudre à Canon, & l'on recherche la différence de la résistance de l'Air, selon que les mouvemens sont prompts ou lents. Par BENJAMIN ROBINS, Membre de la Société Royale. A Londres 1742. in 8°. pages 57. pour la *Préface*, & 95. pour le corps de l'*Ouvrage*.

C Et Ouvrage de Mr. *Robins* renferme tant de choses curieuses, & même nouvelles, que nous ne croyons pas que ce soit en dire trop, que de le mettre au rang des plus considérables que l'on ait en son genre. Sa *Préface* est sur-tout un de ces Morceaux, dans lesquels chacun peut trouver, selon la diversité de son goût, ou l'agréable ou l'utile, & souvent tous les deux à la fois. On en jugera par les précis que nous allons en donner; mais au préalable il faut avertir, que comme l'usage que l'on fait de la Poudre à Canon pour l'Attaque & pour la Défense des Places, est relatif à celui que l'on fait des Fortifications, c'est
par

par ce dernier Article que Mr. *Robins* commence la déduction de ses Faits.

Quoi qu'en disent quelques Modernes, l'origine des Bastions est encore incertaine, & l'on juge avec beaucoup d'apparence après * *Pasino*, que l'Architecture militaire changea insensiblement de forme, à mesure que l'emploi de l'Artillerie en fit sentir le besoin. On ne sçauroit donc être sûr que les Bastions aient été connus & mis en œuvre avant la fin du XV. Siècle. Mais qu'ils le fussent vers le commencement du XVI. c'est de quoi l'on ne peut douter, puisque *Tartalea*, qui publia en 1546. ses *Quesiti ed Inventioni diverse*, dit en avoir vû à *Verone* d'une prodigieuse grandeur, & donne un Plan de *Turin* où l'on en voit quatre. Les premiers Bastions furent petits & placez à grande distance les uns des autres, parce que la pratique d'alors étoit d'attaquer les Courtines. Ensuite on les construisit plus grands & plus serrez; ce qui paroît à la Citadelle d'*Anvers* que le Duc d'*Albe* fit bâtir vers l'an 1566.: & comme l'on conçut dès ce tems-là, que
la

* Discours sur plusieurs points de l'Architecture de Guerre, concernant les Fortifications tant anciennes que modernes, &c. par Mr. *Aurelio de Pasino*, Ferrarois, Architecte de très-illustre Seigneur, Monseig. le Duc de *Beuillon*. Chez *Plantin*, 1579. Note de l'Auteur.

la principale défense confiftoit dans celle des flancs, on imagina pour cet effet divers Ouvrages, dont les plus ordinaires furent les Orillons, les Ravelins placez devant les Courtines, les Demi-lunes placées devant les pointes des Bastions, & les Contre-gardes.

L'Auteur parcourt en détail l'utilité de chacune de ces Pièces, & marque auffi ce que les Ingenieurs modernes en ont retenu, de même que ce qu'ils en ont négligé, & que ce qu'ils y ont ajouté. Il obferve à cette occasion, que de toutes les Défenses la plus efficace est celle des Contre-mines, lorsque le terrain y est favorable; & après en avoir fourni des preuves de fait, tirées du Siège de *Candie*, qui par ce moyen dura trois ans, & de celui de *Turin*, où les Affiégeans, arrêtez par ce même moyen, ne purent se rendre les maîtres que de la Contrefcarpe, après quatre mois entiers de Tranchée ouverte; après cela, dis-je, il ajoute, que nous n'avons rien de plus instructif & de plus complet là-dessus que * la *Differtation* qui se trouve à la fin du troisième *Volume* de Mr. le Chevalier *Folard*.

La justice qu'il rend à l'Auteur de cette
Dif-

* Dans la Préface on attribue ce Morceau à Mr. de la *Valiere*, Maréchal des Camps, & Capitaine Général des Mineurs. *Note de l'Auteur*.

Dissertation, n'est rien moins que l'effet d'une prévention en faveur des Modernes. Il taxe ces derniers au contraire, d'avoir sans raison, & contre toute raison, abandonné en bien des choses le Système & la Pratique de leurs Anciens dans l'Architecture Militaire, & s'il y en a quelques-uns dont il fasse l'éloge, ce n'est que par voye de distinction & qu'avec connoissance de cause. Celui qu'il met au premier rang est *le grand Coekoorn*, dont il dit que le second Traité de Fortification, est en son tout le plus excellent Ouvrage qui ait jamais été produit sur cette matière.

„ J'ai ouï dire, ajoute - t - il, à des gens
 „ qui connurent personnellement ce grand
 „ Homme, qu'il s'en fallut beaucoup que
 „ ses Ecrits ne lui eussent d'abord acquis
 „ l'avancement ou la reputation qu'il de-
 „ voit naturellement s'en promettre. Les
 „ Ingenieurs de son tems, attachez à leur
 „ vieille routine, le décrierent comme
 „ un ignorant & un présomptueux, jus-
 „ qu'à ce qu'il eût triomphé de l'envie
 „ & des préjuges par la défense du Fort
 „ Guillaume à Namur, pendant que les
 „ François assiégeoient cette Place. Après
 „ cette affaire, qui établit sa reputation,
 „ il fut élevé rapidement aux premiers
 „ Emplois militaires, & rendit son nom
 „ immortel par la conduite du Siège de
 „ Namur, sous le Roi Guillaume, & en-
 „ suite par ceux de Bonn, de Limbourg,

„ de la Citadelle de *Liège*, &c. Sa mort,
 „ arrivée au commencement de la der-
 „ niere Guerre, fut un très-grand mal-
 „ heur pour les Alliez, qui s'en ressenti-
 „ rent d'une manière bien triste, presque
 „ dans tous les Siéges qu'ils formerent
 „ après l'an 1707. Outre la direction des
 „ Siéges qui lui étoit confiée, il étoit en-
 „ core employé à reparer les Villes fron-
 „ tieres des *Hollandois*, ou à y faire de
 „ nouveaux Ouvrages. Le dernier qu'il
 „ entreprit & qu'il laissa imparfait, fut ce-
 „ lui de *Bergue sur la Somme*, qui fera tou-
 „ jours honneur à sa mémoire. Lorsque
 „ l'on considère la grande reputation que
 „ le Général *Coeboorn* s'acquît par des ser-
 „ vices réels, il est difficile de rendre
 „ raison du peu d'estime que l'on a fait
 „ de ses Ecrits. La plus naturelle m'en pa-
 „ roît venir du penchant que nous avons
 „ toujours eu de suivre les sentimens d'u-
 „ ne Nation voisine, qui, malgré les autres
 „ bonnes qualitez qu'elle peut avoir, ne
 „ s'est jamais illustrée par la justice qu'el-
 „ le a rendue au mérite des gens, ou qui
 „ font d'un autre país, ou qui ont été
 „ dans un parti opposé au sien ”.

Plus équitable que cette Nation voisine
 de l'*Angleterre*, & jalouse du mérite
 étranger, Mr. *Robins* rend de justes hom-
 mages à celui de deux illustres *François*.
 „ Je veux parler, dit-il, de Mr. *Goulon*,
 „ & du Maréchal de *Vauban*. Le pre-
 „ mier,

„ mier, dans un court Traité qui a pour
 „ Titre, *Mémoires sur l'Attaque & la Dé-*
 „ *fenſe des Places*, a établi très-diſtincte-
 „ ment les principales maximes qui ſont
 „ néceſſaires dans ces Opérations. L'au-
 „ tre l'a fait dans un Ouvrage qu'il pré-
 „ ſenta en Manuſcrit au défunt Roi de
 „ France. Dans ce Livre, Mr. de *Vauban*
 „ a décrit avec le plus grand détail, ces
 „ parties de l'Attaque qui étoient le plus
 „ immédiatement de ſa propre invention,
 „ telles que ſont les *Batteries à Ricochet*,
 „ les *Parallèles*, & une *Conduite ſingulie-*
 „ *re de la Sappe*. Ce n'eſt pas qu'il n'ait
 „ auſſi donné de très-amplés inſtructions
 „ ſur tous les autres Articles qui ſont
 „ néceſſaires ; & l'on doit avouer ſur
 „ le tout, que c'eſt l'Ouvrage d'un très-
 „ grand Maître, & qui répond dignement
 „ à l'expérience & à la capacité de ſon
 „ grand Auteur ”.

Ce magnifique éloge de l'Ecrit de Mr.
 de *Vauban*, venant d'un très-habile hom-
 me, & d'un *Anglois*, ſuffiroit tout ſeul
 pour nous en donner les plus grandes idées.
 Mais on ſçait d'ailleurs, que toute l'*Eui-*
rope en a jugé de la même manière, & l'on
 n'a pas encore oublié l'extrême impa-
 tience où fut le Public, pendant le grand
 nombre d'années que ce Manuſcrit reſta
 renfermé dans la Bibliothèque du Roi
 très-Chrétien. Le cas qu'on en faiſoit,
 & plus que cela, la crainte de le voir

passer en des mains qui en auroient pû faire usage au préjudice de la France, obligeroient à garder ce trésor avec grand soin. Mais aussi, quelle ne fut pas la joye, lorsque la Providence permit enfin que ce MS. vît le jour ! Il fut publié à la Haye chez Pierre de Hondt en 1737. C'est un in 4°. qui contient 216. pages pour le Traité de l'Attaque & de la Défense des Places, & 180. pour le second Volume, qui est celui de la Pratique des Mines ; le tout enrichi d'une vaste quantité de figures, & de la plus belle Edition qu'il se puisse. L'Idée que l'Editeur en donne en abrégé dans la Préface, répond si parfaitement à celle que Mr. Robins vient d'en donner, que l'on me permettra bien de la transcrire en ce lieu.

„ Mr. de Vauban, y dit-on, après s'être
 „ trouvé dans près de 50. Sièges,
 „ dont il a dirigé les Attaques sous le
 „ règne de Louis le Grand, a été à por-
 „ tée, mieux que tout autre, de faire
 „ des réflexions sur l'Attaque & sur la
 „ Défense, de corriger ce qu'il avoit é-
 „ prouvé de defectueux dans la Fortifi-
 „ cation & dans la manière d'approcher
 „ une Place, de la battre & de l'attaquer ;
 „ en un mot, de donner des règles sûres
 „ à l'Assiégeant & à l'Assiégé pour con-
 „ duire avec art & avec sagesse leurs
 „ travaux & leurs manœuvres, & d'op-
 „ poser une opiniâtre & formidable Dé-
 „ fen-

JUILLET, AOUT ET SEPT. 1742. 229
,, fense à l'Attaque la plus vigoureuse &
,, la mieux concertée.

De ces considérations générales sur l'Architecture militaire, notre Auteur passe au sujet de la Poudre à Canon, & de l'usage qui s'en fait dans la Guerre. L'opinion commune attribue l'invention de cette Poudre à un Moine *Allemand*, nommé *Barthold Schwartz*, vers l'an 1320., & le premier Emploi de l'Artillerie à l'an 1380., dans la guerre qu'il y eut entre les deux Républiques de *Venise* & de *Genes*. Mr. *Robins* croit le contraire, & c'est son avis, que l'on ne sçauroit déterminer au juste le tems où la Poudre à Canon fut inventée, parce que l'on ignore celui de la découverte du Salpêtre, dont il est sûr que l'une mena facilement à l'autre, parce que c'est la qualité propre de ce Sel d'augmenter prodigieusement les degrez d'inflammabilité dans les substances combustibles, quand il est mêlé avec elles, quoique sans mélange il ne s'enflamme ni ne brûle. Il juge donc avec beaucoup de vraisemblance que le Salpêtre fut découvert par les *Arabes*, ou par les *Grecs* du moyen âge, lorsque parmi ces deux Nations on s'attacha plus que jamais à l'étude de la Chymie, & c'est ce que confirme le grand usage qui se fit des Feux *Grégeois*, dont il est si souvent parlé dans les guerres des Empereurs de *Constantinople*.

Au moins est-il certain que *Bacon*, qui écrivit vers l'an 1280., a parlé d'une composition qui pouvoit produire un son plus fort que celui du tonnerre, & une lumière plus grande que celle de la Nature, & par le moyen de laquelle il seroit même possible de détruire des Villes & des Armées; à quoi il ajoute les paroles suivantes, qui sont bien remarquables: *Et experimentum hujus rei capimus ex hoc ludicro puerili, quod fit in multis mundi partibus, scil. ut instrumento facto ad quantitatem pollicis humani, ex violentia illius Salis, qui Sal Petræ vocatur, tam horribilis sonus nascitur in ruptura tam modicæ rei, scil. modici pergameni, quod fortis tonitru excedere rugitum, & coruscationem maximam sui luminis jubar excedit.* C'est-à-dire: „ Et l'expérience de „ ceci se tire de ce jeu d'Enfant qui se „ fait en plusieurs endroits du monde, „ lorsqu'ayant fait un tuyau de la grosseur du pouce, de la violence de ce „ Sel, qu'on appelle Salpêtre, il se forme un son si horrible de la rupture „ d'une aussi petite chose que l'est un petit „ morceau de Parchemin, qu'il excède le „ bruit du plus fort tonnerre, l'éclat de „ sa lumière excédant aussi les éclairs les „ plus vifs ”. D'ailleurs Mr. le Dr. *Mead* possède en Manuscrit un Auteur, nommé *Marcus Græcus*, qui dans un Ouvrage, intitulé *Liber Ignium*, peu content de décrire les Petards & les Fusées volantes,

com-

comme on les fait encore aujourd'hui, enseigne aussi la composition de la matière, qu'il dit être de deux livres de Charbon de bois, une livre de Soufre, & six de Salpêtre bien pulverisez & broyez ensemble dans un mortier. On ne sçait à la vérité quand cet Auteur a vécu; mais on ne sçauroit douter que ce ne soit avant l'invention de l'Artillerie, puisqu'il n'en dit pas un seul mot.

De ces Inventions faites pour le plaisir, à celle qui regardoit la guerre, le passage étoit facile & naturel. Ce doit être vers le commencement du XIV. Siècle, que l'on s'y en servit pour la première fois: peut-être que ce que *Bacon* avoit dit en 1280., en fit naître l'idée, & peut-être aussi que *Barthold Schwartz* fut le premier à qui elle vint; ce qui pourroit avoir donné lieu à l'opinion courante qu'il fut l'inventeur de la Poudre à canon. Mais quelle qu'ait été l'époque de l'invention de l'Artillerie, la Poudre que l'on y employa d'abord étoit d'une composition beaucoup plus foible que celle dont on s'y sert à présent, ce qui venoit sans doute de la foiblesse même des Pièces. Ce n'étoient que des Plâques de fer jointes en long par des cercles du même métal, & d'une prodigieuse ouverture, dont les boulets n'étoient encore que des pierres d'une immense grosseur. On voit aisément quelle dut être

être

232 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
être l'incommodité de semblables machines. En 1453. lorsque *Mahomet II.* assiégea *Constantinople*, ce fut par ce moyen qu'il en battit les murailles. Aussi ses Pièces étoient-elles du calibre de 1200. livres, & l'on ne pouvoit les tirer que quatre fois dans un jour.

On s'apperçut bientôt que les Boulets de fer, poussés avec une Poudre plus forte, en plus grande quantité, péseroient moins & feroient plus d'effet. Il fallut donc faire des changemens dans la fabrique des Pièces, & l'on en vint de la sorte à fonder des Canons plus légers & plus maniables. L'Histoire de ces progrès dans l'Artillerie est remarquable, & *Guichardin* l'a donnée dans son I. Livre, en parlant de l'expédition de *Charles VIII.* en *Italie*, en 1524. Mais on doit bien s'imaginer aussi, qu'on se perfectionna en même tems dans l'art de faire la Poudre. En y faisant entrer les mêmes matériaux, on apprit à la grainer, pour lui donner plus de force. Car d'origine on ne l'employoit qu'en poussière, & même il se passa du tems que l'on ne s'en servoit encore que de la sorte pour les Canons, quoique l'on en eût de grainée pour les petites armes à feu.

A tous ces égards, dès le tems de *Charles V.* la pratique fut à-peu-près portée au point où elle est encore à présent; mais il s'en faut bien, que la Théorie sur le mou-

mouvement des Bombes & des Boulets n'ait été cultivée avec le même bonheur. Le premier Auteur qui en ait écrit *ex professo*, fut un Mathématicien d'Italie, nommé *Tartalea*, célèbre pour avoir inventé la méthode de foudre les Equations cubiques, que l'on attribue ordinairement à *Cardan*. Cet *Italien* examina ce sujet dans sa *Nova Scientia*, imprimée à *Venise* en 1537, & dans les *Quesiti ed Inventioni diverse*, qui parurent dans la même Ville en 1546. Mais comme il n'y eut dans son fait que pure & simple speculation, de faux principes le conduisirent nécessairement à de fausses conséquences. Aussi ne fut-il pas épargné par ceux qui traiterent après lui le même Article, & ces derniers n'étant pas plus d'accord entre-eux, la matière causa de grands litiges, jusqu'à ce que *Galilée* termina le différend par des règles plus sûres & plus raisonnées. Ses *Dialogues* sur le Mouvement parurent en 1638. En y définissant les Loix que suit la nature dans la production & dans la composition du Mouvement, il décrivit l'action & les effets de la pesanteur sur les corps tombans, & conclut de ces principes, que le vol d'un Boulet de canon, ou de quelque autre Projectile, doit être la courbe d'une Parabole, à moins qu'il ne soit détourné de cette trace par la résistance de l'Air; proposant au même tems la méthode de dé-

couvrir les effets sensibles que cette résistance devoit produire à quelque distance donnée.

Il n'y avoit qu'à suivre cette idée. Au lieu de le faire, on posa pour constant, & sans s'amuser à s'en instruire par les expériences, que la résistance de l'Air ne faisoit dans le cours des Projectiles aucune variation qui méritât d'y penser. C'est ainsi que parlerent *Anderson* dans son *Traité du vrai Usage & des vrais Effets du Canon*, publié en 1674., *Mr. Blondel* dans son *Art de jeter les Bombes*, imprimé à *Paris* en 1683., & *Mr. Halley* lui-même dans les *Transactions Philosophiques* N°. 216. Ils veulent tous que la ligne que décrit dans l'air une Bombe volante, soit presque la courbe d'une Parabole ; & cependant *Mr. Anderson* lui-même comprit par des Experiences ultérieures, que la chose ne pouvoit être admise qu'avec de grandes modifications. Mais telle est la force des préjugés, que dans un nouvel Ouvrage qui parut en 1690, plutôt que d'abandonner son ancien Système, il crut pouvoir le soutenir par l'imagination d'un autre encore moins soutenable. On diroit à la vérité, que depuis l'impression des *Principes Mathématiques de la Philosophie naturelle* de *Mr. Newton*, où l'on voit tout ce que peut l'air sur tous les corps qui se meuvent, on auroit dû faire plus d'attention sur les

con-

consequences qui en resultent par rapport à l'usage de l'Artillerie. Qui le croiroit néanmoins ! Le seul exemple de quelques calculs là-dessus, se trouve dans les *Mémoires de l'Académie Impériale de St. Petersbourg* Tom. II. pag. 338. & 339. Mr. Robins qui s'est apperçu de la faute, s'est proposé d'y suppléer dans cet Ouvrage, & voici de quelle manière il nous en expose lui-même le sujet & les vûes.

„ Il paroît, dit-il, que les Modernes
 „ qui ont écrit de l'Art du Canon, se
 „ sont extrêmement trompez, lorsqu'ils
 „ ont supposé que la résistance de l'air
 „ est peu considérable, & qu'ils en ont
 „ conclu, que la trace d'une Bombe ou
 „ d'un Boulet, de toutes les sortes, dé-
 „ crit, ou peu s'en faut, la courbe d'une
 „ Parabole. Il est arrivé par ce moyen
 „ que toutes leurs décisions sur le vol d'un
 „ Boulet déchargé avec quelque degré
 „ considérable de vitesse sont très-erro-
 „ nées, & que par conséquent la Théo-
 „ rie de l'Art du Canon que l'on suit à
 „ présent sur cet article, qui en est le plus
 „ important, est inutile & trompeuse.

„ Pour remédier en quelque manière
 „ à ces imperfections dans cet Art, nous
 „ avons entrepris dans le second Chapi-
 „ tre du Traité suivant, non seulement
 „ de confirmer ce que nous avons déjà
 „ dit de la fausseté du mouvement para-
 „ bolique des Projectiles, mais encore
 „ de

„ de définir le degré précis de résistan-
 „ ce que chaque Boulet subit, à pro-
 „ portion de la vitesse de son mouve-
 „ ment; & comme dans le premier Cha-
 „ pitre on pose des principes pour déter-
 „ miner le degré de vitesse avec laquelle
 „ le Boulet sort de la Pièce, la description
 „ de la trace que le Boulet parcourt,
 „ devient un Problème géométrique, qui
 „ est certainement dans sa plus grande
 „ étendue de l'espece la plus compli-
 „ quée, & qui demande le plus d'opera-
 „ tions; mais qui, dans les exemples
 „ que la Pratique présente souvent, ad-
 „ met des approximations très-aisées,
 „ qui nous mettent facilement en état de
 „ comparer le cours actuel des Boulets,
 „ avec le résultat de cette Théorie.

„ Je ne crois pas que ceux qui exami-
 „ neront attentivement ce Traité, trou-
 „ vent beaucoup de doutes à faire sur
 „ la certitude des déterminations qui y
 „ sont contenues. Je reconnois pourtant,
 „ que l'on auroit pû s'attendre à y voir
 „ l'exactitude des principes, établis in-
 „ contestablement par des expériences
 „ sur les rangées réelles des Pièces,
 „ comparées avec des calculs fondez
 „ sur la Théorie. A dire le vrai, j'ai eu
 „ une fois envie d'ajouter un Chapitre
 „ dans cette vûë; mais deux considéra-
 „ tions m'en détournèrent. La premiè-
 „ re vint de la difficulté que je trouvois

„ à

„ à fixer l'étendue des rangées ; difficulté
 „ dont il n'y a que les personnes qui ont
 „ entrepris de faire des expériences de
 „ ce genre qui puissent bien juger. La
 „ seconde fut l'irrégularité qui survenoit
 „ dans ces rangées, & qui rendoit tous
 „ mes efforts inutiles ; car la même Pié-
 „ ce , à la même élévation , portoit le Bou-
 „ let à de grandes distances, de sorte
 „ qu'il n'y avoit pas deux essais qui s'ac-
 „ cordassent l'un avec l'autre ; ainsi que
 „ je l'ai marqué en détail dans la 7. Pro-
 „ position du II. Chapitre.

„ Malgré ces difficultez, . . j'ai résolu
 „ de continuer mes expériences, & je
 „ me flatte d'avoir inventé une méthode
 „ pour prévenir le dernier inconvenient,
 „ faute de quoi il est clair que toutes ces
 „ expériences seroient inutiles. Le ré-
 „ sultat des essais que je ferai, formera
 „ une seconde Partie de ce Traité, que
 „ je donnerai dans la suite. . . . Mais
 „ comme dans celui-ci, peu content de
 „ déterminer la quantité dans la résistance
 „ de l'Air, je donne aussi la Théorie de la
 „ force & de l'action de la Poudre, on se
 „ seroit peut-être attendu que j'eusse ren-
 „ du quelque compte de ce que les Ecri-
 „ vains précédens ont dit là-dessus. Mais
 „ tout ce que j'ai rencontré sur cet arti-
 „ cle est si vague & si peu distinct, qu'il est
 „ souvent bien difficile de deviner le vrai
 „ sens de l'Auteur. Ce que nous en a-

Tome XIX. Part. II. Q „ vous

„ vons de plus intelligible, & ce qui, à
 „ mon avis, a servi de régie à tous les au-
 „ tres, est ce que Mr. de *la Hire* a donné
 „ dans les *Mémoires de l'Académie Royale des*
 „ *Sciences* pour l'année 1702. ”. Encore
 Mr. *Robins* montre - t - il que ce fameux A-
 cadémicien *François* a posé l'impossible.

Ici finit la *Préface* du Mathématicien
Anglois, & je devois apparemment don-
 ner de même un précis suivi de l'Ouvra-
 ge: mais comme ce sont des choses que je
 courrois risque de gâter, en les abregeant
 autant que je le voudrois, on me per-
 mettra d'en donner simplement les Som-
 maires. Je dirai donc que cet Ouvrage
 ne contient que deux Chapitres; le I.
 sur la *Force de la Poudre à canon*, & le II.
 sur la *Resistance de l'Air*, & la *Trace que dé-
 crit la Bombe ou le Boulet en volant*. Tout
 cela est déduit par une suite de *Proposi-
 tions*, accompagnées, comme de coûtum-
 me en cas semblables, de *Figures*, de
Scholies & de *Corollaires*. Voici ces
Propositions énoncées dans les propres
 termes de l'Auteur, & qui suffiront pour
 les personnes qui s'entendent en ces sor-
 tes de choses.

Chap. I. Proposition I. „ La Poudre à
 „ canon, mise en feu, ou dans un vuide,
 „ ou dans l'air, produit par son explo-
 „ sion un fluide élastique permanent ”.
 II. „ Expliquer plus particulièrement les
 „ circonstances qui accompagnent l'ex-
 „ plo-

„ plosion de la Poudre, soit dans un vui-
 „ de, soit dans l'air, lorsque l'on y met
 „ le feu de la manière qui a été décrite
 „ dans les expériences de la précédente
 „ Proposition ". III. „ L'Elasticité, ou la
 „ composition du Fluide produit par la
 „ Poudre mise en feu, est, autres choses
 „ égales, précisément comme sa densi-
 „ té ". IV. „ Déterminer l'Elasticité & la
 „ quantité de ce Fluide élastique, produit
 „ par l'explosion d'une quantité donnée
 „ de Poudre à canon ". V. „ Détermi-
 „ ner de combien l'Elasticité de l'Air est
 „ augmentée, lorsque la chaleur en est
 „ portée à la plus extrême du fer rouge ".
 VI. „ Déterminer de combien cette Ela-
 „ sticité du Fluide, produite par la Poudre
 „ mise en feu, que nous avons ci-dessus
 „ assignée, est augmentée par la chaleur
 „ qu'elle a au tems de son explosion ". VII.
 „ Donner les dimensions de quelque Pié-
 „ ce que ce soit d'Artillerie, la densité
 „ de son Boulet & la quantité de sa Char-
 „ ge, & déterminer là-dessus la véloci-
 „ té que le Boulet acquerra par l'explo-
 „ sion, en supposant que l'on puisse don-
 „ ner aussi l'Elasticité de la Poudre au
 „ premier instant qu'elle prend feu ".
 VIII. „ Déterminer la vélocité avec la-
 „ quelle se meut un Boulet, à quelque
 „ distance que ce soit de la Pièce d'où
 „ il part ". IX. „ Comparer les véloci-
 „ tez actuelles avec lesquelles les Boulets

„ de différentes especes font déchargez de
 „ leurs Pièces respectives , avec leurs vé-
 „ locitez calculées sur la Théorie ”. X.
 „ Assigner les changemens dans la for-
 „ ce de la Poudre , qui proviennent de la
 „ différence dans l'état de l'Atmosphère ”.
 XI. „ Chercher la vélocité que la flame
 „ de la Poudre à Canon acquiert en s'é-
 „ tendant , en supposant qu'on y mette
 „ le feu dans quelque Pièce d'Artillerie
 „ donnée , n'y ayant devant elle , ni Bou-
 „ let , ni aucun autre corps ”. XII. „ Dé-
 „ finir de quelle manière la flame de la
 „ Poudre pousse un Boulet qui est placé
 „ à une distance considerable de la char-
 „ ge ”. XIII. „ Donner l'énumération
 „ des diverses sortes de Poudre , & dé-
 „ crire la Méthode la plus sûre pour en
 „ examiner la bonté ”.

Chapitre II. Proposition I. „ Décrire
 „ les Principes généraux de la résistance
 „ que font les Fluides aux corps solides
 „ qui s'y meuvent ”. II. „ Déterminer
 „ par des experiences la resistance que
 „ l'Air fait aux Projectiles ”. III. „ Fi-
 „ xer les accroissemens différens du pou-
 „ voir résistant de l'Air , à proportion des
 „ différentes vélocitez du corps auquel il
 „ résiste ”. IV. „ Déterminer les vélo-
 „ citez avec lesquelles une Bale de mouf-
 „ quet & un Boulet de canon partent
 „ de leurs Pièces respectives , avec leur
 „ charge ordinaire de Poudre ”. V. „ Au
 „ pre-

„ premier instant qu'un Boulet de canon
 „ de 24. livres de poids, tiré avec une
 „ charge entiere de Poudre, part de sa Pié-
 „ ce, la résistance de l'Air sur sa surface
 „ monte à plus de vingt fois sa gravité ”.

VI. „ La trace que décrit la Bombe ou le
 „ Boulet en volant, n'est ni une Parabole,
 „ ni presqu'une Parabole, à moins que la
 „ vélocité avec laquelle l'un ou l'autre est
 „ tiré ne soit petite ”. VII. „ Les Boulets
 „ qui volent en l'Air ne sont pas seulement
 „ abaissés au-dessous de leur direction o-
 „ riginale par l'action de la gravité, mais
 „ encore ils sont fréquemment poussés à
 „ la droite ou à la gauche de cette di-
 „ rection par l'action de quelque autre
 „ force ”. VIII. „ Des Boulets du mê-
 „ me diamètre & de la même densité, qui
 „ donnent sur la même substance solide
 „ avec des vélocitez différentes, pénétre-
 „ ront cette substance à différentes pro-
 „ fondeurs, qui seront à-peu-près dans la
 „ raison duplique de ces vélocitez, quoi-
 „ que la résistance que les substances so-
 „ lides font à la pénétration des Bou-
 „ lets, soit uniforme ”.

A R T I C L E II.

*EBORACUM, or the History and Antiquities
 of the City of York, from its Original
 to the present Times. Together with the
 History of the Cathedral Church, and*

the Lives of the Archbishops of that See, from the first introduction of Christianity into the northern Parts of this Island, to the present State and Condition of that magnificent Fabrick: Collected from authentick Manuscripts, publick Records, antient Chronicles and modern Historians, and illustrated with copper-Plates. By FRANCIS DRAKE, of the City of York, G. F. R. S. and Member of the Society of Antiquaries in London. London, Printed by William Bowyer for the Author. 1736.

C'est-à-dire:

Histoire de la Ville d'York, de sa Cathédrale & de ses Archevêques. Par FRANÇOIS DRAKE, Membre de la Société Royale & de celle des Antiquaires de Londres. A Londres, 1736. in fol. pag. 627. pour le corps de l'Ouvrage, & 110. pour l'Appendix, sans compter l'Épître Dédicatoire à Mylord Burlington, la Préface, la Table des Matières, & quantité de Planches d'un beau dessein & d'une belle gravûre.

MR. Drake avoue dans sa Préface, qu'élevé à la Chirurgie, on auroit dû naturellement attendre de lui quelque

que Ouvrage qui eût du rapport à sa Profession. Mais il ajoute, que deux raisons l'ont déterminé pour l'Histoire; L'une est que son goût l'y a toujours porté dès l'enfance, & l'autre est l'inutilité qu'il lui paroît y avoir à donner de nouveaux Livres de Médecine.

„ Je pose pour constant, dit - il ,
 „ que nous avons à présent presqu'au-
 „ tant d'Écrits qui traitent de la cure
 „ du Corps, que de ceux qui regardent
 „ la cure de l'Ame, & que la Pratique
 „ sur le premier de ces objets, tant pour
 „ les maux internes, que pour les ex-
 „ ternes, est par ce moyen mise avec
 „ tant d'évidence à la portée des capa-
 „ citez les plus médiocres, qu'à lire
 „ seulement un Traité de Pharmacie,
 „ on est en droit de croire, que person-
 „ ne ne meurt plus que par sa faute.
 „ On publie tous les jours des Avertissemens, dans lesquels on assure aux Aveugles qu'ils recouvreront la vûe; aux Sourds, qu'on leur rendra l'ouïe; aux Muets, qu'ils parleront; aux Impotens, qu'ils n'ont qu'à jeter leurs bequilles, & que tout cela se doit faire à peu de fraix & sans peine. Dans un siècle semblable, & lorsque l'Art est porté à une si haute perfection, qu'il peut même opérer miraculeusement sur la Nature, il faudroit que j'eusse bien de la présomption, si j'osois prétendre y

„ ajouter quelque chose. D'ailleurs la pos-
 „ sibilité m'en paroît fort douteuse ; &
 „ sur la connoissance que j'ai de l'Anti-
 „ quité, je ne sçaurois m'empêcher de
 „ croire, que si l'on en excepte deux ou
 „ trois Spécifiques, il y a deux mille ans
 „ que l'Art de la Médecine fut connu
 „ tout aussi bien qu'il l'est aujourd'hui,
 „ & que le divin *Hippocrate* vit aussi clair
 „ aux dérangemens du Corps humain, &
 „ à ce qu'il falloit faire pour y remédier,
 „ que le plus clair-voyant Médecin de
 „ nos jours. Quand je serois donc obli-
 „ gé d'écrire pour du pain sur des su-
 „ jets de ma Profession, je sens trop que
 „ je ne sçaurois passer ce que *Celse*, *Fal-*
 „ *lope*, les *Fabrics*, &c. ont écrit depuis
 „ plusieurs siècles sur les matières de Chi-
 „ rurgie, & ce que le dernier siècle a
 „ produit sur un objet si beau & si sa-
 „ lutaire.

Desespérant donc de pouvoir rien dé-
 couvrir de nouveau, dans un País dont
 les plus petits recoins, à deux ou trois près,
 sont, à ce qu'il dit, si bien connus dès
 le tems du divin *Hippocrate*, il s'est jetté
 dans un autre, où il y a encore beaucoup
 de terrain à défricher, & de sentiers nou-
 veaux à reconnoître. Celui dont il a
 fait choix, est la Cité d'*Tork*, l'une des
 plus anciennes & des plus considérables
 de la *Grande-Bretagne*. Elle est à présent,
 à ce qu'il dit, la seconde Ville de l'*Angle-*
gle-

gleterre, & jadis elle en fut la première. L'Auteur, qui y est né, en a cru l'Histoire fort intéressante, & l'on ne peut nier qu'elle ne le soit effectivement, autant que celle d'aucune Ville qui n'est pas Capitale dans une Nation renommée. Cependant il n'a que trop senti par la lenteur des Soucriptions, que le goût général n'est point pour des Histoires semblables.

Il n'a pas tenu à lui, qu'il n'ait donné à cet Ouvrage toute la perfection dont il est susceptible. Sans parler d'une infinité de Recherches qu'il a faites par lui-même, il a puisé dans toutes les sources qu'il a connues, qu'on lui a indiquées & qu'il a pû découvrir. Au secours qu'il a tiré de *Cambden*, il a joint celui que lui a fourni l'Ouvrage du Chevalier *Thomas Widdrington*, qui n'est encore qu'en Manuscrit; mais auquel il ne se flattoit pas d'abord de pouvoir parvenir, parce qu'on l'avoit informé qu'il n'y en avoit qu'un seul Exemplaire, que l'Auteur avoit défendu que l'on fit jamais imprimer. Mr. *Drake* a eu cependant le bonheur d'en déterrer un autre Exemplaire que ceux que l'on garde cachetés dans la Famille des *Fairfax*, & soutient même que celui qui lui est tombé entre les mains est le propre Original du Chevalier, qui du Cabinet de Mylord *Fairfax*, vendu ou dissipé à la mort de ce Seigneur, passa dans celui de

Richardson, Apothicaire de *Londres*, & ensuite dans celui du Chevalier *Smyth*, qui l'acheta dans la vente qui se fit, il y a huit ans, de la Bibliothèque de ce dernier. A ces deux Ecrivains il faut ajouter *Dodsworth*, *Hildyard*, *Keep*, *Torre*, *Dugdale*, *Gale*, *Hopkinson*, dont les Pièces manuscrites ou imprimées ont fourni, chacune en leur genre, plus ou moins de lumières à Mr. *Drake*, qui, chemin faisant, nous en donne quelques particularitez historiques, pour en faire connoître le prix ou l'usage.

Il ne parle en effet d'aucun de ces Ouvrages, sans avouer les utilitez qu'il en a retirées. Mais il y en a un autre auquel il s'en fait bien qu'il ne fasse le même honneur. Voici de quelle manière il s'en exprime: „ La dernière chose, dit-il, „ dont j'informerais le Public, c'est que „ j'ai vû & lû un petit Octavo, imprimé „ sous le Titre suivant: *Histoire ancienne „ & moderne de la fameuse Ville d'York, & „ en particulier de sa magnifique Cathédrale, „ vulgairement appelée York-Minster, &c.* „ Le tout recueilli avec diligence par T. G. à „ York, imprimé au Bureau de la Presse, dans „ la Cour du Caffé, 1730 ”. Je n'ai rien à „ dire de cet Ouvrage, si ce n'est que je „ dois assurer l'Historien, mon contem- „ porain, que je n'ai volé que peu de cho- „ se, ou rien du tout, de son laborieux Re- „ cueil, pour lequel le Sr. T. G. en quali- „ té

„ té d'Auteur, d'Imprimeur & d'Editeur,
 „ qui cherche à gagner du pain pour sa
 „ Famille, mérite des louanges, quand
 „ ce ne seroit que pour son industrie ”.

Après avoir rendu compte des lieux & des moyens qui lui ont fourni ses matériaux, Mr. *Drake* temoigne sa reconnoissance aux personnes qui l'ont aidé dans son travail, & à celles qui par leurs Souscriptions en ont facilité la publication. Comme dans ce dernier nombre il ne se trouve pas à beaucoup près autant d'Ecclésiastiques que de Laïques, l'Auteur qui en paroît piqué, n'a pas jugé à propos d'en dissimuler sa pensée.
 „ Après tout, *dit-il*, l'article sur lequel je
 „ me défie le plus de moi même, & pour
 „ lequel je me crois le moins de capaci-
 „ té, est celui de l'Histoire Ecclésiastique
 „ de ce Siège. On peut m'accuser de
 „ hardiesse, & même d'audace, de ce
 „ qu'étant Laïque & peu chargé de sça-
 „ voir, je me suis engagé à traiter des
 „ sujets qui ont étonné les plus *profonds*
 „ *Théologiens* & les Sçavans les plus con-
 „ sommez. C'est sans doute pour cette
 „ raison, & pour le peu d'opinion de
 „ ce qu'un Laïque peut produire en ce
 „ genre, que j'ai trouvé si peu d'en-
 „ couragement de la part du Clergé en
 „ général, & en particulier de celui de
 „ notre Ville. Et ç'a été pour moi une
 „ mortification très-sensible, de ce que
 „ no-

„ notre reverend & très-digne Métropolitain a refusé, non seulement de recevoir l'*Épître dédicatoire* que je l'ai fait prier plus d'une fois d'accepter, mais encore de souscrire pour l'impression du Livre. Cela, dis-je, ne peut venir que du mépris que l'on fait de tout ce qui part d'une main Laïque sur des sujets de cette nature ". Il se pourroit bien pourtant que Mr. *Drake*, qui me paroît un peu vif, & qui avoue qu'il l'est naturellement, ait pris de travers une chose qui peut avoir eu bien d'autres raisons que celle qu'il s'est figurée.

Quoi qu'il en soit, son Ouvrage contient trois Parties, c'est-à-dire deux Livres & un Appendix. Dans le I. Livre il donne en 9. Chapitres l'Histoire civile de la Ville d'*York*. Dans le Livre II. il en donne l'Ecclésiastique en 4. Chapitres; & dans l'*Appendix* on trouve des *Renvois*, pour suppléer à ce qui avoit été omis, des *Additions* considérables & des *Corrections* non moins importantes. Un Extrait suivi de tout cela n'étant pas possible, à moins que d'entreprendre un Volume assez gros, nous nous contenterons d'en donner une idée superficielle, après avoir remarqué, que Mr. *Drake* possède merveilleusement l'art de la diffusion & de la digression. Avec ce talent il n'est pas difficile de multiplier les conjectures; mais des Livres écrits dans ce goût,
ne

ne font pas d'ordinaire d'une lecture ni fort agréable, ni fort recherchée.

On ne sçait ni l'origine du nom de la Ville d'*Tork*, ni celle de sa fondation. L'étymologie la plus vraisemblable est celle qui tire ce nom de la Riviere *Eure*, aujourd'hui l'*Ouse*, qui en baigne les murs, & s'il en faut croire le Moine *Aleuin*, natif de cette Ville, & qui vivoit il y a près de 1000. ans, elle doit avoir été bâtie par les *Romains*, qui en trouverent la situation commode pour le maintien de leur autorité, parce qu'elle est placée presqu'au centre de l'Isle. Il y a donc beaucoup d'apparence que ce fut un ouvrage d'*Agricola*, qui ayant porté plus loin ses conquêtes, érigea cette Forteresse pour se les conserver. *Adrien* s'y arrêta, lorsqu'il vint en *Angleterre* dans le dessein de mettre les *Caledoniens* sous le joug, & se contentant de faire élever un Rempart qui leur défendit l'entrée de ses Etats, il laissa dans la Ville la Legion *sixième victorieuse* avec d'autres troupes auxiliaires, pour arrêter les incursions des Barbares. Ces Insulaires ayant franchi les passages, & se mettant sur les voyes de chasser les *Romains*, l'Empereur *Severe* traversa la mer, les repoussa dans leurs anciennes habitations, les y battit, & pour mieux couvrir la Province, fit construire une Muraille de pierre à la place de celle de terre qu'*Adrien* avoit éle-

250 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
élevée. *Severe* déjà vieux & infirme lorsqu'il étoit venu dans l'Isle l'an 207. ou 208. de N. S. mourut à *Tork*, dont il fit le lieu de sa résidence pendant plus de trois années. On lui rendit les derniers honneurs funèbres dans un lieu voisin de la Ville, & l'Armée, pour en conserver la mémoire, éleva trois petits Tertres, dont les traces subsistent encore, & portent le nom de *Mont de Severe*. *Caracalla* & *Geta*, fils & successeurs de ce Prince, tinrent leur cour à *Tork* pendant quatre à cinq ans, & le premier y ayant fait assassiner son Frere & *Papinien*, repassa la mer en 211. ou 212. Depuis ce tems-là l'Histoire ne parle plus d'*Tork* pendant près d'un Siècle, & se contente d'indiquer les Ouvrages que les *Romains* avoient faits dans la Ville & dans les Provinces voisines, les Grands-chemins qu'ils paverent, les épaisses Forêts qu'ils abbattirent, & les Marris affreux qu'ils dessècherent; ouvrages dont il reste encore des monumens & des traces. On voit sur-tout dans l'*Itineraire*, qui porte le nom d'*Antonin*, & que Mr. *Drake* croit, avec d'autres, avoir été fait sous *Severe*, que la Ville d'*Tork* étoit alors comme la Capitale de l'Isle, puisque c'est de-là que partent toutes les routes, & que c'est aussi là qu'elles se terminent. A cette occasion l'Auteur parcourt le país, & rend compte de diverses Antiquitez, Monnoyes, Pavés,

JUILLET, AOUT ET SEPT. 1742. 251
vez, Temples, Obelifques, &c. que l'on déterre tantôt dans un lieu & tantôt dans un autre.

Sous l'Empire de *Diocletien*, *Carausius*, Breton de naissance, & d'une origine très-basse, commis à la garde des côtes *Belgiques*, saisit l'occasion de se jeter dans la *Grande-Bretagne*, & se fit proclamer Empereur à *Tork*, ou plutôt Roi de l'*Isle*. Il forma une Ligue avec les *Pictes* & les *Ecoffois*, & conjointement avec eux, défit *Quintus Bassianus*, que *Diocletien* avoit envoyé pour le reduire. *Carausius* fut assassiné par un de ses favoris nommé *Allectus*; qui se plaça sur son Trône, & qui s'y maintint jusqu'à ce que *Constance Chlorus* lui ôta tout à la fois l'Empire & la vie, en rangeant le país sous l'autorité des *Romains*. Ce *Constance*, de famille Patricienne, avoit été depuis long-tems envoyé dans l'*Isle* pour tenir les peuples dans le devoir, y avoit épousé une Dame Bretonne, nommée *Helene*, fille de *Galilius Colius*, ou *Coel*, un des Rois insulaires, & mourut à *Tork* l'an 307. de l'Ere Chrétienne, & le 13. de son règne. *Constantin* son fils, qui avoit alors plus de 30. ans, arriva encore à tems pour recevoir ses derniers adieux avant sa mort, & pour lui faire rendre ensuite les honneurs de l'*Apothéose*; après quoi il fut proclamé Empereur par les Troupes dans la même Ville où son pere venoit de mourir, & où

252 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
où peut-être il étoit né lui-même vers
l'an 272. Ce furent de nouveaux titres
d'honneur pour *Tork*, que ce Prince fa-
vorisa d'une façon distinguée.

Sa gloire & sa prospérité, portées au
comble par cet Empereur, finirent à sa
mort, qui arriva l'an 337. L'Empire al-
lant toujours en déclinant dans la suite,
la *Grande-Bretagne* ne fut pas une des der-
nières Provinces à s'en ressentir. Les
Romains, trop occupez ailleurs, abandon-
nerent cette Isle; des Nations étrangères
l'envahirent, la désolèrent, la remplirent
de sang & d'horreur. Dans cette destruc-
tion générale *Tork* perdit tout son lus-
tre, & de tant d'Ouvrages dont les Prin-
ces de *Rome* l'avoient embellie, il ne resta
presque plus rien sur la terre. Mais on
en déterre tous les jours quelques frag-
mens, que Mr. *Drake* nous décrit ici d'u-
ne façon très-exacte & très-détaillée.

Nous ne pousserons pas plus loin cette
Histoire particuliere de la Ville d'*Tork*,
que l'Auteur continue jusqu'à l'an 1688.
On y voit une grande succession de vicissi-
tudes, des Siéges, des Batailles, des Soule-
vemens, des Factions, des Parlemens, &
que dirai-je encore de tant d'autres choses
semblables, qui sont ordinaires dans tou-
tes les Villes que leur rang ou que leur
grandeur rendent considerables, quelque-
fois en qualité de Capitales d'un Etat, &
toujours en qualité de Capitales de leur
Pro-

Province ? Après cette déduction historique Mr. *Drake* décrit le Gouvernement politique d'*Tork*, qui varia, selon la diversité des Peuples qui s'en rendirent les maîtres ; & il nous en donne ensuite la description topographique, où l'on voit sa situation, son étendue, ses fauxbourgs, ses paroisses, ses ruës, &c. Elle étoit autrefois plus peuplée qu'elle ne l'est à présent. Les tentatives qu'on a faites à diverses reprises pour y attirer de nouveaux Habitans, ou par la fondation de quelque Université, ou par l'octroi de certains Priviléges pour le Negoce & pour les Manufactures, n'ayant pû avoir de succès jusqu'ici, on ne sçauroit douter qu'elle n'aille toujourns en diminuant.

„ A cela près, dit Mr. *Drake*, nos Cour-
 „ ses & la résidence que fait parmi nous
 „ la Noblesse du Pais, semblent être le
 „ principal soutien de la Ville, dans la
 „ décadence où se trouve aujourd'hui le
 „ Commerce. Nos Magistrats ont grand
 „ soin d'y attirer toutes les Familles de
 „ cette naissance, en y permettant tous les
 „ divertissemens innocens, en y entre-
 „ tenant des Promenades publiques, &c.
 „ La Noblesse Catholique Romaine y jouit
 „ aussi de beaucoup de liberté, ce qui, a-
 „ vec le bon marché des denrées, y a fait
 „ venir quantité de Familles de cette Com-
 „ munion. On tient nos ruës fort nettes,
 „ & garnies de Lampes, qui pendant l'hy-
 Tome XIX. Part. II. R „ ver

„ ver les éclairent la nuit. Il y régné
 „ d'ailleurs une si grande régularité, qu'il
 „ est rare qu'après dix ou onze heures du
 „ soir il y ait une seule personne dans
 „ les ruës. Nous y comptons 42. Caros-
 „ ses de Gentilshommes, 22. Carosses de
 „ louage & 22. Chaises à porteurs, & je
 „ puis dire sans vanité, que si, après
 „ *Londres*, il y a des Villes dans le Royau-
 „ me qui soient plus négociantes que la
 „ nôtre, il n'y en a point où l'on vive,
 „ ni avec plus de politesse, ni avec plus
 „ d'agrément.

„ Les Habitans naturels sont civils, &
 „ quoique reservez avec les Etrangers
 „ qu'ils ne connoissent pas, ils leur de-
 „ viennent affables pour peu qu'ils les
 „ connoissent. Le peuple en général y
 „ est bien fait & bien proportionné. Il
 „ est rare d'y voir des personnes tortues
 „ ou bossues. Les Femmes en particulier
 „ y sont très-belles, & les Etrangers
 „ avouent, que l'on voit plus de beaux
 „ visages à *Tork* qu'en aucun autre en-
 „ droit. . . . On y boit beaucoup, de
 „ même que dans tout le *Nord* du Royau-
 „ me; mais ici l'on a divers moyens ex-
 „ traordinaires pour s'y exciter. C'est
 „ pour cette raison, comme aussi à cau-
 „ se que l'on ne mange que de la viande,
 „ qu'il y a peu de gens qui vieillissent, . .
 „ malgré la salubrité du Climat. Le com-
 „ mun Peuple parle un très-mauvais
 „ *Anglois* ”.

Sur

Sur le fujet du langage, Mr. *Drake* place ici deux échantillons tirez du *Tréfor* du Dr. *Hickes*, de la manière dont la langue *Angloife* s'écrivoit & se prononçoit en 1395. Le premier est d'autant plus digne d'attention, que l'on y taxe les Habitans de la Province d'*Tork* d'un parler grossier & rude, & que ce reproche eût fait dans un langage qui ne ressemble pas mal aujourd'hui à celui qui paroïssoit alors si peu supportable. En faveur des personnes qui entendent l'*Anglois*, on nous permettra d'en copier les termes. Les voici; *All the longage of the Northumbers and especialiseb at York, is soe scharp, slitting, and frotting, an lunnshape, that we southerne men mey that longage uneth underfonde. I trouwe that is because that they beeth nyb to straunge men and Nations that speketb straungeliche, and alsoe because the Kings of Engelond wonbeth alway far from that Cuntrey.*

Quant au nombre des Habitans qu'il peut y avoir dans cette Ville, l'Historien le donne à calculer sur les *Extraits baptistaires & mortuaires* qu'il en produit, depuis le 5. *Août* 1728. jusqu'au même jour 1735. Il y paroît que, pendant ces sept années, dans les 23. Paroïsses qui partagent la Ville, il y a eu 285 naissances & 3466. morts; ce qui ne donneroit que 398. des premières, & que 495. des dernières par an, l'un portant l'autre.

On s'imagine aisément qu'il fait bon marché vivre dans un endroit semblable. Cependant la comparaison du tems présent avec le passé sur cet article est une chose fort curieuse. Afin d'en faciliter le moyen, Mr. *Drake* nous représente le prix auquel les vivres y furent taxez par proclamation, l'an sixième de *Richard II.* & place à côté ce que les mêmes choses y valent de nos jours. Peut-être ne fera-t-on pas fâché d'en voir une partie.

	En 1393.	En 1735.
	S. Den.	L. S. D.
Gallon de la meilleure Biere	o. 1. obol.	o. 2. o.
Gallon de Vin vermeil ou clai- ret.	o. 8.	o. 8. o.
Gallon de Vin blanc.	o. 6.	o. 8. 6.
Un Bœuf, du meilleur.	20. 4.	9. 10. o.
Un Mouton, du meilleur.	20.	1. 2. o.
Un Veau.	2. 6.	1. 1. o.
La Pipe du meil- leur Vin de Gascogne.	XII. Marcs.	44. o. o.

Dans le VIII. *Chapitre* de son I. Livre,
l'Au-

l'Auteur donne le Catalogue & l'Histoire des Ducs d'*Tork*, des Maires, des Baillifs, des Sherifs de la Ville, & des Présidens du *Nord*; & dans le IX. il décrit le Comté de cette Ville, non sans faire mention des Maisons les plus considérables, des Eglises, des Chapelles, &c.

Nous avons déjà remarqué que le II. Livre est destiné à l'Histoire Ecclésiastique. Elle commence par la suite des 77. Prélats qui ont occupé le Siège d'*Tork*, depuis *Paulin* en 622. jusqu'au *Dr. Blackburn*, qui y fut transféré en 1724. & qui est encore vivant. On trouve donc dans ce *premier Chapitre*, la Vie, les Actions, les Ecrits, la Mort de ces Evêques, leurs Epitaphes, leurs Monumens. & sur-tout leurs démêlez avec ceux de *Cantorbery* pour la Primatie. Le *second Chapitre* est entièrement consacré à la Cathédrale, que l'on y voit renaître plus d'une fois de ses cendres, ornée de grands Privilèges, enrichie de Donations pieuses, remplie de Monumens funèbres: en un mot, elle y est envisagée sous toutes les faces où de semblables objets sont considerez d'ordinaire. Cela est suivi, dans un *troisième Chapitre*, de l'Histoire du Siège Archevêiscopal, du Chapitre, de ses Privilèges, de ses Doyens, de ses principaux Prébendaires; & dans un *quatrième*, de celle de l'Abbaye de *Ste. Marie*.

pour ce qui regarde l'*Appendix*, nous avons avoué ci-dessus, que Mr. *Drake* y a placé diverses choses qu'il a cru y être mieux que dans le corps de l'Ouvrage; qu'il y a aussi fait entrer grand nombre d'*additions* qu'il a jugé dignes d'être conservées, & qu'enfin il s'en est servi pour corriger des fautes qu'il avoit faites lui-même, ou qu'il pouvoit avoir trop docilement copiées. Pour en donner une idée, nous nous contenterons d'un exemple. A la page 223. l'Auteur, parlant des Corps de métier qu'il y avoit autrefois dans la Ville d'*Tork*, dit, que l'ordre en avoit été fixé par l'autorité du Magistrat, afin de prévenir les querelles & la confusion, qui autrement ne pouvoient s'éviter dans la Procession du Jeu du Corps de *Christ*. Or, pour expliquer ce que c'est que ce Jeu, il renvoie à l'*Appendix*, & l'on y trouve à la page 29. la Pièce suivante, que je vais traduire en *François*.

„ Au nom de Dieu, Amen. D'autant que
 „ depuis un long cours de tems, les Ar-
 „ tifans & les Manufacturiers de la Vil-
 „ le d'*Tork* ont à leurs propres fraix joué
 „ des Jeux, & particulièrement un cer-
 „ tain Jeu somptueux, qui se fait en di-
 „ vers * Chars de triomphe, où l'Histoire
 „ re

* En *Anglois*, *Pageants*. On appelle ainsi une espèce de Théâtre ambulans, où l'on représente les choses, ou par décorations, ou par per-

„ re du Vieux & du Nouveau Testament
 „ est représentée par une Proceſſion ſo-
 „ lemnelle en divers endroits de cette
 „ Ville pendant la Fête du *Corps de Chriſt*,
 „ en revérence du Sacrement du *Corps*
 „ de *Chriſt*; ladite Proceſſion commen-
 „ çant d'abord aux grandes portes du
 „ Pricuré de la *Ste. Trinité à York*, & allant
 „ ainſi juiques dans la Cathédrale, & en-
 „ ſuite à l'Hôpital de *St. Leonard*, laif-
 „ ſant le Sacrement en cet endroit; pré-
 „ ce-

perſonnages. L'uſage d'en promener de la
 ſorte dans les ruës, s'eſt conſervé juſqu'à no-
 tre tems dans la Ville de *Londres*, la coût-
 me étant, que le jour de l'Installation du nou-
 veau Maire, chaque Corps de Métier a ſon
Pageant ou Char triomphal qui embelit la
 marche, & qui multiplie en quelque façon le
 Spectacle par la diverſité des décorations &
 des perſonnages, qui eſt d'ordinaire réglée ſur
 les attributs du Corps de Métier. Ceux d'*York*
 dont il eſt parlé ici, doivent donc avoir eu
 des représentations du même ordre, relative-
 ment à la Solemnité des Myſtères, & ſi l'on
 veut s'en faire à-peu près une idée, il n'y a
 qu'à jeter les yeux ſur la page 52. du I^e To-
 me de l'*Histoire du Théâtre François*, où l'on
 voit une Description où „ l'Incarnation & Nati-
 „ vité de Notre Sauveur JESUS-CHRIST
 „ fut montrée par perſonnages l'an 1474. les Fê-
 „ tes de Noël dans la Ville & Cité de *Rouen* „.
Note du Journal.

„ cédée d'un vaste nombre de Torches
 „ allumées , & d'une grande multitude
 „ de Prêtres, dans leurs habits sacrez , &
 „ suivie par le Maire & les Citoyens,
 „ après lesquels vient une multitude pro-
 „ digieuse de populace. Et d'autant qu'à
 „ cette occasion, un certain Pere très-
 „ religieux *Guillaume Melton*, de l'Ordre
 „ des *Freres Mineurs*, Professeur des Sts.
 „ Mystères & très-fameux Prédicateur
 „ de la parole de Dieu , venant dans
 „ cette Ville, y a en divers Sermons re-
 „ commandé ledit Jeu au Peuple, affir-
 „ mant qu'il est de soi-même bon &
 „ louable d'ainsi faire; mais disant de plus,
 „ que les Citoyens de ladite Ville, &
 „ les étrangers qui viennent à la dite Fê-
 „ te, ont grandement deshonoré ce Jeu
 „ par des Beuveries, des Yvrogneries ,
 „ des Cris, des Chançons, & d'autres in-
 „ solences, ayant peu d'égard pour les
 „ Offices divins du dit jour, & que ce
 „ qu'il y a de plus lamentable, c'est que
 „ pour cette raison ils perdent les In-
 „ dulgences de 100. jours que le St. Pe-
 „ re le Pape *Urbain IV.* avoit gracieuse-
 „ ment en ceci accordées , aux fidèles
 „ en *Christ* qui seroient présens au Ser-
 „ vice du matin de la dite Fête, dans l'E-
 „ glise où elle seroit célébrée, d'autant
 „ pour ceux qui assisteroient à la Messe
 „ ou aux premières Vêpres, ou aux 1,
 „ 3 , 6 , & 9, Complies , &c. C'est
 „ pour-

„ pourquoi le Peuple de la Cité penchoit
 „ à fouhaiter que le Jeu fût joué un jour ,
 „ & que la Fête fût célébrée un autre ,
 „ afin que le Peuple pût se rendre au
 „ Service divin dans les Eglises , afin de
 „ gagner les Indulgences: Pour ces rai-
 „ sons *Pierre Buckoi*, Maire de la Ville
 „ d'*Tork*, *Richard Ruffel*, ci-devant Mai-
 „ re de l'Etaple de *Calais*, *Jean Northe-*
 „ *bey*, &c. au nombre de 24. se font af-
 „ semblez dans la Chambre du Conseil de
 „ ladite Ville le 6. de Juin l'an de grace
 „ 1426 . . . & persuadez par les admoni-
 „ tions & exhortations salutaires dudit P.
 „ *Guillaume*, qu'il n'y a point de crime, &
 „ que l'on ne sçauroit offenser Dieu lors-
 „ que le bien se convertit en mieux; ayant
 „ diligemment considéré ce que dessus ,
 „ ils ont donné leur exprès & unanime
 „ consentement, que la cause susdite soit
 „ publiée à toute la Ville dans la Hal-
 „ le commune, & que l'on fera contien-
 „ tir le Peuple à ce que les choses susdi-
 „ tes soient reformées en mieux. A rai-
 „ son de quoi le Maire a assemblé les
 „ Citoyens dans la dite Salle le 10. du
 „ mois susdit, & de la même année, &
 „ a fait faire solemnellement une procla-
 „ mation , par laquelle il est ordonné
 „ d'un commun consentement, que ce
 „ Jeu solennel du *Corps de Christ* se joue-
 „ ra chaque année la veille de la dite
 „ Fête, & que la Procession se fera con-

„ flamment le jour de ladite Fête , de
 „ forte que tout le Peuple qui fera alors
 „ dans la Ville aura le loifir d'afifter dé-
 „ votement aux Matines, aux Vêpres &
 „ aux autres Heures de ladite Fête, & de
 „ gagner part aux Indulgences, dans cette
 „ partie par le dit Pape *Urban IV.* très-
 „ gracieufement accordees & confirmées.
 Suit la liite & l'ordre des Chars de
 Triomphe.

Les Tanneurs, Dieu le Pere Tout-puif-
 fant, créant & formant
 les Cieux, les Anges, les
 Archanges, *Lucifer* & les
 Anges qui tomberent a-
 vec lui en *Enfer*.

Les Plâtriers, Dieu le Pere en propre
 fubftance, créant la Ter-
 re & tout ce qu'elle con-
 tient en 5. jours.

Les Cardeurs, Dieu le Pere créant *A-*
dam du Limon de la Ter-
 re, & tirant *Eve* d'une
 côte, & foufflant en eux
 l'efprit de vie. &c.

ARTICLE III.

THE AX LAID to the ROOT of
 CHRISTIAN-PRIEST-CRAFT, in
 four Discourses. By a Layman, Lon-
 don,

JUILLET, AOUT ET SEPT. 1742. 263
don. printed for T. Cooper, at the
Globe, in Pater-noster-Row. 1742.

C'est-à-dire :

LA COIGNÉE MISE à la Racine du
CLERGE' CHRE'TIEN, en quatre
Discours, par un Laïque. Chaque
Discours forme une Brochure à part,
publiées successivement. Elles sont in
8°. & contiennent, la première 48.
pag la seconde 51. pag la troisième
64. pag. & la quatrième 63. pag.

LE titre seul de ce *Discours* avertit
assez du dessein de l'Auteur, & in-
dique suffisamment qu'il n'est point ami
du Clergé. La petite *Préface* qu'il a mi-
se à la tête du premier, découvre tout
cela encore plus évidemment. Elle est
pleine de railleries & d'amertume, qui
auront sans doute leurs approbateurs. Il
raille les Ecclésiastiques sur leurs pen-
sions; sur la manière dont ils prêchent;
sur les sujets qu'ils traitent dans ces oc-
casions; & sur l'animosité & l'esprit de
vengeance, qui forme, pour ainsi dire,
leur caractère. Tout cela n'est pas nou-
veau, & a été rebattu cent & cent fois.
Les Membres qui composent le Clergé
sont des hommes : il est donc injuste
d'exi-

d'exiger qu'ils soient exempts de toutes les foiblesses de l'humanité. S'il y en a de vicieux, l'on ne sçauroit imputer cela à leur caractère, & ils auroient été tels, quelque genre de vie qu'ils eussent embrassé : peut-être même qu'ils seroient devenus pires ; puisqu'il est incontestable que leur profession est plus propre à les porter à la vertu que toute autre.

Quoi qu'il en soit, voici les matières qui font le sujet des quatre Discours annoncés dans le titre. Le premier traite *de l'importance de la Vérité, & de l'origine de la Grandeur du Clergé* : le second roule sur *l'adresse qu'il a eu à s'emparer de la Dîme* : il s'agit dans le troisième *du Pouvoir qu'il a usurpé* : dans le quatrième enfin l'on traite *des moyens employez par les Prêtres pour imposer leur joug*. L'on trouve à la tête de chacun de ces Discours un ou deux passages de quelques Poètes Anglois, relatifs à la matière qui doit y être traitée. Une pareille autorité a pour l'ordinaire plus de poids sur les personnes qui se piquent de bel-esprit, que le raisonnement le plus solide. Il n'est donc point étonnant que notre Auteur ait employé ce petit artifice, qui lui gagnera bon nombre d'approbateurs, avant même qu'ils ayent lû son Ouvrage. Il l'a bien senti. Aussi rapporte-t-il par avance le passage qu'il se proposoit de mettre à la tête du Discours qu'il devoit publier la semaine
sui-

suivante ; persuadé que la seule pensée du Poëte préviendroit les Lecteurs en faveur du Discours qui devoit lui servir de commentaire. Ajoutons à cela, que ces Discours ayant la forme de Sermons, l'Auteur a eu en vûë de faire envisager ces morceaux comme le Texte qu'il veut expliquer.

La vérité est sans doute très-importante ; & ce n'est qu'à elle seule que tout homme sage doit se rendre. Ce que notre Auteur dit là-dessus dans son premier Discours ne trouvera aucune opposition. Il seroit seulement à souhaiter qu'il eût plus approfondi cette matière qu'il ne l'a fait. Il s'en tient à des réflexions générales, qui feroient presque croire qu'il n'a que des idées fort superficielles de son sujet. Il cite tout au long le Discours que fit en faveur de la *Vérité*, ce jeune homme dont il est parlé dans le *Livre apocryphe d'Esdras* ; & ne dit rien de plus : se contentant d'ajouter, que si la *Vérité* étoit si importante en *Perse*, elle ne doit pas l'être moins en *Angleterre*, il prouve cela par diverses réflexions, & en particulier par les préjugés dont on se remplit l'idée dès l'enfance, & par l'autorité que le Clergé s'est acquise sur les idées des Hommes. Cela doit naturellement porter toute personne amie du vrai, à examiner de nouveau ses opinions, & à ne conserver que celles qui seront conformes à la vérité.

Cet-

Cette dépendance dans laquelle l'on est du Clergé, l'engage à en rechercher la cause. Il la trouve dans la vénération que l'on a pour les Gens d'Eglise, qui tire son origine de l'état de grandeur où ils sont parvenus. Cette grandeur le choque; & pour l'avilir, il s'attache à faire remarquer par quels degrez le Clergé est monté si haut. Mais avant que d'en venir - là, il pose certains principes que nous ne devons pas omettre.

„ Une des principales vûes de la Re-
 „ ligion Chrétienne, *dit-il*, étoit d'abolir
 „ l'ordre de Prêtrise. Son Fondateur,
 „ *ajoute-t-il*, n'a laissé aucun plan de
 „ Gouvernement Ecclésiastique, ne s'est
 „ arrogé aucun pouvoir temporel, &
 „ n'a revêtu de rien de pareil aucun de
 „ ses Ministres. Il avoit totalement re-
 „ noncé aux richesses, & a enjoint en
 „ termes exprès à ses Successeurs d'en
 „ faire de même. Le terme d'Eglise;
 „ *continue-t-il*, appartient à tous les Fi-
 „ dèles également; & ceux qui usurpent
 „ l'autorité des *Apôtres*, doivent produi-
 „ re des Lettres de Créance pareilles à
 „ celles de ces saints Hommes, ou pas-
 „ ser pour gens qui trompent le peuple.
 „ Les *Scribes* & les *Pharisiens* ont encore
 „ des gens qui les représentent dans l'E-
 „ glise. En un mot, les dépravations
 „ & les innovations que l'on a faites à
 „ la Religion Chrétienne dans la plus
 „ gran-

„ grande partie des lieux où elle est pro-
 „ fessée, n'en ont laissé aucune trace. *

L'Auteur prouve dans la suite quelques-uns de ses principes; mais dans les preuves qu'il allegue, & dans les solutions qu'il donne des difficultez qu'on peut lui faire, il faut remarquer une chose. Il semble reconnoître la vérité de la Religion Chrétienne; mais il ne la trouve que dans les Evangiles, & prétend que l'autorité des écrits des Apôtres n'est pas d'un fort grand poids.

Il y auroit bien des remarques à faire sur les principes de notre Auteur que nous venons d'indiquer; mais je me bornerai à deux. Si le dessein de J. C. a été d'abolir le Sacerdoce, c'est sans doute le Sacerdoce Lévitique, qui consistoit à faire le Service cérémoniel du Temple; car, pour celui qui consiste à enseigner les hommes & à les porter à la vertu (si tant est qu'on doive appeller cela Sacerdoce) il n'a certainement point eu dessein de l'abolir, puisqu'il appella d'une manière particulière à ces fonctions les douze Apôtres, les LXX. Disciples, & St. Paul lui-même, comme l'Auteur le remarque dans son troisième Discours. Si J. C. a institué les uns pour être Apôtres, les autres pour être Docteurs, &c. l'on ne sçauroit dire qu'il n'a établi aucune

* Disc. I. pag. 21, 22.

cune forme de Gouvernement Ecclésiastique. Il faut avouer que l'on ne peut pas dire qu'il ait établi les différentes formes de Gouvernement en usage dans diverses Societez chrétiennes : il s'est seulement contenté de proposer pour cela certaines règles générales, dont les différentes Eglises ont ensuite fait une application particulière aux circonstances où elles se trouvoient. Les unes se sont plus ou moins écartées de ces principes généraux que les autres.

Notre Auteur prétend, que les Ecclésiastiques doivent vivre totalement dans la pauvreté, parce que J. C. leur a dit : *Ne vous mettez point en peine du lendemain, donnez ce que vous avez en aumône ; ne vous amassez point de trésors sur la terre ; ne faites provision ni d'or, ni d'argent &c.* Mais de quoi vivront-ils ? Ce sera sans doute des aumônes qu'on leur fera. Et s'ils sont obligés de mendier, comment rempliront-ils les fonctions de leur Ministère ? N'est-ce pas la même chose si le Gouvernement leur donne le nécessaire, que s'ils mendoient ? Non, dit notre Auteur, parce que le Gouvernement, ou le peuple leur donne trop, & qu'ils vivent dans une plus grande abondance qu'il ne convient à des Ecclésiastiques. C'est ici où il se déchaîne contre les Evêques & ceux qui possèdent de gros Bénéfices. Je ne veux pas défendre les abus, &

& s'il y en a à cet égard, je souhaite que les clameurs de cet Ecrivain puissent y remédier. Cependant, tout Laïque qu'il est, il ne refuseroit peut-être pas de prendre les Ordres pour entrer en possession d'un riche Evêché. Mais je veux croire qu'alors il vivroit frugalement, & distribueroit son superflu aux pauvres.

Je me persuade cela d'autant plus aisément, qu'il pense, que les pensions attachées aux Bénéfices ecclésiastiques sont originairement des aumônes que l'on faisoit aux pauvres. On les donnoit au Clergé pour en faire la distribution, qui, bien loin de répondre à l'intention des Donateurs, en gardoit la plus grande partie pour lui. Comme les aumônes étoient considérables, le Clergé devint bientôt riche: ce sont ces richesses qui exciterent, selon notre Auteur, la Persécution de *Decius*. Cela ne rallentit cependant pas leur ardeur à amasser des biens. La chose alla si loin, que *Diocletien* & *Maximien* furent obligez d'empêcher les grandes acquisitions qu'ils faisoient. Mais *Constantin* & *Licinius* abolirent cette Loi qui les bornoit dans leurs acquisitions. C'est-là la date du pouvoir & de la grandeur où sont parvenus les Ecclésiastiques Chrétiens. Notre Auteur en continue l'Histoire: mais nous ne le suivrons pas dans ses recherches. Il a une belle occasion

270 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
d'y étaler son éloquence sur une matière qui paroît lui tenir fort à cœur.

Le second Discours, où l'Auteur traite de l'origine des Dîmes, n'est proprement qu'un extrait de l'Ouvrage que *Selden* a écrit sur cette matière : tout comme quelques Traitez du Pere *Paul*, ou *Fra-Paolo* *, ont servi de canevas à une partie du premier. Quoi qu'il en soit, l'on trouvera diverses choses assez curieuses dans ce Discours sur la Dîme.

Ce n'est que vers l'an 400. de J. C. que le Clergé commença à demander la Dîme. Avant ce tems-là aucune de ces sacrées Harpies n'avoit eu la hardiesse de faire une pareille demande †. Le fondement sur lequel ils s'appuyoient, c'est que Dieu ayant accordé les Dîmes aux Lévités, il étoit juste que le Clergé Chrétien, qui avoit succédé au Clergé Juif, eût le même avantage que ses prédécesseurs. Mais la fausseté de ce raisonnement est sensible. La Tribu de *Lévi* n'avoit eu d'autre portion dans le partage du País de *Canaan* que cette Dîme. Ce fut pour la dédommager de cela que Dieu la lui accorda. D'ailleurs, ce qu'il y avoit de
céré-

* En général il cite fréquemment, dans le corps de son Ouvrage, cet Historien; de même que *Milton*, l'excellent *Milton*, l'inspiré *Milton*, comme il l'appelle.

† Disc. II. pag. 17.

cérémoniel dans la Loi Mosaique est aboli. Or le payement de la Dîme est une chose purement cérémonielle : donc ce payement ne doit plus avoir lieu chez les Chrétiens. Il cite à cette occasion deux passages, où *St. Paul* décrit la manière dont il a exercé son Ministère *, laquelle il voudroit faire servir de modèle aux Prêtres Chrétiens.

Cette raison, que le Clergé Chrétien avoit succédé à la Tribu de *Lévi*, ne faisoit pas assez d'impression sur l'esprit du peuple pour le porter à payer la Dîme ; il y avoit souvent de la fraude dans le payement. Il fallut donc l'intéresser à cela par la promesse d'une bénédiction temporelle & éternelle. La chose ne fut pas difficile aux Prêtres. Il alléguèrent d'abord le passage de *Malachie* †, où Dieu promet sa bénédiction à ceux qui seront exacts dans le payement de la Dîme. A ce passage ils joignirent la fourberie. Vers l'an 430. & 470. l'on trouva le moyen de faire payer la Dîme aux Habitans de *Lauriacum* en Hongrie, qui avoient constamment refusé de le faire. Leurs bleds ayant mal réussi une année, les Prêtres ne manquèrent pas de leur représenter, que c'étoit-là un châtiment de Dieu, parce qu'ils refusoient de payer la Dîme ; mais que
s'ils

* 2 Corinth. VI. vs. 3-10. & XI. vs. 7-15.

† Chap. III. vs. 8-12.

s'ils vouloient s'affujettir à ce paiement, ils s'intéresseroient en leur faveur auprès de la Divinité, qui, l'année suivante, donneroit une abondante recolte. Cet artifice réussit, au rapport d'*Eugippius* dans la Vie de *St. Severin*.

Un autre moyen que le Clergé employa, fut de représenter cette Dîme comme une aumône que les riches faisoient aux pauvres. Les Prêtres n'eurent garde de dire qu'elle étoit destinée à leur usage. Ils se donnoient seulement pour être les Receveurs des pauvres dans cette occasion, & les Dispensateurs des aumônes des riches; ou s'ils disoient qu'ils y avoient quelque portion, c'étoit si peu de chose que cela ne pouvoit faire aucun obstacle au paiement.

En la faisant envisager comme une aumône, le paiement de cette Dîme étoit volontaire; parce que les aumônes doivent être libres. Aussi le peuple n'étoit pas exact à la payer régulièrement. Il se relâcha encore davantage, quand il s'aperçut que le Clergé s'approprioit ce qui étoit destiné pour les pauvres. Ce relâchement occasionna les plaintes des Prêtres, qui, dans le particulier & en public, dans leurs Ecrits, ne cessoient d'exhorter le Peuple à être plus régulier à payer la Dîme. Les Ouvrages qui nous restent de ces anciens tems sont pleins d'exhortations de cette nature, qui re-
vien-

viennent à chaque instant, fans que l'on apperçoive aucune liaison entre ce qui a précédé & cette exhortation ; aussi, *tourner son discours sur les Dîmes*, passa-t-il en proverbe pour une impertinente digression.

Quand la coûtume de payer la Dîme fut passablement bien établie, le Clergé ne fit plus de complimens pour avouer qu'elle étoit destinée à son usage : mais cette trop grande sincérité leur fut fatale en plusieurs endroits ; sur-tout dans le Nord, où plusieurs refuserent constamment de la payer. Aussi *Alcuin*, qui avoit été Précepteur de *Charlemagne*, conseilla-t-il à ce Prince, de ne pas tenter d'imposer ce joug aux *Huns* & aux *Saxons*, nouvellement convertis au Christianisme ; il falloit attendre, ajoutoit-il, jusqu'à ce qu'ils fussent suffisamment disciplinez pour le supporter.

Notre Auteur ajoûte à tous ces moyens employez par le Clergé, une autre fourberie qui ne le cede point aux précédentes. C'est que quelques-uns ont forgé des Canons où le payement de la Dîme étoit prescrit, lesquels ils ont inférez dans les Actes de divers Conciles, tout comme si ces Canons avoient été arrêtez par les Peres de Conciles.

Nous ne sçaurions nous empêcher de blâmer les fourberies que l'on a mis en usage pour porter le peuple à payer la Dîme. Il seroit à souhaiter que le Clergé ne se fût jamais rendu coupable de

274 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
pareilles infamies. Mais quant au fond de la question, il me semble qu'il est bien aisé de la décider. De quelque manière que ce soit, il faut que le Clergé ait de quoi vivre. Qu'il tire son entretien des Dîmes qu'on lui paye, ou des pensions que le Gouvernement lui fait, la chose est tout-à-fait indifférente; & je ne vois pas pourquoi l'Auteur s'échauffe si fort là-dessus. Si les Dîmes fournissent au-delà de ce qui est nécessaire au Prêtre pour vivre, il faut supposer qu'il fait un bon usage du superflu. Si quelques-uns en abusent, c'est un malheur. Mais il n'est pas possible de remédier à tout. Les meilleurs établissemens sont sujets à des inconveniens. Dans les Païs Protestans où les Ecclésiastiques n'ont pas la Dîme, & où le Gouvernement leur fait des Pensions, les choses ne sont pas exemptes de ces inconveniens. Il est impossible de régler ce qui est nécessaire pour subvenir à leurs besoins d'une manière si précise qu'ils n'aient ni trop, ni trop peu; parce que les circonstances où ils se trouvent varient. Un Ecclésiastique qui n'a point de famille vivra avec aisance des revenus d'un Bénéfice, qui suffiront à peine à l'entretien de son successeur, dont la famille sera nombreuse. Il vaut donc mieux, & la prudence l'exige, de pourvoir à l'entretien d'un Ecclésiastique & de sa nombreuse famille, que de régler sa pension de manière qu'elle ne fournisse qu'à
l'en-

l'entretien de lui seul. L'Auteur voudroit peut-être que l'on laissât le tout à la discrétion du Peuple, qui auroit assez de discernement pour donner plus ou moins, à proportion des besoins de leurs Prêtres. Mais il me semble que la chose seroit sujette à de bien plus grands inconveniens ; puisque cette dépendance ou le Prêtre seroit de son Troupeau, rendroit souvent son ministère infructueux. Cela se sent assez, sans qu'il soit nécessaire de s'y étendre.

Le pouvoir que le Clergé s'est arrogé paroît si grand à notre Auteur, qu'il a jugé à propos d'en faire la matière d'un troisième Discours. Il auroit été à souhaiter qu'il eût déterminé avec plus de précision, ce qu'il entend par *ce Pouvoir que le Clergé a usurpé*. Cela auroit répandu une certaine clarté dans tous ses raisonnemens, laquelle ne s'y trouve pas toujours. L'on ne sçait s'il en veut au Clergé de l'Eglise Romaine, qui prétend au droit de disposer du Paradis & de l'Enfer, & de la possession des biens temporels de ce monde : ou s'il en veut au Clergé Protestant, qui se mêle trop, à son gré, des affaires de ce monde, & qui s'est acquis un trop grand crédit sur l'esprit du Peuple, des Grands & même des Princes. Si c'est la première chose qu'il a eu en vûë, il aura de son côté tous les Protestans, & une grande partie de l'Eglise Romaine : si c'est la seconde, il aura

276 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
beaucoup de Partisans dans tous les lieux
où la puissance du Clergé Protestant fait
ombrage.

Quoi qu'il en soit de son but, voici le
précis de son Discours. Il s'attache d'a-
bord à faire voir, que l'Ordre de Prêtrise,
dans son institution par *Moïse*, étoit dans
la dépendance du Gouvernement Civil.
Ensuite il remarque que le Clergé, pen-
dant le Gouvernement des Juges, cher-
cha à s'affranchir de cette dépendance ;
qu'il regardoit comme un joug. C'est aux
efforts qu'il fit pour cela, que notre Au-
teur attribue les malheurs qui arriverent à
la République d'*Israël* sous l'adminis-
tration de ces Magistrats. Le Peuple s'en
aperçut, & voulut avoir un Roi, dont l'au-
torité pût maintenir les Prêtres dans le de-
voir. *Samuel* chercha à parer le coup, en é-
tablissant pour Roi une personne qui fut à
sa dévotion. Mais il se trompa, comme la
suite le fit voir. Depuis ce tems-là, les
Prêtres ne cessèrent de troubler le Gou-
vernement ; ce qui leur attira de violentes
censures & de terribles menaces de la
part des Prophètes ; jusques - là qu'en
parlant du rétablissement de la Nation
Judaïque, ils ne font aucune mention de
celui de l'Ordre de la Prêtrise. C'est
ce qui est arrivé sous l'Évangile, où
J. C. l'a entièrement aboli, sans en éta-
blir un nouveau. Notre Auteur même
semble insinuer, quoiqu'ailleurs il dise
le

le contraire *, que le Sauveur n'a pas seulement voulu qu'il y eût dans son Eglise des personnes pour instruire les autres, conformément a ces paroles du Prophete, qui, parlant de la nouvelle économie, dit qu'alors *personne n'enseignera plus son voisin, ni son frere, disant, Connoissez le Seigneur: car tous le connoîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand.*

Je ne crois pas qu'aucun bon Protestant conteste à notre Auteur, que le Clergé doit dépendre du Magistrat civil; & qu'il ne doit plus y avoir sous l'Evangile de Prêtres, tels que ceux de la Tribu de *Lévi*: mais il ne s'enfuit pas, comme je l'ai remarqué ci-dessus, qu'il ne doit point y avoir sous la nouvelle économie de Ministres pour enseigner les hommes. L'établissement des Prêtres de cet ordre se trouve si clairement dans le N. T. qu'il seroit inutile de nous arrêter à le prouver. Quant à la Prophétie que l'Auteur allegue, elle marque seulement une plus grande abondance de lumieres communiées aux hommes par l'Evangile. S'il en falloit conclure que l'instruction humaine n'est plus nécessaire sous la nouvelle Alliance, il faudroit établir une inspiration immédiate de Dieu, qui rempliroit l'esprit & le cœur des hommes des connoissances qui leur sont né-

* Disc. IV. pag. 25.

nécessaires: ce qui, je pense, est fort éloigné de la pensée de l'Auteur.

Je ne dirai rien des desordres que l'amour de l'indépendance du Gouvernement civil occasionna dans la République d'*Israël* sous les Juges: non plus que des vûes que l'on prête à *Samuël*, d'avoir entrepris d'établir un Roi à sa dévotion. Il faudroit prouver tout cela, avant que de s'en servir comme de principes. Mais je ne scaurois m'empêcher de rapporter quelques-unes des réflexions de notre Auteur, à l'occasion de l'établissement de l'Ordre de la Prêtrise par le Législateur des *Juifs*. Elles font trop bien connoître quelles sont ses idées sur tout le Corps de Loix qu'il donna à ce Peuple, pour les passer sous silence.

Il fait d'abord de profanes railleries sur ce que le Dieu *Tout-Puissant*, qui avoit créé le Monde en *six* jours, en employa *quarante* à établir un Corps de Loix qui devoit servir à un seul Peuple; & sur ce que la colere de *Moïse*, qui brisa les deux Tables, mit sa *Toute-Puissance* dans la nécessité d'y employer de nouveau un *pareil espace de tems*. Il infinue ensuite, que *Moïse* se rendit coupable de partialité, dans la punition qu'il fit de l'Idolâtrie du Peuple envers le Veau d'or. Il pardonna son Frere, qui y avoit eu le plus de part; & appella à foi ceux qui étoient pour l'Eternel. Les Enfans de *Lévi* se rangerent de son côté; lesquels,
sans

fans doute, avoient été les principaux ministres du sacrifice fait au Veau d'or. Moïse leur ordonna de ceindre leur épée, d'entrer dans le Camp, & de tuer chacun son frere. La chose fut exécutée, & ils tuèrent environ trois mille hommes. Cette action extraordinaire, ajoute le Discourreur, paroît avoir été faite pour leur acquérir la qualité de Prêtres: car Moïse leur avoit dit, Consacrez - vous aujourd'hui à l'Éternel. Excellente preuve de la Divinité de la mission de Moïse; *Et qui acquiert à un Prêtre le droit d'être cruel, sans que cela fasse aucune tache à sa dignité!* *

Il y a beaucoup de petiteffe à attaquer la Religion par des railleries aussi peu fondées, & que l'on sçait soi même être destituées de fondement. L'Auteur ne pouvoit pas ignorer, que ce n'est pas manque de puissance que Dieu employa quarante jours à donner la Loi; puisque lui-même remarque, qu'il en eut assez pour créer le monde en beaucoup moins de tems. Il devoit chercher la raison de cette différence, non dans Dieu, mais dans la nature de la chose. La Création fut l'effet unique de la volonté de Dieu, dont rien d'humain ne retarda les effets: au lieu que, dans la publication de la Loi, il fut nécessaire d'infirmer un homme, de lui faire comprendre les fondemens,

* Disc. III. pag. 10.

mens, les vûes, l'utilité, & en général toute l'économie du corps de Loix qu'il prescrivoit à son Peuple, & de lui imprimer tout cela dans la mémoire. Sçavons-nous d'ailleurs tout ce qui se passa pendant un si long espace? Connoissons-nous toutes les vûes de Dieu en cela? Il avoit sans doute en vûë de rendre le Ministère de *Moïse* plus auguste & plus respectable par un si long entretien: il vouloit peut-être éprouver la constance & la fermeté du peuple, & l'accoutûmer insensiblement à se passer de son Législateur. Enfin, nous pourrions dire que ce n'est pas Dieu lui-même qui conféra avec *Moïse*, mais un Ange: c'est du moins la pensée de St. *Etienne* * & de St. *Paul* †. Mais si c'est un Ange, comment sçavons-nous qu'il n'ait pas eu besoin de tout ce tems-là pour donner la Loi? Connoissons-nous assez la nature de ces Intelligences pour parier si affirmativement?

Quant à la partialité dont l'Auteur accuse *Moïse* dans l'affaire du *Veau d'or*, il nous seroit sans doute plus aisé de l'en justifier, si nous sçavions tout le détail de cette Histoire. Il paroît dans toute la conduite de ce Législateur une si grande impartialité, comme plusieurs sçavans Apologistes de la Religion l'ont fait

* Actes VII. v. 38, 53.

† Gal. III. v. 19.

fait remarquer , que cela forme déjà un grand préjugé en sa faveur. D'ailleurs , la mort d'environ trois mille personnes , tuées par ses ordres , devant naturellement aigrir l'esprit du peuple , n'auroit pas manqué de le faire éclater en plaintes , si leur Législateur s'étoit montré partial dans cette affaire. Les parens & les amis de ceux que l'on avoit mis à mort , tandis que l'on épargnoit le plus coupable , ne s'en seroient pas tenus à des plaintes , & n'auroient pas manqué d'exciter une sédition dans le Camp. Il n'en faut pas tant pour animer toute la multitude ; & les Israélites avoient souvent éclaté pour bien moindre chose. Mais puisqu'il ne paroît pas qu'il soit rien arrivé de pareil dans cette occasion , n'est-ce pas un nouveau préjugé en faveur de l'impartialité de *Moïse* ?

A juger des choses par la manière dont agit la multitude qui a la force en main , & par l'Histoire même , telle qu'elle est rapportée dans le *Chap. XXXII. de l'Exode* ; *Aaron* n'étoit pas aussi coupable que notre Auteur le représente. Que l'on conçoive cet homme environné d'une multitude sans chef ; inquiète d'avoir perdu celui qui les avoit amenez dans ces Déserts ; si ignorante sur la Religion , qu'elle s'imaginait avoir perdu son Dieu en perdant *Moïse* , à la personne

du-

duquel elle le croyoit attaché; dans l'appréhension de périr dans ces solitudes, ou par la faim, ou par la soif, ou par le fer de ses Ennemis; & demandant avec instance qu'on lui fassé de nouveaux Dieux; que l'on conçoive, dis-je, tout cela, & l'on s'appercevra de la triste circonstance où se trouvoit *Aaron*. Il y avoit tout à risquer pour lui, de résister à ce peuple furieux, *qui ne sçavoit ce qui étoit arrivé à Moïse*. La crainte de se voir mettre en pièces fait une grande impression sur le cœur des hommes. Le parti, que la prudence dicte en pareilles occasions, est de tâcher de gagner du tems, afin de laisser rallentir l'ardeur du peuple. Il est encore fort avantageux de pouvoir mettre d'autres passions au jeu, & de les opposer à celle qui est la dominante, pour en diminuer la force. C'est aussi ce que fit *Aaron*. Il leur déclara que, pour faire les Dieux qu'ils demandoient, ils devoient lui apporter les ouvrages d'or les plus précieux qu'ils eussent; tout ce qui servoit à la parure de leurs femmes, de leurs filles, & de leurs fils. Il se flattoit sans doute qu'une pareille demande ralentiroit leur zèle, & que l'avarice auroit le dessus. Il avoit d'autant plus lieu de se persuader cela, que les femmes, idolâtres de leurs ajustemens & de tout ce qui peut contribuer à les faire paroître avec éclat, se

dépouilleroient difficilement de leurs bijoux. Mais il se trompa dans ses espérances. Tout cela lui fut fidèlement remis pour en faire des Dieux. Alors il n'y avoit plus moyen de reculer. Le danger étoit devenu plus grand pour lui ; parce que tous ces bijoux avoient été mis en pièces. Il n'y avoit d'autre ressource que de traîner le tems en longueur. Tout ce qu'il fit le conduisoit à cela. Il fallut du tems pour préparer ce qui étoit nécessaire à la fonte de cet or, & pour le fondre ; il en fallut encore lorsqu'il fut réduit en masse, pour lui donner avec le burin la forme d'un Veau. Quand tout cela fut fait, il ne l'exposa pas d'abord aux yeux du peuple ; mais il renvoya la chose au lendemain. Pouvoit-on user de plus de délais ? Pouvoit on prendre plus de précautions pour sauver sa vie, & mettre en même tems à couvert sa conscience par l'arrivée de *Moïse* ?

J'avoue que tout cela ne justifie pas *Aaron*. Il fut très-coupable d'avoir eu cette condescendance. Mais tout cela diminue beaucoup sa faute ; & il ne faut pas dire qu'il étoit le plus criminel dans cette affaire. De sorte qu'en l'épargnant, l'on ne sçauroit prétendre que *Moïse* ait usé de partialité. Il n'étoit pas plus coupable, pour ne pas dire moins, que le reste du peuple à qui *Moïse* fit grace.

Notre Auteur ajoute, que les Lévités
qui

qui se rangerent du côté de l'Eternel, avoient fans doute été les principaux ministres du sacrifice fait au Veau d'or. Mais comment sçait-il cela? Il n'en est pas dit un mot dans l'Histoire. Il est bien plus probable qu'ils étoient dans le même cas que *Aaron*, & qu'ils n'avoient consenti que malgré eux à cet acte d'idolâtrie. C'est sans doute le sens de ces paroles de Moïse : *Que celui qui est pour l'Eternel vienne vers moi* ; car on peut fort bien traduire, *que celui qui a été pour l'Eternel &c.* De sorte que la Tribu de *Lévi*, à la tête de laquelle étoit *Aaron*, n'auroit eu d'autre part à l'idolâtrie du Veau d'or, que celle d'une trop grande condescendance, causée par la crainte de devenir l'objet de la fureur du peuple.

Ajoutons à tout cela, que les trois mille qui perirent, furent mis à mort pour donner un exemple frappant de la haine de Dieu pour l'idolâtrie ; & qu'ils étoient vraisemblablement les plus coupables, & ceux qui avoient le plus insisté qu'on leur fit des Dieux. Cette conjecture n'a rien d'opposé à toute l'Histoire de cet acte d'idolâtrie.

Je me flatte que ces Remarques feront sentir le foible des insultantes railleries de notre Auteur. J'ai cru devoir les faire, parce que je me suis apperçû que ces mots, qui semblent jettes au hazard, font souvent plus d'impression qu'un rai-
son-

sonnement suivi. L'on appelle cela des faillies d'esprit. Elles frappent, & on les retient plus aisément que ce qui demande des discussions. Les Libertins qui se mêlent d'écrire ne connoissent que trop ce foible, & sçavent bien en profiter.

L'on s'attendroit que, répondant à son titre, l'Auteur entrât dans son quatrième Discours dans le détail des moyens employez par le Clergé pour établir le joug de son Autorité; mais l'on n'y trouve presque rien qui vienne à ce but. Il remarque d'abord, que les Apôtres n'ont exercé aucune autorité dans l'Eglise que de concert avec tout le Troupeau. Il prouve cela par l'Élection de *Matthias*, successeur de *Judas*, & par celle des Diacres, auxquelles toute l'Eglise de *Jerusalem* concourut. Voici l'idée qu'il nous donne de ces Eglises primitives. „ Les „ Apôtres alloient prêchant de lieu en „ lieu: les personnes qu'ils convertif- „ soient, formoient d'eux-mêmes de peti- „ tes Societez, & le mieux qualifié d'en- „ tr'eux étoit choisi pour les instruire, „ ou pour leur rappeler ce que leurs „ premiers Pasteurs, les Apôtres, leur a- „ voient enseigné. Toutes leurs contri- „ butions étoient des actes volontaires „ de charité, qui n'étoient point desti- „ nées à l'entretien des Apôtres, mais „ au soulagement des pauvres. La garde „ de ces contributions, étant une fonc-
Tome XIX. Part. II. T „ tion

„ tion distincte de la Prédication de la pa-
 „ role, étoit donnée aux Diacres. Quant
 „ à la Discipline, l'on censuroit d'abord
 „ ceux dont la conduite étoit irrégulière,
 „ & en cas de défobéissance, ils étoient
 „ chassés *. Dans un autre endroit il
 „ remarque ; „ que le Gouvernement Ec-
 „ clésiastique a été institué pour le bien
 „ du peuple, & non pas pour l'avantage
 „ & l'agrandissement des Apôtres : que le
 „ Peuple éliroit ses Prédicateurs, & don-
 „ noit son suffrage, aussi bien que les A-
 „ pôtres, sur les matières de Discipline ;
 „ & que c'est à lui que toutes les Epîtres
 „ sont adressées : qu'en dépit du caractè-
 „ re sacré & indélébile de leurs Pasteurs,
 „ il les en privoit, lorsqu'il les jugeoit
 „ indignes de cet emploi, en vertu de leur
 „ autorité inaliénable : que les foudres
 „ mêmes de l'Excommunication aparte-
 „ noient uniquement au Peuple : enfin,
 „ qu'il n'y avoit que la déclaration de la
 „ sentence qui, pour l'observation de
 „ l'ordre, apartint aux *Inspecteurs*, ou,
 „ selon la traduction du Clergé, à l'E-
 „ vêque, qui dans la suite, au lieu d'é-
 „ tre la bouche de l'Eglise, a voulu être
 „ la tête, &, au lieu qu'il étoit lui-mê-
 „ me gouverné d'abord par le plus grand
 „ nombre, a usurpé le pouvoir insoutena-
 „ ble de gouverner tous les autres †.

No-

* Disc. IV. pag. 25. † Ibid. pag. 32 - 33.

Notre Auteur s'étend ensuite beaucoup sur ces injustes usurpations du Clergé; il s'exprime là-dessus avec chaleur, & n'épargne aucuns des termes les plus emphatiques pour faire connoître ses idées. Il rapporte de tems en tems quelques exemples de ces usurpations; & il leur assigne pour première époque le Règne de l'Empereur *Constantin*, & les siècles d'ignorance pour le tems de leur affermissement. Après avoir dit sur ce sujet tout ce qu'il a jugé à propos, il en vient enfin à ce qu'il a promis dans le titre de son Discours. Comme il n'est pas fort long là-dessus, nous le transcrivons ici; & c'est par-là que nous finirons cet Extrait.

„ Il seroit naturel de conclure, *dit-il*,
 „ que tant d'Evenemens remarquables
 „ doivent être les effets d'une conduite
 „ habile & d'une grande dextérité. Quoi-
 „ que nous soyons obligé d'avouer, que
 „ le caractère du *Rénard* a toujours eu
 „ une grande influence dans la con-
 „ duite du Clergé, cependant celui du
 „ *Loup* en a encore eu davantage. Les
 „ gens d'Eglise se sont gorgés de butin, au-
 „ tant par rapine que par fraude. Il faut
 „ aussi avouer que l'*Anerie* des Laïques n'a
 „ pas moins contribué à leurs étonnans
 „ succès, que leurs pieux artifices. Dis-
 „ sons tout; l'ignorance & la superstition

288 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
„ de notre part , ont parfaitement répon-
„ du à leur politique & à leur fourberie ;
„ & l'Histoire nous apprend , qu'il n'y a
„ aucun piège , si grossier soit-il , auquel
„ la Bigotterie ne puisse se laisser pren-
„ dre *.

A R T I C L E I V.

MÉLANGES de LITTÉRATURE & de PHILOSOPHIE. Le Tome I, qui contient 272. pag., renferme *Essai sur la Critique* ; *Essai sur l'Homme* ; *Epîtres morales sur le Caractère des Hommes, sur celui des Femmes, & sur l'Usage des Richesses*. Ouvrages de Mr. POPE, traduits de l'Anglois, avec un Discours préliminaire du Traducteur sur le *Goût des Traductions*. Le Tome II., qui contient 324. pag. renferme des *Lettres philosophiques & morales*, où l'on donne une Explication raisonnée du Système de Mr. POPE dans son *Essai sur l'Homme*, tirée d'une Réponse de Mr. WARBURTON au *Commentaire* de Mr. DE CROUZAZ, Professeur de Philosophie à l'Université de

* Disc. IV. pag. 41.

JUILLET, AOUT ET SEPT. 1742. 289
de Lausanne. In 12. à Londres, chez
Guillaume Darrés 1742 *.

CE Titre fait suffisamment connoître la nature des Pièces contenues dans ce Recueil. Les *Refléxions sur le Goût des Traductions*, *l'Essai sur la Critique*, & *l'Essai sur l'Homme* paroissent ici pour la seconde fois. Ils avoient déjà été imprimés à Londres in quarto, avec l'Original à côté. Les changemens que l'on a fait dans cette nouvelle Edition sont peu essentiels. L'on y a supprimé le Texte Anglois, & une Réponse à un Ecrivain qui avoit attaqué *l'Essai sur la Critique*. Comme l'attaque étoit peu fondée, la Réponse n'étoit pas fort intéressante: ainsi les Lecteurs n'y perdront pas beaucoup. Nous ne nous arrêterons donc pas dans cet Extrait à ces trois pièces; d'autant plus que *l'Essai sur la Critique*, & *l'Essai sur l'Homme* sont suffisamment connus par les différentes Traductions Françoises qui en ont été faites. Il est vrai que le nouveau Traducteur ne les trouve pas fidèles. Cela peut être. Mais elles ne laisseront pas de donner une idée aussi juste de l'Original que nous pourrions le faire, en donnant un Extrait exact de cette nouvelle Traduction.

Les

* Cet Ouvrage se trouve à la Haye chez Pierre de Hondt.

Les *Epitres morales*, annoncées dans le Titre, n'ont point encore parû en François. L'Original est en Vers; & la Traduction, aussi bien que celle des précédens Ouvrages, est en Prose. Ces Epitres sont au nombre de quatre. La première, qui traite de la *Connoissance & du Caractère des Hommes*, est adressée au Chevalier RICHARD TEMPLE, Lord Vicomte COBHAM. La seconde, où il s'agit du *Caractère des Femmes*, est adressée à une Dame, dont Mr. POPE a jugé à propos de taire le nom. La troisième roule sur l'*Avarice & la Prodigalité*: elle est adressée à Mylord BATHURST. La quatrième enfin, qui traite du *vain & du faux Emploi des Richesses*, a été adressée à RICHARD Comte de BURLINGTON. Nous ne sçaurions donner une idée plus distincte de ces Epitres, qu'en suivant le judicieux Traducteur pour guide. Il en trace d'une manière fort nette & les vûes & le plan dans la Préface qui précède sa Traduction. Voici comment il s'exprime en parlant de la première.

„ Mr. POPE ayant traité dans son *Essai sur l'Homme* de l'Homme en général, a crû que cette connoissance abstraite ne suffisoit pas, & qu'il falloit examiner l'Homme en détail. il observe d'abord, qu'on ne peut le connoître, ni par l'étude seule, ni par la seule expérience: l'une & l'autre séparément

„ ont leurs écueils. Ce font deux choses
 „ qu'il faut réunir. Les maximes générales
 „ font idéales, tout Homme ayant de fait
 „ quelque singularité qui lui est propre.

„ Ce qui rend la connoissance des Hom-
 „ mes si épineuse, c'est l'extrême diffi-
 „ culté de découvrir cette singularité per-
 „ sonnelle qui distingue chaque Homme des
 „ autres, & de fixer l'incertitude des prin-
 „ cipes qui le font agir; principes qui, dans
 „ nous mêmes, se dérobent souvent à no-
 „ tre connoissance: car les actions n'indi-
 „ quent point avec certitude leurs motifs,
 „ les mêmes actions provenant quelquefois
 „ de motifs contraires, & quelquefois des
 „ actions contraires provenant d'un même
 „ motif . . . Le Poëte observe, que sou-
 „ vent on décide du Caractère des Hom-
 „ mes par le rang qu'ils occupent dans
 „ le monde; règle des plus fausses. Il
 „ fait voir néanmoins combien l'Education
 „ influe sur le Caractère; & il en donne
 „ des exemples pris des mœurs de sa Na-
 „ tion. Il entre ensuite dans un détail
 „ plus particularisé sur la nature des Ca-
 „ ractères. . . Il indique après cela les
 „ causes qui font confondre les différens
 „ Caractères; sçavoir les contradictions
 „ de l'Homme, & les foiblesses *inimagina-*
 „ *bles* auxquelles sont sujettes les person-
 „ nes les plus éminentes. Il en rappor-
 „ te plusieurs exemples. . .

„ Après avoir fait voir, qu'il n'y a rien

„ de certain que Dieu & la Nature; &
 „ qu'on ne peut juger des Hommes, ni
 „ par leurs opinions, ni par leur hu-
 „ meur, leurs principes, leur tempé-
 „ rament, leurs actions, leurs affec-
 „ tions ou leurs goûts, ni même par leurs
 „ passions en général; Mr. POPE indique
 „ le seul moyen par lequel on puisse as-
 „ seoir son jugement sur le Caractère des
 „ Hommes. C'est par la découverte de
 „ leur passion dominante *.

Tel est en général le dessein de la première Epître. Faisons-la connoître par quelque endroit particulier. Pour cet effet, transcrivons ici quelques morceaux de la Traduction. Mais avant cela, remarquons que Mr. POPE a fait entrer dans cette Epître & dans les suivantes le Caractère de diverses personnes, dont il a supprimé en grande partie les noms, mais qui ne laissent pas d'être vrais & réels. Il est fort en état de tirer leurs Portraits au naturel; puisque, à un esprit & un sens profond, Mr. POPE joint une grande expérience du monde, & la connoissance intime des personnes les plus distinguées de sa Nation en toutes sortes de genre. Il avoit inséré un bien plus grand nombre de Caractères; mais il en a supprimé une partie, dont il a cru que la peinture trop forte devoit être re-
 ser-

Voyez Tom. I. pag. 186-188.

fervée pour le siècle à venir. Quoi qu'il en soit, en voici quelques-uns de ceux qui se trouvent dans cette Epître. Commençons par celui du feu Général Duc de M * * *. L'Auteur l'allègue comme un exemple des contradictions & des foiblesses des grands Hommes.

„ Des Généraux triomphans à la tête
 „ des Armées, environnez de gloire, auf-
 „ si lâches voleurs que braves guerriers,
 „ rognent le drap & dérobent le pain du
 „ Soldat; également attentifs à fauyer
 „ une Nation, ou une dépense de quatre
 „ sols *.

La passion dominante est le seul moyen par lequel on puisse connoître les Hommes. „ En ce point seulement, dit Mr. „ POPE, le volage est constant, le politique est naturel, l'imbécille est avisé, & le fourbe est sincère. En ce point les Prêtres, les Princes & les Femmes ne déguisent rien. Ce tissu débrouillé, tout le peloton se défile; la vûë s'éclaircit, & *Clodio* est reconnu ”.

Ce *Clodio* est le feu Duc de WHARTON, dont le Poëte trace le Caractère d'une manière inimitable. Le voici.

„ *Clodio*, le mépris & le prodige de nos
 „ jours, dont la passion dominante est l'a-
 „ mour de la louange, né avec tous les ta-
 „ lens

* Tom. I. pag. 204.

„ lens qui peuvent gagner l'estime des
 „ Hommes, & qui se meurt s'il n'est ap-
 „ plaudi des Femmes & des Sots. Quoique
 „ le Sénat, attentif à chaque parole qu'il
 „ profère, l'écoute avec admiration,
 „ ce n'est point assez, il faut que dans un
 „ Cercle il prime par ses bons mots. Avec
 „ des talens si variez, *Clodio* ne vivra-t-
 „ il à rien de nouveau? Il parlera comme
 „ *Cicéron*; mais il parlera aussi comme
 „ *Rocheſter*: Ensuite le cœur contrit &
 „ répentant, il adore son Dieu avec le
 „ même esprit qui l'échauffoit dans la
 „ débauche. Il suffit que tout ce qui l'en-
 „ vironne l'admire, soit Moine, soit
 „ Courtisane. Ainsi doué de tous les ta-
 „ lens de la nature & de l'art, ne lui man-
 „ quant qu'un cœur honnête, se faisant
 „ tout à tous, n'y ayant point de vices
 „ dont il soit exempt, s'étant rendu,
 „ pour éviter le mépris, le plus mépri-
 „ sable des hommes, sa passion est tou-
 „ jours la soif d'une louange universelle,
 „ & sa vie un tissu d'infamies, qui l'en-
 „ rendent indigne de mille manières dif-
 „ férentes. Des bienfaits constans n'ont
 „ pû lui faire un ami, son éloquence plus
 „ qu'humaine ne peut persuader person-
 „ ne. C'est un fou qui a plus d'esprit que
 „ la moitié du genre humain; trop fou-
 „ gueux dans ses pensées, trop raffiné
 „ dans ses actions, tyran de la femme qui
 „ plaît à son cœur, & rebelle au Roi
 „ „ mè-

„ même qu'il aime. Il meurt, misera-
 „ ble rebut de tous les Etats & de tou-
 „ tes les Religions; & ce qui est encore
 „ plus, il meurt scélérat sans être grand.
 „ Pourquoi *Clodio* transgresse-t-il ainsi
 „ toutes les règles? C'étoit de peur que
 „ des coquins ne l'appellâssent un sot * ”.

Si l'on veut ne pas se tromper, en ju-
 geant d'un homme par sa passion domi-
 nante, il faut bien prendre garde de ne
 pas prendre pour cette passion, cette qua-
 lité première, celle qui n'est que la se-
 conde, & qui lui est subordonnée. Les
 plus habiles peuvent s'y tromper.

„ Lorsque par ses rapines *Catilina* ac-
 „ cumuloit des trésors, & que *César* dé-
 „ bauchoit une des plus nobles Dames
 „ de *Rome*, l'avarice dans l'un, la lubri-
 „ cité dans l'autre, n'étoient pas leur fin:
 „ Elles n'étoient que des moyens; l'am-
 „ bition étoit leur vice. Ce même *César*,
 „ né dans le siècle de *Scipion*, eût, ainsi
 „ que lui, tendu à la gloire par la chas-
 „ teté: *Lucullus*, lorsqu'on admiroit la fru-
 „ galité, eût rôti des navets dans la Fer-
 „ me de *Sabine*. C'est envain qu'en specta-
 „ teur curieux l'on observe le travail
 „ de l'Architecte; on prend l'échaffaut
 „ pour l'édifice † ”.

Cette passion dominante s'attache si
 bien

* *Tom. I. pag. 206-207.*

† *Tom. I. pag. 207 208.*

bien à nous, qu'elle ne nous quitte pas même à l'heure qui termine notre vie.

„ Voyez ce Pere vénérable, à qui ses cri-
 „ mes ont donné une race honteuse, se
 „ traîner dans les rûës, & disputer le pas à
 „ ses propres enfans, qu'il maudit. Il va,
 „ en rampant sur ses génoux disloquez,
 „ chercher de nouvelles amours, & il
 „ ne voit point de moineau, que ce moi-
 „ neau ne devienne l'objet de son en-
 „ vie * ”.

Les Loix d'*Angleterre* ordonnent que les morts soient enveloppez dans de la flanelle, au lieu d'une pièce de toile. L'on a cru cette précaution nécessaire pour favoriser les Manufactures de laine. C'est ce qui donna occasion à Mlle. *Oldfield*, fameuse Comédienne, de tenir le discours suivant, que le Poëte a orné à sa manière. Il fait bien voir, que l'on conserve la passion dominante jusques à la mort.

„ O si! enveloppée de flanelle! Il y
 „ auroit de quoi revolter un Saint. Ce
 „ furent-là les dernières paroles de la
 „ pauvre *Narcisse*. Non, dit-elle, qu'une
 „ belle *Perse* enveloppe mes membres tran-
 „ sis; qu'une dentelle de *Malines* couvre
 „ de son ombre mon visage livide: On
 „ ne voudroit pas faire peur après sa
 „ mort.

* *Tom. I. pag. 208.*

JUILLET, AOUT ET SEPT. 1742. 297
„ mort. . . Eh ! *Babet*, mettez un peu de
„ rouge sur cette joue * ”.

Mr. POPE termine cette Epître par l'éloge de la passion dominante de son *Mécène*.

„ Et vous, brave *СОВНАМ*, jusqu'au
„ dernier soupir vous sentirez, & avec
„ force même à l'heure de la mort, vo-
„ tre passion dominante. Dans ce mo-
„ ment, ainsi que dans tous les autres de
„ votre vie, votre dernier soupir dira :
„ O Ciel ! sauvez ma Patrie †.

„ La seconde Epître, dit le Traduc-
„ teur ‡, est une Satire contre le beau
„ Sexe . . . Mr. POPE accuse d'abord
„ les Femmes, de n'avoir point un Carac-
„ tère aussi décidé que celui des Hom-
„ mes, qui ne l'est gueres, & de l'avoir
„ infiniment plus changeant. Il en com-
„ pare la diversité à celle des caractères
„ qu'emprunte la Peinture, & l'inconstan-
„ ce à celle des nuages. . . Les con-
„ trarietez des Caractères les plus mar-
„ quez, des Femmes affectées, douces,
„ artificieuses, fantasques, beaux esprits
„ & stupides, paroissent sur la scène.
„ Ces peintures quadrent si parfaitement
„ avec les mœurs & le goût de la Na-
„ tion *Angloise* ; que chacun, suivant ses
„ idées,

* *Ibid.* pag. 209.

† *Ibid.* pag. 210.

‡ *Ibid.* pag. 189. &c.

„ idées, y a crû reconnoître des origi-
 „ naux vivans. La différence des mœurs
 „ nous derobe une grande partie du mé-
 „ rite de ces descriptions.

„ Quoique les Caractères particuliers
 „ des Femmes soient beaucoup plus va-
 „ riez que ceux des Hommes, il est néan-
 „ moins remarquable, que le Caractère
 „ général du Sexe, envisagé du côté de la
 „ passion dominante, est beaucoup plus u-
 „ niforme. C'est en partie l'effet de la na-
 „ ture, en partie celui de l'éducation, &
 „ même en partie celui de la nécessité. C'est
 „ ce que le Poëte Anglois expose, & en-
 „ suite il examine quel est le but des Fem-
 „ mes, & quel est enfin leur destin, réla-
 „ tivement aux deux grandes passions qui
 „ les tyrannisent, l'envie de dominer, &
 „ l'amour des plaisirs.

„ La plupart des Femmes n'entendent
 „ pas leurs véritables intérêts : Elles se
 „ laissent emporter par la violence de
 „ leurs passions, & elles négligent ce qui
 „ pourroit seul leur donner un mérite du-
 „ rable, & capable de braver la rigueur
 „ des années. Mr. POPE donne à son Amie
 „ quelques conseils à ce sujet ; & il finit
 „ son Epître par le Portrait d'une Femme
 „ estimable, qui rassemble en elle le mê-
 „ lange des plus heureuses contrarietez ”.

Il n'y a pas moins de beauté dans cette
 Epître que dans la précédente. Nous
 nous bornerons à transcrire ici un petit
 nom-

JUILLET , AOUT ET SEPT. 1742. 299
nombre d'endroits , par lesquels l'on pourra en juger.

„ La plupart des Femmes n'ont aucun
„ caractère. C'est un sujet trop tendre
„ pour conserver une impression durable :
„ Elle est brune , ou elle est blonde ; c'est
„ par -là qu'on les distingue le mieux * . .
„ Les Dames ressemblent à ces Tulipes
„ dont les couleurs sont si variées. Nous
„ devons à leurs changemens la moitié
„ de leurs charmes. Une heureuse singu-
„ larité , belle par ses défauts , un foible
„ délicat ; voilà ce qui frappe le goût ,
„ ce qui enleve l'admiration. C'est ainsi
„ que *Calipso* a allarmé tous nos cœurs ;
„ elle inspiroit du respect sans avoir de
„ vertu , elle plaisoit sans beauté. Un
„ charme bizarre & séducteur animoit
„ ses discours & ses regards , moins spi-
„ rituelle que grimaciere , & ayant enco-
„ re plus d'esprit que de mérite . Elle a-
„ voit cependant des graces étrangères ,
„ & des faillies qui l'étoient encore plus.
„ Il ne s'en falloit presque rien qu'elle ne
„ fût laide , qu'elle ne fût folle ; & néan-
„ moins elle n'étoit jamais plus sûre d'ex-
„ citer notre passion , que lorsqu'elle ef-
„ fleuroit tout ce qui fait l'objet de notre
„ haine † ”.

Les Femmes se laissent tyranniser par
l'amour du plaisir & celui de dominer.

Voici

* *Tom. I. pag. 211.* † *Tom. I. pag. 213-214.*

Voici comment Mr. POPE décrit ce premier penchant avec ses suites.

„ Les Femmes, *dit-il*, poursuivent le
 „ plaisir, comme des enfans poursuivent
 „ un oiseau: toujours hors de leur at-
 „ teinte, jamais hors de leur vûë. C'est
 „ un jouet qu'elles n'attrapent jamais
 „ qu'elles ne le gâtent: l'objet de leur a-
 „ vidity, lorsqu'il fuit, est celui de leurs
 „ regrets, lorsqu'il est perdu. Enfin il de-
 „ vient de la prudence de leur vieil âge,
 „ de prétendre à des folies que la jeu-
 „ nesse ne sçauroit excuser; ayant honte
 „ d'avouer les plaisirs qu'elles ont fait
 „ goûter, & se trouvant réduites à fein-
 „ dre ces mêmes plaisirs, lorsqu'elles ne
 „ peuvent plus les donner. Semblables à
 „ ces vieilles forçieres rongées de dépit,
 „ qui tiennent leur Sabbath, moins par
 „ l'attrait du plaisir, que par l'envie de
 „ faire du mal, elles passent leurs nuits
 „ prétendues délicieuses dans l'amertu-
 „ me, dévorées d'un chagrin qui se nour-
 „ rit de l'idée même des plaisirs. En proye
 „ à une imagination dérégulée, le fan-
 „ tôme de leur beauté hante encore les
 „ lieux où leur honneur s'est perdu.

„ De quelle recompense enfin le mon-
 „ de paye-t-il les hommages de celles
 „ qui ont vieilli à son service? Une
 „ gayeté folle dans la jeunesse, des car-
 „ tes dans la vieillesse; inutilement bel-
 „ les, inutilement artificieuses; jeunes
 fans

„ fans amans , vieilles fans amis ; elles
 „ brûlent pour un fat , & n'attrapent
 „ qu'un sot ; ridicules pendant leur vie ,
 „ & oubliées à leur mort * ”.

Le Poëte donne ensuite le caractère
 d'une Femme aussi accomplie qu'il est pos-
 sible de la trouver , & indique les traits
 dont elle est formée.

„ Heureuse celle dont le caractère égal ,
 „ & l'humeur toujours sereine rendent
 „ le jour qui suit aussi agréable que celui
 „ qui précède ; qui peut convenir des
 „ charmes d'une Sœur , & dont les oreil-
 „ les ne sont point blessées par les sou-
 „ pirs qui s'adressent à sa Fille ; qui ne ré-
 „ pond point , que le premier mouvement
 „ d'un Epoux ne soit passé , qui peut le
 „ gouverner sans le faire paroître ; qui
 „ charme par sa complaisance , régne par
 „ sa soumission , & n'est cependant ja-
 „ mais plus fatiguée que lorsqu'elle o-
 „ béit ; qui ne se soucie , ni d'un fat , ni
 „ de la fortune ; qui n'est point touchée
 „ de la mauvaise chance d'un billet , ni
 „ de perdre codille ; qui est sans bile ,
 „ sans vapeurs , au dessus même des
 „ craintes d'une petite vérole , & mai-
 „ tresse d'elle-même lorsque sa porcelai-
 „ ne se casse.

„ Nonobstant tout cela , croyez-moi ,
 „ la meilleure Femme , ainsi que la plus
 „ m^r”

* Tom I pag. 219 - 220.

„ méchante , n'est qu'un assemblage de
 „ contradictions. Lorsque le Ciel veut
 „ polir, autant qu'il est possible, son der-
 „ nier, son meilleur ouvrage, il ne fait,
 „ en formant une telle Femme, que for-
 „ mer un Homme doux. Il choisit dans
 „ chaque Sexe ce qu'il faut pour la per-
 „ fection de sa Favorite : L'amour que les
 „ Femmes ont pour le plaisir, celui que
 „ les Hommes ont pour le repos ; il joint,
 „ par une exception à toutes les règles
 „ générales, le goût qu'elles ont pour les
 „ folies, & le mépris que nous avons pour
 „ les fots ; il unit la discretion à la fran-
 „ chise, l'art à la vérité, le courage à la
 „ douceur, la modestie à la fierté, & des
 „ principes fixes à une imagination tou-
 „ jours nouvelle ; il fait un mélange du
 „ tout, & ce qui en résulte, c'est vous,
 „ Madame * ”.

Continuons à donner une idée de la
troisième & de la *quatrième* Epître, en em-
 pruntant encore les termes mêmes du
 Traducteur.

Mr. POPE observe d'abord „ que le
 „ véritable usage des Richesses est connu
 „ de très-peu de personnes ; la plupart
 „ tombant dans un de ces deux extrêmes,
 „ l'Avarice ou la Profusion. Il examine
 „ ensuite, si l'évaluation des Richesses par
 „ l'or & l'argent a été plus avantageuse
 „ que

* Tom. I. pag. 220-222.

„ que pernicieuse au genre humain; & il
 „ remarque très-judicieusement, que les
 „ Richesses, bien loin de contribuer au
 „ bonheur, ne peuvent fournir le néces-
 „ faire, ni à l'Avare, ni au Prodigue. Le
 „ premier agit sans but & sans dessein,
 „ & le second contremine par sa condui-
 „ te ceux qu'il pourroit avoir. On ne
 „ peut rendre compte de toutes ces bi-
 „ zarreries de la nature humaine, qu'en
 „ ayant recours à la Providence, dont
 „ la sagesse sçait tirer du bien de tous les
 „ extrêmes, & qui, des révolutions per-
 „ pétuelles, ramene tout à ses fins. Après
 „ avoir fait voir le faux & le ridicule
 „ des principes ou des motifs que l'on
 „ peut conjecturer dans un Avare, ou
 „ dans un Prodigue, le Poëte traite du
 „ véritable Usage des Richesses, dont il
 „ donne pour exemple la conduite d'un
 „ Gentilhomme presque inconnu dans la
 „ petite Ville de *Ross*; & afin de donner
 „ à cet exemple toute sa force, il lui en
 „ oppose deux, l'un d'un Prodigue &
 „ l'autre d'un Avare, tous deux miséra-
 „ bles pendant leur vie, & misérables à
 „ leur mort.

La dernière Epître traite en particu-
 lier d'une branche relative à la préce-
 dente; sçavoir, de la Vanité des person-
 nes de condition, ou des gens riches,
 dans leurs dépenses. „ Elle commence

„ fait du mot de *Goût* : le bon-sens en
 „ doit être le premier principe & la ba-
 „ se ; pour ne s'en point écarter, il faut
 „ se prêter à la nature, même dans les
 „ choses de luxe & de magnificence. ”

Mr. POPE appuye ses préceptes par des
 exemples tirez de l'Architecte & du
 Jardinage, prescrivant pour première
 règle, „ de se conformer au génie & à
 „ l'usage des lieux ; ce qui exclut toute
 „ beauté forcée, & tout ornement qui
 „ ne résulte pas naturellement de la dis-
 „ position du terrain ; car l'art n'est pas
 „ de forcer la nature, mais de la suivre.
 „ Sans cela les entreprises les plus coû-
 „ teuses ne peuvent plaire, ou ne sçau-
 „ roient plaire long-tems ; & les meil-
 „ leurs exemples & les meilleures règles
 „ ne peuvent produire que des choses
 „ ridicules ou incommodes. Mr. POPE
 „ expose ensuite le faux *Goût* de la Ma-
 „ gnificence, l'erreur de confondre le
 „ Grand avec le Vaste, le défaut de join-
 „ dre des choses disproportionnées, ou
 „ d'en étudier trop scrupuleusement la
 „ ressemblance, & enfin celui de se copier
 „ par des répétitions trop fréquentes. Le
 „ Poète lâche en passant quelques traits
 „ contre le faux *Goût* des Livres, de la
 „ Musique, de la Peinture, des Fêtes,
 „ des Repas, & même contre celui des
 „ Prières & des Sermons. Toujourns atten-
 „ tif à justifier la Divinité, il tire de ces
 „ ob-

„ observations de nouvelles raisons d'ad-
 „ mirer la sagesse de la Providence, qui
 „ permet ainsi la dissipation des Riches-
 „ ses au profit des pauvres & des indus-
 „ trieux. Il termine cette Epître, en in-
 „ diquant quel est le véritable objet de
 „ la Magnificence, & quelles sont les Dé-
 „ pensés dignes des Rois * ”.

Ces deux Epîtres ne sont pas écrites avec moins de goût, de discernement, de délicatesse & de sublimité que les précédentes. Mr. POPE a eu, dans le sujet qu'il s'est proposé d'y traiter, une matière abondante, & susceptible de grands ornemens. Aussi les a-t-il dispensés avec un grand choix. Nous en donnerions volontiers quelques exemples, si nous ne nous étions déjà trop étendus sur les deux premières. Il est tems, pour ne pas y revenir à deux fois, de passer au second Volume.

Les *Lettres Philosophiques* qui le composent sont au nombre de sept. Le fond en est tiré de la Réponse que Mr. WARBURTON a faite au Commentaire de Mr. DE CROUZAZ sur l'*Essai sur l'Homme* de Mr. POPE. L'Auteur de ces *Lettres* s'étoit proposé de travailler sur le même sujet; mais la lecture de l'Ouvrage de Mr. WARBURTON l'a convaincu qu'il ne sçauroit mieux réussir que ce

Sça-

ŒAVANT. De forte qu'il a cru ne pouvoir mieux faire que de le *suivre pas à pas, sans s'astreindre cependant à la qualité trop fatigante de Traducteur. Il a pris la liberté d'y mêler quelquefois ses propres réflexions* *.

Mr. DE CROUZAZ ayant lû la Traduction en Prose de l'*Essai sur l'Homme*, trouva les idées du Poëte *Anglois* peu de son goût. Il en fit l'*examen*, & le publia. La Traduction en vers de Mr. l'Abbé du *Resnel* lui donna occasion de revenir à la charge. Il la fit imprimer avec un *Commentaire* de sa façon. C'est à ce *Commentaire* que Mr. WARBURTON a répondu; & c'est le fond de cette Réponse qui paroît ici en François.

L'on peut dire que ces Messieurs n'ont pas beaucoup ménagé Mr. DE CROUZAZ. Ils en parlent par-tout avec un très-grand mépris, font de lui des railleries sanglantes, & attaquent même sa probité & sa bonne-foi. La Réponse à son *Commentaire* n'auroit rien perdu de son mérite, quand bien même ils s'en seroient tenus dans les bornes de l'honnêteté. Si Mr. DE CROUZAZ a attaqué Mr. POPE mal-à-propos, & qu'il ait mal pris les pensées du Poëte, l'on pouvoit relever ses fautes avec moins d'aigreur & plus de charité. L'on ne sauroit justifier la témérité de ce Philosophe,

de

* Tom. II. pag. 2.

de juger d'un Auteur par une simple Traduction, & même par une Traduction en vers. Mais c'est-là une faute qu'il faut attribuer à sa grande vivacité, d'un côté, & à son amour pour la Religion, de l'autre. Il regarde le *Leibnitianisme*, ou le *Fatalisme*, comme la peste de la Société & de la Religion. Tout ce qui y conduit lui est suspect; & il voudroit en prévenir les effets pernicioeux par de bons correctifs. A la faveur de ce bon dessein il falloit user de quelque indulgence, & lui pardonner les fautes occasionnées, non seulement par la Traduction, mais encore par la prévention où il étoit, que l'Auteur étoit *Leibnitien*. Il y a bien des choses dans l'*Essai sur l'Homme* propres à fortifier ce préjugé. Il est même avantageux que Mr. DE CROUZAZ en ait ouvertement accusé l'Auteur, afin de donner occasion à son sçavant Défenseur de le justifier entierement de ce reproche, & de développer tout le Système du Poëte *Anglois*. Il en est résulté encore un autre avantage; c'est que l'on a eu occasion de relever les fautes que Mr. l'Abbé du Resnel a commises dans la Traduction en vers qu'il nous en a donnée. Les Lecteurs pourront en profiter; & cela pourroit bien nous en procurer une nouvelle Edition corrigée. Ces Lettres ne regardent pas moins cet Abbé que Mr. DE CROUZAZ, quoiqu'il y ait bien de la différen-

308 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
ce entre la politesse & l'honnêteté avec
laquelle on traite le premier, & celle
dont on use envers le dernier.

La chaleur avec laquelle Mr. WAR-
BURTON défend Mr. POPE, pourroit fai-
re soupçonner qu'il y avoit des relations
d'amitié entre ces deux Messieurs. Ce-
pendant il n'y en avoit aucune ; & Mr.
WARBURTON ne connoissoit le Poète
que par ses Ecrits. C'est l'amour de la
vérité qui l'a engagé à prendre la plume.
Il a cru que la gloire de sa Patrie étoit
intéressée dans celle d'un si beau génie,
& que le plaisir & l'instruction que l'on
retiroit de ses Ouvrages, étoient des
motifs suffisans pour entreprendre leur
défense contre les traits d'une fausse Cri-
tique.

Les quatre *Epîtres* qui composent *l'Essai
sur l'Homme* ne rendent pas l'Ouvrage
complet. Il n'y en a que la moitié. Voici
le Plan que Mr. POPE donne de cette
suite dans une Lettre au Dr. *Swift*, qui
se trouve dans le Recueil de ses Lettres.
„ La matière, *dit-il*, est ample. Le su-
„ jet en sera divisé en quatre *Epîtres*,
„ qui seront une suite naturelle de *l'Es-
„ sai sur l'Homme*. La première traitera
„ de l'étendue & des limites de la Rai-
„ son humaine, & des Sciences en géné-
„ ral. La seconde renfermera le détail
„ des Arts utiles & inutiles, & de ceux
„ par conséquent, auxquels on peut, ou
„ l'on

„ l'on ne peut atteindre. La troisieme
 „ sera sur la nature, l'objet, l'application
 „ & l'usage des différens Talens. La
 „ quatrieme enfin sur l'usage du Sçavoir,
 „ de l'Esprit & de la Science du Monde:
 „ Cette derniere sera terminée par une
 „ Satire contre le faux emploi que l'on
 „ en fait, & sera relevée par des por-
 „ traits, des caractères & des exemples.
 „ Mais hélas! l'entreprise est grande, &
 „ je ne suis plus le meme homme! Mon
 „ entendement, à la vérité, quel qu'il
 „ soit, est plutôt augmenté que dimi-
 „ nué. J'envisage les choses dans leur
 „ totalité plus que je ne faisais: j'apper-
 „ çois plus clairement leurs principes,
 „ leurs connexions & leurs rapports:
 „ Mais ce que je gagne du côté de la Phi-
 „ losophie, je le perds du côté de la
 „ Poësie. Les Fleurs s'en vont, lorsque
 „ le Fruit commence à mûrir; & peut-
 „ être ne sera-t-il jamais mûr * ”.

Si Mr. POPE remplit son Plan, il ne faut pas douter qu'il n'insere dans divers endroits de cette suite les éclaircissemens & les explications nécessaires, & qu'il ne se justifie pleinement de tout ce dont on l'a chargé. Alors le *Commentaire* de Mr. DE CROUZAZ, & la *Reponse* qu'il s'est attirée deviendront assez inutiles.

Quoi

* *Tom. II. pag. 94 - 95.*

Quoi qu'il en soit, le fond de l'accusation intentée par Mr. DE CROUZAZ est, que Mr. POPE adoptoit dans son Ouvrage les principes de Mr. *Leibnitz*. La question sera bien-tôt vuidée, si l'on fait voir que le Système du Poëte *Anglois* est différent de celui du Philosophe *Allemand*. C'est à quoi nous nous bornerons dans cet Extrait, sans suivre Mr. WARBURTON, ni son Compilateur, dans tous leurs raisonnemens.

Le principe fondamental de *l'Essai sur l'Homme* est, que de tous les Systèmes possibles la Sagesse infinie a choisi le meilleur. Mais Mr. POPE ne prétend point, que Dieu ait été forcé nécessairement à produire la Création suivant le Système le plus parfait. C'est par un pur effet de sa liberté qu'il a fait ce choix; n'y ayant été déterminé que par lui-même, par sa propre volonté. Où est le *Fatalisme* dans ce Système?

De ce principe Mr. POPE conclut, que le mal moral tire sa source du libre Arbitre; conséquence nécessaire d'une Création telle que l'Homme. Il ajoute, que ce mal moral s'accorde parfaitement avec les attributs de Dieu; parce que tout ce qui est mal dans notre Système particulier, est bien relativement au Tout; c'est-à-dire que *le mal particulier est un bien général*. Il prouve cette proposition par divers raisonnemens qu'on lit dans sa première

mière *Épître*; & conclut, que tout ce qui est, est bien. Cette conclusion a choqué Mr. DE CROUZAZ; & il a cru que le Poète vouloit dire, que toutes les Actions des Hommes étoient indifférentes, & également bonnes: au lieu que sa pensée est, que Dieu sçait tirer le bien du mal, & faire servir les maux particuliers au bien général du Tout.

Enfin, remarquons que Mr. POPE est si éloigné du *Leibnitianisme*, qu'il n'a jamais lû le Système de *Leibnitz*; & qu'il n'avoit jamais ouï parler de l'*Harmonie préétablie*. Il a tiré son Système de *Platon*. „ Ce Philosophe ingénieux, dit Mr. WARBURTON, pour défendre la Providence contre les objections des Athées, „ au sujet de l'origine du mal, employe „ cet argument: Que parmi un nombre „ infini de mondes possibles, présens à l'idée de Dieu: celui qu'il a créé, qui „ subsiste, qui, par la nature des choses „ créées, est sujet à des changemens susceptibles d'un mélange de mal, est le „ meilleur. Or, s'il est le meilleur, tout „ mal ne sçauroit être qu'un mal particulier; il ne peut être que petit, à en „ juger relativement, & il doit tendre à la plus grande perfection du Tout. . . „ S'ensuit-il que *Platon* fut *Fataliste*? Il „ ne l'étoit pas, & son argument ne „ renferme aucune idée de *Fatalisme*. . .

„ Il est vrai que *Leibnitz* s'est aussi empa-
 „ ré de cette idée ; mais c'étoit pour en-
 „ ter sur ce Systême la doctrine du *Fa-*
 „ *talisme*. *Platon* dit, Dieu a choisi ce qui
 „ étoit le mieux. *Leibnitz* dit, Dieu n'a
 „ pû choisir que ce qui étoit le mieux.
 „ *Platon* suppose dans Dieu la liberté de
 „ pouvoir choisir entre deux choses éga-
 „ lement bonnes. *Leibnitz* soutient que
 „ cette supposition est absurde, & que si
 „ elle pouvoit avoir lieu, Dieu ne choi-
 „ siroit ni l'un, ni l'autre. Le premier est
 „ Partisan zélé de la Liberté divine, &
 „ le second, nonobstant tous les déguise-
 „ mens qu'il a employez dans sa *Théodicée*,
 „ est un *Fataliste* averé. Nonobstant cet-
 „ te différence essentielle entre le Systè-
 „ me de *Platon* & celui de *Leibnitz*, il
 „ résulte, également de l'un comme de
 „ l'autre, cette grande conséquence, que
 „ tout ce qui est, est bien ; parce que tout
 „ en ce monde, même le mal, tend à la
 „ plus grande perfection du Tout*.
 „ C'est dans le sens de *Platon* que Mr.
 „ POPE a raisonné, & non dans celui
 „ de *Leibnitz*.

Je finirai cet Extrait par deux Remar-
 ques qui se trouvent dans mon Auteur.
 L'une, que Mr. POPE lui a appris, qu'il a-
 voit

* Tom. II. pag. 36. 37.

JUILLET, AOUT, ET SEPT. 1742. 319
voit fait dans son *Essai sur l'Homme* un grand usage des pensées de *Pascal*. Cela lui a donné occasion de rapporter au bas de la Traduction toutes les pensées que le Poëte *Anglois* a imitées de l'Auteur *François*. C'est une satisfaction pour le Lecteur, de pouvoir comparer la manière d'exprimer la même pensée par deux Ecrivains aussi illustres.

La seconde Remarque est, que le *Commentaire* de Mr. DE CROUZAZ a été traduit en *Anglois*. Mais comme une bonne partie de ses Remarques ont été occasionnées par le défaut de fidélité de la Traduction en vers ; & qu'on a substitué l'Original à la Version dans cette Traduction *Angloise* ; il est arrivé que sa Critique a porté à faux ; & que la Citation originale refutoit souvent sa Remarque : Ce qui ne pouvoit que jeter un grand ridicule, & sur l'Auteur, & sur le Traducteur *Anglois*.

A R T I C L E V.

DISSERTATIONS sur l'UNION de la RELIGION, de la MORALE & de la POLITIQUE : tirées d'un Ouvrage de Mr. WARBURTON. A Londres, chez Guillaume Darrés, 1742. C'est un in 12., en deux Volumes, dont

dont le premier contient 383. pag:
& le second 425. pag. *.

LE Traducteur de cet Ouvrage est sans doute le même qui nous a donné *les Mélanges de Littérature & de Philosophie*. Quoiqu'il soit fort en état de donner de bonnes Traductions, ainsi qu'il paroît par ceux des Ouvrages poétiques de Mr. Pope, qu'il a traduit, il aime mieux travailler sur les idées de son Original, que de s'astreindre à le traduire mot-à-mot. C'est ce qui paroît par la Traduction de la Réponse de Mr. WARBURTON à Mr. de Crouzaz, & par celle de ce Recueil de *Dissertations*. Dans l'une & dans l'autre il s'est éloigné du caractère de Traducteur, pour revêtir celui de Compilateur. Son Ouvrage n'est, ni tout-à-fait Traduction, ni tout-à-fait Original. Il tient le milieu, & pourroit par-là même, déplaire à plusieurs personnes, qui préféreroient peut-être une Traduction dans les formes, afin de pouvoir mieux juger de l'Auteur original.

Comme l'on a déjà rendu compte des deux premiers Volumes du Livre de Mr. WARBURTON dans quelques-unes des parties de ce *Journal* † nous nous bornerons

* Ce Livre se trouve à la Haye chez Pierre de Hondt.

† Voyez *Biblioth. Brit. Tom XI. pag. 75. & 268. Tom. XII. pag. 1. & 215. Tom. XVII. p. 370.*

rons ici à en rafraîchir les idées, à exposer le Plan du Traducteur dans ses Dissertations, & à ce qui nous paroitra nouveau, ou omis dans les Extraits précédens. Mais avant cela nous observerons, que l'Auteur, dont le nom ne nous est pas inconnu, est Catholique Romain. Nous ne faisons point cette Remarque pour rendre son Ouvrage suspect aux Protestans; mais plutôt pour lui faire honneur de sa moderation, & de la justice qu'il rend aux Auteurs de cette Communion. Cela est si rare chez les Auteurs Catholiques Romains, que nous nous faisons un plaisir de rendre justice à celui-ci. Les liaisons étroites qu'il dit avoir contractées avec Mr. WARBURTON sont aussi un grand préjugé en faveur de son mérite.

Ces *Dissertations* sont tirées d'un Ouvrage où Mr. WARBURTON a entrepris de prouver la Divinité de la Mission de Moïse. „ Il commence par supposer, „ que tout Législateur sensé, qui établit „ une Religion & une Police civile, agit „ dans des vûes certaines & déterminées, „ & non par caprice, ni sans dessein. Ce „ premier principe accordé, son but est „ de démontrer d'abord ces deux vérités. La première, que le Dogme des „ Peines & des Récompenses d'une autre „ Vie est nécessaire au soutien de la Société civile. La seconde, que tout le „ Genre humain, & particulièrement les

„ Nations les plus sages & les plus sçavantes de l'Antiquité, ont toutes unanimement cru & enseigné l'utilité & la nécessité de ce Dogme pour la Société civile. Son premier Volume est uniquement employé à prouver la vérité de ces deux premières propositions. . . & il les a prouvées & démontrées: d'où il résulte, qu'il est *humainement* impossible d'établir une Société civile, sans établir en même tems le Dogme des Peines & des Récompenses d'une autre Vie; que l'existence d'un Etat, & la créance de ce Dogme, sont deux choses *naturellement* intérieures: que si par conséquent on trouve qu'un Etat ait existé, & que dans cet Etat on n'ait point enseigné ce Dogme *humainement & naturellement* nécessaire au soutien d'un Etat, il s'ensuit qu'un pareil établissement civil est nécessairement l'effet de moyens *plus qu'humains & surnaturels*, & qu'il ne peut avoir pour Auteur que Dieu. Or il y a un grand nombre de Sçavans, & Mr. WARBURTON est de ce nombre, qui prétendent que le Dogme des Peines & des Récompenses d'une autre Vie ne faisoit point partie de l'Economie Mosaique; de cette circonstance il conclut, que cette Economie ne peut être que d'institution divine. Les Volumes suivans doivent servir à prouver la vérité de

„ cet-

„ cette dernière proposition, & la justesse de la conséquence qu'il en déduit.

„ Mr. WARBURTON se propose de tirer de l'omission de ce Dogme plusieurs argumens contre les *Esprits forts*. Ils ont toujours regardé cette omission, comme une imperfection qui rendoit l'Economie *Mosaïque* indigne de Dieu, auquel on l'attribue. . . . Cette nouvelle Démonstration prouvera évidemment aux *Juifs*, qu'en conséquence de l'omission du Dogme des Peines & des Récompenses d'une autre Vie, ils doivent chercher une Révélation plus parfaite de la volonté de Dieu * ”.

Tel est le plan de l'Ouvrage de Mr. WARBURTON. Celui de son Traducteur n'est pas aussi étendu Il s'est borné à une partie de l'Ouvrage de ce sçavant *Anglois*; „ partie néanmoins qui, „ comme il le dit, fait en elle-même un „ tout achevé & complet, que l'on peut „ regarder comme une Démonstration „ de la vérité de la Religion, prouvée „ par son utilité & sa nécessité † ”.

Ces Dissertations sont toutes tirées du premier Volume de l'Ouvrage de Mr. WARBURTON. C'étoit aussi le seul qui eut encore paru, lorsque le Traducteur entreprit de le donner en *François*. Il a

ex-

* *Tom. I. pag. 19-22.*

† *Ibid. pag. 1.*

318 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
exactement suivi son Auteur, excepté dans ce qui regarde l'établissement d'une Eglise nationale. L'amour de sa Religion & de sa Patrie, lui ont fait prendre des libertez sur cette matière dont il est persuadé que Mr. WARBURTON ne s'offensera pas. Pour ne point s'égarer sur un sujet si délicat & si litigieux, il a suivi Mr. de *Marca* & Mr *Bossuet*. Ces Dissertations sont au nombre de seize.

I. Diff. *Sur l'origine & la nature de la Société civile, & sur la nécessité de la Religion pour en affermir l'établissement.* L'on y fait voir, que le Gouvernement ne sçauroit subsister sans le secours de la Religion. Pour cet effet l'on examine les imperfections innées du Plan originaire de la Société civile; car elle a ses défauts qui lui sont propres, & qui sont une suite nécessaire de la dépravation naturelle du cœur humain; & c'est de ces défauts que l'on conclut la nécessité de la Religion; elle seule pouvant y remédier par la crainte & l'espérance des Peines & des Récompenses d'une autre Vie.

II. Diff. Ce sentiment étant directement opposé à celui des personnes qui soutiennent, qu'il pourroit y avoir une République d'Athées, l'on entre dans l'examen des sentimens de Mr. Bayle à l'égard de la Société; lequel a soutenu cette opinion. L'on fait voir que le sophisme de cet Auteur consiste à avoir séparé la Morale de la
Re-

Religion; & l'on montre que ces deux choses sont inséparables, que la Morale suppose l'obligation de pratiquer la Vertu, que toute obligation envers un Etre de raison, ou envers soi-même, est nulle & chimérique, & que par conséquent nous devons chercher un Principe d'obligation hors de nous-mêmes & envers un Etre réel. Or cet Etre qui peut imposer à l'Homme des obligations morales, ne peut être que la Divinité.

III. Diff. Bien loin que la Religion & la Morale soient utiles à la Société, l'Auteur de la *Fable des Abeilles* a prétendu, que les vices étoient utiles à un Etat florissant. C'est à l'examen des *sentimens de Mr. Mandeville, Auteur de cet Ouvrage*, que cette troisième Dissertation est destinée. Cet Ecrivain a prétendu, que les lumieres de la raison étoient incapables de discerner la nature du Bien & celle du Mal; & que la Religion étoit la seule source de nos connoissances morales. Après quoi il abuse de l'Autorité de la Religion pour condamner les actions les plus innocentes. Pour faire tomber le Système de Mr. Mandeville, l'on rétablit l'usage de la Raison dans les matières de Morale, & l'on fixe l'idée du Luxe à une consommation préjudiciable des productions de la Nature & de l'Art: Car l'on fait voir qu'alors, bien loin d'être avantageux à un Etat, rien au contraire n'est plus ca-

pable d'en accélérer la ruine. Il a fallu entrer dans cette considération, parce que Mr. *Mandeville* prouve par l'exemple du *Luxe*, que le Vice est avantageux à l'Etat.

IV. Diff. Le soin que les Législateurs ont pris pour établir une Religion, est une preuve de son utilité par rapport au Gouvernement. L'on développe cette preuve, & l'on fait voir, que *la Religion est utile à la Société par les soins des Législateurs pour établir les Dogmes de la Providence & d'un Etat futur.* Cette Dissertation renferme, en quelque manière, l'Histoire des opinions humaines sur les trois sujets les plus importans & les plus intéressans, la Religion, la Morale & la Politique. Comme il n'y a jamais eu d'Etat policé qui n'ait eu une Religion publique, autorisée & soutenue par le Magistrat; c'est une preuve qu'il a pris soin de cultiver & de conserver la Religion: mais s'il en a pris soin, c'est une preuve que la Religion est utile à la Société. L'on confirme cet argument par l'examen de la nature des Dieux du Paganisme, de leurs attributs & du Culte qu'on leur rendoit. C'est encore dans la vûë d'affurer l'établissement de la Religion, que tous les anciens Législateurs ont prétendu à quelque inspiration divine; & qu'ils ont inferé la Doctrine de la Providence dans le préambule de leurs Loix.

V. Diff. *De l'établissement des Mystères, & de leur utilité pour la Société, par le soin que l'on prenoit d'y enseigner le Dogme d'un Etat futur.* Rien ne prouve mieux les soins du Magistrat pour la Religion que cet Etablissement. L'explication des Mystères étant un des points des plus curieux, des moins connus, & cependant un de ceux dont la connoissance est des plus nécessaires pour l'intelligence de l'Antiquité: Mr. **WARBURTON** a traité ce sujet avec un soin particulier. Il fait voir l'origine & le progrès de cette Institution; il en développe la Nature & la Fin; il en expose le Secret, & fait voir les causes de sa corruption. Il y avoit de petits & de grands Mystères, qui, les uns & les autres, avoient pour but d'établir fermement les Dogmes de la Providence & d'un Etat futur.

VI. Diff. *De l'Initiation aux Mystères; ou explication de la Descente fabuleuse des anciens Heros aux Enfers.* Cette Descente n'est autre chose que la relation de leur Initiation dans les Mystères. Sous cette allégorie l'on explique tout ce qui a rapport à l'Etat futur des Hommes & des Héros; & afin d'en graver plus fortement les impressions dans l'esprit des Initiez, les petits Mystères étoient accompagnés d'un spectacle pompeux & effrayant, où l'on représentoit l'Etat des morts suivant les idées populaires, & en même tems les plus propres à correspon-

322. BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
dre aux desseins politiques du Législateur.
En conséquence de ces observations, l'on
propose une nouvelle explication du
fixième Livre de l'*Enéide*, où l'on aplanit
les difficultez & l'on résout les objec-
tions que les Critiques ont formées con-
tre ce Chef d'œuvre de *Virgile*.

VII. Diff. *Utilité des Mystères, prouvée par
l'explication de l'Ane d'or d'Apulée*. Cette
Dissertation ne se trouve pas dans le pre-
mier Volume de l'Ouvrage de Mr. WAR-
BURTON. Ce Sçavant l'a placée dans le
second. Mais, comme elle vient fort bien
à la suite de celles qui traitent des Mystè-
res, il la communiqua en Manuscrit au
Traducteur, afin qu'il la mît à cette place.
L'on y fait voir que cette métamorphose,
jusqu'à présent presque inintelligible, n'est
qu'une Apologie du Paganisme, fondée
sur la sainteté & l'utilité des Mystères.

VIII. Diff. Après avoir examiné la
conduite & les institutions des anciens
Législateurs, qui paroissent avoir été una-
nimement persuadez de la vérité, ainsi
que de l'utilité des Dogmes de la Provi-
dence & d'un Etat futur; l'on entre dans
la discussion des sentimens des Philoso-
phes sur la même matière. *Examen des
sentimens des Philosophes sur la nécessité & sur
la vérité des Peines & des Récompenses d'une
autre Vie*. L'on examine ici l'Origine, le
Progrès, la Perfection, le Déclin & le
Genie de l'ancienne Philosophie; & dans
le

le cours de cet examen l'on fait voir deux choses : l'une, que les Grecs croyoient qu'il étoit permis de tromper le Peuple pour son avantage, & par conséquent d'enseigner une chose, & d'en croire une autre : la seconde, que les Philosophes avoient une Doctrine publique & une Doctrine secrète, roulant, non sur des objets différens, mais sur les mêmes sujets qu'ils traitoient d'une manière contradictoire. Tous les Philosophes, persuadés de l'Existence de Dieu, ont enseigné le Dogme des Peines & des Récompenses d'une autre Vie : mais ils ne l'enseignoient qu'à cause de son utilité ; puisque aucun d'eux, à l'exception de *Socrate*, n'a été intimement persuadé de sa vérité.

IX. & X. Diff. C'est ce que l'on prouve par l'examen des sentimens particuliers des *Pythagoriciens*, des *Platoniciens*, des *Peripatéticiens*, des *Stoïciens*, & de *Cicéron* : L'on en exclut les nouveaux *Académiciens*, que Mr. *WARBURTON* juge avoir été de purs Sceptiques. Tout cela fait la matière de deux Differtations.

XI. Diff. *Examen des sentimens des Philosophes sur la Nature de Dieu, & sur celle de l'Ame.* Le but de cette Differtation est, de convaincre que les anciens Philosophes ne croyoient point intérieurement le Dogme des Peines & des Récompenses d'une autre Vie. Pour cet effet l'on

324 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
montre , que leurs principes métaphyſiques
ſur la Nature de Dieu & ſur celle de l'A-
me étoient incompatibles avec ce Dogme.

XII. Diff. *Refléxions ſur l'aveuglement
& l'égarément des Philoſophes Payens.* Une
duplicité auſſi grande de la part des Dé-
poſitaires pour ainſi dire de la Sageſſe
mondaine étonne. C'eſt ce qui a enga-
gé Mr. WARBURTON à faire diverſes
reſſéxions , également judicieuſes & im-
portantes , ſur ce ſujet.

XIII. Diff. *Examen du ſentiment de ceux
qui prétendent que la Religion eſt une inven-
tion de la Politique.* Puisque l'on reconnoît
ſi univerſellement l'utilité de la Religion
par rapport au Gouvernement , c'eſt une
preuve que la Religion eſt vraie , le vrai
& l'utile étant inſéparables. Il eſt donc
ridicule de prétendre que la Religion ait
été inventée par les Politiques à cauſe de
ſon utilité ; ce qui eſt d'ailleurs démenti
par tous les monumens de l'Histoire , qui
prouvent qu'il y avoit une Religion avant
qu'il y eût un Magiſtrat Civil.

XIV. Diff. *Sur la Nature des Sociétez re-
ligieuſes , & leur différence d'avec les Sociétez
Civiles.* Quoique la Religion ſoit ſi eſſen-
tiellement liée à la Politique , il eſt cepen-
dant d'une conſéquence très-dangereuſe
de confondre les Droits des deux Socié-
tez , la Civile & la Religieuſe. L'on s'ap-
plique donc ici à découvrir l'origine &
le fondement de leurs Droits reſpectifs ,
pour

pour faire voir sur quel pied & de quelle manière on peut établir la concorde de l'Empire & du Sacerdoce ; & veiller à la conservation de l'Eglise nationale, sans donner , d'une part, atteinte à l'autorité du Souverain, & sans blesser, de l'autre, les droits de l'Humanité par la violence & la persécution.

XV. Diff. *Sur l'établissement d'une Eglise Nationale, ou sur l'alliance & la confédération des Sociétez Civiles & Religieuses de l'Eglise & de l'Etat.* Il doit régner une grande harmonie entre la Société Civile & la Religieuse. Elles doivent s'aider & se soutenir mutuellement. Il est certain que tout ce qui tend dans la Religion à l'affoiblissement de la puissance de l'Etat, n'est point une institution de Dieu, & que c'est sûrement l'effet des abus introduits par les hommes, & des fausses maximes qu'ils se sont faites à eux-mêmes. Lorsque la Religion paroît produire des désordres, c'est une marque infailible que l'on suit un faux Système, également opposé à l'esprit de la Religion & à celui de la saine Politique.

XVI. Diff. *Sur l'esprit de Tolerance & de Persécution.* Si l'on étoit une fois bien persuadé que l'empire des Hommes ne s'étend pas sur les opinions ; que c'est une prérogative que Dieu s'est réservée ; que l'intolérance & la violence sont aussi sévèrement défendues par la Religion, que

la paix & la charité y font étroitement recommandées: si, en admettant ces principes incontestables, l'on s'appliquoit à développer toutes les conséquences qui en résultent, & à ne jamais s'en écarter dans la pratique, une si belle voye ne pourroit conduire qu'au Vrai & à l'Utile; & un Etat qui les adopteroit, ne pourroit manquer d'acquiescer par-là un degré de puissance qui feroit frémir ses Ennemis.

Tel est le précis des *Dissertations* qui composent ces deux Volumes. Nous l'avons tiré de la *Préface du Traducteur*, qui s'est cependant plus étendu qu'il ne nous convenoit de le faire. L'on peut voir, par ce que nous en avons dit, la liaison que ces *Dissertations*, quoiqu'elles paroissent détachées, ont ensemble. Tout y revient à ceci, que la Religion est nécessaire pour le maintien de la Société Civile; & que l'on en a jugé de cette manière dans tous les tems: d'où il résulte naturellement, qu'une chose aussi utile ne peut manquer d'être vraie.

Les *Dissertations* auxquelles nous croyons devoir nous borner dans cet Extrait, sont la XII. jusques à la XV. inclusive-ment. Elles renferment diverses choses qu'on n'a touché que légèrement dans les précédens Extraits; & le Traducteur y a mis beaucoup du sien, s'étant écarté des idées de son Original à certains égards. Cela suffit pour justifier notre choix.

La

La duplicité des Philosophes Payens, qui enseignoient en public le Dogme des Récompenses & des Peines d'une autre Vie, & le contraire dans le particulier, est quelque chose de bien surprenant. Cela justifie abondamment les soins que les Apôtres ont pris pour precautionner leurs Disciples contre le venin de cette Philosophie. Quel tort n'auroit-elle pas fait à la Religion, si elle s'y étoit introduite ? Elle en auroit renversé les fondemens. L'on ne comprend pas, comment des personnes aussi habiles que l'étoient plusieurs de ces Philosophes, ont pû donner dans un travers aussi étrange. La chose paroît encore plus extraordinaire, quand on réfléchit que quelques-uns ont écrit sur le Dogme des Récompenses & des Peines d'une Vie à venir, d'une manière à rendre ce point de Doctrine tout-à-fait probable. Mais cet étonnement cesse, lorsqu'on réfléchit qu'ils étoient infatuez de certaines opinions métaphysiques qui renversoient totalement ce Dogme. Ces opinions, tout mal-fondées qu'elles fussent, faisoient plus d'impresion sur leur esprit que les preuves morales d'un état à venir de Récompenses & de Peines. Le seul *Socrate*, qui avoit renoncé à l'étude de cette Métaphysique, pour s'attacher uniquement à la Morale, évita de tomber dans les mêmes erreurs : il fut persuadé de bonne-foi d'un Dogme
que

328 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
que les autres n'enseignoient que par politique.

Mais puisque les Philosophes de l'Antiquité n'ont point cru qu'il y eût des Récompenses & des Peines après la mort, il ne faut plus alléguer leur autorité en faveur de ce Dogme, ni prétendre, comme les Libertins & quelques Théologiens modernes, que l'Antiquité ait été instruite de toutes les vérités fondamentales de la Religion: mais aussi, il ne faut pas donner dans une extrémité opposée. Il y a eu des Théologiens qui, bien loin de reconnoître que les anciens Philosophes Payens ayent découvert les vérités fondamentales de la Religion, ont prétendu que la raison humaine étoit trop foible pour faire aucune découverte là-dessus; & que par conséquent la Religion naturelle étoit une chimère, & que les foibles connoissances que quelques hommes paroïssent en avoir eu, n'étoient que des étincelles mourantes de la Tradition primitive. Il faut tenir un milieu. La raison naturelle est assez éclairée pour connoître la vérité, & juger de la liaison des conséquences lorsqu'on les lui propose; mais elle n'est pas toujours assez forte pour en découvrir elle-même la source, & en tracer le cours. C'est ce qui a fait que les anciens Payens n'ont pû découvrir diverses choses dans la Religion, qui nous paroissent tout-à-fait natu-

tu-

JUILLET, AOUT ET SEPT. 1742. 329
turelles, aujourd'hui que la Révélation nous les propose. Voici comment notre Auteur s'exprime sur ce sujet.

„ On trouve dans le *Theætetus* de *Platon* un sommaire exact de la Philosophie des Atômes. Cependant, comme elle s'y trouve dénuée de ses principes, lorsqu'on commença au renouvellement des Lettres à étudier & à commenter les Ouvrages de ce Philosophe, dont l'Ecole avoit été interrompue pendant plusieurs siècles, cette description fut regardée comme intelligible, & ne fut entendue de personne. Ni *Marsile Ficin*, ni *Serranus*, ne purent lui trouver un sens raisonnable : mais dès que *Descartes* eut fait revivre cette Philosophie, & qu'il en eut tiré les principes de son propre fonds, le nuage fut dissipé, & tous les Lecteurs virent clairement (quoique le sçavant *Cudworth* est, je crois, le premier qui en ait fait l'observation) que *Platon*, en cet endroit, avoit donné une relation également exacte & curieuse de cette Physiologie. Quelques-uns même crurent, que *Descartes* en avoit tiré la première idée de son Système. Il est cependant vraisemblable, que sans lui ce passage seroit demeuré dans une obscurité éternelle. Il en est précisément de même par rapport aux connoissances de la
„ Mo-

330 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
,, Morale & de la Religion. Si la Révé-
,, lation ne nous en eût point découvert
,, les vrais principes, ils auroient sans
,, doute resté inconnus à jamais. Cepen-
,, dant, après avoir été découverts &
,, connus, ils paroissent si conformes à la
,, Raïson humaine, qu'on se laisse surpren-
,, dre par l'idée de croire qu'elle en est
,, la source, & que c'est à elle que nous
,, en sommes redevables. *

Puisque les Législateurs ont inculqué au Peuple l'idée d'un Dieu qui veilloit sur toutes les actions des hommes, dans le dessein de les récompenser ou de les punir dans une autre Vie, selon qu'ils se feroient bien ou mal conduits, que les Philosophes ont enseigné la même chose, quoiqu'ils n'en crûssent rien, & que le Magistrat Civil n'a rien négligé pour faire jeter à ce Dogme de profondes racines dans le cœur de ses Sujets; ne peut-on pas en conclure que ce Dogme est de l'invention des Politiques, qui n'ont point trouvé de frein plus propre pour retenir les hommes dans le devoir? C'est-là une objection que les Incrédules ont souvent faite à la Religion, & qui semble être fortifiée par les raisonnemens de Mr. **WARBURTON**: c'est aussi ce qui l'a engagé à y répondre directement. Il fait
à ce

* Tom. II. pag. 177, 178.

à ce sujet diverses réflexions nouvelles & curieuses, dont nous ne croyons pas devoir priver nos Lecteurs.

Il remarque d'abord, que les Incrédules prétendent que les Politiques ont inventé la Religion, parce qu'elle étoit utile pour le bien de la Société. Mais cette utilité même est une preuve que la Religion n'est point une invention de la politique. Voici comment notre Auteur raisonne. Tout ce qui est utile est vrai ; mais si la Religion est utile pour le bien de la Société, ne s'enfuit-il pas qu'elle est vraie ? Quand on dit que tout ce qui est utile est vrai, il faut faire attention que l'on ne veut pas parler de l'utilité particulière, qui est en opposition à l'utilité générale ; mais seulement de cette dernière. Or, cette dernière espèce d'utilité est la compagne inséparable du vrai. „ Se con-
 „ former au vrai, c'est agir d'une ma-
 „ nière conforme à la nature & à la dis-
 „ position des choses ; & celui qui agit
 „ d'une manière conforme à la nature &
 „ à la disposition des choses, doit parve-
 „ nir à ses fins ; comme au contraire ce-
 „ lui qui agit d'une manière qui y est op-
 „ posée, doit nécessairement échouer :
 „ de même que, suivant les principes
 „ vrais ou faux sur lesquels on raison-
 „ ne, la conséquence doit être nécessai-
 „ rement vraie ou fautive. Or parvenir
 „ aux fins pour lesquelles on agit, c'est
 „ en

„ en quoi consiste l'utilité ou le bonheur ;
 „ comme la misère ou le malheur consiste
 „ à en être frustré. Si le vrai donc pro-
 „ duit l'utile. . . l'utile indique le vrai.
 „ S'il en étoit autrement, il faudroit qu'il
 „ y eût deux sortes d'utilitez universelles ;
 „ l'une provenant du vrai, & l'autre pro-
 „ venant du faux : ce qui est impossible,
 „ parce que la nature de ces deux sortes
 „ d'utilitez devoit être différente ; c'est-
 „ à-dire qu'il devoit y en avoir une
 „ qui, dans le même tems, seroit & ne
 „ seroit point utile. Toutes les fois donc
 „ que l'on trouve dans une chose le ca-
 „ ractère d'une utilité générale, on peut
 „ être certain qu'il est l'effet du vrai. Or
 „ comme la conduite universelle des Lé-
 „ gislateurs démontre évidemment, qu'il
 „ résulte de la Religion une utilité géné-
 „ rale, il s'ensuit que la Religion, ou
 „ l'idée de la relation qui se trouve en-
 „ tre la Créature & le Créateur, est
 „ vraie ”.

L'on peut faire une difficulté contre
 ce raisonnement. Les Législateurs Payens
 ont prétendu que la Religion Payenne
 étoit utile à la Société : mais comme cet-
 te Religion étoit fautive & pleine de su-
 perstitions, il s'ensuivroit que cette Reli-
 gion, dont ils reconnoissoient l'utilité,
 & qui étoit réellement utile, seroit vraie.

Mr

Mr. WARBURTON regarde cette objection comme tou-à-fait mal fondée. Quoique le Paganisme fût une Religion fautive & superstitieuse, il ne s'ensuit pas qu'il n'y eût rien de vrai ni de bon dans cette Religion. Or, l'utilité qu'elle procuroit aux Hommes en particulier, & au Gouvernement en général, ne découloit pas des principes faux & superstitieux qu'elle adoptoit, mais seulement des principes vrais. L'on n'en sçauroit douter, si l'on fait attention, que le bien que la Religion produisoit, étoit mélangé avec le mal, exactement selon que la Religion étoit plus ou moins infectée de superstition ; que moins on trouve de superstition dans une Religion, plus le Peuple, toutes choses égales & compensées, étoit heureux ; & plus il y en avoit, moins il en retiroit d'avantages. L'utilité, qui naissoit de la Religion Payenne, tiroit sa source des principes vrais ; & les maux qu'elle causoit, venoient des principes faux.

Ce mélange de vrai & de faux dans le Paganisme doit être exactement pesé, si l'on en veut faire une juste comparaison avec l'Athéisme. C'est ce que Mr. Bayle n'a point fait, lorsqu'il a prétendu prouver, que l'Athéisme étoit moins pernicieux à la Société que la superstition. Il n'a considéré que quelques pratiques particulières & superstitieuses, sans faire atten-

334 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
tion à ce qu'il pouvoit y avoir de bon
dans le Corps de la Religion dont cette
pratique faisoit partie. Si le Corps
entier d'une Religion étoit aussi per-
nicieux à la Société, que la barbare
superstition d'immoler à Dieu des vic-
times humaines, il ne faut pas douter
que l'Athéisme ne fût moins dangereux.
Mais si, en même tems qu'on adopte
cette pratique superstitieuse, l'on recon-
noît une Providence qui récompense la
vertu, & punit le vice après la mort,
cette Religion, considérée en gros, est
moins pernicieuse que l'Athéisme. Cette
remarque seule renverse tout le Système
des *Pensées diverses* de Mr. Bayle.

Le plus ancien des passages où la Reli-
gion soit taxée d'invention de la Politique,
est attribué par *Sextus Empiricus* à *Critias*,
l'un des trente Tyrans d'Athènes; & à *Eu-
ripide*, par *Plutarque*. Mr. WARBURTON
croit, que *Critias* en est l'Auteur; & que
le Poète *Euripide*, voulant censurer un
homme aussi méchant que *Critias*, em-
prunta ses propres paroles, qu'il mit dans
la bouche de *Sisyphé*. Cela sert à con-
cilier *Plutarque* & *Sextus Empiricus* sur un
point où leur autorité a divisé les Sça-
vans modernes*.

Quoi qu'il en soit de l'Auteur de ce
passage, il prétend prouver que la Reli-
gion

* Voyez le *Dict. de Bayle*, Art. *Critias*, Rem. H.

gion est de l'invention de quelque Politique ; *parce qu'elle sert à tenir les Hommes dans la crainte.* Mais quand elle auroit été inventée par quelque Politique, il ne s'en suivroit pas qu'elle fût fausse. N'auroit-il pas pû arriver à la Religion, ce qui est arrivé à tant d'autres choses, qui, quoique vraies, n'ont pas été découvertes d'abord, & sont le fruit du hazard ? L'on nous représente tous les autres Hommes, comme ne faisant presque aucun usage de leurs facultez raisonnables ; est-il surprenant qu'ils n'ayent pas pû découvrir la Religion, puisqu'ils approchoient si fort des brutes ? Ce Politique ne parvint à en faire la découverte, que parce qu'il faisoit un plus grand usage de sa raison que les autres ; n'est-ce pas une preuve que la Religion est conforme à la raison ?

Mais on dit, que ce Politique n'étoit point persuadé de la vérité de la Religion qu'il cherchoit à faire recevoir au Peuple. Ce n'étoit qu'un pur artifice de sa part. Mr. WARBURTON demande, comment on sçait qu'il n'en étoit point persuadé ? Il faut n'avoir aucune connoissance du cœur humain pour soutenir cette opinion. D'un côté, l'Histoire nous apprend, que les anciens Législateurs & les Fondateurs des Religions étoient tous persuadés de la vérité de ce qu'ils enseignoient, jusques-là, que *Diodore de Sicile*

336 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
avance, qu'ils étoient persuadés de la Mis-
sion divine qu'ils prétendoient avoir re-
çue : *S'imaginant, dit-il, que des idées, dont
il resuloit un si grand bien pour le genre hu-
main, devoient être surnaturelles & divines **.
D'un autre, si l'on considère le génie du
Peuple, l'on s'apercevra bien qu'ils n'au-
roient pas réussi sans cela. Pour capti-
ver son esprit, il faut exciter son admi-
ration & gagner sa confiance. Mais pour
parvenir à cela, il faut être d'un tempéra-
ment naturellement porté à l'Enthousias-
me; & cette chaleur doit être tempérée
par une portion égale de ruse & de Poli-
tique. Alors on peut revêtir cet exté-
rieur imposant; tomber dans ces convul-
sions surprenantes que le Peuple regarde
comme l'effet d'un pouvoir surnaturel.
Mais tout cela ne sçauroit se faire natu-
rellement, sans être persuadé soi-même.
De sorte que, si la Religion est une in-
vention de la Politique, il faut que son
Auteur en ait été persuadé, sans quoi il
n'auroit jamais réussi à la faire recevoir.

Mr. WARBURTON va plus loin; il
prouve que, bien loin que la Religion
soit l'invention de la Politique, elle est
antérieure à l'état de Société & au Gou-
vernement. Si les Législateurs ont em-
ployé tous leurs soins pour l'établissement
de la Religion, c'est parce qu'ils la ju-
geoient

* *Diod. Sic. Lib. I. p. 59. Ed. Steph.*

geoient utile à l'Etat. Mais comment auroient-ils découvert cette utilité, si ce n'est, parce qu'ils avoient remarqué qu'elle avoit une puissante influence sur les sentimens & sur les actions des hommes; ce qui suppose qu'ils trouverent la Religion toute établie, & qu'ils ne l'inventerent pas. Si l'on veut qu'ils soient les inventeurs de la Religion, parce qu'ils ont pris soin de l'établir; il faut dire aussi, qu'ils ont inventé la Justice naturelle: car ils n'ont pas été moins attentifs à son établissement. Mais comment oseroit-on soutenir, que les Hommes n'avoient aucune idée de la justice naturelle avant qu'on eût établi une forme de Gouvernement ?

Pour prouver que la Religion est l'invention de la Politique, les Athées prétendent, que la première origine de l'Idolâtrie a été le Culte religieux rendu à des Hommes déifiés après leur mort; & que ces Hommes étant, ou des Législateurs, ou des Magistrats, ou d'autres Bienfaiteurs publics, il s'ensuit que la Religion est originairement une institution politique. Mr. WARBURTON répond d'abord à cette difficulté, qu'en supposant cette origine de l'Idolâtrie, il ne s'ensuivroit pas qu'il n'y eût eu aucun Culte religieux avant cela. Celui qu'on rendoit à la Cause première, a été antérieur à celui des Idoles. Le Culte idolâ-

338 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
tre n'a aucune des circonstances qui accompagnent une institution originaire & primitive, & a au contraire toutes celles qui accompagnent une institution dépravée & corrompue. D'ailleurs, cette Origine de la Religion ne sçauroit s'accorder avec ce grand principe des Athées, que *la Crainte a d'abord fait les Dieux*. Car si ces premiers Dieux étoient des Hommes déifiés après leur mort, comment pouvoient-ils inspirer de la crainte? C'est aux Incrédules à nous l'apprendre.

Si c'est à la *Crainte* que la Religion doit sa naissance, il faut que cette Religion soit antérieure à l'établissement de la Société Civile. Car les Siècles du monde où la *Crainte* régnoit le plus, sont ceux qui ont précédé cet établissement. Alors la main de chaque homme étoit tournée contre son Frere. Il faut ajouter, que *Senèque* est d'un sentiment différent. Il prétend que c'est *l'Amour*, & non pas la *Crainte* qui fût l'Origine de la Religion *.
Mr. WARBURTON n'approuve ni l'une ni l'autre de ces Origines. „ Comme
„ l'Espérance & la Crainte, dit-il, l'Amour
„ & la Haine sont les grands ressorts des
„ pensées & des actions des hommes,
„ je ne crois pas que ce soit aucune de
„ ces passions en particulier; mais je crois
„ que toutes ensemble ont contribué à
„ faire

* *De Benefic. Lib. IV. Cap. 4.*

„ faire naître l'idée des Etres supérieurs
 „ dans l'esprit des premiers mortels,
 „ dont la raison brute n'avoit point ac-
 „ quis la connoissance du vrai Dieu , ou
 „ dont les mœurs dépravées en avoient
 „ effacé la Tradition * ”. Voici com-
 ment notre Auteur conçoit que cela
 se fit.

„ Ces premiers Hommes, encore dans
 „ l'état de nature , dont la subsistance
 „ étoit l'effet immédiat des productions
 „ de la terre , ont dû naturellement
 „ observer ce qui avançoit ou retardoit
 „ ces productions : enforte que le Génie
 „ puissant & visible qui anime le Systè-
 „ me du Monde, le Soleil, a dû naturel-
 „ lement & bientôt être regardé comme
 „ la Divinité éminemment bienfaisante.
 „ Le Tonnerre, les Eclairs, les Tem-
 „ pêtes furent regardez comme des mar-
 „ ques de sa colere ; & chaque Orbe
 „ céleste en particulier fut envisagé sous
 „ la même face, à proportion de son u-
 „ tilité & de sa magnificence. C'est ce
 „ qui paroît de plus naturel sur l'Ori-
 „ gine de l'Idolâtrie †.

Ce n'est pas-là une simple conjecture.
 Elle est appuyée sur le témoignage de
Sanchaniaton, qui dit, que *les deux premiers*
Mortels levoient leurs mains vers le Soleil,
qu'ils

* *Tom. II. pag. 209.*

† *Tom. II. pag. 207 - 208.*

qu'ils regardoient comme le seul Seigneur des Cieux *. Toute l'Antiquité confirme, que ce genre d'Idolâtrie s'est introduit le premier dans le monde. Platon dans son *Cratylus* dit, que les premiers Hommes qui ont habité la Grece, n'avoient point d'autres Dieux que ceux que plusieurs Barbares adorent encore actuellement, sçavoir le Soleil, la Lune, la Terre, les Etoiles & les Cieux. Ce n'est pas les Grecs seuls qui ont commencé par-là: Diodore de Sicile nous apprend, que ce fut aussi le premier genre d'Idolâtrie des Egyptiens: *Levant leurs yeux vers le Ciel*, dit-il, *frappez de crainte & d'étonnement à la vue du spectacle de l'Univers, ils supposèrent que le Soleil & la Lune en étoient les principaux Dieux, & qu'ils étoient éternels* †.

Le Culte des Astres étant établi, l'on passa à celui des Hommes déitez, „ Le „ premier pas vers l'Apothéose fut, de „ donner aux Héros & aux Bienfaiteurs „ publics le nom de l'Etre qui étoit le „ plus estimé & le plus révéré. C'est „ ainsi qu'un Roi fut appelé *le Soleil*, à „ cause de sa munificence; & une Rei- „ ne, *la Lune*, à cause de sa beauté. Ce „ même genre d'adulation subsiste enco- „ re parmi les Nations Orientales, quoi- „ que dans un degré subordonné, ces „ ti-

* Apud Euseb. Præp. Ev. Lib. I.

† Diod. Sic. Lib. II. Cap. 1.

„ titres étant plutôt un compliment ci-
 „ vil, qu'un compliment religieux. . . A
 „ mesure que ce genre d'adulation fit
 „ des progrès, on retourna la phrase;
 „ & alors la Planette ou le Luminaire fut
 „ appelé du nom du Héros * ”.

Mr. WAREURTON appuye cela du témoignage de *Diodore de Sicile*. Cet Historien nous apprend, que le Soleil fut le premier Roi d'Égypte; ainsi appelé du nom du grand Luminaire qui régné dans les Cieux. Après avoir dit, que le Soleil & la Lune furent les premiers Dieux d'Égypte, il ajoute, qu'on appella le Soleil du nom d'*Osiris*, & la Lune du nom d'*Isis* †. Or qui ne sçait que c'étoient là les noms d'un Roi & d'une Reine d'Égypte?

De tout cela notre Auteur croit être en droit de conclure, que le Culte des Astres est antérieur à celui des Hommes qui ont donné des Loix & civilisé les peuples. Mais s'il est antérieur à cet événement, il est clair que les Législateurs trouverent une Religion déjà toute établie chez les Peuples à qui ils donnerent des Loix; & que par conséquent la Religion n'est pas de leur invention.

Si l'on consulte l'Histoire, l'on se confirmera de plus en plus dans cette vérité.
 „ Tous les Législateurs, depuis celui des
 „ *Thra-*

* Tom. II. pag. 211-212.

† *Diod. Sic. Lib. I.*

„ *Thraces* jusqu'à ceux des *Américains* ,
 „ s'adresserent aux *Hordes* sauvages qui
 „ composoient ces Nations, comme leur
 „ parlant de la part des Dieux qu'elles
 „ adoroient. Ce fait est d'autant plus
 „ averé, qu'il paroît par l'Histoire des
 „ Législateurs, par leurs Discours, par les
 „ Fragmens de leurs Ecrits qui nous res-
 „ tent, qu'ils ont connu l'erreur & l'a-
 „ bus des Idolâtries grossieres des Peuples
 „ qu'ils ont reduits en Societé. Et ce-
 „ pendant ils n'ont point travaillé à les
 „ reformer. On en doit, ce me semble,
 „ conclure, qu'ils trouverent les Peuples
 „ adonnez à une Religion, qu'ils n'ont pas
 „ cru qu'il fut en leur pouvoir de détrui-
 „ re pour y en substituer une meilleure ;
 „ enforte qu'ils ont été obligez de se
 „ prêter à des préjugé trop ténaces &
 „ trop invétérez. . . . Si les Législa-
 „ teurs eüssent institué une nouvelle Re-
 „ ligion, ainsi qu'ils instituerent de nou-
 „ velles Loix, on auroit trouvé dans
 „ quelques - unes de ces Religions des
 „ institutions moins éloignées de la pu-
 „ reté de la Religion naturelle : l'imper-
 „ fection de ces Religions est une preu-
 „ ve qu'ils les trouverent déjà établies,
 „ & qu'ils n'en furent pas les Auteurs * ”.

La Religion étant d'un puissant secours
 à la Societé civile, il est naturel de re-
 cher=

chercher la nature des Societez religieuses, & leur différence avec les Societez civiles; aussi bien que la confédération qu'il y a entre elles. Notre Auteur les envisage comme tout-à-fait distinctes l'une de l'autre. Le but de la Société civile est, de garantir les Citoyens des injures qu'ils auroient pû recevoir des autres Hommes dans l'état de Nature, & de leur assurer la liberté de leurs personnes & la propriété de leurs biens. Les soins de cette Société se bornent entièrement aux Intérêts réels & personnels, appelez communement & avec raison, Intérêts civils. Sa force si puissante pour les Intérêts corporels, ne peut rien sur les choses intellectuelles & spirituelles. Par consequent, ce qui regarde le Salut des Ames n'est point du ressort particulier du Magistrat civil. Il faut cependant en excepter les trois Articles fondamentaux de la Religion naturelle; sçavoir l'existence de Dieu, sa Providence & la différence essentielle qui se trouve entre le bien & le mal moral; aussi bien que les crimes qui tendent au renversement de la Société. Tout cela regarde le Magistrat civil, qui doit avoir l'œil sur ces choses: mais ce n'est pas, en tant qu'elles ont une influence directe sur le bonheur ou le malheur d'une Vie à venir; c'est seulement parce qu'elles sont la base de tout Gouvernement, qui ne sçauroit subsister.

344 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
sister sans ces trois principes, & si l'on
ne reprimoit pas les crimes qui tendent
à sa destruction.

Après avoir fixé les bornes du pouvoir
de la Société civile, notre Auteur indi-
que en peu de mots les raisons qui ont
été cause, que diverses personnes ont cru
qu'ils s'étendoient plus loin, & que la
Société religieuse en étoit dépendante;
ou plutôt que la Religion étoit du ressort
du Magistrat. Nous ne nous y arrêterons
pas. Il vaut mieux rapporter quel est le
but de la Société religieuse; ce qui dé-
couvrira en quoi elle diffère de la Socie-
té civile.

Le but final de la Religion est de pro-
curer à l'Homme la faveur de Dieu; fa-
veur qu'on ne peut acquérir que par la
droiture de l'esprit & du cœur; enfor-
te que le but intermédiaire de la Religion,
a pour objet la perfection de nos facul-
tez spirituelles. Comme l'Homme est
composé d'un corps & d'une ame, il
doit employer l'un & l'autre pour obte-
nir la faveur de Dieu. Il s'ensuit donc,
qu'il est obligé à un Culte extérieur, que
tous les Membres de la Société doivent
rendre en commun. Mais ce Culte ex-
térieur, & les opinions qui lui servent de
fondement, ne sçauroient être bien réglés,
s'il n'y a une Société religieuse qui règle
ces Opinions & dirige ce Culte. Il en faut
donc conclure, que toute Religion exige

ge qu'il y ait dans l'Etat qui en fait profession une Societé religieuse, ou une Eglise, pour conserver la pureté de la Foi & du Culte.

Mais cette Eglise est indépendante de l'Etat, & souveraine en son espece. La raison de cela est, que son but est distinct de celui du Gouvernement civil, & que les moyens qu'elle employe pour arriver à ce but, sont tout-à-fait différens de ceux que la Societé civile met en usage pour parvenir au sien. Celle-ci a un pouvoir coactif, au lieu que celle-là n'a que la persuasion, & n'agit que sur l'esprit. Il est vrai qu'on ne sçauroit lui ôter le droit de retrancher de son Corps ceux qui ne veulent pas observer le Culte, la Discipline & les Loix de cette Societé religieuse. C'est-là l'unique voye de fait qu'elle ait en main; & l'on ne sçauroit la lui ôter, sans vouloir la priver du droit de toute Societé.

La Societé civile & la Societé religieuse étant distinctes & indépendantes l'une de l'autre, il s'ensuit, que la première n'a point le droit d'employer les influences de la seconde, pour le bien de l'Etat & des Membres qui le composent; tout comme celle-ci ne peut pas se servir de l'autorité de l'autre pour se soutenir. Il faut pour cela qu'il y ait entre ces deux Societez une convention, par laquelle elles s'engagent à se prêter mu-
tuel-

346 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
tuellement tous les secours qui dépendent d'elles. Or c'est le cas où elles se trouvent ; & c'est ainsi que l'Etat s'unit à l'Eglise nationale.

L'Etat a eu trois motifs pour former cette union avec l'Eglise nationale. Premièrement, il a voulu conserver l'essence & la pureté de la Religion, qui se seroit bien-tôt corrompue, si on l'avoit laissée uniquement aux soins de l'Eglise, parce qu'elle n'a pas le pouvoir coactif en main. En second lieu, il a voulu en augmenter l'utilité, & en retirer tous les avantages possibles, en la dirigeant selon ses vûes. Enfin, il a voulu prévenir les désordres auxquels l'indépendance naturelle de l'Eglise auroit pû donner lieu.

De son côté, l'Eglise nationale a été déterminée à rechercher l'Alliance de l'Etat, pour se mettre à l'abri de toute violence extérieure. L'Etat s'engage, non seulement à ne point maltraiter l'Eglise, mais encore à empêcher qu'aucune autre Société religieuse ne l'attaque & ne l'opprime.

De cette Alliance entre l'Etat & l'Eglise, il en naît divers avantages pour l'une & l'autre Société: l'Eglise reçoit d'abord de l'Etat de quoi subvenir à l'entretien de ses Ministres ; ensuite elle partage les prérogatives du Gouvernement avec les autres Ordres de l'Etat, ayant entrée dans divers Tribunaux de

la Société civile ; enfin l'Etat lui accorde le droit d'ériger une Cour pour le jugement des Crimes ecclésiastiques, & pour la réformation des mœurs, avec une juridiction soutenue du pouvoir coactif. Ces Cours ne peuvent cependant faire usage du pouvoir qui leur est confié, que pour le service de l'Etat, & ne doivent point prendre connoissance des matières civiles, qui sont du ressort du Magistrat politique. Elles n'exemptent pas non plus les Ecclésiastiques de la juridiction civile. Ils y doivent être soumis, tout comme les autres Membres du Gouvernement. Ajoutez à cela, que dans leurs jugemens elles doivent se conformer aux Loix de l'Etat.

Le Magistrat civil acquiert par cette Alliance une Suprématie politique sur l'Eglise. Il a le droit de veiller au maintien de la Religion, d'assister dans les Assemblées du Clergé, de prévenir les abus qui pourroient s'y glisser, &c. Il résulte de ce principe diverses conséquences. D'abord aucun Ministre de la Religion ne peut être élevé à aucun poste de la Société religieuse sans l'approbation du Magistrat. Ensuite il a le droit de convoquer les Assemblées ecclésiastiques, & celui de les défendre. Il peut censurer l'abus que l'Eglise fait de son droit, & celui que le Magistrat lui a confié.

Tel est l'ingénieux système du Traduc-
 teur

teur sur les Sociétez civiles & religieuses. Il a eu raison de déclarer dès l'entrée, qu'il donneroit un peu à l'amour de sa Religion & de sa Patrie: car il est visible, que tout ce qu'il dit tend à faire l'apologie de l'union qu'il y a entre l'Eglise nationale & le Gouvernement de France. Il bâtit cependant sur un principe qui me paroît bien foible: c'est que la Société religieuse est originairement indépendante du Gouvernement civil. La Religion, consistant dans les idées de l'esprit & les sentimens du cœur, est indépendante de tout établissement civil: mais il n'en est pas de même des Hommes qui professent cette Religion. Comme ils sont Membres de la Société civile, ils ne sçauroient jamais former un Corps indépendant de l'Etat. C'est ce que notre Auteur n'a pas assez bien distingué. Quand il prouve que la Société religieuse est indépendante du Magistrat civil, il entend la *Religion* par la *Société religieuse*: alors tout ce qu'il dit est vrai. Mais dans la suite il n'entend plus la *Religion* par la *Société religieuse*; & il substitue à cette idée celle de ceux qui *professent la Religion* en général, & en particulier le *Clergé*. Cette seule remarque à laquelle nous nous bornons, suffit pour faire appercevoir ce qu'il y a de sophistique dans ses raisonnemens.

Nous aurions pû nous arrêter à donner

ner l'Extrait d'une refutation du Syftême de l'Abbé *Peluche* dans son *Histoire du Ciel*. Notre Auteur a profité pour cela de diverfes remarques qui lui ont été fournies par Mr. *WARBURTON*, auxquelles il a ajouté les fiennes. Il reproche à cet Abbé, d'avoir profité plus d'une fois de l'Ouvrage de ce fçavant *Anglois*, fans lui en faire honneur: il fait même cela avec un peu d'aigreur, à ce qu'il paroît.

Quoique les deux Volumes de Differtations, dont nous venons de rendre compte, fuflent un Ouvrage complet; cependant il feroit à fouhaiter que le Traducteur nous donnât la fuite du Livre de Mr. *WARBURTON*: alors il feroit encore plus complet. Mais dans ce cas, je fouhaiterois qu'il indiquât d'une manière plus diftincte ce qu'il retranche & ajoute à fon Auteur, & en quoi il s'en écarte. Il feroit encore fort avantageux pour les Lecteurs, qu'il citât les Autoritez d'une manière moins vague. L'on aime à avoir de la facilité à recourir aux fources. Je n'ignore pas que cela donne de la peine à un Traducteur: mais c'est le fort de ceux qui s'attachent à ce genre d'écrire, d'en avoir. Je ne doute point qu'on ne vît auffi avec plaifir, que les noms des Auteurs, citez dans le corps de l'Ouvrage, fuflent *francifez* plus que l'Anonyme ne l'a fait. L'oreille accoûtumée

350 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
mée à entendre nommer un Ecrivain d'une certaine manière, est choquée de rencontrer dans un Ouvrage François son nom Latin.

A R T I C L E V I.

A COLLECTION of the State Papers of JOHN THURLOE, Esqr. Secretary, first to the Council of State, and afterwards to the two Protectors OLIVER and RICHARD CROMWELL. In seven Volumes, containing Authentick Memorials of the English Affaires from the year 1638. to the Restoration of King CHARLES II. Published from the Originals, formerly in the Library of JOHN Lord SOMERS, Lord High Chancellor of England, and since in that of Sir JOSEPH JEKYLL, Knt. late Master of the Rolls. Including also a considerable Number of Letters and Papers, communicated by his Grace the Archbishop of Canterbury, from the Library at Lambeth, the Right Honourable the Earl of Shelburn, and other Hands. The whole digested into an exact Order of Time. To which is prefixed the Life of Mr. THURLOE; with a compleat Index to each Volume. By THOMAS BIRCH, M. A. F. R. S.
C'est-

C'est-à-dire :

RECUEIL DES MÉMOIRES D'ÉTAT de Mr. JEAN THURLOE, Ecuyer, Secrétaire, premièrement du Conseil d'Etat, & ensuite des deux Protecteurs OLIVIER & RICHARD CROMWELL. En sept Volumes *in Folio*, contenant des Mémoires authentiques depuis l'An 1638. jusques à la Restauration de CHARLES II. Publiez sur les Originaux, qui étoient ci-devant dans la Bibliothèque du Lord *Jean Somers*, Grand Chancelier d'Angleterre, d'où ils ont passé dans celle de feu Mr. *Joseph Fekyll*, Chevalier, & Maître des Rôles. Ce Recueil renferme aussi un grand nombre de Lettres & d'autres Pièces originales, communiquées par Sa Grandeur l'Archevêque de *Cantorbery*, qui les a tirées de la Bibliothèque de *Lambeth*, par le Comte de *Shelburn*, & par d'autres personnes. Le tout rangé suivant l'ordre des Temps. On a mis à la tête la Vie de Mr. THURLOE, & à la fin de chaque Volume une ample *Table des Matières* : par

Z. 2

Mr.

Mr. THOMAS BIRCH, Maître ès Arts, & Membre de la Societé Royale. A Londres, imprimé pour les Exécuteurs Testamentaires de feu Mr. *Fletcher Gyles*; *Thomas Woodward*, au Croissant, entre les deux Portes du Temple dans Fleetstret; & *Charles Davis*, dans Pater - nofter - Row, 1742.

C'Est ici un Recueil dont nous avons donné le Projet dans cette *Bibliothèque* il y a plus de deux ans *. Nous avons spécifié les principales Pièces qui devoient y entrer. Un Ecclésiastique les avoit trouvées sous le Règne du Roi *Guillaume* dans un double Platfond d'une Chambre dans *Lincoln's - Inn* †, & les avoit remises à Mylord *Somers*, alors Grand Chancelier d'*Angleterre*, qui les fit relier en soixante - & - sept Volumes *in Folio*. Ces Manuscrits tomberent ensuite entre les mains du Chevalier *Joseph Jekyll*, Maître des Rôles; & après sa mort le Sieur *Fletcher Gyles*, Libraire, les acheta de ses Héritiers. Ils contiennent une gran-

* *Biblioth. Britanni.* pour Janvier, Février & Mars, 1740. Tom. XIV. Part. II. pag. 417. & suiv.

† Un des Colléges des Avocats à Londres.

grande variété de Mémoires authentiques depuis la mort de *Charles I.* jusques à la Restauration, avec quelques Pièces qui regardent l'Histoire d'*Angleterre* depuis l'an 1638. jusques au commencement de ce Période. Comme nous avons indiqué ces Pièces en rapportant le Projet de ce Recueil, nous n'en parlerons pas ici.

Mais comme depuis la Publication du Projet, on a communiqué à l'Editeur un grand nombre d'autres Mémoires, Lettres, &c. qui regardent le même Période de l'Histoire d'*Angleterre*, nous croyons devoir en rendre compte. Voici donc quelles sont ces nouvelles Pièces.

1. Une partie du Recueil original de *Thurloe*, qui suivant les apparences tomba entre les mains du Lord *Somers*, après que le reste avoit été relié en 67. Volumes: car on y trouve des Pièces qui se rapportent à chacun de ces Volumes: il y a près de quatre-cens Ecris de conséquence, qui ont été communiquez à l'Editeur par Mylord *Hardwick*, Grand Chancelier de la *Grande Bretagne*.

2. Plus de quatre-cens quarante Lettres, adressées à *H. Cromwell* par *Thurloe*, *Fleetwood*, le Lord *Falconberg*, le Col. *Leckhart*, Ambassadeur à la Cour de *France*, le Dr. *Thomas Clarges*, beau-frere du Général *Monk*, Mylady *Marie Cromwell*, Mylady *Elizabeth Cleypole*, Mr. *Cleypole*, le Chevalier *Antoine Ashley Cooper*, &c. Ces Lettres sont

354 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
entre les mains du Comte de *Shelburn*,

3. Des Lettres de *Thurloe* à *Henri Cromwell*, Major Général de l'Armée d'Irlande, & ensuite Gouverneur de ce Royaume, communiquées par Mr. *Joseph Jekyll*, Ecuyer.

4. Lettres écrites par *Henri Cromwell*, pendant qu'il étoit Gouverneur d'Irlande: communiquées par son Petit-fils Mr. *Guillaume Cromwell*, Ecuyer.

5. Lettres de *Thurloe*, du Major Général *Maffey*, de Mr. *Jean Berwick*, qui fut ensuite Doyen de *St. Paul*, au Roi *Charles II.* & au Grand Chancelier *Hyde*. Elles sont entre les mains de Mr. *Joseph Radcliff*, Avocat.

6. Lettres & Mémoires touchant les Affaires d'Angleterre & d'Ecosse, copiez sur les Registres publics de la Chambre Basse d'Ecosse à *Edimbourg*, par les soins de Mr. *Thomas Ruddiman*.

7. Extraits des Lettres écrites par Mr. de *Montreuil*, Résident de France en Angleterre & en Ecosse, depuis l'an 1645. jufqu'à l'an 1648., & par Mr. de *Bordeaux*, Ambassadeur de France en Angleterre, à Mr. de *Brienne*, Secrétaire d'Etat en France en 1652, 1653, & 1654. copiez sur les Originaux qui sont dans la Bibliothèque de *St. Germain* à Paris, par Mr. *Nicolas Man*, Principal de la Chartreuse à Londres.

8. Outre toutes ces Pièces, diverses personnes en ont communiqué plusieurs autres à l'Editeur. A la marge de chacune

cune de ces Pièces on nomme les Personnes de qui on les tient , non seulement pour leur faire honneur , mais aussi afin que le Public puisse juger de l'authenticité de ces Pièces. On marque de même à la marge de toutes les autres Pièces, de quel endroit elles sont tirées.

Ces Additions ont grossi ce Recueil fort au-delà de ce qu'on s'étoit d'abord proposé : car au lieu qu'on croyoit qu'il ne contiendroit qu'environ neuf-cens feuilles d'Impression, il en contient quatorze - cens cinquante - deux & demi : de sorte qu'il a falu en augmenter le prix suivant la proportion qu'on avoit marquée dans le Projet * : ainsi , au lieu de cinq Guinées qu'on devoit payer pour le petit papier , & huit pour le grand papier , il faut payer à présent huit Livres & quatorze Chelins pour le petit papier , & treize Livres onze Chelins & six sols pour le grand. Mr. *Birch* nous dit dans sa Préface , qu'il auroit pû omettre un grand nombre de Pièces , afin de ne pas grossir ce Recueil au-delà de ce qu'on avoit marqué dans le Projet ; mais ces omissions auroient souvent interrompu le fil de l'Histoire , & privé le Lecteur des éclaircissements nécessaires , non seulement sur les affaires générales tant du dedans que du de-

* Voyez *Bibl. Britann. Tom. XIV. Partie II. pag. 420, 421.*

dehors, mais aussi sur le caractère des Personnes qui étoient employées dans le Gouvernement de l'Etat durant ce Période. On n'a donc omis que les Pièces qui paroissent absolument inutiles ou superflues. L'Editeur declare solennellement, qu'il n'a ni retranché, ni ajouté, ni changé un seul mot dans tout ce Recueil, comme pourront s'en convaincre tous ceux qui voudront prendre la peine de le comparer avec les Originaux. Il témoigne aussi sa reconnoissance à Messieurs *Brian Fairfax*, *Edouard Barton*, & *Jean Ward* Professeur au Collège de *Gresham*, qui l'ont assisté dans le choix & l'arrangement des Pièces de ce Recueil; & au Docteur *Edouard Wallis*, Doyen de *Lincoln*, qui a bien voulu prendre la peine de déchiffrer plusieurs Lettres dont on n'avoit pas la Clef.

Le premier Volume des Manuscrits renferme un Recueil complet de toutes les Pièces originales du Traité d'*Uxbridge*, où Mr. *Thurloe* étoit un des Secretaires des Commissaires du Parlement. Mais comme la plupart de ces Pièces avoient déjà été imprimées dans l'Ouvrage intitulé *The Works of King Charles I.* (Les Oeuvres du Roi Charles I.) & dans celui du Chevalier *Guillaume Dugdale*, qui a pour titre, *A Short View of the late Troubles in England* (Court Exposé des derniers Troubles d'Angleterre) on a jugé

JUILLET, AOUT ET SEPT. 1742. 557.
jugé à propos de n'inferer dans ce Recueil-ci, que les Pièces omises dans les deux Ouvrages dont nous venons de parler.

On a aussi inferé dans le XX. Volume des *Fœdera* de *Rymer*, publié par Mr. *Sanderfon*, plusieurs Pièces tirées des douze premiers Volumes des Manuscrits de *Thurloe*: mais elles y sont imprimées si peu correctement, on y a commis tant de fautes dans les dates, on y a si fort déguisé les noms des Personnes, qu'il a été absolument nécessaire de les réimprimer ici. Pour faire voir que ce n'est point là une assertion en l'air, Mr. *Birch* rapporte plus de quatre-vingt fautes grossières qu'on a commises dans trois pages seulement*.

Ce que nous venons de rapporter est tiré de la Préface de Mr. *Birch*. On trouve ensuite la Vie de Mr. *Thurloe*, dont nous croyons devoir rendre compte.

Mr. *Jean Thurloe*, Fils de *Thomas Thurloe*, Curé d'*Abbots-Roding* dans la Comté d'*Essex*, nâquit dans cette Ville l'an 1616. Il s'attacha à l'étude du Droit, & gagna bientôt les bonnes grâces de Mr. *Olivier S. Jean*, homme très-versé dans la connoissance des Loix, & qui a été successivement Procureur Général de *Charles I.*
&

* Ce sont les pages 565, 568, & 572, du XX, Vol. des *Fœdera*.

358 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
& Chef de Justice ou premier Juge de la
Cour des Plaidoyers-communs. Ce fut
par son credit que Mr. *Thurloe* fut fait un
des Secretaires des Commissaires du Par-
lement pour le Traité d'*Uxbridge*, au
mois de Janvier 1647. En 1647. il fut
admis au nombre des Avocats du Collé-
ge de *Lincoln's-Inn*. En Mars 1647. il fut
fait Receveur de certains Droits qui se
payent pour la Vente des Biens: place
qui rapporte au moins quatre-cens cin-
quante Livres Sterling par an.

Nous donnerons ici la Traduction d'u-
ne Lettre de *Thurloe*, où il se justifie de
quelques accusations qu'on lui avoit in-
tentées au sujet de la mort de *Charles I.*
& du Gouvernement des deux *Cromwells*.
Elle est adressée au Chevalier *Harbottle*
Grimston, Orateur de la Chambre-Basse:
elle n'est point datée, mais il paroît
qu'elle doit avoir été écrite vers l'an
1660; c'est pourquoi on l'a mise dans le
dernier Volume de ce Recueil *. Elle est
exprimée en ces termes.

„ J'ai appris qu'on publie dans le mon-
„ de, que vers le tems du Procès & de
„ la mort du Roi, je declarai à plusieurs
„ Officiers de l'Armée, que suivant l'o-
„ pinion de Mylord S. Jean † il étoit à
„ pro-

* Pag. 914, 915.

† C'est le Chef de Justice dont nous avons
parlé ci-dessus.

„ propos de faire mourir le Roi , sans
 „ quoi la Nation ne pouvoit pas être en
 „ sureté ; que Mylord *S. Jean* étoit ce-
 „ lui qui avoit persuadé à *Olivier Crom-*
 „ *well* des'emparer du Gouvernement de
 „ l'Etat , & qu'il étoit son principal Con-
 „ seiller dans l'Administration des Affai-
 „ res ; & que c'étoit moi qu'ils emplo-
 „ yoient tous deux pour se communiquer
 „ réciproquement leurs desseins : de plus ,
 „ que Mylord *S. Jean* avoit eu la princi-
 „ pale part dans l'Etablissement de *Richard*
 „ *Cromwell* ; & qu'il avoit aussi fait tous
 „ ses efforts pour le rétablir , après qu'il
 „ se fut remis de sa Charge de Protec-
 „ teur. Sçachant donc certainement que
 „ tous ces bruits sont absolument faux ,
 „ & sans aucun fondement , j'ai cru que
 „ ce que je dois à la vérité m'obligeoit
 „ d'en prendre connoissance , & je suis
 „ prêt à attester sous serment la Decla-
 „ ration que je vais faire.

„ I. Premièrement , pour ce qui regar-
 „ de le Procès & la mort du Roi , il est
 „ entierement faux que j'aye déclaré aux
 „ Officiers de l'Armée , ou à qui que ce
 „ soit , que suivant Mylord *S. Jean* il
 „ étoit nécessaire de faire le Procès au
 „ Roi , ou de le faire mourir. Je n'avois pas
 „ la moindre connoissance de ce dessein ,
 „ ni des conseils qu'on a tenus à ce sujet ,
 „ n'ayant aucun commerce avec ceux
 „ qui y ont eu part. Je crois aussi que
 „ My-

„ Mylord *S. Jean* étoit si éloigné de pen-
 „ ser que la mort du Roi fût nécessaire ,
 „ qu’au contraire , je l’ai ouï souvent té-
 „ moigner qu’il la desapprouvoit , aussi-
 „ bien que toutes les procédures de
 „ l’Armée , & dans ce tems-là , & long-
 „ tems auparavant. Je lui aurois donc
 „ fait grand tort de parler ainsi de lui ,
 „ comme on m’en fait à moi , en m’im-
 „ putant de pareils discours.

„ II. Quant à ce qu’on prétend qu’il
 „ persuada à *Olivier Cromwell* de se saisir
 „ du Gouvernement , & qu’il a été son
 „ Conseiller dans l’Administration des
 „ Affaires , & que j’étois l’Instrument
 „ dont ils se servoient tous deux pour se
 „ communiquer leurs desseins ; je decla-
 „ re , que Mylord *S. Jean* étoit si éloigné
 „ de donner un semblable conseil à *Oli-
 „ vier* , qu’autant qu’il m’en souvient , &
 „ que j’ai pu observer , il le desapprou-
 „ voit entierement , & s’est souvent de-
 „ claré contre le parti que *Cromwell* avoit
 „ pris. Et pour ce qu’on appelle l’*Acte
 „ du Gouvernement* * , je n’en ai jamais
 „ parlé avec Mylord *S. Jean* , ni en tout
 „ ni en partie (& je ne sçache pas que
 „ personne lui en ait parlé) que quel-
 „ ques

* *The Instrument of Government*. C’est l’Acte qui renfermoit les conditions sous lesquelles *Cromwell* devoit gouverner en qualité de Protecteur. Voyez *Rapin* , *Hist. d’Anglet.* Tom. VIII. pag. 64.

„ ques mois après qu'il eut été publié,
 „ lorsqu'étant allé voir Mylord S. *Jean*,
 „ après une longue & dangereuse mala-
 „ die qu'il avoit eue, avant qu'on eût ja-
 „ mais parlé de cet *Acte* en ma présen-
 „ ce, il me dit qu'il venoit de le lire; &
 „ le prenant à la main, il le jetta avec
 „ dedain, en disant, Est-ce donc-là tout
 „ le fruit que la Nation retirera de toutes
 „ ses Guerres? ou quelque chose de sem-
 „ blable, & il parla beaucoup contre cet
 „ Acte. Et comme il n'a eu aucune part
 „ dans l'Etablissement du Gouvernement
 „ de *Cromwell*, aussi ne sçais-je pas & n'ai-
 „ je pas ouï dire qu'il y eût aucune com-
 „ munication de conseils entre eux, ni
 „ médiatement, ni immédiatement, tou-
 „ chant l'Administration des Affaires pu-
 „ bliques; Mylord S. *Jean* a constamment
 „ refusé de se mêler de quoi que ce fût, si
 „ ce n'est de ce qui regardoit sa Charge de
 „ Juge; & même en cette qualité il n'a
 „ jamais voulu proceder conformément
 „ aux Loix faites sous ce Gouvernement
 „ (de *Cromwell*); d'où vient qu'on s'est
 „ souvent plaint de lui au Conseil, &
 „ qu'on a imputé à son exemple, le refus
 „ que les autres Juges faisoient de se sou-
 „ mettre aux Réglemens de la grande
 „ Cour de Justice qui venoit d'être éta-
 „ blie. Je ne sçache pas non plus qu'on
 „ lui ait demandé conseil au sujet de *l'hum-*
blé

„ ble *Réquete & Avis* *. La vérité est,
 „ que tant s'en faut que Mylord *S. Jean*
 „ ait été le confident (de *Cromwell*), qu'au
 „ contraire ceux qui avoient de l'estime
 „ & de l'amitié pour lui, eurent quelque
 „ peine à lui conserver son Emploi sous
 „ ce Gouvernement.

„ III. Pour ce qui est d'avoir fait *Richard*
 „ Protecteur, ou d'avoir voulu le rétablir
 „ après sa Resignation ; je n'ai jamais ouï
 „ dire , & je ne crois pas , que Mylord
 „ *S. Jean* ait eu la moindre connoissance
 „ du dessein qu'on avoit de faire succe-
 „ der *Richard* à son Pere , ni qu'il ait ja-
 „ mais délibéré avec *Olivier Cromwell*, ni
 „ avec qui que ce fut , sur cette Affaire ;
 „ je ne sçache pas non plus , & je ne crois
 „ pas , qu'il ait jamais projeté , taché ,
 „ ni même souhaité de le rétablir, parce
 „ que je l'ai souvent entendu se déclarer
 „ contre ce Retablissement ; & je crois
 „ qu'il s'y feroit opposé autant que son
 „ Poste pouvoit le lui permettre. Souf-
 „ frez que je me dise, Monsieur,

Votre &c.” J. T.

On voit par cette Lettre, que *Thurloe*
 se défend d'avoir eu connoissance du Pro-
 jet qu'on avoit formé de faire mourir le
 Roi ;

* Que les Officiers de l'Armée présenterent
 au Parlement en 1653. Voyez *Rapin*, Hist.
 d'Anglet. Tom. VIII. pag. 57.

Roi ; que son Patron *Olivier S. Jean*, Lord Chef de Justice, desapprouvoit ce dessein ; & que *Cromwell*, quelque puissant qu'il fût devenu , ne laissoit pas que de trouver de la resistance de la part des Juges d'*Angleterre* , qui refusoient de juger conformement aux nouvelles Loix. Cette derniere particularité méritoit sans doute qu'on en dit quelque chose dans l'*Histoire d'Angleterre* : cependant je n'ai pas trouvé que Mr. de *Rapin* en fasse mention. Nous apprenons ailleurs * , que suivant les Juges & les plus habiles Avocats, le Protectorat étoit incompatible avec les Loix d'*Angleterre* ; ce qui faisoit croire à certaines gens, que le Conseil d'Etat & le Parlement feroient couronner *Cromwell*.

Au mois de Mars de l'an 1651. *Thurloe* accompagna en qualité de Secretaire les Ambassadeurs † que la République d'*Angleterre* envoyoit aux Etats Généraux des Provinces-Unies , & revint avec eux en *Angleterre* au mois de Juin suivant. Au commencement d'Avril 1652. il fut fait Secretaire du Conseil d'Etat.

Cromwell s'étant fait declarer Protecteur au mois de Décembre 1653, *Thurloe* eut le Poste de Secretaire d'Etat sous lui ; & en Septembre 1656. il fut dé-

* *Thurloe's Collections*, Tom. II, pag. 64.

† Le Chef de Justice S. Jean, & *Gaultier Strickland*, Ecuyer.

364 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
député au Parlement pour l'Isle d'Ely.

On prétend * qu'au commencement de l'an 1657. *Thurloe*, le Protecteur, & le Chevalier *Richard Willis*, qu'on avoit gagné pour trahir le parti des Royalistes, formerent un Projet pour exterminer d'un seul coup toute la Famille Royale. *Ecchard*, qui rapporte ce fait, le tenoit, dit-il, de la propre bouche de Mr. *Samuel Morland*, Sous-Secretaire de Mr. *Thurloe*, & du Chevalier *Jean Talbot*; il ajoute, que ce fait lui a été confirmé par un homme d'honneur. Voici ce que c'est. Pendant que *Charles II.* étoit à *Bruges* en *Flandre*, avec ses deux Freres les Ducs d'*Tork* & de *Glocester*, *Cromwell*, *Thurloe* & *Willis* convinrent d'envoyer un messenger de confiance au Roi, avec une Lettre où on le prioit de se rendre en *Angleterre* avec ses deux Freres & un petit nombre d'autres Personnes, dans un seul Vaisseau; & de débarquer au jour qu'on lui nommoit; dans un certain port de la Province de *Suffex*, où on lui promettoit qu'il y auroit cinq-cens hommes d'Infanterie prêts à le recevoir, auxquels deux mille Chevaux se joindroient dès le lendemain. On convint que le Chevalier *Willis* écrivoit lui-même cette Lettre d'Invitation,

&
* Voyez *Ecchard*, Hist. of England. B, III, Ch. II, pag. 728, 729. de la 3. Edition, à Londres 1720.

& qu'il presseroit le Roi de donner dans le Projet qu'on lui proposoit, comme étant le moyen le plus propre, ou plutôt le seul de le rétablir sur le Trône; quoique le véritable dessein fût de tuer les trois Freres dès le moment qu'ils débarqueroient. Ce Projet, qu'on avoit formé dans l'Office même de Mr. *Thurlow*, fut entendu de ce Mr. *Morland* dont on vient de parler, qui faisoit semblant de dormir sur un Coffre proche de cet Office. Ce Gentilhomme avoit épousé une Françoise, qui ayant été attachée au Comte d'*Arundel* étoit du Parti du Roi, & y avoit peu-à-peu entraîné son mari. Il y fut confirmé par l'horreur que lui inspira cet abominable Complot, & il résolut de le faire échouer. Il fut trouver le Major *Henshaw*, zélé Royaliste, qui étoit en prison à la Tour: & ayant gagné le Geolier, ils furent tous trois trouver le Roi à *Bruges*, & lui découvrirent le Complot. *Charles* instruit de tout, répondit à la Lettre d'Invitation qu'on lui avoit envoyée, qu'il lui étoit impossible d'être prêt pour le jour marqué. Cette réponse fit soupçonner aux Conspirateurs que leur Complot étoit découvert. *Willis*, pour s'en assurer, écrivit au Roi une seconde Lettre plus pressante que la première, le priant de se hâter, pour ne pas perdre l'occasion favorable qui se présentoit. Le Roi s'excusa sous

des prétextes si frivoles, qu'il n'y eut plus lieu de douter qu'on l'avoit instruit de tout. On commença à soupçonner que *Willis* lui-même, qui avoit été zélé Royaliste, avoit trahi les deux autres. Pour lui, il jugea d'abord qu'il n'y avoit que *Morland* qui pût avoir découvert le Complot. Il lui fit dire qu'on avoit à lui parler de quelque affaire de grande conséquence, & qu'il se laissât conduire où on le meneroit. *Morland* s'étant muni de deux bons Pistolets, se laissa mener jusques dans une Cave fort profonde, où il trouva *Willis* seul, avec la Bible sur une Table. *Willis* lui dit franchement, qu'il l'avoit fait venir au sujet de la découverte d'un secret de la dernière importance, qui n'étoit connu que de trois personnes outre lui-même. Il dit donc de quel secret il s'agissoit, & ayant mis la main sur la Bible, il jura qu'il ne l'avoit point révélé, & il exigea de *Morland* de faire le même serment. *Morland* prenant un de ses pistolets à la main, dit d'un air résolu, qu'il étoit prêt à faire ce serment, pourvû que *Willis* lui alleguât quelque raison pourquoi il le soupçonnoit d'une trahison si infame. La fermeté & la résolution de cet homme furent cause que *Willis* n'osa pas le presser davantage. *Morland* a déclaré dans la suite, que si *Willis* eût poussé la chose plus loin, il lui auroit tiré un coup de pistolet dans la tête. On ajoute,

que

que dans la suite le Roi créa *Morland* Chevalier, & lui donna une pension, pour le recompenser du service qu'il lui avoit rendu en lui découvrant la Conspiration de *Cromwell* & de ses associez.

Voilà ce que rapporte *Ecchard*, mais en même tems il renverse ce Récit de fond en comble, en nous donnant une Lettre de *Morland* au même Chevalier *Richard Willis*, dont voici la Traduction.

„ Monsieur, comme j'ai appris combien
 „ vous avez souffert à l'occasion d'un
 „ Libelle daté du 3. de Juin 1659. , dans
 „ lequel on vous accuse d'avoir entretenu
 „ une correspondance secrete avec Mr.
 „ le Secretaire *Thurloe* & ses Créatures,
 „ & dans lequel on prétend que moi
 „ en particulier, j'ai été depuis en *Flan-*
 „ dre pour informer le Roi des particu-
 „ laritez, en lui montrant vos Lettres &
 „ vos Reçûs pour de l'argent; je me crois
 „ obligé, quoique vous ne me connois-
 „ siez pas, de contribuer à cette justifi-
 „ cation, en declarant solennellement,
 „ que je n'ai jamais de ma vie été dans
 „ aucune partie de la *Flandre*, ni auprès
 „ du Roi de delà la mer pour cette af-
 „ faire, ni pour quelque'autre que ce soit:
 „ je ne lui ai jamais montré (comme
 „ on le dit) de pareilles Lettres, ni au-
 „ cun Reçû de vous pour quelque som-
 „ me d'argent que ce puisse être. J'étois
 „ si éloigné de pouvoir témoigner con-

„ tre vous (ainsi qu'on le prétend) que
 „ je declare que je ne vous connoissois
 „ pas même de nom. Je n'ai pas non
 „ plus été présent à aucune Conférence
 „ secrete que vous ayez eue avec Mr. le
 „ Secretaire *Thurloe*. C'est ce que je fe-
 „ rai toujours prêt à certifier dans tou-
 „ tes les occasions. Je suis, &c.

S. MORLAND:

Que l'on compare cette Lettre avec le Récit de Mylord *Clarendon* dans son *Histoire des Guerres civiles* * , & l'on verra quel fond on doit faire sur l'accusation qu'on intente à *Thurloe*.

Le 9. d'Avril 1657. Mr. *Thurloe* découvrit la Conspiration que le Major Général *Harrison* avoit tramée avec plusieurs Fanatiques : & deux jours après il declara au Parlement, qu'il avoit ordre du Protecteur de rendre compte à la Chambre de cette Conspiration : Surquoi le Parlement ordonna qu'il fût remercié par l'Orateur au nom de la Chambre, pour ses soins & sa vigilance dans la decouverte de ce Complot, & pour les autres grands services qu'il avoit rendus à la République & au Parlement.

Le 13. de Juillet de la même année il prit les sermens en qualité de Conseiller privé

* Hist. of the Great Rebellion, Vol. II. Part. II. pag. 667; & seq. Edit. Oxon. 1707, in 8.

privé du Protecteur, en consequence de *Phumble Requête & Avis*, & le 2. de Novembre suivant il fut choisi Gouverneur de la Chartreuse, à la place du Dr. *Laurence Wright*, qui étoit mort. En 1658. il conseilla à *Cromwell*, conjointement avec *Whitlocke*, de permettre que ceux qui avoient trempé dans quelque Conspiration fussent jugez suivant les procedures ordinaires de la Loi commune, & non pas par la haute Cour de Justice.

Richard Cromwell ayant été proclamé Protecteur en Septembre 1658. à la place de son Pere, *Thurloe* conserva tous les Emplois qu'il avoit possédez sous *Olivier*. Le 31. de Décembre de la même année *Thurloe* fut choisi Membre de Parlement pour l'Université de *Cambridge*.

On a représenté *Richard Cromwell* comme un homme foible. Mais Mr. *Birch* rapporte ici un fait qui semble prouver que *Richard* ne manquoit pas de fermeté dans l'occasion : voici ce que c'est. Le 21. d'Avril 1659. le Protecteur assembla *Thurloe*, le Lord *Broghill*, *Fiennes* Garde des Sceaux, le Chevalier *Charles Wolfelcy*, *Whitlocke*. & quelques autres personnes, pour consulter sur la proposition qui lui avoit été faite de dissoudre le Parlement. La plupart des Conseillers étoient d'avis qu'il falloit le dissoudre ; *Whitlocke* & *Thurloe* se declarerent contre cet avis : surquoi voici ce que nous apprend le Docteur *Edmond*

Calamy *. „ J'ai ouï dire à un Ami, qu'en
 „ parlant à Mr. *Howe* au sujet de *Richard*
 „ *Cromwell*, il lui dit, qu'on le représentoit
 „ comme un homme foible. Là dessus Mr.
 „ *Howe* repliqua avec vivacité: Comment
 „ pouvoit-il être un homme foible; puis-
 „ que sur la Remontrance qui lui fut faite
 „ de la part de l'Armée par son Frere *Fleet-*
 „ *wood*, il tint bon pendant toute la nuit
 „ contre presque tout le Conseil, pouf-
 „ fa le debat jusques à quatre heures du
 „ matin, soutenant que la dissolution du
 „ Parlement seroit sa ruine & la leur; il
 „ n'y avoit de tous les Membres du Con-
 „ seil que *Thurloe* (& *Whitlocke*) qui
 „ fussent de son sentiment. Mr. *Howe* a-
 „ jouta, que *Fleetwood* promit, que pour-
 „ vû que *Richard* voulût consentir à la
 „ proposition qu'on lui faisoit, l'Armée
 „ ne lui feroit aucun mal: & lorsque
 „ dans la suite on le fit ressouvenir de sa
 „ promesse, il dit pour toute réponse,
 „ qu'il croyoit avoir plus de credit dans
 „ l'Armée qu'il ne trouva par expérience
 „ qu'il en avoit”. Aussi est-il vrai que,
 dès que le Parlement fut dissout, *Richard*
 perdit toute son autorité, & fut bientôt
 obligé de resigner le Protectorat. *Thurloe*
 conserva cependant sa charge de Secre-
 tai-

* Dans la Vie de Mr. *Howe*, à la tête des Oeu-
 vres de ce Savant, imprimées en Anglois l'an 1624.
 in fol. pag. 9.

taire jusques au 14. Janvier 1653, qu'elle fut donnée à *Thomas Scott* : mais le 27. de Février suivant le Parlement * ordonna, sur le Rapport du Conseil d'Etat, que *Thurloe* seroit un des Secretaires, & *Jean Thompson* l'autre.

Cependant comme le Parti de *Charles II.* croissoit tous les jours, *Thurloe* ne voulut pas être des derniers à gagner les bonnes graces de ce Prince. Il lui fit donc offrir ses services & ceux de tous ses amis. Mais le Roi ne voulut se fier à lui qu'à bonnes enseignes: il exigea de lui des marques réelles de son attachement, avant que de lui donner sa confiance. Il souhaita aussi que les amis qu'il avoit en Angleterre lui fissent sçavoir ce qu'ils pensoient de *Thurloe*. Tout cela paroît par une Lettre que le Chevalier *Edouard Hyde*, qui fut ensuite Grand Chancelier & Comte de *Clarendon*, écrivit de Breda au Chevalier *Jean Granville* le 3. d'Avril 1660.

Je ne sçais si ce fut cette espece de correspondance de *Thurloe* avec *Charles II.*, ou quelqu'autre action, qui fut cause qu'on l'accusa de haute Trahison : mais il est sûr qu'il fut chargé de ce crime, comme il paroît par une Résolution de la Cham-

* Le Parlement de l'an 1653. avoit été retabli le 6. Décembre 1659. Voyez Rapin, Hist. d'Anglet. Tom. IX. pag. 139. & 149.

372 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
Chambre des Communes * du 15. de
May 1660. Elle porte, que le Secretaire
Thurloe étant accusé de haute Trahison,
foit arrêté. Cependant il y a beaucoup
d'apparence qu'on ne put rien prouver
contre lui ; car il fut mis en liberté peu
de tems après le retour du Roi, & se re-
tira sur ses Terres dans la Comté d'*Ox-*
ford, où il se tint constamment, excepté
durant le tems que l'on tient les Cours de
Justice dans le Palais de *Westminster* ;
alors il se rendoit à *Londres* dans son
appartement au Collège des Avocats
dans *Lincoln's-Inn*, d'où il semble qu'on
puisse conclure, qu'il pratiquoit encore
en qualité d'Avocat. *Charles II.* le solli-
cita souvent de rentrer dans ses Emplois,
ou de vouloir au moins le servir dans ce
qui regardoit les Affaires étrangères :
mais il s'en excusa toujours, craignant que,
comme il se trouveroit par-là engagé avec
diverses personnes de différens caractè-
res, il ne lui seroit pas possible de servir
le Roi aussi utilement qu'il avoit fait *Crom-*
well, dont la maxime étoit, dit *Thurloe*
lui-même à *Charles II.*, de chercher des
Hom-

* Le Parlement dont on a parlé dans la Note
précédente se cassa lui-même le 17. de Mars
1659. après en avoir convoqué un autre pour
le 25. d'Avril suivant. Ce fut ce nouveau Par-
lement qui rétablit le Roi.

Hommes propres pour les Emplois, & non pas des Emplois pour les Hommes.

Il mourut subitement dans son appartement de Lincoln's Inn le 21. de Fevrier 1667., & il fut enterré dans la Chapelle de ce Collège. Il avoit été marié deux fois. Sa première femme étoit de la famille de *Paiton*. Elle ne vécut que trois ou quatre ans avec lui, & en avoit eu deux fils, qui moururent avant elle. Il épousa en secondes noces une fille du Chevalier *Lycott*, d'*East-Moulsey* dans *Surrey*, & il en eut quatre fils & deux filles. Mais on ne nous dit point s'il y a quelqu'un de ses descendans qui soit actuellement en vie.

Comme le grand Recueil qu'on nous donne ici est très-utile pour éclaircir un grand nombre de Faits & de particularitez touchant l'Histoire d'*Angleterre* & d'*Ecosse* depuis l'an 1638. jusques à la Restauration, & même touchant l'Histoire des autres Païs; nous croyons qu'il est à propos de rapporter quelques-unes des Pièces que ce Recueil renferme, afin qu'on puisse juger de l'usage qu'on en peut faire.

On a cru assez généralement que le Duc d'*Hamilton* & son Parti étoient fort zèlez pour le Roi *Charles I.* Cependant il paroît par une Lettre de Mr. de *Montreuil*, Résident de France en *Angleterre*, à Monsieur de *Brienne*, que les *Hamiltons* n'é-

574 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
toient pas sincerement attachez au Roi.
Voici la Lettre du Résident, elle est da-
tée de *Newcastle*, le 1. de Janvier 1646.
N. S.

„ * J'ai trouvé le Parlement d'*Ecosse* di-
„ visé en trois Factions; celle des *Argyles*,
„ qui veulent détruire le Roi & la Mo-
„ narchie, & qui le professent ouverte-
„ ment; celle des *Hamiltons*, qui témoi-
„ gnent désirer la conservation de l'un
„ & de l'autre, & qui travaillent puif-
„ samment sous main à la ruine de tous
„ les deux; & la troisième, de ceux
„ qui ne dépendent ni des *Hamiltons*, ni
„ des *Argyles*, qui veulent, ce me semble,
„ maintenir le Roi & conserver la Mo-
„ narchie; mais qui ne se croient pas
„ assez forts, ou qui ne sont pas assez
„ généreux, pour prendre les moyens
„ qui seroient nécessaires pour y parvenir.
„ Ces derniers n'étant pas d'eux-mêmes
„ assez puissans, & voyant les *Hamiltons*
„ approcher plus de leurs sentimens que
„ les *Argyles*, s'étoient comme rangez de
„ leur Parti au commencement de ce
„ Parlement; mais la Résolution prise
„ deux jours avant que j'arrivasse dans
„ le *Committé* (où ils ont accoutumé de
„ préparer les affaires, pour être con-
„ clues dans le Parlement) de livrer le
„ Roi

* *Thurloe's Collection*, &c. Tom. I. pag. 73.
Cette Lettre est en *François*.

„ Roi aux *Anglois*, & de s'assurer de sa Per-
 „ sonne, s'il prétendoit venir en *Ecosse*, à
 „ laquelle tous ceux du Parti des *Hamiltons*
 „ avoient concouru, quoique le Duc & son
 „ Frere y eussent résisté, avoit fait voir à
 „ ceux qui composent le tiers Parti, qu'ils
 „ ne devoient se fier que de bonne for-
 „ te aux *Hamiltons*, qui n'agissoient avec
 „ eux qu'en apparence, mais qui travail-
 „ loient en effet avec le Marquis d'*Argyle*.

„ Cependant, quelque juste sujet que
 „ j'eusse de me défier du Duc & de son
 „ Frere, & d'attendre fort peu d'eux
 „ pour les intérêts dudit Roi; je crus que
 „ je ne devois pas laisser pour cela de
 „ leur faire voir la Lettre de créance
 „ que j'avois de Sa Majesté, de leur ren-
 „ dre aussi celles que j'avois de Mr. l'Am-
 „ bassadeur pour le même effet, & de
 „ leur exposer ensuite ma créance, en
 „ leur représentant le déplorable état
 „ où les affaires de leur Roi se trouvoient
 „ réduites; comme sa dernière espérance
 „ étoit en eux, qu'il se mettroit entre
 „ leurs bras, & qu'il attendoit de leurs
 „ affections, qu'ils lui remissent la Cou-
 „ ronne sur la tête; que les considéra-
 „ tions de l'honneur & de l'intérêt même
 „ les y obligeoient, & qu'ils y étoient en-
 „ gagez encore par les professions qu'ils
 „ avoient faites jusqu'ici de lui vouloir
 „ servir, leur faisant voir ensuite la fa-
 „ cilité qu'ils auroient en cette entrepri-

„ se „

„ se, & les assistances qui leur seroient
 „ données de toutes parts ; me gardant
 „ bien toutefois d'entrer dans le détail,
 „ & de leur nommer aucun de ceux du
 „ service desquels Sa Majesté se pou-
 „ voit assurer, de peur que ce que
 „ je croyois faire pour l'avantage dudit
 „ Roi, & pour lui gagner les *Hamiltons*,
 „ par la lumiere que je leur donnerois,
 „ ne servit qu'à la ruine de ceux à qui il
 „ reste encore en *Angleterre* & en *Ecosse*
 „ quelque affection pour le service de
 „ leur Prince. Je leur proposai aussi de
 „ la part de la *France*, non seulement
 „ les assistances qui leur seroient néces-
 „ saires pour venir à bout de ce grand
 „ dessein, mais encore les recompenses
 „ qui pouvoient les exciter à l'entrepren-
 „ dre, ainsi que j'avois ordre de Mr.
 „ l'Ambassadeur.

„ Enfin, Monsieur, je n'oubliai rien, ce
 „ me semble, de toutes les choses qui
 „ pouvoient les porter à prendre le parti
 „ de leur Roi. Mais quoiqu'ils me témoi-
 „ gnassent qu'ils étoient prêts de répan-
 „ dre jusqu'à la dernière goutte de leur
 „ sang pour son service, quelques difficul-
 „ tez qu'ils firent ensuite me donnerent
 „ lieu de croire, qu'il y avoit fort peu à
 „ attendre d'eux. Je les priai toutefois de
 „ faire réflexion sur ce que je leur propo-
 „ sois, & leur dis, que c'étoit une affaire
 „ de telle importance, qu'elle méritoit
 „ bien

„ bien qu'ils y pensassent plus d'une fois
 „ avant que d'y faire une dernière réponse.
 „ Les ayant donc reçus le même soir ;
 „ ils me dirent , qu'ils vouloient mourir
 „ pour le service de leur Roi , ainsi
 „ qu'ils y étoient obligez , & qu'ils é-
 „ toient prêts de le faire ; mais qu'il ne
 „ tireroit aucun avantage de leur perte
 „ pour le rétablissement de ses affaires ,
 „ & qu'ils ne le pouvoient servir présen-
 „ tement , s'il n'établissoit pas la Religion ,
 „ s'il n'approuvoit le *Convenant* , & s'il
 „ ne donnoit une réponse qui satisfît
 „ aux propositions qui lui avoient été
 „ représentées , c'est-à-dire qu'il fit tou-
 „ tes les choses que le Parlement d'*Ecos-*
 „ se désiroit de lui.

„ Comme je connus que je n'avois plus
 „ rien à espérer des *Hamiltons* , je vis les
 „ Comtes de *Calender* , *Traquaine* , *Mor-*
 „ *ton* , *Roxborough* & quelques autres
 „ du tiers Parti , que je n'avois pas enco-
 „ re jugé à propos de voir jusques alors ,
 „ afin que le Duc n'en pût concevoir de
 „ la jalousie. Je leur représentai le danger
 „ où étoit leur Roi , ce qu'il se promet-
 „ toit de leur véritable affection , &c.

„ Ils me firent tous entendre , qu'il
 „ n'eut pas été difficile de le faire dans
 „ le Parlement , si le Duc d'*Hamilton* l'a-
 „ voit voulu , ainsi qu'ils l'avoient attendu
 „ de lui ; mais que , comme il se conten-
 „ toit avec son Frere de parler haute-
 „ ment

„ ment pour Sa Majesté, sans se faire
 „ suivre de pas un de son Parti, il n'y a-
 „ voit pas d'apparence qu'ils pussent ser-
 „ vir leur Roi, y ayant en effet deux
 „ Partis contre le leur. Ils me témoi-
 „ gnerent aussi, qu'ils auroient pû entre-
 „ prendre quelque chose pour Sa Majes-
 „ té l'épée à la main, s'ils avoient été as-
 „ sistez des *Hamiltons*, ainsi que quelques-
 „ uns d'entre eux l'avoient offert au Duc
 „ & à son Frère; mais qu'ils ne le pou-
 „ voient sans cela, puisque le Parlement
 „ d'*Ecosse* avoit une Armée dans le País,
 „ & une autre en *Angleterre*, dont les
 „ principaux Officiers dépendoient, ou
 „ des *Hamiltons*, ou des *Argyles*: de sorte
 „ qu'ils n'étoient pas capables de faire
 „ aucune chose pour le service de leur
 „ Roi, s'il ne leur en donnoit moyen, en
 „ faisant lui-même celles qu'on désiroit
 „ de lui présentement. Je leur témoignai,
 „ que j'estimois fort leur zèle, mais que
 „ je connoissois qu'il demeureroit inutile
 „ au Roi de la *Grande-Bretagne*, qui ne
 „ se porteroit jamais à faire les deux
 „ choses qu'ils lui demandoient.

„ Voyant donc que je ne pouvois, ni em-
 „ pêcher qu'on ne confirmât dans le Par-
 „ lement ce qui avoit été résolu dans le
 „ Committé, ni même gagner un moment,
 „ je me résolus de partir le même jour,
 „ prenant congé de tous ceux que j'avois
 „ connus affectionnez à leur Roi, qui me
 „ di-

„ dirent, qu'il falloit que Sa Majesté ce-
 „ dât à la nécessité, & qu'elle ne se pour-
 „ roit sauver, si elle n'accordoit ce que
 „ les *Hamiltons* & les *Argyles* demandoient.

„ Cependant je les ai ensuite pressés de
 „ me dire, si, comme ils croyoient le Roi
 „ perdu sans cela, ils étoient aussi assu-
 „ rez qu'il se sauveroit par ce moyen?
 „ Les plus prudens & affectionnez ne
 „ m'ont répondu qu'avec des doutes: &
 „ j'ai observé que ceux qui m'en ont as-
 „ suré le plus, sont ceux qui désirent le
 „ moins son bien.

„ J'appris le jour suivant, Jeudi, que
 „ les Résolutions du Committé avoient été
 „ approuvées au Parlement, & que dans
 „ toute l'Assemblée, qui étoit de plus de
 „ deux-cens personnes, il ne s'étoit trou-
 „ vé que sept ou huit voix pour le Roi,
 „ que le Comte *Calender* n'y avoit pas
 „ voulu assister, que le C. de *Morton*, &c.
 „ que le Duc d'*Hamilton* & son Frere a-
 „ voient protesté contre ce qui se faisoit,
 „ & demandé que leur Protestation fût
 „ enregistrée. Vous pouvez juger, Monfr.
 „ par ce procedé, si le Roi a un dange-
 „ reux Ennemi en la personne du Duc
 „ d'*Hamilton*, qui sçait tirer de sa trahi-
 „ son même des preuves de sa fidélité.

„ Je ne puis, Monfr. que je ne dise enco-
 „ re, que n'étant arrivé à *Edimbourg* qu'une
 „ demi heure avant qu'on commençât le
 „ Sermon, le Ministre ne laissa pas de me
 „ pré-

„ prêcher. Il ne me traita pas toutefois
 „ si mal qu'il fit son Roi, qu'il appella
 „ Homme de sang, cause de la mort de
 „ tant de peuples, & Ennemi de JESUS-CHRIST.

„ Cependant je n'ai pas manqué à pres-
 „ ser la permission des levées, qui étoit
 „ le prétexte de mon voyage. J'ai fait
 „ accepter la Lettre de change; & bien
 „ que l'argent ne soit payable qu'à un
 „ mois de vûë, je vous manderois qu'il
 „ est tout prêt, si j'osois me fier à la
 „ parole d'un *Ecoffois* ”.

On voit par cette Lettre, non seulement dans quelles dispositions étoient les *Ecoffois* par rapport au Roi *Charles I.*; mais aussi que, dès la fin de l'an 1645, leur Parlement avoit pris la résolution de livrer le Roi aux *Anglois* lorsqu'il seroit en leur pouvoir. On ne peut douter de la vérité de ce fait, puisque Mr. de *Montreuil*, qui étoit alors à *Edimbourg*, l'assure positivement. Cependant Mr. de *Rapin* en paroît douter, & il fonde son doute en particulier sur ce que le 16. de Décembre 1646. le Parlement d'*Ecosse* mit en délibération, ce qu'il étoit à propos de faire par rapport à la personne du Roi, qui s'étoit rendu à l'Armée des *Ecoffois* dès le 4. de Mai de la même année. Après de grands débats sur cette matière, il fut enfin résolu, que les Commissaires qui étoient à *Londres* demanderoient aux deux Cham-

Chambres, de la part du Parlement d'*Ecosse*, que le Roi pût retourner à *Londres* avec honneur & sûreté, qu'ils leur déclareroient, que le Parlement d'*Ecosse* étoit résolu de maintenir la Monarchie dans la personne du Roi, & ses justes droits sur la Couronne d'*Angleterre*. Cette Résolution, ajoute Mr. de *Rapin* *, paroît directement opposée à l'engagement de livrer le Roi au Parlement. On peut pourtant concilier ces deux Résolutions, qui paroissent si contraires, en disant, que comme la première Résolution, de livrer le Roi aux *Anglois*, étoit générale, sans qu'on y eût exprimé à quelles conditions on le leur livreroit, ses Amis, sçavoir les Partisans des *Hamiltons* & le tiers Parti, firent prendre la résolution que Mr. de *Rapin* rapporte. Mais elle n'eut aucune suite; car, comme le remarque le même Historien †, les Commissaires de l'Assemblée générale présentèrent le lendemain au Parlement un Ecrit intitulé: *Avis à toutes sortes de personnes du Pais d'Ecosse*, dans lequel ils représentoient le grand crime qu'on commettoit en abandonnant le *Covenant*, & en faisant des démarches capables de produire une rupture avec les *Anglois*. Cet Ecrit ayant été

* Hist. d'*Anglet.* Tom. VIII. Liv. XXI. pag. 574.

† Là même pag. 575.

été lû dans le Parlement, on délibéra de nouveau sur cette matière, & enfin, après beaucoup de contestations, il fut résolu, „ Que le Roi seroit requis d'accorder „ toutes les Propositions qui lui avoient „ été présentées, & qu'en cas de refus „ on exécuteroit ce qui avoit été déjà résolu, sçavoir, qu'on pourvoiroit sans lui à la sureté des deux Royaumes; que „ le Roi refusant de signer le *Covenant*, „ & de donner satisfaction aux deux „ Royaumes par rapport à la Religion, „ l'*Ecosse* ne pouvoit s'engager légitimement pour lui, ou le recevoir, à moins „ qu'il n'acceptât toutes les Propositions ”.

Mais quand même on ne pourroit pas concilier ces deux Résolutions, on ne pourroit pas en conclure que l'une & l'autre est fautive : car on sçait assez que l'on prend souvent des résolutions opposées dans le Parlement, suivant que tel ou tel Parti se trouve avoir la pluralité des suffrages.

Nous allons maintenant rapporter une Lettre qui regarde un fait particulier touchant la Reine de *Bohème*, fille de *Faques I.* Elle avoit prié les Etats Généraux, d'inferer dans le Traité qu'ils négocioient avec la République d'*Angleterre*, un Article pour obtenir le paiement de la Pension qui lui avoit été accordée par *Faques I.*, & qui lui avoit été confirmée par *Charles I.* sous le grand Sceau d'*An-*
gle-

JUILLET, AOUT ET SEPT. 1742. 383
gleterre & par le Parlement durant les
Troubles. Cette Pension se montoit à
dix mille livres sterling par an, & la Rei-
ne en avoit besoin pour payer ses Créan-
ciers. Les Etats Généraux donnerent or-
dre à leurs Députez qui traitoient avec
les Ambassadeurs d'*Angleterre*, d'insister
sur cet Article, comme cela paroît par
un Extrait * de leurs Résolutions de Mer-
credi 31. de May 1651. Voici ce que les
Ambassadeurs d'*Angleterre* répondirent aux
Etats Généraux.

† HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

„ La Lettre que la Reine de *Bohème* a
„ écrite à Vos Seigneuries ‡, & la Réso-
„ lution que vous avez prise là-dessus,
„ nous ont été remises par les Députez
„ de votre Assemblée le 20. de ce pré-
„ sent mois de Juin; après avoir lû l'u-
„ ne & l'autre, nous trouvons que le but
„ de cette Lettre est, d'engager Vos Sei-
„ gneuries à employer votre Médiation,
„ pour obtenir le paiement des arrières
„ de la Pension qu'elle prétend qui lui
„ a été accordée par le Roi *Jaques* son
„ Pere, & confirmée par le Roi *Charles*
„ son Frere, & continuée par le Parle-
„ ment,

* *Thurloe's Collection*, Tom. I. pag. 185.

† Là même pag. 189-190.

‡ Il y a *Lordsbips* dans l'*Anglois*.

„ ment, réduite à dix mille livres sterling
 „ par an ; & pour faire enforte qu'on
 „ lui continue cette Pension pour son en-
 „ tretien, jusques à ce qu'elle puisse jouir
 „ de son revenu du Palatinat. Nous
 „ voyons aussi, qu'en conséquence de cet-
 „ te Lettre Vos Seigneuries ont jugé à
 „ propos, par une Résolution (dans la-
 „ quelle vous nommez *Charles*, ci-devant
 „ Roi d'*Angleterre*, *Charles premier*) d'or-
 „ donner à vos Commissaires de né-
 „ gocier cette affaire avec nous.

„ Ayant considéré cette Lettre, nous
 „ avons observé que la Reine n'y expri-
 „ me pas de qui elle attend le paiement
 „ de ces Arrières, & des dix mille li-
 „ vres à l'avenir ; desorte que si Vos Sei-
 „ gneuries, par votre médiation & votre
 „ recommandation, n'aviez pas expliqué
 „ le sens de cette Lettre, il nous auroit
 „ été impossible de comprendre par ce
 „ qu'elle renferme, qu'il s'y agit de la
 „ République d'*Angleterre*, & nous ne
 „ nous serions pas cru obligez d'en pren-
 „ dre la moindre connoissance. Mais
 „ quoiqu'elle nous vienne maintenant
 „ accompagnée des demandes de Vos
 „ Seigneuries, auxquelles le Parlement
 „ de la République d'*Angleterre* a toujours
 „ été disposé de rendre tous les services
 „ d'une véritable amitié, comme à ses
 „ bons Amis & Alliez ; cependant, confi-
 „ derant le cas dont il s'agit, & la con-
 „ „ dui-

„ duite de la personne que cette affaire
 „ regarde, nous croyons qu'il suffit de
 „ dire, que lorsque la Reine de *Bohème*
 „ *me* jugera à propos de s'adresser au
 „ Parlement de la République d'*Angleterre*,
 „ au sujet de ce qu'elle a à lui de-
 „ mander, elle pourra alors s'attendre à
 „ une Réponse. Mais comme elle tâche
 „ de persuader à Vos Seigneuries, & aux
 „ bons habitans de ce país qui sont ses
 „ Créanciers, & aux dépens desquels
 „ il paroît qu'elle a vécu depuis quel-
 „ ques années, que le Parlement d'*An-*
 „ *gleterre* lui doit une grosse somme, &
 „ est aussi obligé de l'entretenir à l'ave-
 „ nir, sans quoi elle ne sçauroit satisfai-
 „ re ses Créanciers, ni payer ses dettes;
 „ & comme elle cherche par-là à faire
 „ crier le Peuple contre le Parlement,
 „ & engager les gens à lui faire de nou-
 „ velles avances; nous avons encore ju-
 „ gé à propos de déclarer, que quoique
 „ nous ignorions que le Roi *Jacques* son
 „ Pere, ou *Charles* ci-devant Roi d'*An-*
 „ *gleterre*, son Frere, lui ayent accordé
 „ la Pension dont elle parle dans sa Let-
 „ tre, cependant, quand même ils l'au-
 „ roient fait, nous sommes sûrs que ce-
 „ la n'ayant jamais été ratifié ni confir-
 „ mé par Acte de Parlement, le Parle-
 „ ment de la République d'*Angleterre* n'est
 „ obligé, ni en justice, ni en équité, de
 „ payer ce qui lui a été ainsi accordé,

„ quand même on supposeroit que le cas
 „ est tel qu'elle le représente dans sa
 „ Lettre. Car *Charles*, dernier Roi d'*An-*
 „ *gleterre*, sur la concession duquel elle
 „ fonde son droit, ayant été convaincu
 „ de haute Trahison, toutes ses Terres
 „ & tous ses autres biens ont été par-là
 „ confisquez au profit de la République
 „ d'*Angleterre*, & déchargez de la dite
 „ concession & de tous les arrérages
 „ qu'on prétend être dûs en consequence.
 „ Et si, suivant le cas qu'elle pose el-
 „ le-même, il ne lui est rien dû de droit,
 „ elle n'a aussi aucune raison d'attendre
 „ rien du Parlement par grace ou par
 „ faveur; non seulement parce que la
 „ raison qui avoit porté ces deux Rois
 „ (dont l'un étoit son Pere & l'autre son
 „ Frere) à lui accorder cette Pension, ne
 „ subsiste plus, mais aussi parce que la
 „ Reine, tant par elle-même que par ses
 „ parens, s'est opposée de tout son pou-
 „ voir à la République d'*Angleterre*, &
 „ lui a témoigné dans toutes les occa-
 „ sions la plus grande inimitié. C'est
 „ pourquoi Vos Seigneuries seront per-
 „ suadées que nous ne sçaurions envoyer
 „ au Parlement, ni cette Lettre de la Rei-
 „ ne de *Bohème*, ni votre recommanda-
 „ tion, non seulement pour les raisons
 „ que nous venons d'alleguer, mais aus-
 „ si parce que, dans votre résolution ci-
 „ dessus mentionnée, *Charles*, ci-devant
 „ Roi

JUILLET, AOUT ET SEPT. 1742. 387

„ Roi d'Angleterre, est nommé Charles premier, ce qui emporte qu'il y a un second Charles Roi d'Angleterre; contre laquelle expression nous protestons au nom de la République d'Angleterre, n'y ayant aucune personne, quelle qu'elle soit, qui aye le moindre droit d'être Roi d'Angleterre.

Les très - affectionnez
Serviteurs de V o s
S E I G N E U R I E S.

Le 2^o. Juin,
1651.

Cette Lettre, comme on le voit, est écrite avec beaucoup de hauteur; on en trouve dans ce Recueil plusieurs autres du même stile de la part des Ambassadeurs de la République d'Angleterre, même avant que *Cromwell* se fût rendu maître du Gouvernement.

On sçait que la Guerre entre les deux Républiques d'Angleterre & des Provinces Unies commença l'an 1652. Mr. de Rapin dit *, qu'on prétend que *Cromwell* † ne donna son consentement à cette Guerre, à laquelle il ne voyoit aucune nécessité,

* Hist. d'Anglet. Tom. IX. pag. 50.

† Il n'étoit encore que Général; mais il avoit beaucoup de pouvoir dans le Parlement.

388 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
fité, que par complaisance pour *Saint Jean*, & pour quelques autres qui paroiffoient extraordinairement animez contre les *Hollandois*. Le même Historien ajoute, que la passion extrême que le Parlement témoigna pour entreprendre cette Guerre sur des prétextes fort recherchés, donne lieu de conjecturer, qu'elle avoit d'autres motifs que ceux qui paroiffoient publiquement. Il y a beaucoup d'apparence, poursuit Mr. de *Rapin*, que dès lors quelques-uns des Membres, ennemis secrets ou envieux de *Cromwell*, cherchoient les moyens de le ruiner, ou du moins d'abaisser beaucoup son pouvoir. . . . Ils voyoient avec inquiétude, que s'il formoit le dessein de s'élever plus haut, rien ne seroit capable de l'empêcher de l'exécuter, pendant qu'il seroit maître de l'Armée. . . . On crut donc qu'en engageant la République dans une Guerre qui ne pouvoit se faire que par mer, & dont on prévoyoit que la dépense seroit excessive, on porteroit peu-à-peu le Parlement à congédier l'Armée de terre, pour éviter une dépense inutile.

Voilà quel est le raisonnement de Mr. de *Rapin*, d'où il semble qu'on puisse conclure, qu'il étoit de l'intérêt des *Hollandois* qui souhaitoient la paix avec l'*Angleterre*, de vivre en bonne intelligence avec *Cromwell*. Cependant voici ce qu'on écrivoit de la Haye à *Turlot* au mois de
Juin

Juin 1653. * „ Un des plus grands secrets
 „ que j'aye à vous apprendre, c'est que s'il
 „ est au pouvoir des Etats Généraux, ils
 „ détruiront votre Général & son nou-
 „ veau Gouvernement, pour établir les
 „ Presbyteriens, dont on croit ici que le
 „ Gouvernement seroit plus avantageux
 „ aux Etats que votre Gouvernement
 „ présent. Nos Envoyez, dit-on en grand
 „ secret, ne manqueront pas de trouver
 „ quelques personnes du Parti Presbyte-
 „ rien & de celui du Parlement, avec qui
 „ ils pourront consulter sur cette Affaire.
 „ Je vous prie de faire usage de ceci,
 „ mais que cela n'aille pas plus loin”.
 Cette Lettre fut écrite dans le tems § que
 les Etats avoient nommé des Ambassa-
 deurs qui devoient se rendre en *Angle-*
terre pour négocier le Traité de Paix.
 Si *Cromwell* n'avoit consenti à la Guerre
 que par complaisance, si cette Guerre
 avoit été un artifice de ses ennemis pour
 abbaïsser son Pouvoir, il semble que les
 Etats auroient dû en avoir quelque con-
 noissance; & comme ils souhaïtoient la
 paix, ils n'auroient pas dû souhaïter de
 renverser son Gouvernement.

Il faut pourtant avouer qu'il y avoit
 dans les Provinces Unies des gens qui sou-
 haïtoient la continuation de la guerre.

Ce-

* *Thurloe's Collection* &c. Tom. I. pag. 283.
 § Elle est datée du 20. de Juin 1653.

Cela paroît par plusieurs Pièces de ce Recueil, & particulièrement par une Lettre qui, suivant les apparences, étoit écrite au Secrétaire *Thurloe* ; quoiqu'elle soit ni signée, ni adressée à personne. Il y en a un grand nombre de semblables dans cette Collection, écrites de divers endroits, & publiées sous le Titre de *Lettres of Intelligence, Lettres d'avis*, & ce ne sont pas les Pièces les moins curieuses que l'on y trouve. Celle dont nous parlons est en François, datée du 13. de Juin, mais sans nom de Ville : le stile n'en est pas des meilleurs, mais comme elle renferme quelques particularitez assez remarquables, nous la copierons ici.

„ * MONSIEUR,

„ En réponse à la vôtre du $\frac{6 \text{ Junii}}{27 \text{ Maji}}$
 „ je dirai que volontiers j'apprens la bonne
 „ inclination des *Anglois* pour la Paix.
 „ De l'inclination des *Hollandois* il ne
 „ faut pas douter ; des *Zelandois* de même :
 „ voire il n'y a pas une Province
 „ qui oseroit dire de ne la vouloir pas ;
 „ car le commerce patist, & le peuple
 „ est obligé à contribuer. Cependant
 „ aussi nous avons abondance de tels qui
 „ aimeroient mieux (en leur cœur) *bellum*
 „ in-

* *Thurloe's* Collection &c. Tom. I. pag. 266,
267.

„ *internecivum*, & ne seroient pas marrys
 „ que par ce moyen l'une République
 „ tuast l'autre pour le profit des deux
 „ Rois. La France semble d'envier telle
 „ fortune à l'*Espagnol*, & pourtant ce
 „ Roi (de France) ne seroit pas marry
 „ d'estre allié de l'une & de l'autre ; au
 „ moins telle chose a notifié ici par son
 „ Resident. La *Hollande* eust fort désiré
 „ que seulement deux (Ambassadeurs)
 „ un de *Hollande* & un de *Zelande*, fussent
 „ allez ; mais la *Frise*, comme aussi trafi-
 „ cante Province, a voulu en avoir
 „ un : & quoique 105. (*les Etats de Hol-*
 „ *lande*) ont fort craint que cela ne déplai-
 „ se à 128. (*au Conseil d'Etat d'Angleterre*)
 „ connoissant bien que 108 (*la Frise*) est
 „ sous 149 (*le Comte Guillaume*) néanmoins
 „ pour avancer la chose ont concédé un
 „ de la *Frise*, un de *Zelande*, mais deux
 „ de *Hollande* ; lesquels deux de *Hol-*
 „ *lande* sont déjà nommez, les Srs. *Be-*
 „ *verning* & *Nieuport* ; de *Frise* est nom-
 „ mé le Sieur *Jongstal*, lequel est bien
 „ bon ami de 149 (*le Comte Guillaume*)
 „ mais toutefois se dit aussi ami de 128
 „ (*le Conseil d'Etat d'Angleterre.*) Celui de
 „ *Zelande* n'est pas encore nommé. Sans
 „ doute la *Zelande* nommera quelqu'un qui
 „ soit agréable à 128 (*le Conseil d'Etat*)
 „ & 174 (*les Républicains.*) Ci devant
 „ les 104 (*les Etats Généraux*) se sont
 „ feints forts abhorrents de 172 (*la Fran-*
 „ *ce*),

„ ce), mais juge qu'elle soit nécessaire, &
 „ 105 (*les Etats de Hollande*) n'en fera
 „ pas fort abhorrent. Quant aux trois
 „ points du 25 Junii * , cela on juge
 „ raillerie , car il faudroit auffi que les
 „ Anglois rendissent aux *Hollandois* 400.
 „ Navires qu'ils leur ont prins. Le Roi
 „ de *Dennemarck* a prests & au Sondt
 „ 22 navires; & le bruit est qu'il en ap-
 „ preste encore plus. Entre les 22 il y en
 „ a 2 à 106 pièces chacun. Selon le Trai-
 „ té il ne doit que 20, & ce seulement
 „ pour garder le Sondt, & en empêcher
 „ le passage aux *Anglois*. Mais il est cro-
 „ yable que par jalousie des *Suédois* , qui
 „ équippent un plus grand nombre, il
 „ semble que le *Dennemarck* veuille
 „ augmenter le nombre.

„ L'on a supposé ici, que 128 (*le Con-
 „ seil d'Etat d'Angleterre*) auroit avancé
 „ avec 141 (*la Suède*) une 155 (*alliance*)
 „ semblable à celle que 104 (*les Etats
 „ Généraux*) ont fait avec 142 (*le Da-
 „ nemarc*) ; comme de même l'on craint
 „ bien que 128 (*le Conseil d'Etat*) traite-
 „ ra avec 139 (*l'Espagne*) à l'égal que
 „ 104 (*les Etats Généraux*) traitera avec
 „ 140 (*la France*) : mais je voy que 128
 „ (*le*

* Il s'agissoit de dedommager l'*Angleterre* des fraix de la Guerre, & des pertes que la Nation & les Sujets avoient faites : dedommagement qui se montoit à une somme immense.

„ (*le Conseil d'Etat*) n'a pas tant d'égard
 „ à 141 (*la Suède.*)

„ Jusques à maintenant on n'a pas en-
 „ core fourni au *Dennemarck* le pre-
 „ mier tiers des 192 m. patacons; & afin
 „ que néantmoins il soit fourni prompte-
 „ ment, la *Hollande* offre de le fournir
 „ seule, si on la décharge en contref-
 „ change de quelques autres postes dans
 „ l'Etat de la Guerre. Si que jusques à
 „ présent le Roi de *Dennemarck* aye fort
 „ peu de satisfaction d'ici, & on lui a
 „ fait encore un autre; c'est qu'on lui a
 „ donné à entendre, qu'on a ici aboli &
 „ rescindé le Traité de Redemption, à
 „ commencer depuis la Feste *St. Jean* ;
 „ sur quoi on lui écrit nne Lettre cour-
 „ toise. *A. Middleborg* est mort le *Borgem.*
 „ *Veth*, étant grand Républicain, & ad-
 „ versaire de *Thibaut*, lequel taschera bien
 „ de s'en prévaloir.

„ La Reine de *Suède* a lasché la plupart
 „ du Canon contracté en *Suède*; en con-
 „ treschange ceux d'*Amsterdam* ont re-
 „ laxé un tel Marchand *Suédois* nommé
 „ *Grootjan*, qui a été prisonnier à *Am-*
 „ *sterdam* bien deux à trois ans.

„ L'on a requis le Roi de *Dennemarck*
 „ de vouloir joindre aucunes de ses Na-
 „ vires à la Flotte de *Tromp*; mais il ne
 „ s'est pas encore déclaré là-dessus; aussi
 „ il difficultera, voyant que cet Etat
 „ veut la Paix, & déjà il n'a que trop
 „ of-

„ offensé les *Anglois* , & aimera mieux
 „ de retirer son espingle du jeu , que de
 „ s'engager davantage.

„ Vous doutez si la *Hollande* soit cor-
 „ dialement encline à la Paix ; mais ici
 „ on a plus sujet de doubter si les *Anglois*
 „ ou 130 (*Cromwell*) soient véritable-
 „ ment enclins à la Paix.

„ Les 145 (*le Parti d'Orange*) & 146
 „ (*les Royalistes*) ici soutiennent fort &
 „ ferme que 130 (*Cromwell*) affecte le
 „ droit de 138 (*l'Ecosse*). L'on en raille ,
 „ disant que l'effigie de 141 (*la Reine de*
 „ *Suède*) pend en sa Chambre ; que la
 „ femme de 130 (*Cromwell*) en soit ja-
 „ louse , & auroit dit , 130 (*Cromwell*)
 „ voudroit bien que je fusse morte , car
 „ alors aussi-tôt il épousera cette 141
 „ (*Reine de Suède*).

„ A *Strasbourg* est écrit un petit Li-
 „ vre Latin par *Saumaise* contre *Milton* ,
 „ mais je n'en ay point d'exemplaire.
 „ *Grafwinkel* a achevé son Livre du pro-
 „ cès d'*Amboyna* , mais *amore pacis* je
 „ pense qu'on n'en permettra pas l'im-
 „ pression ; comme aussi rien encore ne
 „ s'imprime de ce que *Saumaise* préparoit.
 „ Je suis , &c.

„ 13 Junii (1653).

„ P. S. Le Roi de *Dennemarck* offre
 „ aux Etats Généraux 8 à 10 de ses plus
 „ grandes navires contre autant de peti-
 „ tes,

„ tes qui suffiront pour garder le détroit
 „ du *Sondt* , & les grandes seront meil-
 „ leures pour le combat : Mais ce sera
 „ aux fraix & peril de cet Etat. L'on
 „ est maintenant aussi occupé pour ren-
 „ forcer la Flotte de *Tromp* de nouvel-
 „ les navires, afin qu'il ne soit pas coi-
 „ traint de rentrer si tost ici. L'Ordre
 „ avec le concept *Traité d'Alliance* à
 „ faire avec la *France* (retranché & re-
 „ purgé de mots offensifs contre la Répu-
 „ blique d'*Angleterre*) ne sera pas envoyé
 „ à l'Ambassadeur *Borcel* , que *pari passu*
 „ en même tems que les Députez de cet
 „ Estat iront en *Angleterre* ”.

Le *Traité de Paix* entre les deux Ré-
 publiques fut enfin signé le 15 d'Avril
 1654, après de longues négociations, du-
 rant lesquelles on chicana beaucoup
 le terrain de part & d'autre. On trouve
 dans ce Recueil un grand nombre de
 Pièces touchant ces Négociations, com-
 me sont les deliberations & les Résolu-
 tions des Etats Généraux des Provinces-
 Unies, & celles des Etats des Provinces
 particulieres, & sur-tout des Etats de
Hollande ; des Lettres des Plénipotentiai-
 res des Etats, des Lettres d'avis écrites
 de *Hollande* au *Secretaire Thurloe*, ou à
 quelqu'un de ses confidens, sur ce qui se
 passoit dans les Provinces Unies, & mê-
 me dans les Assemblées des Etats. Dans
 une

une de ces Lettres du milieu * du mois de Janvier 1654. on s'exprime de cette manière: „ . . . § Vendredi dernier, 16. „ de ce mois, arriva la Poste d'*Angleterre*, „ mais sans aucune Lettre pour les „ Etats Généraux, ce qui les chagrine „ beaucoup; d'autant plus qu'ils appren- „ nent que leurs Commissaires ont con- „ féré avec le Ministre de Sa Majesté „ Très-Chrétienne à *Londres*, qui en a é- „ crit ici à l'Ambassadeur *Chanut*. Là „ dessus les Etats envoyerent à cet Am- „ bassadeur un Gentilhomme qui s'appelle „ *Agent*, pour en apprendre quelques nou- „ velles. La réponse qu'*Agent* rapporta de „ sa part aux Etats, fut qu'on lui avoit é- „ crit que tout étoit accommodé, mais „ que lorsque les Députés des Etats s'at- „ tendoient qu'on alloit signer le Traité, „ les *Anglois* leur avoient produit deux „ nouveaux Articles: l'un touchant la „ Souveraineté de la Mer, que les *Anglois* „ vouloient que l'on reconnût leur appar- „ tenir; l'autre touchant le Prince d'*Oran-* „ *ge*, que les *Anglois* prétendoient que l'on „ exclût de tout emploi dans l'Etat, & „ que là-dessus la négociation étoit ou „ suspendue ou rompue. L'Ambassadeur „ de *France* ayant appris qu'on divulgoit „ cette Réponse comme venant de lui, „ de-

* Le Jour n'est pas marqué.

† *Tburloe's Collect.* Vol. II, pag. 20.

„ declara dans plusieurs visites, que Mr.
 „ *Agent* n'avoit pas fait un rapport fidè-
 „ le. Il paroît que ce Mr. *Agent* est du
 „ parti de 145 (*d'Orange*) & qu'il a rap-
 „ porté cette Réponse conformément aux
 „ désirs de ce parti. Car l'Ambassadeur
 „ declara au contraire, qu'on lui avoit
 „ donné avis qu'il y avoit beaucoup d'ap-
 „ parence à la Paix , quoiqu'il fût vrai
 „ qu'il y avoit encore quelques disputes
 „ sur les deux points en question : mais
 „ que, comme les deux Parties contrac-
 „ tantes étoient disposées à la Paix & à la
 „ moderation , on trouveroit des expe-
 „ diens pour exprimer ces deux Articles
 „ de la manière la plus favorable , sans
 „ qu'ils pussent causer une rupture. Ce-
 „ pendant les Etats sont fort mécontents
 „ de ne recevoir aucune nouvelle de
 „ leurs Commissaires, 145 (*le Parti d'Oran-*
 „ *ge*) publie que le Traité est entièrement
 „ rompu, & s'en rejouit ; car c'est ce qu'il
 „ désire ; il soutient que les *Anglois* n'ont
 „ fait tout cela que pour gagner du tems,
 „ & pour empêcher le secours que sans
 „ cela on auroit envoyé d'ici en *Ecosse*.
 „ Je puis vous assurer qu'on ne fait rien
 „ ici ; tout est tranquille , en attendant
 „ l'issue de cette Pacification ”.

Le 23 de Janvier on écrivit ce qui suit.

„ Enfin les Commissaires sont revenus
 Tome XIX. Partie II. C c „ à

„ à la Haye Mercredy 21 de ce mois, &
 „ hier ils ont fait rapport de leur Négociation. Etant à *Gravesend* pour s'en
 „ retourner en *Hollande*, ils trouverent un
 „ expedient pour comprendre le Roi de
 „ *Dannemarc* dans le Traité (ce qui étoit
 „ la seule difficulté qui restoit :) ils écrivirent là-dessus une Lettre pleine de remerciemens à son Altesse le Protecteur, & partirent très-bien satisfaits, rem-
 „ plissant de joye presque tout le monde,
 „ à l'exception des Royalistes & de leurs
 „ Adhérens. Car l'aversion & la haine
 „ qu'on avoit auparavant pour le Parlement ou la Nation, s'est tournée maintenant contre le Protecteur seul, à qui
 „ on donne les éloges qu'on avoit coutumé de donner aux autres; jusques-là
 „ que le même matin du jour auquel les
 „ Commissaires arriverent le soir, un Ministre ne put pas s'empêcher de prier
 „ Dieu en chaire, qu'il voulût donner à
 „ l'Etat une Paix bonne, solide & durable, ou qu'autrement il lui plût de
 „ détrôner le Tyran, & de rendre le
 „ Sceptre à ceux à qui il aparténoit légitimement.

„ Cependant les 173 (*bons Hollandois*)
 „ *gaudent in sinu*; espérant que, si la paix
 „ est faite, ils se soutiendront très-bien
 „ contre 145 (*le Parti du Prince d'Orange*) & 146 (*les Royalistes*) & sans doute que la *Hollande* facilitera la conclusion
 „ de

de cette Affaire, & que, pour ce qui la regarde, elle ne fera point de difficultez: les *Anglois*, aussi-bien que les *Hollandois*, font très-bien de faire la Paix, car par ce moyen ils se rendront de nouveau formidables aux autres. . . .

Je vois bien pourtant déjà que cette Paix fera fort blâmée, & trouvera de grandes oppositions de la part de 145. (*le Parti du Prince d'Orange*) même avant qu'elle soit conclue. Car ils diront, que les *Anglois* ne font tout cela que pour endormir les *Hollandois* & les rendre negligens, & qu'ils les tromperont. . . .

Quoique les Commissaires dans leur Lettre au Protecteur lui aient fait espérer, qu'on pourra obtenir dans six semaines le consentement & l'approbation de toutes les Provinces, cependant la chose est impossible: la distance des Provinces, & la diversité des sentimens feront cause, directement ou indirectement, qu'on employera un tems beaucoup plus long; ce qui sera préjudiciable à cet Etat, & non pas à l'*Angleterre*: car l'ardeur & le zèle se refroidiront, l'espérance de la Paix fera qu'on retardera les préparatifs de Guerre, au lieu qu'il en sera tout autrement en *Angleterre*, où il n'y a qu'une seule Tête qui gouverne, qu'un seul intérêt, & où les Résolutions se prennent

400 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
,, nent subitement & sur le champ, &
,, s'exécutent avec promptitude, comme
,, vous le sçavez.

L'expérience a fait voir que l'Auteur de cette Lettre raisonnoit très-juste, & qu'il étoit parfaitement instruit des différens intérêts qui divisoient les Habitans des Provinces-Unies. Il paroît aussi que Mr. *Chanut*, Ambassadeur de *France*, ne se trompoit pas, & qu'il n'avoit pas été mal informé lorsqu'il disoit, qu'on trouveroit des expédiens pour exprimer le plus favorablement qu'il se pourroit l'Article qui regardoit l'Exclusion du Prince d'*Orange*; comme on en peut juger par cet Extrait des Résolutions secretes des Etats de *Hollande* & de *West-Frise*, du 27. de Janvier 1654.

,, * Sur le rapport fait par M^{rs}. de *Bever-*
,, *ning* & *Nieuport* aux Seigneurs les Etats
,, de *Hollande* & de *West-Frise*, touchant la
,, clause qui avoit été inferée dans le 12.
,, des 29. Articles qui leur furent présen-
,, tez de la part du Gouvernement d'*An-*
,, *gleterre* le 28. de Novembre, au sujet du
,, Prince d'*Orange* & de ses Descendans;
,, après une mûre délibération il a été
,, résolu & conclu, que conformément à
,, la Proposition faite à ce dessein, ladite
,, clause sera entièrement annullée, ain-
,, si qu'elle a déjà été ôtée du 12. des 19.
,, Articles susdits, & qu'au lieu de cet-
,, te

* *Thurloc's Collections, Tom. II. pag. 29.*

„ te clause il sera arrêté & conclu par un
 „ Article exprès dans le Traité, que tous
 „ ceux qui seront élevez par les Etats Gé-
 „ néraux au Poste de Capitaine ou d'Ami-
 „ ral Général de la Milice par mer & par
 „ terre, ou par les Etats de quelque Provin-
 „ ce particuliere au Poste de Gouverneur
 „ ou Statholder de cette Province, seront
 „ tenus & obligez de confirmer par ser-
 „ ment ledit Traité, & chacun des Ar-
 „ ticles qu'il contient; & aussi de pro-
 „ mettre sous serment, que de leur part,
 „ & autant qu'il sera en leur pouvoir,
 „ ils maintiendront & exécuteront tous
 „ les Articles de ce Traité, & les feront
 „ maintenir & exécuter.

Cependant, malgré cette Résolution, les Etats de *Hollande* s'engagerent à ne rétablir jamais le jeune Prince d'*Orange* dans les Charges de ses Ancêtres. Mr. de *Rapin* * dit, qu'il n'y eut que la Province de *Hollande* qui ratifia cet Article: en quoi il a raison; mais ce qu'il ajoute me semble mal fondé ou peu exact: c'est que les autres Provinces le refuserent, & que *Cromwell* ne jugea pas à propos de continuer la guerre pour les y contraindre. Il ne paroît pas que cet Article secret ou séparé ait été proposé aux autres Provinces; ainsi on ne peut pas dire proprement qu'elles ayent refusé de le ratifier. Voi-
ci

* Hist. d'Angleter. Tom. IX. pag. 66.

402 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
ci ce que l'on trouve sur ce sujet dans
le Recueil de *Thurloe* *.

„ Rapport de ce qui est arrivé touchant l'Ar-
„ ticle de l'Exclusion du Prince d'Orange, ac-
„ cordé à Cromwell.

„ Le 28. d'Avril 1654. le Conseiller
„ Pensionnaire de *Wit* rapporta, qu'on
„ lui avoit envoyé quelque chose d'An-
„ gleterre, sur quoi on lui recommandoit
„ le secret.

„ La proposition ayant été mise aux voix,
„ il fut résolu, qu'avant que d'entamer
„ cette Affaire, chacun prêteroit ser-
„ ment, en levant les doigts, qu'il ne re-
„ veleroit point cette Affaire, & que
„ personne ne diroit qu'on avoit délibé-
„ ré sur quelque Affaire secreta, jusqu'à
„ ce qu'on fût convenu sur quel pied &
„ jusqu'où on la tiendroit secreta. On
„ prit ce serment; mais quelques Mem-
„ bres de l'Assemblée declarerent là-
„ dessus, qu'ils étoient obligez sous ser-
„ ment de communiquer l'Affaire aux
„ Bourguemaitres. On rapporta ensuite,
„ qu'outre le Traité de Paix signé & scel-
„ lé, on avoit reçu une Lettre de *Be-*
„ „ *verning* & *Nieuport*, adressée aux Etats
„ de *Hollande*, & datée du 15. d'Avril,
„ dans laquelle ils disoient, que malgré
„ tous leurs efforts le Protecteur d'Angle-
„ terre n'avoit pas voulu se laisser per-
„ sua-

* Ibid. Tom. II. pag. 239.

„ suader d'accepter le Règlement tou-
 „ chant le Prince *d'Orange*, & leur avoit
 „ dit, qu'il étoit de l'intérêt des Etats
 „ d'exclure ce Prince, conformément à
 „ leur Résolution du 28. d'Août 1653.
 „ dans laquelle ils disoient, qu'ils n'a-
 „ voient aucune inclination pour un Ca-
 „ pitaine Général; & que lui, *Cromwell*,
 „ mettoit toute sa confiance dans l'af-
 „ fection des Etats. Les Ambassadeurs
 „ objectèrent contre cela, qu'ils tenoient
 „ leur Commission des Etats Généraux,
 „ & qu'ils n'avoient aucun caractère par-
 „ ticulier de la part de la *Hollande*; sur
 „ quoi ils insisterent qu'il devoit accep-
 „ ter le milieu ou Règlement en ques-
 „ tion. Là-dessus *Beverning* fut prié
 „ d'aller trouver *Cromwell*; après l'avoir
 „ communiqué à *Nieuport*, mais sans en
 „ rien dire à *Fongestal* *, il fut parler au
 „ Protecteur, qui lui dit, qu'il ne seroit
 „ jamais tranquille, à moins que la *Hol-
 „ lande* ne voulût promettre en son par-
 „ ticulier, qu'elle ne choisiroit jamais le
 „ Prince *d'Orange*, ni aucun de ses Des-
 „ cendans, pour Statholder ou Amiral de
 „ sa Province, & qu'elle ne donneroit
 „ jamais sa voix pour qu'il fût mis à la
 „ tête des Troupes de la Généralité. Le
 „ Pro-

* C'étoit le troisième Ambassadeur, nommé par la *Frise*: il étoit du Parti du Prince *d'Orange*.

„ Protecteur leur declara donc, qu'il rati-
 „ feroit les autres Articles du Traité,
 „ pourvû qu'ils vouluffent lui promettre
 „ que dès lors, ou au moins dans trois
 „ mois, l'Acte d'Exclusion seroit fait. Là-
 „ dessus lefdits Ambassadeurs s'engage-
 „ rent d'écrire aux Etats pour avoir
 „ de nouvelles instructions; ils ajou-
 „ toient dans leur Lettre, que de cet
 „ Acte dépendoit la Paix ou la Guerre;
 „ que *Cromwell* mettoit sa confiance dans
 „ la *Hollande*; que dans une Conférence
 „ qu'ils eurent avec *Thurloe*, il se fer-
 „ vit d'expressions fort dures contre le
 „ Prince *d'Orange* & contre sa Famille,
 „ parce qu'il est parent de la Maison des
 „ *Stuarts*.

„ Là-dessus il fut résolu de communi-
 „ quer cette affaire sous serment aux
 „ Bourguemâtres, afin qu'ils consultassent
 „ jusqu'où on pourroit la pousser. Le
 „ premier de Mai cette Affaire fut remi-
 „ se sur le tapis, & la Proposition fut
 „ alors acceptée: l'après-dinée on dé-
 „ libéra encore sur ce sujet, puis on
 „ se sépara sans rien conclure; mais le 4.
 „ de Mai on reprit les délibérations, &
 „ alors il fut résolu, malgré la Protesta-
 „ tion de cinq Membres, que les Etats
 „ y étant forcez, contre leur inclination
 „ & par pure nécessité, signeroient un Ac-
 „ te, qui fut dressé & lû ce même soir,
 „ contenant, que la *Hollande* ne choisira
 „ ja-

„ jamais le Prince *d'Orange*, ni aucun de
 „ ses Descendans, pour Statholder ni A-
 „ miral de *Hollande*, & qu'elle ne don-
 „ nera jamais sa voix pour consentir qu'il
 „ soit fait Capitaine Général des forces
 „ de terre de la Généralité. Il fut aussi
 „ résolu de donner ordre aux Ambassa-
 „ deurs, de faire tous leurs efforts pour
 „ obtenir le milieu ou Règlement propo-
 „ sé avant que de délivrer cet Acte ” . . .

Il paroît par cette Résolution, que la *Hollande* seule consentit à cet Article secret; mais aussi est-ce proprement d'elle seule que *Cromwell* l'avoit exigé, comme il paroît par la substance de la Lettre des Ambassadeurs *Beverning & Nieuport*, rapportée dans la Pièce que nous venons de traduire. Le refus que les autres Provinces firent dans la suite de ratifier cet Article, ne pouvoit donc pas être une raison qui dût engager *Cromwell* à continuer la Guerre, puisqu'il n'avoit point exigé leur Ratification, & que cet Article fut arrêté entre le Protecteur & *Beverning & Nieuport*, sans la participation & même à l'insçu de *Jongestal*. Il est vrai que lorsqu'il fut question de ratifier le Traité de Paix, cinq Provinces, sçavoir celles de *Frise*, de *Zélande*, de *Gueldre*, d'*Utrecht* & de *Groningue*, non seulement refuserent cet Article secret, mais protesterent aussi, tant contre cet Article, que contre la conduite des Etats de *Hol-*

406 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
lande, prétendant qu'ils avoient violé l'U-
nion par leur Résolution secrete, & par
leur négociation particuliere & separée *.

Voici une Lettre en François sur le mê-
me sujet: elle est du 8. de Mai 1654., &
contient quelques particularitez qu'on ne
fera peut-être pas fâché de trouver ici.

„ † Comme déjà aurez vû, l'Assemblée
„ de *Hollande* a été singulierement occupée
„ par l'Acte ou Article secret touchant le
„ Prince d'*Orange*, & cela a été le grand
„ secret qui a été proposé, & dont on a
„ tant parlé, à sçavoir, que la *Hollande*
„ promet de ne l'admettre à aucune
„ Charge de Général, ni le Prince, ni ses
„ Descendans.

„ La plupart des Villes aussitôt y ont con-
„ senti, toutefois *Haerlem*, *Leyde*, *Alckmaar*,
„ *Horn*, *Edam* y ont contredit. Des dix No-
„ bles les six ont été consentans, sçavoir
„ *Brederode*, *Opdam*, *Wimmenum*, *Duven-*
„ *voorde*, *Vandermyle* & *Merode*. *Wimmenum*
„ avoit un peu varié, mais enfin fut con-
„ sentant. *Schagen* avoit premièrement
„ promis de consentir, mais en après
„ contredit, avec *Beverweert*, *Nortwyck*,
„ *Warmont*. De *Warmont*, puisqu'il étoit
„ de la Maison de *Wassenaar* & Catholi-
„ que

* Voyez *Thurloe's Collections*, &c. Tom. II.
pag. 251.

† Là même pag. 253 - 254.

„ que *Romain*, on s'étonne; les autres s'é-
 „ tonnent grandement que *Brederode*, si
 „ proche Allié, ait été le premier qui a
 „ consenti; mais on lui aura donné des
 „ persuasions que son soleil luira plus
 „ qu'auparavant. *Opdam*, *Merode*, *Van-*
 „ *dermyle*, *Duvenvoorde*, *Wimmemum*, en
 „ effet doivent toute leur fortune au
 „ Prince *Henry*; mais quand la division
 „ & faction se logent en une Nation,
 „ on ne regarde qu'à se fortifier pour le
 „ présent.

„ Ceux qui ont le plus poussé cette af-
 „ faire s'excusent par la nécessité; que
 „ ç'a été un faire le faut; que sur la fin
 „ le Protecteur a produit cet Article, &
 „ aux Ambassadeurs de *Hollande* seuls *;
 „ que sans cela il n'a rien voulu faire,
 „ ni passer la Ratification: & sur ce qu'on
 „ dit que les deux *Hollandois* l'ont fait sans
 „ connoissance du *Frison*, ils disent que
 „ le Sieur *Jongestal* en aura sçû quelque
 „ chose.

„ Les 145. (*Partisans du Prince d'Oran-*
 „ *ge*) parlent haut, étant aussi les plus
 „ nombreux dans 104. (*les Etats Géné-*
 „ *raux*) que spécialement le Sieur *Be-*
 „ *verning* auroit fait contré son serment,
 „ son instruction, & sans aucun sçû de
 „ ses

* Ils semblent dire le contraire dans leur Lettre.

„ ses Principaux, qui sont les Etats Gé-
 „ néraux, point ceux de *Hollande*; que
 „ pourtant ils veulent retracter la Com-
 „ mission de Trésorier Général qu'ils lui
 „ ont donnée, voire qu'en un Etat bien
 „ réglé on lui devoit couper la tête :
 „ mais les autres alleguent la nécessité ;
 „ que le Sage doit temporiser ; que le
 „ tems changera tout ; que le Gouverne-
 „ ment d'*Angleterre* se changeant, comme
 „ on se persuade , & que les Monta-
 „ gnards en *Ecosse* auroient de grands a-
 „ vantages, & que l'*Angleterre* plusieurs
 „ fois a été réduite par les *Ecossois*, ce
 „ secret Article ne sera qu'un rien, som-
 „ niumque ; que *mos gerendus est Thaidi* ;
 „ & par ce moyen l'on tâchera de com-
 „ plaire & d'appaïser le mieux qu'on
 „ peut les courts & les. . . * Le Comte
 „ *Guillaume* se démontre aussi grandement
 „ fâché, quoique d'autres ne le croient
 „ pas, d'autant que la Maison de *Nassau*
 „ n'est pas exclue, ains seulement le
 „ Prince d'*Orange*. Mais le mal est, qu'il
 „ doit craindre le Comte de *Brederode*
 „ tant qu'il vit, & puis viendra fort en
 „ considération en *Hollande* le Sieur d'*Op-*
 „ *dam*.

„ Le Cardinal de *Hessen* a fait ici une
 „ nouvelle sommation pour les Biens de
 „ *Malta* ; mais ce sera *surdis fabula*.

„ En-

* Ces Points sont dans l'Original.

„ Enfin l'Express avec la Ratification ar-
 „ riva hier devant midi. Sur cela réso-
 „ lu aussi-tôt, qu'aujourd'hui se feroit la
 „ publication ici: mais dans quinze jours
 „ sera célébré une Action de grace. En
 „ Zélande le Peuple sera fort mal satisfait
 „ du secret Article, menaçant le Sieur
 „ Beverning de le jeter en l'eau s'il y
 „ passe. . . . Les Villes de *Haerlem*, *Ley-*
 „ *de*, *Delft*, *Rotterdam*, *Gorcom*, *Alckmaer*,
 „ *Horn*, *Enckbuysen*, *Edam*, ont contredit
 „ à l'Article secret touchant le Prince
 „ d'*Orange*; mais quand le Raedt Pension-
 „ naire dit, que sans cela le Protecteur ne
 „ ratifieroit pas la Paix, les 5. Villes a-
 „ bandonnerent leur contradiction; mais
 „ *Haerlem*, *Leyden*, *Enckbuysen*, *Edam* ont
 „ continué & protesté à l'encontre. Mais
 „ du depuis, voyant que le Protecteur
 „ avoit déjà ratifié le 29. Avril, notoi-
 „ rement devant que la Résolution ap-
 „ probatoire de *Hollande* sur le secret Ar-
 „ ticle pouvoit être venue à *Londres*, l'on
 „ présume & croit que ce secret Article
 „ n'est pas venu du Protecteur, ains de
 „ ceux de *Hollande* ”.

Cette raison n'étoit pas concluante; puisqu'il paroît que le Protecteur ratifia les Articles du Traité de Paix, sur la promesse que lui firent les Ambassadeurs, que dans trois mois l'Acte d'Exclusion seroit passé.

On

On fera peut-être surpris de trouver dans ce Recueil tant d'Extraits des Résolutions même les plus secretes des Etats; & tant de Lettres d'avis sur ce qui se passoit dans les Provinces-Unies. Mais il faut sçavoir que le Secretaire *Thurloe* entretenoit un ou plusieurs Espions en *Hollande*, qu'il payoit grassement, & qui trouvoient moyen de l'informer de tout. Les *Hollandois* comprirent bien que quelqu'un les trahissoit, comme il paroît par une Lettre datée de la *Haye* le 31. d'Octobre 1653. N. S. où l'on s'exprime de cette manière. „ * Depuis ma dernière par la „ la dernière Poste, on fait secretement „ de grandes recherches ici, pour décou- „ vrir comment votre Conseil d'Etat vient „ à connoître les Résolutions secretes de „ cet Etat, & les Lettres de leurs Mi- „ nistres publics dans les Pais étrangers, „ & nos Députés qui sont allez en *Angle- „ terre* sont chargez de faire tout ce qu'ils „ pourront, coûte qu'il coûte, pour le „ découvrir. Je vous en avertis sérieu- „ sement, afin que désormais ces secrets „ ne soient pas lûs en plein Conseil, & „ d'empêcher que les Députés n'appren- „ nent à découvrir le tout par ceux qui „ leur ont révélé une partie. Je me flat- „ te que ne suis point trahi de manière „ à

* *Thurloe's Collections Tom. I. pag. 549.*

„ à être connu de nom, ou par quelque
 „ description, de quelques Membres du
 „ Conseil d'Etat, puisqu'il y en a qui ont
 „ la bonté de dire tout ce qu'ils sçavent
 „ aux Députez *Hollandois*, dont ceux-ci
 „ font ensuite leur profit. Je puis vous
 „ jurer que les Députez qui sont là (*en*
 „ *Angleterre*) ont écrit au long ce que je
 „ vous ai dit dans ma dernière ”.

Ce n'étoit pas seulement dans les Provinces Unies que les *Anglois*, ou plutôt, suivant les apparences, le Secrétaire *Thurlow*, entretenoit des Espions; il en avoit presque dans toutes les Cours de l'*Europe*, sans en excepter celle de *Rome*. Il paroît même par les Lettres de ces Espions, que ce n'étoient pas des gens du commun, mais des personnes admises au secret des Affaires, & qui sans doute se faisoient bien payer. Les Lettres écrites de *Hollande*, & les Extraits des Résolutions des Etats ne pouvoient gueres venir que de quelques Membres mêmes des Etats, ou du moins de quelques-uns de leurs Confidens, comme on en peut juger par les échantillons que nous en avons donnez. On doit donc s'attendre à trouver dans ce Recueil un grand nombre de particularitez sur l'Histoire de l'*Europe*, depuis l'année 1638., jusques à la Restauration de *Charles II.*; mais particulièrement sur l'Histoire d'*Angleterre*, de *Hollande* & de

412 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
de France. Par rapport à cette dernière, on
trouve ici bien des Faits touchant les
Cardinaux de *Retz* & de *Mazarin*, assez
favorables à celui-là, mais fort peu à
l'honneur de celui-ci. En voici un qui
regarde le Cardinal *Mazarin*, & qui peut
servir à faire connoître son caractère: il
est tiré d'une Lettre du Colonel *Bamfylde*,
datée du 13. de Décembre 1656., écrite
en partie en chiffre.

„ * Le Cardinal proposa dernièrement à
„ Mr. *Servient*, de lui vendre le Marquisat
„ de *Sablis* & de *Bois-Dauphiné* †, qu'il avoit
„ achetez, & qui dépendoient ancien-
„ nement du Duché de *Mayence* ‡, que
„ le Cardinal a acheté. L'autre fut éton-
„ né de cette demande, & témoigna
„ beaucoup de répugnance à y consen-
„ tir: il lui dit pourtant, que s'il le sou-
„ haitoit, tous ses biens étoient à son
„ service. Le Cardinal le pria d'appor-
„ ter un état de ce qu'ils valoient, & de
„ ce qu'ils lui avoient coûté, & qu'alors
„ ils traiteroient plus amplement ensen-
„ ble. Mr. de *Servient* le fit, & marqua
„ que ces Terres lui avoient coûté qua-
„ tre-

* Là même *Tome V. pag. 678.*

† Cette Lettre est en *Anglois*; mais nous sui-
vons l'orthographe des mots *François* qu'on y
trouve.

‡ Il faut sans doute *Mayenne*.

„ tre-cens mille écus : il marqua enco-
 „ re deux-cens mille écus pour d’au-
 „ tres choses qui étoient à sa bienféan-
 „ ce, & propres à être annexées à ces
 „ Terres. Le Cardinal lui demanda, ce
 „ qu’il avoit payé pour un endroit ap-
 „ pelé *Meudon*, à trois lieuës de cette
 „ Ville; il répondit, plus de deux-cens
 „ mille écus de plus. Le Cardinal lui
 „ dit là-dessus, qu’il avoit bien gagné
 „ par la Surintendance, & que le Mar-
 „ quisat étoit trop cher pour lui: il a-
 „ jouta d’un air moitié badin & moitié
 „ sérieux, qu’il s’étoit fait le procès à
 „ lui-même, en lui donnant de sa pro-
 „ pre main cet état de son Bien : le
 „ Cardinal n’a pas voulu le lui rendre,
 „ mais il le garde pour le tenir en crain-
 „ te ”. C’est ainsi que Mr. de *Servient*
 fut la dupe du Cardinal. Ceci suffit
 pour donner quelque idée de ce gros Re-
 cueil : nous ajouterons seulement, qu’on
 doit sçavoir gré à Mr. *Birch* de la pei-
 ne qu’il a prise, non seulement pour en
 ranger les Pièces dans un ordre Chrono-
 logique, mais aussi pour les faire im-
 primer correctement : car nous pouvons
 assurer, que nous en avons vû un grand
 nombre en manuscrit qui étoient à pei-
 ne lisibles ; sans parler de celles qui é-
 toient écrites en chiffres.

ARTICLE VII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D' E D I N B O U R G.

L Illustre Mr. COLIN MAC-LAURIN, Maître ès Arts, Professeur en Mathématiques dans l'Université de cette Ville, & Membre de la Société Royale de Londres, vient de publier ici, chez les *Ruddimans*, un Traité des Fluxions * (*A Treatise of Fluxions*) en deux Volumes in 4, de 754 pages en tout. Ce qui lui a donné occasion de composer cet Ouvrage, est une petite Brochure qui fut publiée à Londres en 1734 sous le Titre de l'*Analyste*. * (*The Analyst*.) Mr. BERKELEY, Evêque de *Cloyne* en Irlande, qui est l'Auteur de cette Brochure, a prétendu que la Méthode des Fluxions est fondée sur de faux raisonnemens, & pleine de mystère. Mr. *Mac-Laurin* remarque, que les difficultez de ce Sçavant ont été causées principalement par la manière concise dont les Elements de cette Méthode sont proposez pour l'ordinaire. Cependant, puisqu'un homme aussi habile que Mr. *Berkeley* a pu s'y méprendre, c'est une preuve, suivant Mr. *Mac-Laurin*, que cette Méthode a besoin d'être mieux éclaircie; & c'est ce qu'il s'est proposé de faire dans ce Traité; il y de-

* On le trouve à Londres chez *A. Millar*, dans le Strand.

† On en a rendu compte dans cette Bibliothèque, Tom. IV. pag. 401. & suiv. pour Janvier, Février & Mars. 1735.

y deduit la Méthode des Fluxions de ses premiers principes , & prouve tout géométriquement, à la manière des Anciens , par des Démonstrations rigoureuses. L'Auteur nous donne plus que son Titre ne semble promettre : car il traite non seulement de la nature des *Fluxions* , mais aussi de leur application à un grand nombre de Problèmes sur la Gravité , le Choc des Corps , le Centre d'Oscillation , la Figure des Planètes , le Flux & Reflux de la Mer , &c. &c. Tout cela fait le sujet du premier Livre , qui contient près des deux tiers de l'Ouvrage. Dans le second , Mr. *Mac-Laurin* traite des Fluxions considérées dans le Calcul Algébrique , de la Méthode directe & inverse des Fluxions , & de tout ce qui y a du rapport. (Nous pourrions donner un Extrait détaillé de cet Ouvrage dans le Journal prochain).

D'OXFORD.

Il y a quelque tems qu'on a imprimé ici • *The Destruction of Troy &c.* „ C'est-à-dire : La „ Destruction de Troye , ou suite de l'Iliade , „ traduite (en vers Anglois) du Grec de *Trypbiodore* , avec des Remarques ; par Mr. J. „ MERRICK , Etudiant au Collège de la Trinité à Oxford in 8 ” Le Traducteur dit dans sa Préface , que le titre de *Grammairien* , que les Anciens ont donné à *Trypbiodore* , est une preuve de la grande estime qu'on avoit pour lui ; car on entendoit par *Γραμματικόν* , ce que nous entendons maintenant par les *belles Lettres* , comme Mr. *Merrick* le fait voir , dit-il , dans sa *Dissertation Préliminaire*. Les Critiques modernes n'ont pas fait moins de cas que les Anciens

du Poëme de *Tryphiodore*, ainsi qu'on en peut juger par les louanges qu'ils lui ont données. Les Remarques dont Mr. *Merrick* a accompagné sa Traduction, sont destinées, non seulement à expliquer les passages difficiles, mais aussi à relever les défauts, & faire remarquer les beautés de ce Poëme. Après la Préface on trouve une Dissertation du Traducteur sur la Vie & les Ecrits de *Tryphiodore*: elle est sçavante & curieuse, aussi bien que les Notes; mais comme elle est un peu longue, il faut se réserver à en donner une idée dans un Article à part: ce qu'on se propose de faire dans un des Journaux suivans.

On a publié dans la même Ville; *Antiquitates Rutupinæ, Auctore Joanne BATELY, S. T. P. Archidiacono Cantuariensi. Opus posthumum. Oxoniæ, è Theatro Sheldoniano, 1741. in 8.* L'Editeur de cet Ouvrage, qui est écrit en forme de Dialogue, nous apprend dans une courte Préface, que l'Auteur étoit sçavant Théologien, & Prédicateur habile, éloquent & zélé, qui s'est acquitté fidèlement des devoirs de sa Charge de Pasteur de *St. Edmond-bury* dans la Province de *Kent*, & de celle d'Archidiacre de *Cantorbery*. Il avoit commencé l'*Histoire du Monastère de S. Edmond*, & l'avoit conduite jusqu'à l'an 1250; mais la mort l'a empêché de la finir. Il avoit recueilli quantité d'Observations pour éclaircir les Antiquitez de cet endroit-là, & les a laissés à ses Héritiers; elles pourront être utiles à ceux qui voudront continuer l'Histoire qu'il a commencé. Quant à ses *Antiquitates Rutupinæ*, (les Antiquitez du País nommé *Foreland* dans la Province de *Kent*) l'Auteur les a écrites parce que le lieu même où il demouroit lui en fournissoit
l'oc-

l'occasion, par le grand nombre d'Antiquitez des Romains qu'on y déterroit, & qu'on lui apportoit tous les jours. Citons les paroles mêmes de l'Auteur de la Préface : *Has verò exercitationes conscripsit loci ipsius, in quo vixit, opportunitatem secutus; cum Nummi, Tabulæ, Annuli, Claves, Urnæ, aliæque Romanæ supellectilis Reliquiæ in vicinia ejus quotidie essent repertæ, & ad illum continuò allatæ, quarum Thesaurum satis amplum collegit, & Nepoti suo Joanni Battely, è Collegio Trinitatis Cantabrigiæ, integrum legavit.* Cette explication des Antiquitez de *Foveland* ne pourra que faire plaisir à ceux qui aiment ce genre d'Etude, à cause du grand nombre d'Observations curieuses qu'ils y trouveront.

DE LONDRES.

T. Woodward & C. Davis, Libraires de la Société Royale, ont imprimé une Pièce Latine sous ce Titre ; *Philosophica Dissertatio de Gravitate, Regiæ Scientiarum Academiæ inscripta, pro obtinendo præmio ab illa constituto in annum 1727, a R. MATHER, Arm.*

Voici un autre Livre dans la même Langue : *JACOBI DRAKEI, celeberrimi Anthropologiæ Autoris, Orationes tres; de Febre intermittente; de Variolis & Morbillis; & de Pharmacia hodierna. In lucem edidit, & Præfationem adjecit EDUARDUS MILWARD, Medicinæ Doctör, & Regiæ Societatis Socius, in 4. A Londres, chez G. Meyer dans le Strand.*

Mr. BIRCH, qui a eu soin de l'Édition des *Mémoires d'Etat* de THURLOE, va donner une nouvelle Edition des Oeuvres du célèbre Robert

Boyle , à la tête desquelles il mettra la Vie de cet illustre Sçavant.

A propos de *Thurloe* , n'oublions pas d'avertir qu'on imprime actuellement , & qu'on promet de publier dans peu , des Lettres originales , & d'autres Pièces politiques adressées à *Olivier Cromwell* , touchant les Affaires de la Grande Bretagne , depuis l'An 1649 jusqu'à 1658. Ces Pièces , qui n'avoient jamais paru , ont été trouvées dans le Recueil politique du fameux *Milton*. C'est Mr. JEAN NICHOLS qui les publie sur les Originaux. Elles seront imprimées in folio , comme le Recueil de *Thurloe* , auquel elles peuvent servir de Supplément : on les imprimera aussi in 8. chez *Whiston* , Libraire , dans Fleetstreet.

Voici un Livre contre les *Quakres*. *An Essay or Examination of the Doctrine of Rob. Barclay's Apology* , &c. C'est-à-dire : „ Examen de la Doctrine „ renfermée dans l'Apologie de *Robert Barclay* ; „ contenant un grand nombre de Discours & „ d'Argumens , avec des preuves tirées de l'E- „ criture Sainte , touchant les Points & les Dog- „ mes les plus essentiels de la Religion Chrétienne , qui sont controversez entre les Protestans & les *Quakres* ; pour l'usage & l'utilité de tout Lecteur sincere & impartial , qui s'attache à la recherche de la Vérité ; par Mr. JEAN THORNLEY , Vicaire de *Bosley* dans la Comté de *Chester*. A *Londres* chez *E. Witberz* dans *Fleetstreet* ”.

Le fameux Remède de *Mademoiselle Stephens* contre la Pierre , continue toujours d'exercer les Médecins & les Physiciens. On a fait sur ce sujet un grand nombre d'Experiences & d'Observations

tions curieuses. On en trouve plusieurs dans une Brochure in 8., imprimée depuis peu sous ce Titre. *An Account of the Effects of Srup-Lees &c.* C'est-à-dire : „ Relation des Effets du Lait-de-
 „ Chaux pris intérieurement , dans le Cas de
 „ Mr. *Jaques Surin* , Docteur en Médecine ,
 „ avec un Recit des Experiences & Observations
 „ nouvelles sur le Remède de *Jeanne Stephens*
 „ contre la Pierre, & quelques Reflexions desti-
 „ nées à reduire ce remède d'un usage empiri-
 „ que à un usage raisonnable, & des Remarques
 „ sur les Experiences que Mr. le Dr. *Hales* a
 „ faites sur le même sujet. Présenté à la So-
 „ cieté Royale le 14 de Janvier 174 $\frac{1}{2}$; par Mr.
 „ *JEAN RUTTY*, Docteur en Médecine. A
 „ Londres chez *R. Manby*, sur Ludgate-Hill,
 „ près de St. Paul ”.

Mr. *HENRY FIELDING* & Mr. *YOUNG*, Ministres, travaillent à une Traduction Angloise des *Comédies d'Aristophane*. Ils ont publié pour Essai de leur Travail le *Plutus*, ou Dieu des Richesses. Ils promettent d'accompagner leur Traduction de Notes, qui non seulement serviront à expliquer l'Original, mais qui contiendront aussi une Histoire complete des Mœurs & des Coûtumes des anciens Grecs, & principalement des Athéniens. Cet Ouvrage s'imprimera chez *Waller*, dans le Temple.

Nous rendrons compte au premier jour de l'Ouvrage suivant qui vient de paroître: il est intitulé, *Memoirs of the four last Years of the Reign of Queen Anne*, &c. C'est-à-dire : „ Mémoires
 „ des quatre dernieres années du Règne de la Reine Anne, depuis l'an 1710 jusques à la mort :
 „ où l'on trace avec impartialité le Caractère

„ des personnes les plus distinguées, qui ont é-
 „ té employées par cette Princesse, & où l'on
 „ met dans tout son jour l'Histoire des princi-
 „ paux événemens de ce tems-là. Le tout
 „ précédé d'un recit abrégé des disputes conti-
 „ nuelles des différens Partis depuis la Refor-
 „ mation jusqu'à l'année 1710 ". A Londres
 chez *Cowper*; au Globe dans Pater - Nofter - Row,
 1742. in 8°.

Voici un Livre qui a paru il y a quelques années, mais dont on vient de faire une nouvelle Edition: il est bien écrit, & ne peut qu'être intéressant, puisqu'il s'y agit de la Vie du fameux *Cromwell*. Il est intitulé, *A short Critical Review of the Political Life of Oliver Cromwell, &c*: C'est-à-dire: „ Histoire abrégée & critique
 „ de la Vie politique d'Olivier Cromwell, Protec-
 „ teur de la République d'Angleterre, d'Ecosse
 „ & d'Irlande, &c. avec un Appendix, conte-
 „ nant plusieurs Pièces curieuses en Vers & en
 „ Prose, touchant l'Histoire & le Caractère du
 „ Protecteur ". A Londres, chez *C. Davis*,
 1742. 359. pages in 12, petit caractère.

Cet Ouvrage contient neuf Chapitres. Dans le premier on fait connoître la Famille & les Alliances de *Cromwell*: on montre par quels moyens il s'est rendu populaire; on explique aussi les causes de la Guerre civile sous *Charles I.*

Dans le second on décrit les Exploits militaires, & les succès surprenant de *Cromwell* durant cette Guerre.

Le troisième contient l'Histoire de sa conduite après la mort du Roi, & pendant qu'il fut Gouverneur d'Irlande.

Dans

Dans le *quatrième* on décrit la Guerre que *Cromwell* soutint contre les *Ecoffois* sous *Charles II.* jusqu'à la Bataille de *Worcester*, qui mit fin à cette Guerre.

Le *cinquième* Chapitre expose la Conduite de *Cromwell* envers *Charles I.*, & on la justifie à plusieurs égards.

Le *sixième* fait voir la manière dont il en a agi avec le Parlement, avec l'Armée, & avec les différens Partis, parmi lesquels il avoit à se menager, jusques à ce qu'il s'empara du Pouvoir souverain.

Dans le *septième* on donne une idée du Gouvernement civil de *Cromwell*, depuis qu'il eut cassé le long Parlement jusques à sa mort.

Le *huitième* contient un Exposé de sa conduite envers les Princes & les Etats étrangers, de son zele pour l'honneur de l'*Angleterre*, pour la Religion Protestante, & pour les Libertez du Genre humain.

Dans le *neuvième* enfin on fait un parallèle entre *Cromwell* & *Charles I.*; & on peut s'assurer que la comparaison est presque toujours à l'avantage du Protecteur.

Daniel Brown, Libraire proche de la Porte du Temple, débite l'Ouvrage suivant. *A concise History of the Spanish America, &c.* C'est-à-dire: „ Histoire de l'*Amerique Espagnole*. contenant une Relation succincte de la découverte de ce País, & des différens établissemens qu'on y a fait; avec un détail circonstancié de leurs situation, étendue, denrées, commerce, &c. Et un recit clair & complet du commerce qui se fait de l'*Amerique en Espagnole*, par le moyen des Gallions, de la Flo-

422 BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE ,
» tille , &c. & du négoce de contrebande qu'on
» y fait avec les Anglois , les Hollandois , les
» François , les Danois & les Portugais. On y
» a joint un *Appendix* , qui contient une Descrip-
» tion exacte du País nommé *Paraguay* ou *Para-*
» *guayr*. Le tout tiré principalement des Au-
» teurs *Espagnols* " ; in 8°. Cet Ouvrage est
fort curieux , & on nous assure qu'on peut y
faire fond.

Guillaume Innys & Richard Bentley viennent de publier une nouvelle Edition des *Commentaires de César* avec des Notes de Mr. *Thomas Bentley*. *Caii Julii Cæsaris de Bello Gallico & Civili , nec non A. Hirtii aliorumque de Bellis Alexandriæ , Africano & Hispaniensi Commentarii. Notæ & Animadversiones addidit THO. BENTLEYUS. Accessère Conjecturæ & Emendationes JACOBI SURINI , Londini 1742. 8°.* Mr. BENTLEY nous apprend dans sa *Preface* , qu'il a suivi l'Edition de Mr. *Oudendorp* , excepté dans les endroits où il en avertit dans ses Notes. Il ajoute , que Mr. *Surin* croit que ce sçavant Editeur a souvent corrompu le Texte , lorsqu'il s'est éloigné de l'Edition du célèbre *Davifus* (*Davies*) ; mais que pour lui , il est persuadé que l'ancienne Leçon est souvent préférable à la nouvelle ; c'est pourquoi il l'a suivie dans ces occasions-là. On n'auroit peut-être pas mal fait de joindre aux Notes de Mr. BENTLEY , celles qu'on trouve dans l'Edition de 1713. , publiée à *Leyde* sur celle de *Grævius* , & à laquelle on a ajouté l'Ouvrage de *Julius Celsus* , de *Vita & Rebus gestis C. Julii Cæsaris* , qu'on auroit peut-être dû insérer aussi dans cette nouvelle Edition.

On

On trouve chez le même *Innys*, *Sermons on several important Subjects of Religion and Morality, &c.* C'est-à-dire: „ Sermons sur divers „ Sujets importans de Théologie & de Morale; „ à quoi on a joint deux Traitez, dont l'un „ contient une idée générale de la Justification, „ & l'autre des Recherches sur l'antiquité de la „ pratique de donner la Communion aux En- „ fans, en tant qu'elle étoit fondée sur l'idée „ où l'on étoit, que la participation de la Ste. „ Cène est d'une nécessité absolue ”. Par le Dr. DANIEL WATERLAND, 2. Volumes in 8°. publiez sur les Manuscrits de l'Auteur par Mr. JOSEPH CLARKE, Maître ès Arts & Membre du Collège de la *Magdelaine* à *Cambridge*. La Préface que Mr. CLARKE a mise à la tête de cet Ouvrage est fort longue. Il y fait d'abord l'éloge de Mr. WATERLAND & de ses Ouvrages; puis il donne une idée générale de son Traité sur la Justification: il prouve ensuite fort au long contre les nouveaux Enthouïastes (c'est ainsi qu'il appelle les Disciples de *Whitfield*) que l'Eglise *Anglicane* n'enseigne point dans la Confession de Foi, que la Foi justifie seule sans les bonnes œuvres. Mais l'Ouvrage de Mr. WATERLAND mérite bien que nous lui destinions un Article particulier: & nous le ferons d'autant plus volontiers, que cela nous fournira l'occasion de donner un Récit Historique de la Vie & des talens de cet illustre Sçavant.

L'Ouvrage suivant ne fera certainement pas du goût de tout le monde, puisqu'il contient une nouvelle Explication des Prophéties de l'Écriture Sainte: en voici le Titre. *An Essay concerning a fourth Age of the Church, &c.* C'est-à-di-

à-dire : „ Essai sur un quatrième Age de l'Egli-
 „ se ; en quatre Parties. *Partie I.* Des Royau-
 „ mes Anti-Chrétiens dont il est parlé dans *Da-
 „ niel* & dans l'*Apocalypse*. *Part. II.* Examen
 „ des autres Endroits de *Daniel*, & sur-tout des
 „ LXX. semaines. *Part. III.* Considération
 „ de la Prophetie , plus particulièrement par
 „ rapport à un cinquième & à un sixième Ro-
 „ yaume Anti-Chrétien. *Part. IV.* Revûe gé-
 „ nérale de la Prophetie, commençant depuis la
 „ première promesse ou Prophetie, qui se trou-
 „ ve au 15 Verset du troisième Chapitre de la
 „ *Genese*”.

L'Auteur dit dans sa Préface, qu'on l'accusera peut-être d'avoir pris beaucoup de liberté, & de s'être trop donné l'effort dans ses Conjectures. Mais, ajoute-t-il, cette méthode peut être très-utile, en ce qu'elle fournit bien des ouvertures, qu'on supprimeroit si on s'attachoit avec trop de timidité à examiner des sujets si difficiles. On doit donc s'attendre à trouver dans cet Ouvrage plusieurs Explications nouvelles; & c'est ce que le Titre même annonce, puisqu'on y fait mention d'un cinquième & d'un sixième Royaume Anti-Chrétien. Il ne paroît encore que deux Parties des quatre dont cet Essai doit être composé; ainsi nous nous réservons à en faire l'Extrait lorsque l'Ouvrage sera achevé: & en attendant nous marquerons ici les principaux Chefs des deux premières Parties qui sont imprimées chez *Roberts*, in folio.

I. Partie. *Des Royaumes Anti-Chrétiens en gé-
 néral.*

*Des Pieds & des Orteils de l'Ima-
 ge*, Dan. II. 41. &c.

De

JUILLET, AOUT ET SEPT. 1742. 425

De la Pierre, Dan. II. 34.

Des dix Cornes & des dix Rois,
Dan. VII. 24.

De la petite Corne, Dan. VII. 8.

Du ὁ Ἀντιχριστος, ou de l'Ante-
Christ ainsi nommé par distinction.

*Du Tems, des Tems, & de la moi-
tie du Tems.*

Du Jugement, Dan. VII. 9.

*Des Royaumes Anti-Christiens dans
la dernière Vision de Daniel*, Ch.
X, XI, XII.

*Des Royaumes Anti-Christiens de l'A-
pocalypse*, Ch. XVII.

II. Partie. *De la Statue dressée par Nebucad-
netzar*, Dan. III.

[*Des sept Tems qui devoient passer sur
Nebucadnetzar, & de quelques
autres particularitez*, Dan. IV.

*De ce qui étoit écrit sur la murail-
le*, Dan. V.

De la longue Vie accordée aux Bêtes,
Dan. VII.

*D'Antiochus considéré comme un Ty-
pe*, Dan. VIII. 9 XI. 21. & suiv.

Des Septante Semaines en général,
Dan. IX. 24.

*Des Sept Semaines & des soixante-
deux Semaines.*

De la Semaine unique, ou restante.

Des Nombres, Dan. XII. 11, 12.

Nous avons appris que Mr. Rous, Membre
du Collège de S. Jean à Cambridge, est Auteur
de cet Ouvrage.

Le Recueil des *Mémoires de Thurloe*, dont nous
avons

avons rendu compte dans ce Journal , a donné lieu à un Anonyme de publier une Brochure de 70 pages sous ce Titre. *A Letter to a Friend in the Country on the Publication of Thurloe's State-Papers, &c.* „ C'est-à-dire : Lettre à un Ami „ en Province sur la Publication des *Memoires „ d'Etat de Thurloe*, contenant un Récit impartial touchant l'Auteur & l'Ouvrage : on y examine aussi plusieurs faits de l'Histoire d'Angleterre , lesquels on met dans leur véritable „ jour ”. A Londres chez Roberts, 1742. L'Auteur de cette Lettre, après avoir donné un récit abrégé de la Vie du Secrétaire *Thurloe*, dont il fait un bel éloge , s'attache à montrer quel usage on peut faire de ce Recueil pour éclaircir diverses particularitez de l'Histoire d'Angleterre , & pour corriger les fautes de ceux qui l'ont écrite ; on en donne ici divers exemples tirez du premier Tome des *Mémoires de Thurloe*, & on promet de faire la même chose dans la suite par rapport au six autres Volumes , au cas que cette première Lettre soit bien reçue du public. L'Auteur prouve entre autres choses , par quelques Lettres de ce Recueil , que *Charles II.* n'a jamais épousé *Lucie Walters*, autrement *Barlow*, mere du Duc de *Monmouth*, qui fut décapité au commencement du Règne de *Jacques II* ; il dit aussi , que les Pièces contenues dans ce Recueil sont très-propres à donner une plus juste idée de *Cromwell* & de son Gouvernement qu'on n'a eue jusques ici : & il promet de le prouver dans une seconde Lettre.



T A B L E

D E S

M A T I E R E S

Pour les Tomes XVIII. & XIX.

*Ce qui se trouve dans le Tome XVIII.
est indiqué par un a. devant le Chifre ,
& le b. indique le Tome XIX.*

A.

- A** CADÉMICIENS ; en quoi ils diffèrent des
Pyrrhoniens. a. 92. 93. leur critère 121.
Académie (Nouvelle) son origine. a. 73. défen-
due par St. Augustin. 81. 82.
Académiques de Valentia a. 60. suiv. Différentes
Editions de cet Ouvrage. 139.
Air ; sa résistance au mouvement des Bombes &
Boulets. b. 255. suiv.
Aïeux ; ce que c'étoit chez les Stoïciens. a. 95.
Alexandre ; sa conduite envers la famille de Da-
rius ne mérite pas les grands éloges qu'on
lui donne. a. 322. suiv.
Ame ; comment regardée & divisée par les Stoïciens.
a. 93. 94.
Ane d'or d'Apulée ; ce que c'est. b. 322.
Angles ; leur ancien Gouvernement. b. 143.
Angleterre ; Recherches sur ses Loix & sur son Gou-
verne-

T A B L E D E S

- vernement. *b.* 134. *suiv.* Origine de ses Rois. 144.
- Anglois* ; leur goût pour la Peinture. *a.* 221 leur caractère. *b.* 141. jaloux de leur liberté. 142.
- Anne (Reine)* son caractère. *a.* 431. sollicitée par son Pere à changer de Religion. 433. se retire secretement de Londres. 455. Ses préjuges contre les *Whigs* *b.* 2. favorise les *Toris.* 3. ensuite les *Whigs.* 7. son attachement pour les *Toris* 9. son aversion pour la présence d'un Successeur immédiat. 12. plus favorable aux *Whigs.* 16. *suiv.* Revient encore aux *Toris.* 17. se prête aux intrigues de *Mr. Harley.* 20. *suiv.* ses lettres à la Duchesse de *Marlborough.* 21. 22.
- Antiochus Ascalonite* ; son caractère. *a.* 43. Ecrit contre *Philon* son Maître. 134. Reproche que *Ciceron* lui fait. 136. Son critère. *ibid.*
- Appetit* ; comment défini & distingué par les *Stoïciens.* *a.* 102. N'est pas nécessairement lié à l'Idée & à l'Assention. 129.
- Apathie* ; ce que c'est. *a.* 88.
- Aquilius* ; affront que *Mitridate* lui fit. *a.* 47.
- Arcefilas* ; Fondateur de la *Nouvelle Académie.* *a.* 73 Blâmé par les *Stoïciens.* *ibid.* Se défend. 74. Justifié par *Ciceron.* 76. Censuré par *Valentia.* 83-86. Défendu par *St. Augustin.* 87. Son critère. 100. Ses successeurs. 106.
- Architecture* ; nécessaire pour un Voyageur. *a.* 181.
- Aristote* ; en quoi il s'éloigne de *Platon.* *a.* 72.
- Arrêt philosophique* ; Voyez *Suspension.*
- Artillerie* ; son invention. *b.* 231. ses progrès. 232.
- Aspic* ; subtilité & douceur de son venin. *b.* 190.
- Assention* ; Voyez *Appetit.*
- Astres* ; leur culte est antérieur aux Législateurs. *b.* 339. *suiv.*

Abbés ;

M A T I E R E S.

Athées; communs en *France*. a. 413. leur état dans divers païs. 418. abominable maxime qu'ils ont. *ibid.* leur Confession de foi monstrueuse. 419. ce qu'ils objectent contre la divinité de la Religion. 337.

Atbeïsme; diverses Méthodes pour le combattre. a. 409. *suiv.* fort répandu en *France*. 413. quatre moyens de l'extirper. 415. 417. 420.

Augustin (St.) son sentiment sur la *Nouvelle Academie*. a. 81, sur quoi fondé. 82.

Auteurs Classiques; un Voyageur les doit tous connoître. a. 179.

B.

B A C O N (*Nathanael*) Editeur d'un Ouvrage de *Selden*. b. 134.

Barnabé (St.) raisonnement sur son Epître. b. 167.

Baronets (*Chevaliers*) leur Etat en *Angleterre*. b. 219.

Barques de nuit; leur description par *Horace*. a. 217.

Bastions; leur origine est incertaine. b. 223.

Bâtême des Profelytes chez les *Juifs*. a. 404.

Battely (Mr. *Jean*) ses Antiquitez du Païs de *Foreland*. b. 416.

Bayle; solution de son Sophisme à l'égard d'une République d'Athées. b. 318.

Beaux Arts; d'où & quand le goût en passa en *Espagne*. a. 231. un Voyageur doit en avoir connoissance. 181. nécessaires pour une bonne Education. 274.

Becerra (*Gaspard*) Histoire singuliere d'une Statue qu'il fit. a. 234.

Bénéfices; origine des Pensions qui y sont attachées. b. 269.

Bentley (Mr. *Thomas*) son Edition des *Commentaires de César*. b. 422.

Tome XIX, Part. II.

E c

Bj

T A B L E D E S

- Bible (Ste.)* sa nouvelle Version. *a.* 343. *suiv.*
 critiquée & approuvée. 344. raison de la diffé-
 rence des caractères. 345. additions considéra-
 bles. 346. Passages douteux comment distin-
 gués. 347. règles que le Traducteur s'est prés-
 crites. 352. *suiv.*
- Bonté de Dieu*; si elle s'accorde avec la Créa-
 tion des Bêtes venimeuses. *b.* 184.
- Bayle (Mr. Robert)* Recueil complet de ses Oeu-
 vres. *a.* 465.
- Bradley (Mr. Richard)* son Dictionnaire Botani-
 que. *b.* 128. Dessin de cet Ouvrage. 130.
- Brocanteurs* d'anciennes Editions, trait de leur
 flouterie. *a.* 155.
- Burnet (le Dr.)* critiqué. *a.* 308. 309.

C.

- C**ALLIMAQUE; ses Hymnes & Epigram-
 mes. *b.* 203. *suiv.*
- Caprier*; sa Description botanique. *b.* 131.
- Carle (Mr. Thomas)* son Histoire des premiers
 Ducs d'Ormond. *b.* 220.
- Carnéade* relève la *Nouvelle Académie.* *a.* 85. son
 caractère 108. ses sentimens. *ibid.* & *suiv.*
- Cene (Mr. Charles le)* sa nouvelle Version
 de la Bible. *a.* 343. Abregé de sa Vie.
 349. *suiv.*
- Cerastes*; Fables au sujet de sa morsure. *b.* 187.
- Chapman (Mr. Jean)* sa Dissertation sur les Li-
 vres des *Loix* de *Cicéron.* *a.* 470.
- Chazelles (Mr. de)* son exactitude dans la De-
 scription des Pyramides. *a.* 259.
- Chryssipe*; vengeur du *Portique.* *a.* 84. mépri-
 sé par les *Académiciens.* 85.

Cbur-

M A T I E R E S.

- Churchill* (Mylord) justifié d'une fausse accusation. 8. 434. Voyez au reste *Marlborough* (Mylord).
- Cicéron* ; sa naissance & sa famille. a. 4. Origine de son nom. a. Caractère de ses Parens. 9. 10. Sa première éducation domestique. *ibid.* & *Juiv.* Ses progrès dans les Ecoles publiques. 12. Prend la robe virile. 13. Étudie les Loix, Usages & Cérémonies de sa patrie. 15. Etendue de ses vûës. 17. Publie des Ouvrages de littérature. 13. 19. S'attache à la Philosophie. 20. Fait une Campagne. 22. Son amitié pour *Philon de Larisse*. 30. Se perfectionne dans l'Eloquence & la Dialectique. 32. Plaide sa première Cause. 38. Approbation générale qu'il acquiert par son second Plaidoyer. 39. Va en *Grece* & en *Asie*. 42. Initié dans les Mystères d'*Eleusine*. 44. Témoignage que lui rend *Molon*. 45. De retour à *Rome* il plaide pour *Roscius*. 53. Entre dans les Charges 56. Son Mariage. 59.
- Cicognes* ; erreur populaire sur leur sujet. b. 180.
- Circæum* ; histoire de cette ancienne Ville. a. 212.
- Circé* ; origine de la fable de cette fameuse Enchanteresse. a. 213.
- Clarendon* (Comte de) sa conduite équivoque. a. 436. Défendu. *ibid.*
- Clarendon* (Comtesse de) son caractère. a. 428. Défendue. 429.
- Clarke* (Le Dr. *Samuel*) ses Sermons. a. 467.
- Clement* (St.) Discours sur sa première Epître aux *Corinthiens*. b. 159.
- Cleopatre* ; sa mort. b. 191.
- Clergé* ; commence à faire un Etat en *Angleterre*. b. 143. S'empare du gouvernement. 144. Déclamation contre son Etat. 266. S'il doit vi-

T A B L E D E S

- vre totalement dans la pauvreté. 268. Origine de sa grandeur. 269. Pouvoir qu'il s'est arrogé. 275.
- Clifton* (Mr. François) sa traduction de quelques Livres d'Hippocrate. *b.* 112. *sui.* Méthode nouvelle qu'il a suivie. 121.
- Cobham* (Vicomte de) son éloge. *b.* 297.
- Coeborn* (Le Général) son hiltorie & son éloge. *b.* 225.
- Coignée* (La) mise à la racine du Clergé Chrétien. *b.* 262. *sui.* Contenu de cet Ouvrage. 264.
- Colin Mac-Laurin* (Mr.) son Traité des Fluxions. *b.* 414.
- Colson* (Mr. Jean) son Commentaire sur la méthode des Fluxions du Chevalier *Newton.* *b.* 217.
- Communes d'Angleterre* ; leur prérogative. *b.* 77. Se séparent des Seigneurs. 147. Opprimées. 149. Se rélevent. *ibid.* Admises aux Conseils publics de la Nation. 150.
- Contre-mines*, la meilleure défense des Places. *b.* 224.
- Cotta* ; caractère de son Eloquence. *a.* 54.
- Couronne civique* ; ce qu'il falloit pour la mériter. *a.* 47.
- Critère* de divers Philosophes. *a.* 100.
- Cromwell* (*Richard*) exemple de sa fermeté. *b.* 369.
- Crouzaz* (Mr. de) maltraité. *b.* 306.
- Cruden* (Mr. A.) sa Concordance de toute la Bible. *b.* 220.
- Cymbalum Mundai* ; contenu de cet Ouvrage. *a.* 410.
- Cyrénaïques* ; leur critère. *a.* 137.

D.

DEBATS dans le Parlement sur l'assignation d'un revenu indépendant pour l'Héritier présumptif de la Couronne. *b.* 76. *sui.*

Dé.

M A T I E R E S.

- Dénier & Pied Romains* ; il faut les bien connoître pour juger des poids , monnoyes & mesures des Anciens. *a.* 261. Leur proportion avec plusieurs poids &c. modernes. 264. 265.
- Descente* des anciens Héros aux enfers ; ce que c'étoit. *b.* 321.
- Deſſein* ; ancienneté de cet Art. *a.* 282. Son grand usage pour l'éducation. 292.
- Diagoras* ; punition de son impiété. *a.* 411.
- Dieu* ; comment sa bonté s'accorde avec la Création de tant d'animaux nuisibles. *b.* 184. Pourquoi il ne mit pas nos premiers Parens dans l'impossibilité de pécher. 196.
- Dimes* ; leur origine. *b.* 270.
- Drake* (Mr. François) son Histoire de la Ville de York. *b.* 241. D'où il en a tiré les matériaux. 245.
- Drake* (Mr. Jaques) ses Discours sur la Fièvre intermittente, la petite Verole, la Rougeole, & sur la Pharmacie. *b.* 417.

E

- E**CRITURE *Sainte* ; ce qu'il faut entendre par y ajouter ou en retrancher. *a.* 353.
- Éton* (Jean) son Trésor des Biens Ecclésiastiques. *b.* 217.
- Education* ; deux choses essentielles pour la rendre bonne. *a.* 275. Fautes que l'on y commet. 276.
- Eglises primitives* ; idée qu'un Anonyme en donne. *b.* 285.
- Enchanteurs* ; il n'y en a jamais eu. *b.* 192.
- Épictète* attaque les *Académiciens* sur l'Evidence. *a.* 117. nouvelle Edition de ses Oeuvres. *b.* 220.

T A B L E D E S

- Epicure* ; son critère. *a.* 137.
Épîtres morales de Mr. *Pope*. *b.* 290. *suiv.*
Επεχ , ce que c'est. *a.* 78. Introduite dans l'E-
 cole de *Platon*. 79.
Espagnols ; leur goût & leur capacité pour les
 beaux Arts. *a.* 232. 233. 239.
Esprit Flechier ; change que l'on prit sur un de
 ses Mandemens. *b.* 63.
Esprits forts ; railleries ingenieuses contre eux. *a.*
 331. *suiv.*
Etats (Les) d'Angleterre de tout tems en pos-
 session de l'autorité législative. *b.* 146. Où se
 tenoit autrefois leur assemblée. 147.
Eve ; sa conversation avec le serpent. *b.* 198.
Evidence ; sujet de dispute entre le *Portique* &
 la *Nouvelle Académie*. *a.* 81. 117. Est le cri-
 tère du premier. 121.

F.

- F**AYOLA , montagne d'Italie. *a.* 203.
Femmes ; comment seront sauvées en en-
 gendrant des enfans. *a.* 376. *suiv.* Leur ca-
 ractère est fort indécis & changeant. *b.* 297.
 quel est leur caractère général. 298. Leurs
 deux grandes passions. *ibid.* & *suiv.* La plu-
 part n'ont aucun caractère. 299. Leur amour
 du plaisir. 300. Caractère d'une Femme aussi
 accomplie qu'il se peut. 301.
Fielding (Mr. *Henry*) & Mr. *Young* ; leur tra-
 duction du *Plutus* d'*Aristophane*. *b.* 419.
Florence ; état des forces de ce Grand-Duché.
a. 270.
Fossa nuova ; grosse Abbaye en Italie. *a.* 216.
Frazer (Mr. *Jaques*) sa vie du Shah *Nadir*. *b.* 218.

M A T I E R E S.

G.

- G**ALES (Prince de) débats dans le Parlement pour lui assigner un revenu annuel. *b.* 76. *suiv.* pourquoi doit être indépendant en cela du Roi. 79. *suiv.* 105. *suiv.* somme nécessaire pour son entretien. 108.
- Galilée a aidé à perfectionner l'usage de l'Artillerie. *b.* 233.
- Garderobe; dépense de celles des Reines *Marie & Anne.* *b.* 38.
- Géographie est nécessaire à un Voyageur. *a.* 180.
- Godolphin (Mylord) sa Lettre à la Reine *Anne* sur ce qu'elle alloit se livrer aux *Torys.* *b.* 31.
- Godwin (François) ses Mémoires Ecclésiastiques. *b.* 219.
- Goût; règles là-dessus. *b.* 304.
- Gouvernement; ancienneté de celui d'Angleterre. *b.* 143. ne peut subsister sans Religion. 318.
- Greatrix (Mr. Jean) exemples de son pouvoir extraordinaire sur les maladies. *b.* 189. *suiv.*
- Greaves (Mr. Jean) ses Oeuvres mêlées. *a.* 241. *suiv.* Histoire de sa vie & de ses Ouvrages. 243. *suiv.* critiqué. 259. 260.
- Grécs; leurs premiers Sages. *b.* 65. Branches de leur Philosophie. 66. faisoient grand cas des Ecrits d'*Hippocrate.* *b.* 115.
- Grotta delli Centroni; sa description. *a.* 201.
- Guillaume III. (Roi) particularité de son Histoire. *a.* 460.
- Guy-Patin; sa ridicule prétention. *b.* 116.

H.

HAMILTON (Duc de) duplicité de sa conduite. *b.* 373. *suiv.*

T A B L E D E S

- Hanovre*; Histoire de la Succession de cette Maison. 468.
- Harley* (Mr.) ses intrigues secretes contre les *Whigs*. b. 18. suiv.
- Harris* (Mr. *Joseph*) son Traité des Microscopes. b. 211.
- Hegemonicon*; ce que les *Stoïciens* entendoient par là. a. 93.
- Héritier* présomptif de la *Grande-Bretagne*; s'il a droit de demander un Revenu indépendamment de la volonté du Roi. b. 76. suiv.
- Hermas*; raisonnement sur son *Pasteur*. b. 169.
- Hippocrate*; quelques-uns de ses Livres traduits en Anglois. b. 115. raison de l'imperfection de quelques-uns. 119.
- Histoire*; un Voyageur doit la posséder. a. 180.
- Histoire* abrégée & critique d'*Olivier Cromwell*. b. 420. celle de l'*Amerique Espagnole*. 421.
- Hommes*; difficulté de les connoître. b. 291. leur passion dominante en est le seul moyen. 293. précaution à prendre à cet égard. 295.
- Hortensius*; caractère de son Eloquence. a. 55.

J.

- J**A M E S (Mr.) son Dictionnaire de Médecine. b. 216.
- Idées*; leur définition par *Platon*. a. 70. par les *Stoïciens*. 95. par *Zenon*. *ibid*. Définition de celles que les *Stoïciens* appelloient compréhensives. 97. difficulté qu'il y a de discerner les vraies des fausses. 111.
- Idolâtrie*; comment introduite dans le monde. b. 339.
- Feu du Corps de Christ*; ce que c'est. b. 258.
- Invocation des Saints*; son origine. a. 361.
- Job*; en quel tems il a vécu. a. 390.

M A T I E R E S.

- Jouvin de Rochefort* critiqué. a. 203. 206. 309.
Juanes (Jean Baptiste) Histoire singuliere d'un
 Tableau qu'il fit a. 235.
Juifs; prérogatives qu'ils attribuent à *Moïse*.
 a. 378. usage qu'ils font des Propheties. 398.

K.

- K** O N N I N G; ce que c'étoit chez les anciens
Saxons. b. 144. son autorité en tems de
 guerre & de paix. 145.
Krantzovius (Irenée) son Traité mathématique
 sur le bonheur. a. 330.

L.

- L** A C T A N C E; son argument contre la sagesse
 des Gentils. a. 78.
Langues modernes & sçavantes nécessaires à un
 Voyageur. a. 178.
Lassels critiqué. 305. 307. 309.
Leçon & Notes singulieres d'un ancien Manuscrit
 d'*Horace* à *Bisle*. a. 318.
Législateurs (les) ne sont point Auteurs de la
 Religion. b. 341.
Leoni (Sgr. Giacomo) sa traduction de l'Archi-
 tecture de *Palladio*. b. 215.
Liberté; le grand objet du Peuple *Anglois*. b. 142.
Lipse (Fuste) critiqué. a. 308.
Liste Civile; ce que c'est. b. 84.
Livres dangereux en fait d'Athéisme. 415. *suiv.*
Logismos des *Stoïciens*. a. 94.

M.

- M** A I T T A I R E (Mr. *Michel*) Table généra-
 le de ses Annales Typographiques. à.
 146. *suiv.*

T A B L E D E S

- Mal Moral*; sa source. *b.* 310. s'accorde avec les Attributs de Dieu. *ibid.*
- Mandeville*; refutation de ses sentimens. *b.* 319.
- Marie* (Vierge) excès de vénération que lui portent les *Espagnols*. *a.* 228.
- Marius*; son portrait. *a.* 27.
- Marino*; sa description. *a.* 202.
- Marlborough* (Mylord) privé de ses emplois. *a.* 452. accusé d'indiscretion. 454. justifié. 455. *b.* 47. railon de sa disgrâce. *a.* 457. faussement accué d'avoir conspiré contre l'Etat. 460. sa disgrâce sous la Reine *Anne*. *b.* 36. justifié de Torisme. 49. son caractère par Mr. *Pope*. 293.
- Marlborough* (Duchesse de) Histoire de sa conduite. *a.* 422. *suiv.* comment elle entra en faveur. 428. 430. témoignage que l'Evêque *Burnet* lui rend. 430. sa conduite dans l'affaire de la Revolution. 438. dans celle de la Pension pour la Princesse *Anne*. 447. supplantée par Madame *Masbam*. *b.* 18. sa lettre à la Reine. 23. perd entierement la faveur. 29. ses vains efforts pour la regagner. 30. son intégrité dans les charges. 37. sa moderation dans la faveur. 40. ne vendoit jamais d'Emplois. 42. n'a point été du Parti *Tory*. 49. bon usage qu'elle fait de ses richesses. 51.
- Masbam* (Madame) son ingratitude envers la Duchesse de *Marlborough*. *b.* 18. *suiv.*
- Mather* (Mr. *R.*) sa Dissertation sur la Gravité. *b.* 417.
- Mélanges* de Littérature & de Philosophie. *b.* 288.
- Merrick* (Mr. *F.*) sa la traduction de Destruction de *Troye*. *b.* 415.
- Merjenne* (le Pere) particularitez supprimées dans son Commentaire sur la *Genese*. *a.* 406. *suiv.*
- Mid-*

M A T I E R E S.

Middleton (Mr.) son Histoire de la Vie de *Cicéron*. a. 1. *suiv.*

Misson (Mr.) critiqué. a. 206. 210. 211. 308. 309.

Murphy; ce que c'étoit chez les *Stoïciens*. a. 99.

Moïse; prérogative que les *Juifs* lui attribuent. a. 378.

Monte Circello; son Histoire & sa Description. a. 211.

Moralez, Peintre *Espagnol*; sa Vie. a. 227.

Morland (Mr. *Samuel*) découvre une Conspiration. b. 364.

Mozo (D. *François Herrera el*) affronté par le Duc d'*Olivarez*. a. 238.

Murillo (*Barthelemy Etienne*) excellent Peintre *Espagnol*. a. 232.

Mylières des *Payens*; leur utilité. b. 321.

N.

N *Osérea*; ce que les *Sceptiques* entendoient par - là. a. 88.

Nuremberg; sottes *Coûtumes* de cette Ville. a. 319. *suiv.*

O.

O *Bjêr*; ce qu'il faut considérer pour en juger probablement suivant les *Académiciens*. a. 125.

Oldfield (Madlle.) sa passion dominante. b. 296.

Orange (le Prince d') sa conduite en *Angleterre* lors de la *Revolution*. 441. sujet de sa froideur pour la *Princesse Anne*. 446. Voyez *Guillaume III*.

Orateur accompli; idée que *Cicéron* s'en formoit. a. 17.

Owen (Mr. *Charles*) son *Essai* d'une *Histoire*

T A B L E D E S

re naturelle des Serpens. *b.* 171. *suiv.*

P.

- P**ALUS *Pomptina*; Histoire de ce Marais. *a.* 210. 304.
- Parlement d'Angleterre*; sa prérogative. *b.* 77. 81.
- Passion dominante*; c'est le moyen de connoître les Hommes. *b.* 293. précaution à prendre à cet égard. 295. elle ne nous quitte jamais. 296.
- Payens*; d'où vient en partie leur aveuglement. *b.* 328.
- Peines & Récompenses* d'une autre Vie, ne sont pas une invention de la Politique. *b.* 331.
- Peintres* bien recompensez en *Espagne*. *a.* 239.
- Peinture*; un Voyageur doit en avoir connoissance. *a.* 181. nécessaire pour l'éducation des jeunes gens. 278. 285. 291. étoit dans un égal degré de perfection du tems d'*Apelle* & de *Raphaël*. 286. ses progrès dans la *Grece*. 287. & chez les *Romains*. 289. excellent usage que les Anciens en faisoient. 297. Objections contre cet Art. 300. Traité de l'ancienne Peinture. 271. *suiv.* But de cet Ouvrage. 278. 282. qualitez essentielles de la bonne manière de peindre. 288.
- Peres Apostoliques*; discussion sur l'autenticité de leurs Ecrits. *b.* 158.
- Φαινόμενα*, ce que les *Scéptiques* en disoient. *a.* 88.
- Παράσις*, sa Définition par les *Stoïciens*. *a.* 95.
- Philon de Larisse*; ses principes. *a.* 30. 132. son Caractère 133. veut concilier les deux *Académies*. 134. Reproches qu'il s'attira par-là. 135.
- Philosophes*; leurs sentimens sur les Peines & les

M A T I E R E S.

- ies Recompenses d'une autre vie. *b.* 322.
 Leur duplicité à cet égard. 327.
- Philastères des Juifs* ; leur origine. *a.* 361.
- Pied Romain*. Voyez *Denier*.
- Pinarolo* critiqué. *a.* 306.,
- Piperno* ; description & histoire de cette ville.
a. 214.
- Platon* ; son système de Philosophie. *a.* 68. son
 Critère. 100. Son sentiment sur l'origine du
 mal. *b.* 311.
- Poisons* ; réduits en trois classes. *b.* 183.
- Polycarpe* (St.) son Epître aux *Philippiens*. *b.* 166.
- Pompée* ; origine du Surnom de *Grand* qu'il por-
 ta. *a.* 46.
- Pope* (Mr.) ses Epîtres morales. *b.* 290. *suiu.*
 Plan de la suite de son Essai sur l'homme. 308.
 Défendu contre Mr. de *Crouxaz*. 310. *suiu.*
 Justifié de *Leibnitianisme*. 311.
- Portique* ; son origine. *a.* 73. Son Critère. 121.
- Posidonius* ; égards de *Pompée* pour lui. *a.* 45.
- Poudre à Canon* ; incertitude de son invention.
b. 229. Son premier usage à la guerre. 231.
 Perfectionnée. 232.
- Probabilité* est le critère des Académiciens. *a.* 121.
 De diverses especes. 123.
- Procope* critiqué. *a.* 306.
- Providence* ; sa sagesse par rapport à la propaga-
 tion des animaux. *b.* 176.
- Psyllés* ; fables que les anciens en racontent. *b.* 187.
- Pyramides d'Egypte* ; n'ont point été bâties par
 les *Israélites* ni par *Joséph.* *a.* 246. Tems de
 leur fondation. 247. Description de la pre-
 mière. 248. De la seconde. 256.
- Pyrrhon* ; son critère. *a.* 100.
- Pyrrhoniens*, ou *Sceptiques* ; esprit de cette secte.
a. 87.

T A B L E D E S

a. 87. 91. Leur discipline. 90. Leur différence des *Académiciens*. 92. 93.

R.

R E C H E R C H E S sur les Loix & le Gouvernement d'Angleterre. *b.* 134. But de cet Ouvrage. 135. Ses diverses Editions. 136.

Recompenses. Voyez *Peines*.

Religion; comment utile à la Société. *b.* 320.

N'est point une invention de la Politique. 324. 334. Antérieure à l'état de Société & de Gouvernement. 336. Son but final. 344.

Richesses; leur véritable usage est peu connu. *b.* 302.

Ridley (Mr. *Glocester*) ses Sermons. *a.* 469.

Robins (Mr. *Benjamin*) ses nouveaux Principes d'Artillerie. *b.* 221. *suiv.*

Roelas (*Paul de las*) trait singulier de ce Peintre. *a.* 240.

Rois d'Angleterre; leur origine. *b.* 144. Profitent de la defunion des Seigneurs & des Communes. 150. Leur Politique pour empêcher les Seigneurs de gagner les Communes. 151.

Romains; leur maxime pour la première éducation des enfans. *a.* 10.

Roscius; éloge de ce fameux Acteur. *a.* 54.

Rous (Mr.) son Essai sur un quatrième Age de l'Eglise. *b.* 424.

Rudd (Mr. *Faques*) ses Sermons sur le Bâtême. *b.* 216.

Rutty (M. *Jean*) sa relation de l'effet du Lait de chaux pris intérieurement. *b.* 419.

M A T I E R E S.

S.

- S** A G E S S E ; en quoi les *Stoïciens* la font confister. *a.* 102. Difficulté d'y parvenir. 105.
- Saignée* ; son effet extraordinaire. *b.* 124.
- Saint Jean* (*Mylord Olivier*) justifié de plusieurs fausses imputations. *b.* 358.
- Salpêtre* ; sa decouverte. *b.* 229.
- Saxons* ; leur ancien Gouvernement. *b.* 143.
- Sceptiques*. Voyez *Pyrrboniens*.
- Science* ; comment définie par les *Stoïciens*. *a.* 102.
- Scipion l'Africain* n'étoit pas si retenu ni si chaste que quelques Auteurs le difent. *a.* 325.
- Seed* (*Mr. Jeremie*) son Oraïson funèbre du *Dr. Waterland*. *b.* 216.
- Seigneurs* ; leur separation d'avec les Communes. *b.* 147. Avantages qui leur en reviennent. *ibid.* *Juiv.* Moyen par lequel ils se rendrent maîtres des Communes. 151.
- Selden* (*Jean*) ses Recherches sur les Loix & le Gouvernement d'*Angleterre*. *b.* 134. *suiv.* Motif qui le porta à les publier. 136.
- Sénateurs Romains* ; audience publique qu'ils donnent aux Citoyens. *a.* 16. Ne prenoient aucun salaire de leurs avis. 55.
- Sens* (Les cinq) comment définis par les *Stoïciens*. *a.* 94.
- Sensations* ; comment regardées par les *Stoïciens*. *a.* 97. Par les autres Philosophes. 98.
- Sermonette* ; sa description. *a.* 208.
- Serpens* ; ne peuvent vivre sans air. *b.* 176. Leur propagation. *ibid.* Leur sagacité. 179. Leurs ennemis. 180. Leur nourriture. 181. Utilité de leur venin pour eux-mêmes. 185. Comment les apprivoiser. 193. Ceux que Dieu en-
voya

T A B L E D E S

- voya au Camp des *Israélites* pourquoi nommez *brûlans*. 200. Origine de leur Culte. 201.
- Setia* ; fameuse autrefois pour ses vins. a. 209.
- Société civile* ne peut subsister sans le dogme des Peines & Recompenses futures. b. 316. Sa différence d'avec les Societez religieuses. 324. Nécessité de leur alliance. 325. 345.
- Socrate* ; systéme de sa Philosophie. a. 66. Persuadé des Peines & Recompenses d'une autre Vie. b. 327.
- Sorcieres* dangereuses en *Angleterre*. b. 196.
- Stakhouse* (Mr. *Thomas*) son Histoire de la Bible. b. 214.
- Sterling* (Mr. *Jean*) son Edition de *Virgile*. b. 220.
- Stoïciens* ; ennemis de la *Nouvelle Académie*. a. 73. Ce qu'ils disoient de *Chryssippe*. 86. Principe étrange qu'ils tenoient. 93. Comment ils divisoient leurs Idées. 96. Degrez par lesquels ils prétendoient arriver au souverain bien. 103. Leur attachement pour l'évidence. 117. Maximes dont ils s'appuyoient. 120. Leur objection contre l'Arrêt philosophique résolue par *Cicéron*. 128.
- Superstitions* ; leur source. a. 361.
- Suspension*, ou *Arrêt philosophique* ; comparaison de *Cicéron* là-dessus. a. 130. Ne décourageoit point les *Académiciens* de la recherche de la vérité. *ibid.*
- Sylla* ; son portrait. a. 44. Son épitaphe. 50.

T.

- T**ACITE critiqué. a. 306.
- Tartalea* a écrit sur le mouvement des Bombes & des Boulets. b. 233.

M A T I E R E S

- elamaque*; histoire de ce Livre & de ses différentes Editions. *b.* 52. *suiv.* Faux jugement qu'en a fait Mr. *Bayle.* 56. Critiques de ce Livre. 57. Traduit en plusieurs Langues. 59.
- Testament*; ordre chronologique des Livres de l'Ancien. *a.* 389. & du Nouveau. 394.
- Tbéognis de Megare*; ses Poesies. *b.* 203. *suiv.*
- Tbornley* (Mr. *Jean*) son Examen de la doctrine des *Quakres.* *b.* 418.
- Tburloe* (Mr. *Jean*) son Recueil de Mémoires d'Etat. *b.* 350. *suiv.* Histoire de sa Vie. 357. *suiv.*
- Tillotson*; nouvelle Edition de ses Oeuvres. *a.* 470.
- Tolerance* nécessaire en matière de Religion. *b.* 325.
- Toris*; leur conduite dans l'affaire de la Pension de la Princesse *Anne.* *a.* 448. 451. Gagnent le dessus. *b.* 3. Leur Adresse contre les *Whigs.* 5. Mécontens de la Reine *Anne.* 7. Proposent de faire venir la Princesse *Sophie.* 11. Leur peu de sincerité en cela. 13. Leur insolence. 15. Leur Triomphe. 36.
- Torrigiani* (*Torrigiano*) Sculpteur Italien; cause de sa mort. *a.* 229.
- Truffles*; leur description botanique. *b.* 132.
- Tunstall* (Mr. *Faques*) sa Lettre sur la Vie de *Ciceron* par Mr. *Middleton.* *a.* 470.
- Turnbull* (Mr. *George*) son Traité de l'ancienne Peinture. *a.* 271. *suiv.*

V.

- V**ALDÉS (D. *Juan de*) son excellent Tableau de la mort. *a.* 237.
- Valentia* (*Pierre de*) ses Académiques. *a.* 60. *suiv.* Histoire de sa vie. *ibid.* *suiv.* Notice de ses Ouvrages. 193. *suiv.*
- ~ Tome XIX, Partie II. Ff Va

T A B L E D E S

- Vanini*; sa méthode pour [re]pandre l'Athéisme.
a. 414.
- Vauban* (le Maréchal *de*) son éloge. *b.* 227.
 éloge de son Traité de l'Attaque & de la Défense des Places. 228.
- Velasco* (D. *Antonio Palomino*) ses Vies des Peintres & Statuaires *Espagnols.* *a.* 220. *suiiv.*
 Dessin de cet Ouvrage. 223.
- Velletri*; Histoire de cette Ville. *b.* 204. sa description. 205.
- Vérité*; son importance. *b.* 265.
- Version* nouvelle de la Bible. *a.* 343.
- Vesuve*; en quel tems il commença à brûler.
a. 312.
- Via Appia*; son histoire. *a.* 303. sa largeur. 308.
- Virgile.* Voyez *Sterling.*
- Vivres*; comparaison de leur taxe à *York* en deux tems fort éloignez l'un de l'autre. *b.* 256.
- Voyageur*; talens qui lui sont nécessaires. *a.* 178. 278.
- Upton* (Mr. *J.*) son Edition d'*Epiëtete.* *b.* 220.

W.

- W**AKE (Le Dr. *Guillaume*) sa Traduction des Peres Apostoliques. *b.* 154.
- Warburton* (Mr.) ses Dissertations sur l'Union de la Religion, de la Morale & de la Politique. *b.* 113. *suiiv.* Plan de son Ouvrage sur la Divinité de la Mission de *Moïse.* 315.
- Waterland* (le Dr. *Daniel*) son Oraison funèbre. *b.* 216. ses Sermons posthumes. 423.
- Westmoreland* (Comte *de*) trait de son courage & de sa grandeur d'ame. *b.* 110.
- Wharton* (le feu Duc *de*) son caractère. *b.* 293.
- Whigs*

M A T I E R E S.

Whigs disgraciez. *b.* 3. rentrent en faveur. 7.
perdent leur Credit. 30.

Wirtzbourg; Histoire gaillarde d'un Abbé de Be-
nedictins de cette Ville. *a.* 316.

Y.

YORK; Histoire de cette Ville & de sa Ca-
thédrale. *b.* 241. *suiv.* Economie de cet
Ouvrage. 248. Origine & nom de la Ville. 249.
son sort sous les Empereurs Romains. *ibid.* *suiv.*
lors de la décadence de l'Empire. 252. agré-
mens de son séjour. 253. ses Habitans. 254.
leur langage. 255. leur nombre. *ibid.*
Young; Voyez *Fielding*.

Z.

ZENON, Fondateur d'une nouvelle Secte
de Philosophes. *a.* 73. sa maxime. 78.
son critère. 100.

Fin de la Table.





CATALOGUE

D E

L I V R E S

Qui se trouvent à la Haye , chez
PIERRE DE HONDT.

L I V R E S F R A N Ç O I S .

Lettres , Mémoires & Négociations de Monsieur le Comte d'Estrades , tant en qualité d'Ambassadeur de S. M. - T. C. en Italie , en Angleterre & en Hollande , que comme Ambassadeur Plénipotentiaire à la Paix de Nimègue , conjointement avec Messieurs Colbert & Comte Davaux , avec les Réponses du Roi & du Secrétaire d'Etat : Ouvrage où sont compris l'Acbat de Dunkerque. & plusieurs autres choses très-intéressantes. Nouvelle Edition , dans laquelle on a rétabli tout ce qui avoit été supprimé dans les précédentes. Lond. 1742. 2. vol. 12. Médailles de grand & de moyen Bronze du Cabinet de la Reine CHRISTINE , gravées aussi délicatement qu'exactly d'après les Originaux par le célèbre P I E T R O S A N T E S - B A R T O L O , en LXII. Planches , expliquées par Mr. S. H A V E R K A M P , Professeur de l'Académie de Leide , Haye 1742. François - Latin , Folio.

— Le même Livre , Grand Papier.

Hif-

CATALOGUE.

Histoire des anciens Parlemens de France, ou États Généraux du Royaume; avec l'Histoire de France, depuis le Commencement de la Monarchie jusqu'à Charles VIII., accompagnée de Réflexions politiques sur les Changemens arrivés dans le Gouvernement; à quoi l'on a joint Les Mémoires présentés au Duc d'Orléans, Régent de France, concernant les Affaires de ce Royaume, par le Comte de BOULAINVILLIERS, Londres 1737. Fol.

La parfaite Connoissance des Chevaux, par Monsr. SAULNIER. Haye 1734. avec 60. Planches, Fol.

De l'Attaque & de la Défense des Places, par Monsr. le Maréchal de VAUBAN, Haye 1737. avec 36. belles Planches 4.

———— *Le second Volume du même Ouvrage, contenant un Traité des Mines par le même Auteur, & un Traité de l'Art de la Guerre, avec une Table générale pour les deux Volumes, & des Figures. Haye 1742. 4.*

Discours Historiques, Critiques, Théologiques & Moraux, sur les Evenemens les plus mémorables de l'Ancien & du Nouveau Testament, avec de très-belles Figures, Lettres grises, Vignettes & Culs-de-Lampe, gravez sur les Dessins de Mrs. HOET, HOUBRAKEN & PICARD LE ROMAIN. Haye 1727-1739. 6. vol. Fol. Papier Median.

Les mêmes Discours en 11. Volumes. 8.

Le Nouveau Testament avec les Notes de Messieurs DE BEAUSOBRE & L'ENFANT. Amst. 1741. 2. Vol. 4.

Les Remarques Historiques, Critiques & Philologiques sur le Nouveau Testament par Mr. DE BEAUSOBRE le Pere. Haye 1742. 2. Vol. 4.

C A T A L O G U E.

- Traité de la Dissolution du Mariage pour cause d'Impuissance, avec quelques Pièces curieuses sur le même sujet.* Luxemb. 1735. 8.
- Journal Helvétique, ou Recueil de Pièces Fugitives de Littérature choisie, Poésie, de Traits d'Histoire ancienne & moderne, de Découvertes, des Sciences & des Arts, &c.* 8.
- Mémoires pour servir à l'Histoire de la Fête des Fous, qui se faisoit autrefois dans plusieurs Eglises.* Lausanne, 1741. fig. 4.
- Reflexions sur les Ouvrages de Littérature.* Paris 1738. 12 vol. 12.
- Histoire de FREDERIC GUILLAUME I Roi de Prusse,* Amst. 1741. 2 vol. 12.
- Histoire de DON RANUCIO D'ALETEZ.* Venise 1738 fig. 2 vol. 12.
- Relation de l'Expédition de la Flote Angloise en 1718. 1719. & 1720, par l'Amiral BING.* Haye 1741. 12.
- Défense du Christianisme, ou Préservatif contre un Ouvrage intitulé, Lettres sur la Religion essentielle à l'Homme.* Lausanne 1740. 8.
- Le Perroquet, ou Melange de diverses Pièces intéressantes pour l'esprit & pour le cœur.* Francf. 1742. 2 vol. 8.
- Histoire du Prince FRANÇOIS EUGENE DE SAVOYE.* Amst. 1740. 5 vol. 8.
- Mémoires Anecdotes pour servir à l'Histoire de Mr. DU LIZ, & la suite de ses Avantures, après la Catastrophe de celle de Mademoiselle PELISSIER.* Lond. 1739. 8.
- Description du Cap de Bonne Espérance, l'Histoire Naturelle du País, la Religion, les Mœurs, & l'usage des Hottentots, & l'Etablissement des Hollandois.* Amst. 1741. 3 vol. fig. 8.

CATALOGUE.

Description exacte de l'Univers, ou l'ANCIENNE GÉOGRAPHIE Sacrée & Profane; à laquelle est joint une Relation des Evenemens & des Changemens les plus intéressans, arrivés dans les Empires, les Royaumes, les Seigneuries & les Républiques, depuis leur Etablissement jusqu'au Siècle présent. Cet Ouvrage est précédé d'une Introduction à la Géographie Ancienne, où l'on rapporte en peu de mots tout ce qui concerne l'ancien Monde, les Transmigrations des Nations, les Origines des Peuples & généralement tout ce qui peut servir à éclaircir l'Histoire. Haye 1740. avec LXIII. Cartes Géographiques, Folio, Format d'Atlas.

Méthode pour dresser les Chevaux, par le très-Haut Prince de NEWCASTLE. Londres 1737. avec de très-belles Figures, Fol. Edition magnifique.

————— *Le même Ouvrage, sur du Papier Impérial.*

Art de monter à Cheval, ou Description du Manège dans sa perfection, par Mr. le Baron d'EISEMBERG. Haye 1740. avec 60. Planches, gravées par PICART. Fol. Obl.

Les cent Nouvelles Nouvelles, par Mad. de GOMEZ, Haye 1735. 20. vol. 12.

Examen du Pyrrhonisme Ancien & Moderne, par Mr. de CROUSAZ; Haye 1733. Cet Ouvrage est imprimé sur le même Format du Dictionnaire & des Oeuvres de BAYLE, dont l'Auteur fait une Critique perpetuelle.

Histoire METALLIQUE des XVII. Provinces des Pais-Bas, depuis l'Abdication de l'Empereur Charles V. en 1555. jusqu'à la Paix de Rade en 1716. par Mr. VAN LOON. Haye 1736. avec plus de 3000. Médailles, 5. vol. Fol.

C A T A L O G U E.

- Histoire (Le même Ouvrage ,) en grand Papier, Histoire du XVI. Siècle, par Mr. DURAND, Haye 1735. 4. vol. 12.*
- Mémoires d'Anne-Marie de MORAS, Comtesse de COURBON, écrits par elle-même. Haye 1740. 4. Parties 12.*
- Oeuvres de CLEMENT MAROT, revûës sur plusieurs Manuscrits, & sur plus de quarante Editions, augmentées, tant de diverses Poësies, que de celles qu'on lui a faussement attribuées, avec les Ouvrages de JEAN MAROT son Pere, & ceux de MICHEL MAROT son Fils, Haye 1731. 6. vol. 12.*
- Le PAISAN GENTILHOMME, ou Avantures de Mr. RANSAU, & son Voyage aux Isles Jumelles. Haye 1735. 12.*
- Recueil complet d'Estampes qui représentent les Evenemens les plus Mémorables de l'Ancien & du Nouveau Testament (sans Discours) gravées sur les Dessains de Mrs. HOET, HOUBRAKEN & PICART. Sur du Papier Median.*
- Traité des Armes, par le Sr. P. J. F. GIRARD, ancien Officier de Marine: enseignant la manière de combattre de l'Epée en pointe seule, toutes les Gardes étrangères, l'Espadon, les Piques, Hallebardes, Bayonettes au bout du Fusil, Fleaux brisez, & Ratons aux deux Bouts: ensemble à faire de bonne grace le Salut de l'Esponton, l'Exercice du Fusil, & celui de la Grenadière, tels qu'ils se pratiquent aujourd'hui dans l'Art Militaire de France; orné de 116. belles Planches. Haye 1739. Quarto Obl.*
- Voyage de CORNEILLE LE BRUN au Levant, c'est-à-dire dans les principaux endroits de l'Asie Mineure, dans les Isles de Chio, Rhodes, Chipre, &c. de même que dans les plus considérables Villes d'E-*

CATALOGUE.

d'Egypte, de Syrie & de la Terre Sainte, enrichi d'un grand nombre de Figures en Taille douce.
Haye 1732. 5 vol. 4.

————— *Le même, en Grand Papier* 5. vol. 4.
PHARSAMON, ou les Nouvelles Folies Romanesques, par Monsr. MARIVAUX, Haye 1736.
2 vol. 12.

L'Histoire d'Angleterre par Monsr. DE RAPIN-THOIRAS. Haye XIII. vol. 4.

Le Suplement au Corps Diplomatique, avec le Corps Diplomatique Cérémoniel, & l'Histoire des anciens Traitez, par Mr. de BARBEYRAC, 5 vol. Fol.

————— *Le même, en Grand Papier.*

Histoire, Obligations, & Statuts de la très-Vénéérable Confraternité des FRANCS-MAÇONS.
Francf. 1742. 8.

La Logique, ou Système de Réflexions qui peuvent contribuer à la netteté & à l'étendue de nos Connoissances. Lausanne 1741. 6. vol. 12.

Mémoires de Condé, ou Recueil pour servir à l'Histoire de France, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable dans ce Royaume sous les Règnes de FRANÇOIS II. & CHARLES IX. Amst. 1740. 6. vol. 12.

LIBRI LATINI.

Thesaurus Antiquitatum Italiæ, Neapolis, Siciliæ, Corsicæ, Melitæ, &c. curâ illustrium Professorum, GRÆVII, PERIZONII, BURMANNI, & HAVERCAMPI; cum Figuris, Numismatibus, & Mappis Geographicis, 45 vol. Fol.

————— *Idem Liber, Charta Majori.*

The-

C A T A L O G U E.

Theſaurus (Idem) XXXIX. voluminibus, *Fol. Charta Majori, & Minori.*

Nummophylacium Reginae CHRISTINÆ, quod comprehendit Numismata Ærea Imperatorum Romanorum Latina, Græca, atque in Colonia cufa, quondam à PETRO-SANTESBARTOLO ſummo artificio, ſummæque fide Æri incifa, nunc primum prodeunt cum Commentario SIGEB. HAVERCAMPI, in Univerſitate Lugduno-Batava Profeſſoris. *Hagæ Com. 1742. Lat. & Gall. cum LXII. Tabulis. Fol.*

———— Idem, *Charta Maj.*

JO. HARDUINI Commentarius in Novum Testamentum: accedit ejuſdem Autoris Lucubratió, in cujus prima parte oſtenditur, Cepham, à Paulo reprehenſum, Petrum non eſſe: in altera parte, Joannis Apoſtoli de Sanctiſſima Trinitate locus explanatur, & eidem Autori ſuo vindicatur. *Hagæ Comitum 1740. Fol.*

———— Idem, *Charta Majori.*

ANT. MATTHÆI Veteris Ævi Analeſta, ſeu Vetera Monumenta haſtenùs nondùm viſa, quibus continentur Scriptores varii, qui præcipuè Hiſtoriam Univerſalem, Expeditiones in Terram Sanctam, Res Germaniæ, Geliæ, Hollandiæ, Ultrajecti, Friſiæ, tam Occidentalis quàm Orientalis, & Groningæ, ut & Geſta Equeſtris Ordinis Teutonici, Dominorum de Brederode, de Culemburch, & de Arckel, memoriæ prodiderunt. Prætereà Itineraria, Teſtamenta vetera, & Doctórum Virorum Epiſtolæ. *Hagæ Com. 1738. 5 vol. 4.*

———— Idem, *Charta Majori.*

C A T A L O G U E.

- S. JUSTINI, Philosophi & Martyris, Opera Omnia, Gr. & Lat., Studio Benedictinorum. Hagæ Com. 1743.
- Idem Liber, *charta maj.*
- TURRETINI Prælectiones Criticæ, Theologicæ, & Concionatoricæ in Pauli ad Romanos Epistolæ Capita XI. *Lausannæ* 1741. 4.
- Is. NEWTON Optice, sive de Reflexionibus, Refractionibus, Inflexionibus, & Coloribus Lucis. *Lausannæ* 1740. 4.
- A. B. TREKELL de Origine ac Progressu Testamenti Factionis, præsertim apud Romanos; in qua præterea multi Veterum Romanorum Ritus, Mores, multa Juris & Veterum Scriptorum Loca illustrantur. *Lips.* 1739.
- Sam. WERENFELSII Opuscula Theologica, Philosophica, & Philologica. *Lausannæ* 1739. 2 vol. 4.
- Hortus Elthamensis, seu Plantarum variarum, quas in Horto suo Elthami coluit Vir ornatiss. Jac. Sherard, Delineationes & Descriptiones, quarum Historia vel planè non, vel imperfectè à Rei Herbariæ Scriptoribus tradita fuit, Aust. DILLENIO. *Lond.* 1732. 2 vol. cum 324 fig. fol.
- DILLENII Historia Muscorum. *Oxon.* 1742. 2 vol. fig. 4.
- Accuratissima Orbis Delineatio, sive GEOGRAPHIA VETUS Sacra & Profana: exhibens quicquid Imperiorum, Regnorum, Principatum, Rerumpublicarum, ab initio rerum ad præsentem usque Mundi statum fuit. Præmissa est Introductio ad Geographiam Antiquam, quæ Orbis Vetus, Gentium Migrationes, Populorum Origines, & quicquid Historias illustrare

C A T A L O G U E.

- potest, breviter refertur. *Hagæ Comitum* 1740. cum *LXIII. Tabulis Geographicis, Forma Atlantica, Fol.*
- C L E R I C I Opera Philosophica, *Amst.* 1722. 4 vol. 12.
- C A T A L O G U S Librorum qui in Thesauris Romano, Græco, & Siculo continentur. *Leidæ* 1725. 8.
- Compendium Moralis Evangelica, five Considerationes Christianæ in NOVUM TESTAMENTUM: *Lovanii* 1694. 4 vol. 12. Editio nitidissima.
- J O. H A R D U I N I Opera varia; in quibus continentur: I. Undecim Atheci hodierni: scilicet Janssenius, Martin, Thomassin, Maliebranche, Quesnel, Arnaud, Nicole, Pascal, Descartes, le Grand, & Regis. II. Platon expliqué. III. Pseudo-Virgilius. IV. Pseudo-Horatius. V. Numismata Sæculi Justiniani. VI. Antiqua Numismata Sæculi Theodosiani. VII. Numismata Regum Francorum. *Hagæ Com.* 1733. cum *LVII. Tabulis Numismatum. Fol.*
-
- Idem, *Charta Majori.*
- H O S P I T A L I I, Galliarum Cancellarii, Carmina. *Amst.* 1732. 8.
- L I M B O R C H Theologia Christiana: adjuncta est Relatio Historica de Origine & Progressu Controversiarum in Fœderato Belgio de Prædestinatione. *Hagæ Com.* 1736. *Fol.*

F I N.

